

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 16189 – 7 F — *DIMANCHE 28 – LUNDI 29 NOVEMBRE 1993* — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Tensions sociales en Belgique

LA Belgique, qui préside actuellement l'Union européenne, vit particulièrement mal la crise économique qui frappe l'ensemble des Douze. Le sommet européen du 29 octobre s'était déjà tenu dans une ville de Bruxelles en proie à des grèves et à des manifestations. Celui du 10 décembre aura lieu dans un climat encore plus tendu si les négociations entre le gouvernement et les syndicats annoncées pour le mardi 30 novembre échouent.

Après avoir paralysé presque totalement le pays vendredi, les syndicats entendent faire reculer le gouvernement de coalition entre socialistes et sociaux-chrétiens qui a fait adopter par le Parlement un plan draconien d'austérité. Dans les grandes centrales chrétienne et socialiste, proches des partis au pouvoir, les appareils sont les premiers surpris par la détermination de la base, qui a donné le signal de la révolte par des débrayages spontanés.

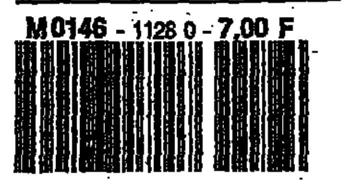
LE premier ministre Jean-Luc Dehaene s'est lui-même déclaré «impressionné» par l'ampleur du mouvement et a essayé de porter le débat sur un plan plus général en insistant sur la nécessité de rechercher des solutions globales dans le cadre de l'Union européenne. Le gouvernement est dans son rôle quand il évoque le caractère général de la crise. Il y a toutefois d'inquiétantes particularités dans le cas belge. A commencer par la disparité entre le nord et le sud du royaume.

Avec un tissu de petites et moyennes entreprises assez performantes, la Flandre est moins mal lotie, même si une partie des salariés, notamment les fonctionnaires, s'insurge contre les sacrifices à consentir. Ancien «atelier» de la Belgique, avec ses mines, sa sidérurgie, ses industries de transformation en partie obsolètes, la Wallonie est plus durement touchée et s'entend annoncer chaque semaine de dramatiques plans de «restructuration». Ses habitants ont souvent l'impression que leurs compatriotes flamands rechignent de plus en plus à payer le prix de la solidarité nationale et sont disposés à suivre ceux des hommes politiques néerlandophones qui demandent la régionalisation de la sécurité sociale.

LA crise économique risque de compromettre la réforme constitutionnelle qui a transformé au printemps le royaume en Etat fédéral. Elle prive le gouvernement de moyens financiers nécessaires pour mettre en place les nouvelles administrations régionales et linguistiques. Celles-ci sont jugées indispensables au maintien de la paix civile, mais elles sont coûteuses et peuvent freiner par leur lourdeur les nécessaires adaptations au marché.

Si les négociations des jours prochains ne donnent pas de résultat, ou, ce qui est plus probable, si elles s'éternisent, le recours à des législatives anticipées n'est pas exclu au début de 1994. Les difficultés économiques pourraient alors fournir de nouvelles armes à ceux qui sont toujours prêts à reprendre la «guerre linguistique».

Lire page 13



Après l'interdiction du PKK en Allemagne

La Turquie salue la fermeté de Bonn vis-à-vis des séparatistes kurdes

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a salué, vendredi 26 novembre, l'interdiction en Allemagne, le matin même, du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) par le gouvernement de Bonn. Le PKK a réagi par des menaces de représailles à l'encontre de l'Allemagne. En France, le Quai d'Orsay a rappelé que le PKK n'a pas d'existence légale.

De son côté, Danielle Mitterrand a demandé, par la voix de sa fondation, France Libertés, l'envoi en Turquie d'observateurs de l'ONU et la nomination d'un médiateur de l'Union européenne. Elle a également souhaité que l'opinion publique française rejette la «suspicion» à l'égard de l'ensemble de la communauté kurde.



Lire page 3

Tuzla, «paradis» en perdition

Le modèle de cohabitation interethnique que représentait cette ville industrielle de Bosnie est mis en danger

TUZLA (BOSNIE)

de notre envoyée spéciale

«Tuzla, c'est un paradis, comparé au reste de la Bosnie.» Cette boutade des représentants des organisations humanitaires internationales implantées à Tuzla ne vise pas à minimiser la situation désespérée dans laquelles se trouve cette ville du nord-est de la Bosnie, où des milliers d'habitants risquent de mourir de faim et de froid cet hiver. Mais c'est un fait que Tuzla est une petite oasis de paix dans un pays déchiré par dix-neuf mois de guerre, une région épargnée en grande partie par les bombardements et où les communautés serbe, croate et musulmane vivent encore en bonne intelligence.

Toutefois, ce modèle de cohabitation, que les habitants de Tuzla ont réussi à préserver en dépit des hostilités, est devenu très fragile et se fissure à mesure que la guerre se prolonge. Car cette région industrielle contrôlée par les forces gouvernementales (à majorité musulmane) et trois brigades croates locales est, depuis dix-neuf mois, assiégée au nord et à l'est par les forces serbes bosniaques et soumise depuis huit mois au blocus des forces croates de Bosnie centrale. A portée de l'artillerie lourde serbe, Tuzla connaît, en réalité, une paix précaire. Les cratères d'obus sur la chaussée et les quelques façades éventrées par les bombardements de l'année dernière rappellent le danger permanent qui pèse sur la ville. D'autant plus que le leader des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, qui, jusqu'à présent, n'avait pas fait de Tuzla l'un de ses objectifs stratégiques, a récemment déclaré qu'il s'emparerait de la ville *«si les quelque 17 000 Serbes qui y sont retenus en otages ne sont pas autorisés à quitter la région».*

Avant la guerre, Tuzla était une ville pluriethnique, comme tant d'autres en Bosnie-Herzégovine. Aux côtés des Musulmans (Slaves islamisés sous l'occupation ottomane), qui représentaient, en 1991, 47,6 % de la population, vivaient 15,6 % de Croates, 15,5 % de Serbes et 16,6 % de Yougoslaves (personnes le plus souvent issues de mariages mixtes et ne s'identifiant à aucun groupe ethnique en particulier).

Avec l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés musulmans, chassés de Bosnie orientale par les forces serbes, et le départ, pendant les premiers mois du conflit, d'un grand nombre de Serbes, la structure ethnique de la population s'est modifiée.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite page 4

La France va demander l'extradition de Jacques Médecin

Après son arrestation à Punta-del-Este et son transfert dans les locaux de la police de Maldonado, en Uruguay, l'incertitude demeure sur le sort de Jacques Médecin, ancien maire de Nice, poursuivi en France pour ingérence et abus de confiance et en fuite depuis trois ans en Amérique latine.

La France a trois mois pour présenter aux autorités uruguayennes une demande d'extradition. Pendant cette période, Jacques Médecin resterait en détention préventive. Un communiqué du Quai d'Orsay, publié à Paris vendredi 26 novembre, indiquait qu'une telle demande pourrait intervenir *«rapidement».* En l'absence de toute convention entre l'Uruguay et la France, une éventuelle extradition de l'ancien maire de Nice ne pourrait intervenir qu'en vertu d'un accord de réciprocité entre les deux pays. A Montevideo, on indique que, compte tenu de la lourdeur de la peine de prison dont est passible Jacques Médecin, l'hypothèse d'une expulsion n'est pas à exclure.

Lire page 8

Zanabazar l'admirable

Le Musée Guimet, à Paris, accueille les statues du prince mongol, qui n'avaient jamais quitté leur pays

Il fut le premier *Jebtsundambakhutukhtu* – autrement dit le Premier Bouddha Vivant d'Urga, cette ville qui n'était pas une ville mais un campement et ne s'appelait pas encore Oulan-Bator. Il fut *Ondür Gegen*, le «*très haut et très lumineux*», et c'est ainsi que le désignent encore les Mongols. Pour les historiens et les Occidentaux que ces vocables désorientent, il fut Zanabazar, fils du khan Gombodorji et descendant de Gengis Khan, et vécut de 1635 à 1723. Et cet aristocrate khalkha – l'ethnie de la Mongolie centrale –, ce pontife bouddhiste contemporain de La Fontaine et de Racine fut un poète, un philosophe, un peintre, un bâtisseur et, plus que tout, un sculpteur – le Cavalier Bernin de l'Asie.

Les statues de bronze de ce prince-artiste n'avaient jamais quitté la Mongolie jusqu'aujourd'hui, premier et miraculeux voyage à Paris, exposition rarissime. Des monastères et des palais qui les avaient recelées jusqu'à la proclamation de la République populaire de Mongolie en 1924, elles avaient été transférées pour certaines dans les musées d'Oulan-Bator par un régime mongol parfaitement asservi à l'Union soviétique de Staline et parfaitement docile à sa politique antibouddhiste, en dépit des résistances de la population et des moines. Exilées hors de leurs sanctuaires – dont beaucoup furent détruits dans les années 30 –, elles étaient exposées dans la capitale, mais mal exposées, dans des salles encombrées et des lumières incertaines, le dos au mur. Rien de tel au Musée Guimet, mais une présentation simple et aérée qui incite à tourner autour des œuvres afin de se pénétrer de leur beauté.

De l'histoire de leur exécution, on sait cependant peu de chose. Autant chroniques et biographies de Zanabazar s'attardent sur les communautés monastiques qu'il fonda, les bâtiments qu'il construisit et les affaires politiques auxquelles il prit part, autant elles mentionnent brièvement ses travaux de sculpteur. Elles disent tout de la situation de la Mongolie au XVII[e] siècle, des invasions venues de Mandchourie, du ralliement forcé à l'empereur de Chine Kangxi. Elles évoquent les voyages du grand homme, de Lhassa à Pékin. De la formation du sculpteur, des techniques employées, des connaissances artistiques de Zanabazar, elles ne révèlent rien, laissant aux savants le plaisir des hypothèses.

Les questions sont innombrables. Cet art se souvient-il de modèles népalais antérieurs de plusieurs siècles, mais préservés au Tibet ? L'élégance serpentine des formes et des drapés, l'abondance des motifs floraux traités en volutes et guirlandes, et certaines poses, où la dignité divine se tempère d'un rien d'afféterie poseuse, le suggèrent.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 11

Les méthodes contestées de Yasser Arafat

En prévision des premiers transferts de pouvoirs de l'administration israélienne à une Autorité nationale palestinienne dans les territoires occupés – en principe, à partir du 13 décembre –, Yasser Arafat a commencé à nommer des responsables et à répartir les tâches. Certains de ses choix, sont contestés par bon nombre des siens, Palestiniens «de l'intérieur» ou de la diaspora.

page 5

Désarmement : un geste de l'Irak

Pour la première fois, L'Irak a annoncé, vendredi 26 novembre, qu'il acceptait la résolution 715, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 1991, lui imposant un contrôle de son désarmement. Bagdad a souhaité en échange une levée de l'embargo sur ses exportations de pétrole. Mais le Conseil ne saurait se prononcer sur cette levée des sanctions avant une période probatoire et la mise en place des mécanismes d'un contrôle.

page 6

Heures locales

- Querelles de famille: les rivalités entre les pays de la Loire et la Bretagne n'empêchent pas ces deux régions de coppérer.
- Les parcs régionaux au service du territoire.
- Longwy a toujours un cœur d'acier : la ville se voudrait un laboratoire de l'Europe.

pages I à VIII

Charles Millon invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, président du conseil régional Rhône-Alpes, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 28 à partir de 18 h 30.

Le «Grand Jury RTL-*le Monde*» est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 460 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a cinquante ans

La conférence de Téhéran

par Stéphane Meylac

IL est 16 heures, le 28 novembre 1943, lorsque, dans le salon d'honneur de l'ambassade soviétique à Téhéran, Roosevelt déclare ouverte la session plénière de la première rencontre des chefs des trois puissances *militaires alliées* contre l'Axe. Staline est accompagné de Molotov et de Vorochilov, respectivement commissaires aux *affaires étrangères et vice-président* du gouvernement ; Churchill est *entouré d'Anthony Eden,* le secrétaire au Foreign Office, et des chefs *d'état-major. Quant à Roosevelt, il* est parvenu à écarter de sa délégation Cordell Hull, le secrétaire d'Etat, qu'il n'apprécie guère. Il a emmené à Téhéran son conseiller Harry Hopkins, l'ambassadeur américain à Moscou, Averell Harriman, ainsi que les chefs d'état-major.

La conférence est l'aboutissement *de plusieurs mois, voire d'années* d'efforts : Roosevelt avait souhaité une rencontre au sommet avec Staline dès décembre 1941, au lendemain de l'attaque japonaise sur Pearl-Harbor. Mais Staline, arguant de ses responsabilités de généralissime qui l'empêchaient de quitter l'Union soviétique, s'était toujours dérobé. Un autre obstacle à la rencontre était l'insistance du premier ministre britannique à y participer : Churchill redoutait en effet que Roosevelt ne rencontre en tête-à-tête un Staline dont il partageait l'hostilité aux intérêts coloniaux du Royaume-Uni.

C'est pendant l'été 1943, alors pourtant que les relations sont au plus bas entre les Anglo-Américains et Staline, que ce dernier accepte le principe d'une rencontre au sommet. Mais il en impose la date et le lieu : l'Iran, occupé dès 1941 par l'URSS et le Royaume-Uni, présente pour le dictateur l'avantage de la proximité et de la sécurité ; novembre marque le début de la pause hivernale sur le front de l'Est, où l'armée soviétique a remporté victoire sur victoire.

Même si les machines de guerre américaine et britannique tournent à plein régime sur les théâtres asiatique et méditerranéen, Staline est en position de force pour peser sur les arbitrages militaires et stratégiques et sur l'entreprise de définition de l'ordre politique mondial d'après-guerre, à laquelle Roosevelt et Churchill veulent l'associer. Le Britannique, en revanche, aborde la rencontre en position de faiblesse, craignant que l'Américain et le Soviétique ne s'entendent dans son dos. *Le début de la réunion* confirme ses craintes : le *28 novembre, Roosevelt et sa délé*gation, mis en garde par les Soviétiques contre les risques d'attentat, déménagent de l'ambassade américaine, trop éloignée, pour s'installer dans les locaux, probablement truffés de micros, de l'ambassade soviétique, qui jouxte la résidence de Churchill. Puis le président refuse une invitation à déjeuner de ce dernier au profit d'un tête-à-tête avec Staline.

Aussitôt après s'ouvre la première session plénière, décisive puisqu'elle a pour objet d'arrêter la stratégie militaire alliée jusqu'à la fin de la guerre. Roosevelt obtient de Staline l'assurance qu'il ouvrira un front contre le Japon sitôt l'Allemagne défaite. Puis on en vient au cœur du sujet, l'opération «Overlord», c'est-à-dire le débarquement en Europe. D'entrée, Roosevelt pose les termes du dilemme : les équipements amphibies étant en nombre limité, il faut choisir entre la poursuite des opérations en *Méditerranée et «Overlord». Sta*line vole à son secours : certes, *admet-il, la campagne d'Italie n'est* pas inutile, mais du fait des Alpes, ce n'est pas ainsi que l'on atteindra le cœur de l'Allemagne, ni d'ailleurs les Balkans, beaucoup trop éloignés. Ce qu'il faut, c'est un débarquement en France, sur la côte de la Manche, soutenu, peut-être, par un débarquement dans le sud de la France.

Ces propos remplissent d'aise les Américains, mais contrarient Chur*chill, partisan de retarder* «Overlord» de quelques mois pour poursuivre l'offensive en Italie, entraîner la Turquie dans la guerre contre l'Allemagne, ouvrir la mer Egée et les Dardanelles, appuyer la résistance yougoslave de Tito. Staline balaie ces arguments d'un revers de la main : est-il vraiment sage d'allouer tant de forces à des opérations subalternes en Méditerranée, alors que tout l'effort doit être concentré sur «Overlord» ?

Trois allumettes pour la Pologne

Les jours suivants, la complicité entre Roosevelt et Staline s'affirme face à un Churchill de plus en plus isolé. Rassuré par la promesse soviétique d'entrer en guerre contre le Japon, Roosevelt s'empresse de recueillir l'accord de Staline à sa grande idée d'une organisation mondiale de sécurité : elle pourrait être formée, suggère-t-il, par un corps consultatif, représentatif de la communauté internationale, et un comité exécutif de dix membres, où figureraient les «Quatre Grands» – les trois présents plus la Chine nationaliste.



JOHN PHILLIPS

Staline, Roosevelt et Churchill.

Staline ne prise guère la présence d'un rival chinois dans le cercle des «Grands», mais est rassuré par la promesse du président américain de réserver à chacun d'entre eux un droit de veto. Quant à la France, écartée d'emblée par Roosevelt, elles est passée par pertes et profits par Staline : la «vraie» France est celle de Pétain, *argue-t-il,* pas celle de De Gaulle, et elle devra payer le prix de sa collaboration avec les nazis – notamment en renonçant à son empire colonial. Seuls Churchill et Eden, qui pressentent le danger pour les possessions de la couronne britannique et qui ont plus que les autres le souci de l'équilibre sur le continent, plaident pour une France restaurée et forte.

Car c'est sur le sort de l'Europe que les vues de Staline et de Roosevelt convergent le plus nettement. Le président américain déclare qu'il n'a aucune intention d'y laisser, après la fin de la guerre, des troupes terrestres – tout au plus des forces aériennes et navales, – laissant ce soin aux Britanniques et aux Soviétiques. En étouffant dans l'œuf les projets d'offensive à travers les Balkans que caressait Churchill, il fait clairement comprendre à Staline qu'il ne serait pas encombré par des forces anglo-américaines dans une Europe de l'Est *dont le sort est scellé par ce choix* stratégique. Seule la Finlande, que *Roosevelt entoure d'une sollicitude* bienveillante, tire son épingle *du jeu.*

La Pologne, qui est l'un des enjeux majeurs de la conférence, tombe en revanche comme un fruit mûr dans l'escarcelle de Staline, malgré les efforts de Churchill – qui ne manque pas une occasion de mettre la question polonaise sur la table. C'est ainsi que, dès le premier jour de la conférence, après le dîner, il entreprend Staline : c'est à cause de la Pologne, plaide-t-il, que le Royaume-Uni est en guerre. Mais le seul engagement qu'il ait pris vis-à-vis de la Pologne est de garantir le maintien d'un Etat indépendant. Il n'a accordé aucune garantie de frontière : la Pologne pourrait donc fort bien *«se déplacer vers l'ouest, comme un soldat qui ferait deux pas sur sa gauche».* Et Churchill d'illustrer son propos à l'aide de trois allumettes représentant l'Allemagne, la Pologne et la Russie. L'idée plaît à Staline, qui a manifestement son opinion sur la frontière orientale de la Pologne, mais ne veut pas s'engager sur la frontière occidentale, celle avec l'Allemagne.

La question allemande «reste ouverte»

Il ne reste qu'à recueillir l'assen*timent de Roosevelt qui,* peu avant le début de la dernière session, prend à part Staline et lui confie qu'il est prêt, personnellement, à accepter de déplacer, vers l'ouest les frontières de la Pologne. Toutefois, l'élection présidentielle approchant, il ne peut s'aliéner les suffrages des quelque six à sept millions d'Américains d'origine polonaise et ne pourra donc prendre aucune position publique sur ce sujet avant novembre 1944. Dans le même souffle, Roosevelt laisse entendre qu'il n'a pas l'intention de contester l'annexion par l'URSS des Républiques baltes, pour peu que Staline fasse une concession formelle au principe d'autodétermination.

Lorsque s'ouvre la dernière session plénière, le *1er décembre* à 16 heures, il ne reste que deux questions pendantes : *la Pologne* et le sort de l'Allemagne. Devant Roosevelt, qui *manifeste ostensible*ment son impatience d'en finir avec le premier sujet, *Staline fait* monter les enchères : il fait accepter le principe de la frontière polono-soviétique le long de la ligne Curzon – du nom du secrétaire au Foreign Office qui avait proposé ce tracé en 1919, – obtient le rattachement d'une partie de la Prusse orientale, la région de Königsberg, à l'Union soviétique, mais reste sourd aux demandes réitérées par Churchill de renouer avec le gouvernement polonais de Londres.

Quant au sort de l'Allemagne, Roosevelt est partisan d'un *démembrement en* huit parties, dont trois sous tutelle des Nations *unies; Churchill, plus réservé,* a surtout le souci de séparer et de *neutraliser* la Prusse – la «racine du mal» – du reste de l'Allemagne, *qui pourrait* être constituée, avec l'Autriche, en une «confédération *danubienne*».

Le 2 décembre, chacun retourne dans sa capitale. Un communiqué anodin ne révèle rien, pour d'évidentes raisons, des décisions de la conférence, dont la teneur ne sera connue qu'après-guerre. Le plan d'opérations militaires arrêté à Téhéran sera respecté avec les débarquements, en 1944, en Normandie puis en Provence. La conférence de Yalta ratifiera, en février 1945, le déplacement vers l'ouest des frontières de la Pologne. L'Organisation des Nations unies, la grande idée de Roosevelt, verra le jour au printemps 1945, avec la Charte de San-Francisco. Et l'URSS entrera, comme convenu, en guerre contre le Japon après la capitulation de l'Allemagne. Bien avant Yalta, la conférence de Téhéran avait – en trois jours – jeté les dés de l'ordre politique et militaire de l'après-guerre.

► **André Fontaine, *Histoire de la guerre froide,* tome I, de la révolution d'Octobre à la guerre de Corée (1917-1950), *Seuil, Paris,* 1983, et K. Sainsbury, *The Turning Point : The Moscow, Cairo and Teheran Conferences,* Oxford University Press, 1985.**

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE POUVOIR ILLÉGITIME
d'Olivier Pinot de Villechenon.
Lettres du monde,
92 pages, 95 F.

LE POUVOIR, LE RÉEL ET L'ILLUSOIRE
de Jean-Antoine Giansily.
Denoël, 205 pages, 95 F.

Le pouvoir et ses fins

LE pouvoir, ce qu'il est, ce que l'on en fait : nous sommes au cœur du politique, et près de la politique au sens où on l'entend le plus souvent, celle dont on se détourne parfois, parce que l'on n'y croit plus, ou de moins en moins. *Cependant, elle continue de* fonctionner à travers des institutions, des *hommes,* des pratiques, malgré l'indifférence ou le discrédit qu'elle engendre. Partant de cette crise de confiance, voici deux interrogations sur les causes du mal avec la volonté d'en trouver les remèdes. Même si elles n'obtiennent pas l'adhésion de tous, pour différentes *raisons, elles ont le mérite,* d'abord de combattre une sorte de *renoncement par* lassitude ou déception, ensuite de relancer le vieux débat sur la fin et les moyens de la politique à partir des bases morales et idéologiques dont celle-ci est censée s'inspirer.

Olivier Pinot de Villechenon, avocat au barreau de Paris, constate *«le dévoiement du pouvoir»* par rapport à ses fins qui sont de satisfaire au mieux les gouvernés. Il y voit deux raisons : la tradition absolutiste, qui, de la monarchie à la République, survit à tous les régimes, et l'influence des doctrines positivistes qui confondent légitimité et légalité du pouvoir en ne considérant celui-ci qu'au regard de sa conformité avec la loi (ce qui n'est pas si mal, sauf lorsque la législation se pervertit). Selon l'auteur, la démocratie n'a pas, de ce point de vue, arrangé les choses car, malgré la sanction des élections, qui n'interviennent qu'à des dates espacées, *«la conformité du pouvoir aux fins qu'il doit servir ne fait l'objet d'aucun contrôle actif»,* estime-t-il.

Olivier Pinot de Villechenon suggère de favoriser l'expression de la volonté populaire, au-delà du mécanisme de la représentation qui s'avère insuffisant, en recourant plus fréquemment au référendum. *Il lui paraît plus* décisif encore de revenir à *l'équilibre et à la séparation des* pouvoirs tels qu'ils étaient orga*nisés dans la Constitution* de la Cinquième République, sauf que la coutume s'est singulièrement éloignée de cette architecture initiale. Bref, l'auteur veut en revenir à la dyarchie première : un président strictement arbitre, gardien de la Constitution, *«garant de la libre expression* et *du respect des fins que le peuple attribue au pouvoir»,* tandis que le premier ministre et son gouvernement assument la gestion des affaires du pays sous le contrôle du Parlement (comme le stipule l'article 20 de cette Constitution). Il s'agit d'instaurer l'application du *«principe de la séparation téléologique des pouvoirs»,* dont la cohabitation n'est qu'une illustration superficielle, fortuite et provisoire dans l'esprit des acteurs qui s'y prêtent, en attendant de supprimer une dualité qui les contraint.

La réflexion de Jean-Antoine Giansily est, elle aussi, très personnelle, mais elle engage le président national du CNI, formation de la droite conservatrice que la pérennité du courant gaulliste et de la mouvance giscardienne a marginalisée par rapport à l'influence qu'elle avait à la fin de la Quatrième République, sous *l'égide d'Antoine* Pinay. Il n'était pas dans la tra*dition de ce rassemblement* de notables modérés de s'interro*ger sur ses fondements doctri*naux, comme s'y emploie aujourd'hui son jeune *président.* Sa réflexion a, en effet, pour ambition de fonder l'action du pouvoir politique sur les principes de la morale kantienne et de la mettre en phase avec le réel, en se dégageant autant que faire se peut de tout ce qui est illusoire. *«En finir avec les utopies»,* proclame le sous-titre de l'ouvrage.

Ce travail de démolition n'est pas mal avancé pour la gauche, mais ce n'est pas ce qui importe le plus à l'auteur. Son vœu est que la droite cherche, au-delà du libéralisme, ses références intellectuelles dans les apports historiques, philosophiques et *sociologiques les plus* avancés. Ni l'Eglise, *«qui a pour souci constant de se démarquer du monde politique»,* ni les utopies postindustrielles de la croissance zéro ou du salut par *l'informatique,* ni les plus récentes sur la fin de l'histoire, *la libération par la technologie,* la découverte de la société *civile, l'avènement du «droit-de-l'hommisme»,* le mythe de *l'antiracisme,* ou *l'écologie, ne* peuvent se substituer, assure-t-il, aux modèles éprouvés que fournit l'examen du réel. *«Le modèle,* écrit-il, *repose sur la continuité des structures mentale d'un peuple.»*

Dans sa démonstration, Jean-Antoine Giansily se *réfère aux* travaux du philosophe Clément Rosset, de l'historien des religions Mircea Eliade, de l'historien Georges Dumézil, du théoricien des médias Marshall McLuan et des sociologues de la communication de l'école de Palo-Alto. Fort de ces repères *savants,* il appelle la droite à ne pas abandonner le terrain idéo*logique* et à affirmer, en les renouvelant à ces sources de jouvence, ses valeurs et son aptitude à *«affronter la vision du réel»* avec *«le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté».*

Tout au long de son propos, l'auteur ne *s'éloigne pas des* problèmes politiques concrets et actuels, ce qui lui donne l'occasion de formuler sur l'intégration des populations étrangères, le multiculture, le rythme de la construction européenne, l'équilibre entre les zones rurales et urbaines, les limites de la protection sociale, le fonctionnement des mouvements politi*ques* et *les* méfaits du socialisme, des jugements dans lesquels ses amis du CNI se retrouveront sans problème.

L'interdiction en Allemagne du Parti des travailleurs du Kurdistan

Les opérations contre le PKK en Europe sont le fruit d'une campagne diplomatique lancée par la Turquie

▪ SATISFACTION. Mme Tansu Ciller, le premier ministre turc, s'est vivement félicitée, vendredi 26 novembre, de l'interdiction en Allemagne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), décidée le matin même par le gouvernement de Bonn. Il s'agit d'un important succès diplomatique pour la Turquie, qui tente aussi d'obtenir la coopération de ses voisins du Proche-Orient contre les rebelles kurdes. Néamoins, l'attitude de l'Allemagne ne signifie pas que Bonn approuve la politique musclée d'Ankara dans l'Est et le Sud-Est anatolien, à majorité kurde.

▪ MENACES. Le PKK a réagi par des menaces contre l'Allemagne. *«L'Allemagne et les intérêts allemands vont attirer la colère du peuple kurde»*, affirme un communiqué diffusé vendredi à Paris par le Comité du Kurdistan et signé par le Front de libération nationale du Kurdistan en Europe (ERNK), branche politique du PKK.

▪ FRANCE. La décision d'interdire le PKK en France ne semble pas à l'ordre du jour. A Paris, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Richard Duqué, a rappelé vendredi que cette organisation n'a pas d'existence légale en France. *«La France ne reconnaît pas le PKK»*, organisation *«qui est loin de refléter»* les positions de la majeure partie de la communauté kurde, a-t-il affirmé. De son côté, Danielle Mitterrand juge qu'il est *«urgent»* de nommer un médiateur de l'Union européenne et d'envoyer sur place des observateurs de l'ONU.

ISTANBUL

de notre correspondante

«Danke schön, Herr Kohl», titrait, samedi 27 novembre, la presse turque qui, tout comme le gouvernement, a accueilli avec allégresse la décision des autorités allemandes à l'encontre des militants du PKK. *«C'est un développement très important*, a déclaré Mme Ciller. *Le terrorisme du PKK est alimenté et soutenu à l'étranger. Il est temps d'y mettre fin.»* Moins de dix jours après une série d'opérations policières en France, la décision de Bonn est saluée à Ankara comme une victoire importante pour Mme Ciller. Les diverses organisations kurdes proches du PKK, implantées dans plusieurs pays européens, sont particulièrement actives en Allemagne *(lire ci-dessous l'article d'Alain Debove)*. Cette décision est d'autant plus significative que la question kurde, au cours des dernières années, a été à plusieurs reprises à l'origine de désaccords entre l'Allemagne et la Turquie.

«Une menace pour la société»

Parallèlement aux opérations militaires qu'elle continue d'encourager, Mme Ciller avait récemment lancé une campagne diplomatique pour tenter de convaincre à la fois les Occidentaux et les pays voisins d'interdire le PKK. *«Aujourd'hui, en Allemagne, nous récoltons les fruits de nos efforts»*, a-t-elle déclaré. Sa visite en Allemagne, et celle du chancelier Kohl en Turquie, ont probablement contribué à éclairer les autorités allemandes sur les activités du PKK, de même que les bonnes relations – économiques, en particulier – entre la France et la Turquie ont peut-être joué un rôle important dans la décision prise par le gouvernement français d'arrêter certains militants kurdes.

Mais les diplomates européens soulignent que le facteur déterminant, dans le cas de Bonn en particulier, semble avoir été les récentes attaques lancées contre des intérêts turcs en Europe et l'enlèvement de touristes étrangers en Turquie. Les militants kurdes, qui avaient initialement remporté un succès médiatique en Europe grâce à leurs actions spectaculaires, semblent avoir sous-estimé la susceptibilité des gouvernements européens. *«Le public a fortement réagi aux récentes attaques, il perçoit le PKK comme une menace pour la société»*, explique un diplomate allemand.

Le PKK sera sérieusement affecté par l'interdiction des organisations qui contribuent à son financement et à sa propagande, mais il est probable que les activités de ses diverses organisations se poursuivront dans la clandestinité. Les Allemands estiment néammoins que, politiquement, il était important pour leurs autorités de clarifier leur position. De même, les opérations lancées par les autorités françaises doivent être comprises comme un avertissement, *«un coup de pied dans la fourmilière»*, expliquent les diplomates.

Effrayer les Syriens

Les pays voisins de la Turquie – la Syrie, l'Iran et l'Irak – jouent, de leur côté, un rôle vital pour les opérations militaires du PKK. Une récente mission diplomatique turque en Syrie avait été annoncée à grand renfort de publicité dans la presse, le but étant, apparemment, autant de convaincre la population turque de la détermination de ses dirigeants que d'effrayer les Syriens. Il n'empêche que, pour souligner l'importance qu'elle accordait à cette visite, Mme Ciller avait envoyé son conseiller personnel, Volkan Vural, qui a eu un long entretien avec le président Hafez El Assad. Comme précédemment, les Syriens ont promis de coopérer, ils ont même signé un accord déclarant le PKK *«organisation terroriste»*. Les autorités turques affichent cependant un certain scepticisme quant à la volonté de collaboration des dirigeants syriens, d'autant que ceux-ci ont promis de renvoyer en Turquie les combattants du PKK *«s'ils parvenaient à les arrêter»*, alors qu'il est de notoriété publique que le dirigeant du PKK, Abdullah Ocalan dit «Apo», est l'hôte de longue date du régime.

Les discussions avec les autorités iraniennes semblent, en revanche, avoir été plus positives, puisqu'il est même question d'une opération conjointe turco-iranienne contre le PKK. Mais ni Damas, qui a un contentieux avec la Turquie à propos de l'eau de l'Euphrate, ni Téhéran, qui s'oppose à la présence en Turquie de membres des Moudjahidines du peuple, n'abandonneront complètement la carte du PKK.

Avec les Kurdes irakiens, qui ont récemment lancé une nouvelle opération contre les combattants du PKK sur leur territoire et coopèrent avec la Turquie pour le contrôle de leur frontière commune, Ankara pratique la politique de la carotte et du bâton. La carotte se présente sous la forme d'un programme turc d'aide humanitaire d'une valeur de 18 millions de dollars (environ 108 millions de francs), le bâton brandi est le possible rapprochement entre Ankara et Bagdad et la menace d'un retrait des avions alliés de l'opération «Provide Comfort», stationnés en Turquie.

Renouer avec l'Irak

Les autorités turques cachent mal leur désir de reprendre les relations avec Bagdad. L'exportation de pétrole irakien par l'oléoduc turc rapporterait à la Turquie des revenus dont elle a bien besoin, et la reprise du commerce frontalier pourrait redonner vie à une région particulièrement déshéritée du Sud-Est où la paralysie économique contribue au succès du PKK. L'impatience de Mme Ciller, à lever les sanctions contre Saddam Hussein lui a d'ailleurs valu les critiques de la presse américaine lors de son récent voyage à Washington, même si les Etats-Unis ont condamné le PKK. La Turquie restera dans le camp allié, mais il est probable que, dès que l'ONU le permettra, elle renouera des relations commerciales avec le régime irakien et tentera d'obtenir le retrait de son appui – qualifié d'*«élément essentiel»* par les diplomates occidentaux – au PKK.

Pour importantes qu'elles soient, les offensives diplomatiques ne suffiront pas pour résoudre la question kurde en Turquie. Parallèlement à ses efforts à l'étranger et à ses opérations militaires, le gouvernement turc devrait s'appliquer à trouver une solution politique et démocratique. Tant que les autorités turques n'auront pas, par des réformes judicieuses, reconquis la confiance de l'importante minorité kurde, le conflit se poursuivra.

NICOLE POPE

Pas d'interdiction du PKK au Danemark. – Le ministre danois de la justice, Erling Olsen, a annoncé, vendredi 26 novembre à Copenhague, que son pays *«ne compte pas suivre l'exemple allemand et interdire le mouvement séparatiste kurde PKK». «Nous n'interdisons pas l'organisation en tant que telle, mais nous tentons de prévenir les illégalités qui pourraient être commises en son nom, et n'hésitons pas à punir les coupables d'actes en violation de la loi dans le pays»*, a-t-il précisé. La Suisse a également fait savoir, vendredi, qu'elle n'entend pas, pour l'instant, suivre le gouvernement de Bonn. – *(AFP.)*

Tous les partis allemands, sauf les Verts approuvent la décision du gouvernement de Bonn

BONN

de notre envoyé spécial

La police et les services de renseignement allemands avaient l'œil depuis longtemps sur le PKK. Ne serait-ce qu'en 1992 et 1993, des commandos du PKK ont commis, selon le ministère de l'intérieur à Bonn, six attentats graves en Europe et en RFA contre des intérêts turcs. Une cinquantaine d'autres incidents ont été enregistrés et l'idée d'une interdiction de ce mouvement extrémiste avait déjà été examinée au début du mois au Bundestag, après l'attentat du 5 novembre qui avait fait un mort à Wiesbaden. *«L'Etat de droit ne tolérera pas que la paix intérieure soit menacée par une minorité violente»*, a déclaré, vendredi, Manfred Kanther, le ministre de l'intérieur pour justifier la décision du gouvernement de bannir l'organisation kurde et trente-cinq associations liées à son réseau : *«L'Allemagne ne doit pas servir de théâtre de guerre pour les terroristes étrangers.»*

Cette décision fait à peu près l'unanimité dans les milieux politiques, à l'exception des Verts qui la jugent *«malheureuse»* : la RFA *«inflige ainsi une punition collective aux quelque quatre cent cinquante mille Kurdes qui vivent chez nous»*; elle contribue à faire des membres du PKK des martyrs; elle ne facilite pas la tâche des mouvements démocratiques kurdes, en Turquie et – quatrième effet – on ne peut exclure une *«vengeance»*, sous la forme d'une nouvelle vague d'attentats terroristes des séparatistes kurdes en République fédérale. L'interdiction du PKK ne signifie pas que Bonn approuve la politique d'Ankara à l'égard des Kurdes dans le Sud-Est anatolien, a cependant précisé le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, qui entend poursuivre avec la Turquie *«le dialogue sur le respect des droits de l'homme»*.

Coopération avec la Suède

Dans la journée de vendredi, la police a perquisitionné plus de cent cinquante locaux de diverses associations kurdes dans onze Lander. Du matériel d'imprimerie et de propagande a notamment été saisi. A Berlin, le centre culturel kurde, situé dans le quartier de Kreuzberg, a été fermé de même que l'Association mésopotamienne, à Brême. Aucune personne n'a été arrêtée. Selon les estimations des autorités, le PKK dispose de quatre à cinq mille militants actifs en République fédérale. Son infrastructure est difficile à «démonter», mais l'Allemagne constitue apparemment pour lui une solide base de financement. Les commerçants kurdes, notamment, sont soumis au chantage et au racket et doivent verser leur «cotisation» au mouvement.

Pour surveiller le PKK, les services allemands ont longtemps travaillé en étroite coopération avec la Suède, autre pays d'Europe occidentale où l'immigration turque est proportionnellement importante. Au lendemain du meurtre, en hiver 1986, du premier ministre suédois Olof Palme, les enquêteurs avaient dans un premier temps privilégié la *«piste kurde»*, estimant que le refus du gouvernement de Stockholm d'accorder l'asile politique en Suède à Abdullah Ocalan, chef du PKK, aurait pu expliquer une action de *«représailles»*. Une autre thèse qui circulait alors était que Téhéran, fort mécontent de la médiation dont Olof Palme avait été chargé par l'ONU pour tenter de régler le conflit avec l'Irak et de l'arrêt des livraisons – illicites – de matériel militaire suédois à l'Iran, aurait commandité au PKK l'assassinat du premier ministre, moyennant des sommes considérables. Mais ces enquêtes – faute de preuves – n'aboutirent à aucun résultat concret et furent peu à peu abandonnées.

ALAIN DEBOVE

[redacted]

Mme Mitterrand demande l'envoi d'observateurs des Nations unies

A la suite d'un entretien de Danielle Mitterrand avec deux parlementaires kurdes turcs du Parti démocratique (DEP, pro-kurde) en visite en France (*le Monde* du 26 novembre), la fondation France Libertés, présidée par l'épouse du chef de l'Etat, a publié, vendredi 26 novembre, un communiqué évoquant le *«bilan catastrophique, connu et dénoncé à plusieurs reprises et qui ne cesse de s'alourdir»*, présenté par ces parlementaires, de la situation dans le Sud-Est anatolien à majorité kurde. France-Libertés estime *«urgent qu'un médiateur soit désigné de toute urgence par l'Union européenne pour tenter de résoudre ce conflit par la négociation»* et que *«des observateurs des Nations unies soient envoyés sur place afin de protéger les populations en danger»*.

«Mme Mitterrand rappelle, ajoute le communiqué, *que depuis des dizaines d'années, les populations kurdes sont soumises à une répression sanglante, qui en fait d'abord 25 millions de victimes. Tout défenseur des droits de l'homme fait confiance à l'opinion publique qui, fidèle à la tradition de la France, terre d'asile, doit se garder de faire l'amalgame condamnant à la suspicion l'ensemble de la communauté kurde»*.

CLÉS/ *La question kurde*

▪ Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). – Depuis sa création en 1978, les buts du PKK, tels qu'exposés par son secrétaire général, Abdullah Ocalan, dit «Apo», ont évolué. Parfois carrément en faveur d'un état indépendant, qui inclurait non seulement les Kurdes de Turquie mais également ceux d'Iran, d'Irak, de Syrie et de l'ex-Union soviétique, «Apo» a admis, à d'autres moments, que l'indépendance n'était pas son but à court terme et qu'une forme de fédération ou d'autonomie serait acceptable. Son idéologie est un marxisme-léninisme particulièrement rigide, teinté d'un nationalisme exacerbé et parfois de références à l'islam pour attirer la population locale, qui est musulmane. Contrairement aux organisations kurdes d'Irak du nord, avec lesquelles il est en désaccord, le PKK a toujours préconisé la lutte armée. Entamée en août 1984, cette guérilla s'est particulièrement intensifiée à partir du début des années 90. Les combats qui opposent les diverses forces de sécurité aux rebelles kurdes dans les montagnes de l'Est et du Sud-Est anatolien s'accompagnent d'atrocités de part et d'autre, dont est victime avant tout la population. Selon un bilan officiel, le chiffre de 10 000 morts vient d'être dépassé. Sur le terrain, très accidenté, enneigé en hiver, il semble difficile que l'une des parties puisse l'emporter sur l'autre. Retranchés dans les montagnes depuis plusieurs années, les combattants du PKK, qui recrute aussi bien dans la jeunesse estudiantine que chez les fils de paysans, sont très aguerris.

▪ Les Kurdes. – Avec une langue et des traditions propres, les Kurdes forment un peuple dont le nombre, au total, dans les cinq pays, est estimé à quelque 25 millions. Près de la moitié, environ 12 millions, vivent en Turquie, où ils représentent environ le quart de la population. L'Est et le Sud-Est anatolien, à majorité kurde, comptent parmi les zones les plus pauvres de Turquie. Le retard de développement contribue à expliquer que la guérilla puisse rencontrer un certain écho dans la population, et nourrit les revendications autonomistes des plus modérés. Ceux des Kurdes – la plus grande partie – qui ne demandent pas l'indépendance réclament cependant la reconnaissance de leurs droits, en particulier de leur identité culturelle, et plus de pouvoir pour les élus locaux. L'usage de la langue kurde en privé est autorisé depuis avril 1991, mais pas dans l'enseignement, ni à la télévision ou à la radio. La crispation d'Ankara sur le problème kurde – les dirigeant turcs y voient toujours un risque pour l'unité nationale – empêche l'émergence d'interlocuteurs politiques pour exprimer de façon pacifique les revendications de la population.

UKRAINE

La Russie ne veut plus assurer la maintenance des armes nucléaires

La Russie a annoncé, vendredi 26 novembre, par un communiqué du gouvernement, qu'elle ne pouvait *«plus assurer, comme elle l'avait fait jusqu'à maintenant, la maintenance des armes* [nucléaires] *stratégiques offensives situées en territoire ukrainien»*. Cette déclaration fait suite à la décision de l'Ukraine de rester une puissance nucléaire tout en démantelant une partie de son arsenal de 1 700 ogives. Le parlement de Kiev avait, le 19 novembre, ratifié le traité START I sur la réduction des armes stratégiques tout en affirmant que le pays restait une puissance nucléaire.

La résolution adoptée par les députés ukrainiens prévoit le démantèlement de 36 % des missiles et 42 % des charges nucléaires, conformément au traité, mais elle ajoute que Kiev *«ne se sent pas lié»* par un article du protocole de Lisbonne proclamant que l'Ukraine n'est pas un Etat nucléaire. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : nouveau ministre de la santé. – Le président slovaque, Michal Kovac, a nommé, jeudi 25 novembre, Irena Belohorska au poste de ministre de la santé. Ce remaniement fait suite à une motion de défiance du Parlement la semaine dernière contre l'ancien ministre de la santé, adoptée grâce aux voix des députés du Parti national slovaque, pourtant membre de la coalition au pouvoir. Mme Belohorska, quarante-cinq ans, gynécologue de formation, est membre du HZDS, le parti du premier ministre slovaque Vladimir Meciar. – *(AFP.)*

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Tuzla, « paradis » en perdition

Suite de la première page

Toutefois, les relations traditionnellement bonnes entre les trois communautés ne se sont pas détériorées. Aussi, lorsque les autorités serbes indépendantistes de Pale ont tenté, l'hiver dernier, de conditionner l'évacuation des civils des enclaves musulmanes assiégées dans l'est de la Bosnie à celle des Serbes de Tuzla, quelques centaines seulement d'entre eux se sont portés volontaires pour partir. Cependant, la perspective de devoir affronter un deuxième hiver de guerre sans chauffage et sans réserves alimentaires suffisantes fait désormais de chaque habitant un candidat à l'exil.

Enclavée, la région de Tuzla est désormais presque totalement dépendante de l'aide humanitaire internationale; une aide qui arrive irrégulièrement et qui satisfait à peine 15 % des besoins alimentaires de la population. Avant la rupture de l'alliance entre forces musulmanes et croates, au printemps dernier, Tuzla, tout comme les villes sous contrôle musulman de Bosnie centrale, était ravitaillée par le sud, grâce à des convois commerciaux transportant des vivres et des matières premières qui permettaient de maintenir la production industrielle à 30 % de son niveau d'avant guerre.

Mais, après huit mois de blocus croate, les réserves se sont épuisées, et la région fait face, au début de ce deuxième hiver de guerre, à de graves pénuries de nourriture, de carburant et d'autres produits de première nécessité. Ainsi, ce centre industriel, le plus important de l'ex-Yougoslavie, qui fournissait du charbon, du sel, de l'énergie électrique et des produits chimiques, est-il paralysé et sa population contrainte de vivre comme au début du XIXe siècle.

En luge ou en brouette

A 150 francs le litre d'un substitut chimique de l'essence, les habitants de Tuzla ont, depuis longtemps, renoncé à prendre leur voiture et circulent à pied, parcourant souvent des dizaines de kilomètres pour se procurer à la campagne quelques denrées alimentaires qui leur permettront de survivre. Avec les premières neiges, les gens ont ressorti les luges pour transporter les quelques kilos de farine, de choux ou de pommes de terre qu'ils ont payé au prix fort; d'autres se servent de brouettes et les mieux équipés ont recours à la charette à bras ou à chevaux.

Et c'est souvent le bruit des sabots de ces attelages qui rompt au petit matin le silence des nuits glaciales de Tuzla, à l'heure où quelques paysans viennent vendre les produits de leur récolte sur les pauvres marchés de la ville.

Avec l'arrivée du froid, les habitants de Tuzla ont commencé à débiter des troncs d'arbre devant leur immeuble pour essayer de se chauffer tant bien que mal. Grâce à la centrale électrique, qui fonctionne au ralenti, Tuzla a la «chance» d'avoir quelques heures d'eau et d'électricité par jour. Pendant les coupures d'électricité, ils s'éclairent avec les moyens du bord : des petites lampes branchées sur des batteries de voiture ou des mèches faites de lacets de chaussure et trempées dans un mélange d'huile de cuisine et d'eau. Les bougies, presque introuvables, valent un salaire mensuel, qui varie entre 3 et 5 deutschemarks.

Si la faim règne à Tuzla, c'est que les réserves de vivres sont quasi épuisées et qu'un tiers seulement des quelque 700 000 habitants de la région bénéficent de l'aide humanitaire internationale. Car, à la différence de Sarajevo, où chaque famille est censée recevoir un colis alimentaire, à Tuzla ainsi que dans de nombreuses villes de Bosnie, seuls les réfugiés ont droit à cette aide. Une aide qui, de surcroît, est aléatoire puisque les convois humanitaires en provenance de Belgrade sont régulièrement bloqués par les Serbes de Bosnie.

En novembre, moins de 15 % de l'aide a pu être acheminée à Tuzla. Dernièrement, plusieurs manifestations ont été organisées par des gens affamés devant les bureaux du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), et des entrepôts de l'organisation ont été pillés.

Les représentants des organisations humanitaires internationales ont récemment constaté une dégradation de la situation, qu'ils attribuent au désespoir et au sentiment d'abandon total qu'éprouve la population. Mais le mécontentement, qui est en train de prendre de l'ampleur, risque, selon eux, de donner de l'élan aux extrémistes et de perturber les relations entre les trois communautés.

Au HCR, comme à la Croix-Rouge internationale, les responsables affirment n'avoir enregistré dans la région aucun cas de violence ou de discrimination à l'égard des groupes minoritaires. Toutefois, plusieurs Serbes assurent recevoir des menaces téléphoniques, et des coups de feu auraient été tirés contre la maison d'une famille croate de Zivinice (à 25 kilomètres à l'est de Tuzla).

Sentiment de trahison

De plus, un certain nombre d'enseignants serbes auraient été récemment licenciés. Certes, 80 % des enseignants de la région étaient serbes, mais ces licenciements interviennent au moment précis où politiques et intellectuels musulmans prônent la mise en valeur de l'identité, de la culture et de la «langue» bosniaques dans les programmes scolaires ainsi que la réécriture de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine.

Dans cette ville dont les murs portent encore des graffitis tels que « Nous ne voulons pas de partis nationaux » et où les réformistes ont remporté les élections municipales de 1990, beaucoup ont le sentiment d'avoir été trahis par la communauté internationale, qui n'a pas défendu les principes auxquels elle s'était déclarée attachée. Le maire de Tuzla, Selim Beslagic, estime notamment que le conflit en Bosnie ne pourra pas être réglé tant que « l'Occident n'aura pas décidé s'il veut défendre le fascisme ou la démocratie ».

En attendant, M. Beslagic tente de se convaincre et de convaincre les journalistes étrangers qu'il peut encore sauver le modèle de cohabitation qu'il a réussi à préserver à Tuzla, grâce à son discours modéré et au soutien des trois communautés. Mais M. Beslagic a l'air de l'homme désespéré qui sait qu'il se bat pour une cause juste mais perdue, en raison de ce qu'il appelle l'« aveuglement » de la communauté internationale.

Celle-ci n'est pourtant pas la seule à lui donner du fil à retordre, puisque son pouvoir est aujourd'hui menacé par les courants nationalistes, au sein même de la communauté musulmane à laquelle il appartient. La perspective d'une mise à l'écart de M. Beslagic par le Conseil régional, nommé en janvier dernier par le gouvernement de Sarajevo et composé uniquement de membres du Parti (musulman) d'action démocratique (SDA), a vivement inquiété les Serbes et les Croates de Tuzla, qui craignent que la ville ne tombe aux mains d'« extrémistes », comme cela s'est produit à Zenica, une ville à 100 kilomètres au sud-ouest et dont la structure ethnique d'avant la guerre était semblable à celle de Tuzla.

Sous un commandement unifié

Quel que soit l'avenir de Tuzla, Serbes et Croates conviennent qu'en cas de partage ethnique de la Bosnie la plupart d'entre eux plieront bagages. Petar Matanovic, le supérieur du couvent franciscain de Tuzla, rappelle que son ordre était attaché à l'unité de la Bosnie, mais « puisque nous assistons à la formation de nouveaux Etats et que la guerre est une guerre de territoires qui n'a visiblement pour objectif que de déterminer la taille de ces Etats », il est clair que « les Croates qui ne partent pas maintenant, pendant la guerre, partiront après ».

Pourtant, les leaders de la communauté croate de Tuzla se plaisent à rappeler que les trois brigades croates locales ont défendu la région aux côtés des forces musulmanes, sous un commandemant unifié, et que la population croate peut donc rester sur ses terres. Grâce à des structures politiques et économiques bien rodées, les Croates de Tuzla ont réussi à s'assurer une certaine autonomie. Ils possèdent notamment leurs propres réseaux de ravitaillement et de distribution de ressources alimentaires, qui servent, pour le moment, aux unités militaires croates.

FLORENCE HARTMANN

SARAJEVO : *tombola pour soutenir la capitale bosniaque assiégée.* – Plus de 400 artistes français et étrangers ont donné 1 000 œuvres à l'Association Sarajevo (17, rue de l'Avre, 75015 Paris; tél. : 45-79-38-66) afin qu'elle organise une tombola dont les bénéfices serviront à l'achat de matériels nécessaires à l'expression des artistes et créateurs de Sarajevo. Les billets de cette tombola sont en vente dans les quatre FNAC et cinquante galeries d'art parisiennes au prix de 150 F. Le tirage aura lieu le 4 décembre à partir de 16 heures à la Galerie le Sous-Sol, 12, rue du Petit-Musc, Paris (4e) où les œuvres seront exposées du 1er au 3 décembre.

Nouvelles entraves à l'action humanitaire

Les Serbes bosniaques recommencent à entraver l'action humanitaire en Bosnie-Herzégovine, en dépit des engagements pris par les trois parties belligérantes d'assurer le libre passage de l'aide internationale, a indiqué, vendredi 26 novembre, un porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). « Après trois jours de grande réussite dans les convois en Bosnie-Herzégovine, nous avons maintenant à faire face à de nouveaux problèmes, particulièrement de la part des Serbes bosniaques », a déclaré ce porte-parole.

Par ailleurs, l'évacuation de plus de mille personnes de Sarajevo, qui devait avoir lieu vendredi, a été reportée *sine die* en raison de difficultés de dernière minute provoquées par les forces croates bosniaques, a annoncé le HCR. – (AFP.)

Pour la première fois

Le drapeau de l'UEO flotte en Adriatique

Pour la première fois, des bateaux de guerre européens qui participent, en Adriatique, au contrôle de l'embargo naval contre l'ex-Yougoslavie arborent le pavillon de l'Union de l'Europe occidentale. La décision a été prise le jeudi 25 novembre, et elle a été exécutée aussitôt. Onze nations sont représentées – avec dix-huit navires – dans cette mission qui a été appelée «Sharp Guard» et placée sous commandement italien.

Toutes les marines en Adriatique ne relèvent pas d'Etats membres de l'UEO, mais, à côté de l'Italie, l'organisation européenne y a détaché des bâtiments (la frégate *Jean-Bart* et l'aviso *Drogou*), du Royaume-Uni, de la Grèce, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Espagne. «Sharp Guard» réunit encore des navires américains, canadiens, turcs et norvégiens.

Ce geste des puissances de l'UEO se veut, avant tout, un symbole politique, qui témoigne d'une volonté d'agir, sur un plan militaire, en concertation européenne au profit de l'ONU. Le drapeau de l'UEO rappelle celui de l'Union européenne. Il présente, sur fond bleu, les sigles UEO et WEU (la version anglaise) ordonnés en croix et entourés d'un nombre d'étoiles égal à celui des pays de l'Organisation fondée en 1954.

ITALIE

Création d'une « Alliance nationale » contre la gauche

Le secrétaire du Mouvement social italien (MSI, néo-fasciste), Gianfranco Fini, a annoncé, vendredi 26 novembre, la création d'« une alliance nationale » pour « barrer la route à la gauche ». « Aujourd'hui, nous devons donner vie à une droite qui ait la force et la volonté de gouverner pour empêcher l'Italie de glisser à gauche », a affirmé M. Fini, candidat à la mairie de Rome. Deux députés de la Démocratie chrétienne (DC), Publio Fiori et Gustavo Selva, également promoteurs de l'initiative, ont estimé qu'une grande partie des membres de la DC rejoindront cette alliance.

De son côté, l'industriel Silvio Berlusconi, qui a apporté son soutien au candidat du MSI à Rome, s'est emporté lors d'une conférence de presse, vendredi, en refusant avec véhémence l'étiquette de « cavalier noir », l'appellation des fascistes. La couverture du dernier numéro de l'hebdomadaire *Panorama*, qui appartient à M. Berlusconi, annonce un article titré «Achtung Mussolini ?» consacré à la petite-fille du dictateur, Alessandra Mussolini, arrivée en tête aux élections à Naples.

Lors du premier tour des élections municipales de dimanche dernier, le MSI est devenu avec 31 % des voix le premier parti à Rome et à Naples, tandis que les candidats de gauche étaient en tête dans les six plus grandes villes du nord et du sud où avait lieu le scrutin. – (AFP.)

DIPLOMATIE

Le sommet franco-italien

Paris et Rome s'entendent pour construire le TGV Lyon-Turin-Milan

ROME

de notre envoyé spécial

Les quatorzièmes consultations franco-italiennes, qui se sont déroulées vendredi 26 novembre à Rome, ont été placées sous le signe des transports et de la culture. « On peut dire que la ligne TGV Lyon-Turin démarre aujourd'hui. C'est irréversible », a déclaré Bernard Bosson, le ministre des transports, qui participait a ce sommet dans la délégation française dirigée par François Mitterrand et Edouard Balladur. Ce projet, dont la réalisation devrait être achevée en 2020, fera appel pour son financement aux fonds rendus disponibles par l'Initiative européenne de croissance (lancée par Jacques Delors au sommet d'Edimbourg en décembre 1992) et par le grand emprunt européen souhaité par le président français. « L'Italie, a ajouté M. Bosson, va lancer les dernières études préparatoires à la réalisation des tronçons Milan-Turin et Turin-Suze. De son côté, la France va réaliser l'avant-projet sommaire (APS) concernant le tronçon Lyon-Montmélian. »

Convergences culturelles

L'autre point fort de ce sommet aura été la manifestation de la convergence de vues entre Paris et Rome sur la défense de la production culturelle européenne face à l'hégémonie américaine dans le cadre des négociations du GATT. «La France et l'Italie sont d'accord sur la nécessité d'une collaboration très étroite dans le domaine culturel et pour exiger que soit défendu chaque aspect de la tradition des peuples européens, dans le cadre d'un dialogue avec les autres cultures, mais avant tout en visant le maintien de ses caractéristiques fondamentales », a déclaré le premier ministre italien Carlo Azeglio Ciampi au cours de la conférence de presse clôturant le sommet. Il s'est pourtant bien gardé d'utiliser l'expression « exception culturelle », Rome étant plutôt enclin à se battre sur le thème de la « spécificité » culturelle au sein du GATT, jugée moins agressive envers Washington et Hollywood.

Pour donner un éclat particulier à cet aspect des conversations, le ministre de la culture Jacques Toubon avait emmené avec lui une escouade de cinéastes français : Claude Lelouch, Jean-Paul Rappeneau, Coline Serreau, Roman Polanski, Laurent Heynemann. Ces croisés de l'exception culturelle française n'ont eu aucun mal à convaincre, lors d'une rencontre organisée à la Villa Medicis, quelques-uns de leurs plus célèbres collègues italiens comme Ettore Scola et Gillo Pontecorvo de la nécessité du maintien des aides publiques aux industries cinématographiques européennes. « L'exemple du cinéma anglais détruit par la politique culturelle de Margaret Thatcher est malheureusement derrière nous, constatait Roman Polanski à l'issue de cette rencontre. En Europe et aux Etats-Unis nous ne faisons pas tout à fait le même métier. Eux font des produits à mettre sur le marché, nous pratiquons une sorte d'artisanat qui a besoin d'être soutenu par l'Etat... »

Pour le reste, ce 14e sommet franco-italien ne pouvait que constater la volonté de l'un et l'autre pays de faire avancer des dossiers dont ils ne détiennent pas la clé à eux seuls : la construction d'une politique de sécurité commune, où Rome est traditionnellement plus proche que Paris des vues américaines, la relance de la construction européenne, où les deux gouvernements semblent parler d'une même voix – notamment sur la nécessité de parvenir rapidement à la monnaie unique –, la conclusion de la négociation du GATT, un point sur lequel M. Ciampi à noté les « similitudes » entre les positions française et italienne.

LUC ROSENZWEIG

Au cœur des grands projets européens

Au même titre que le TGV Nord européen vers Amsterdam et Londres ou la future liaison entre Paris et Barcelone, prolongée ensuite vers Madrid, la construction d'une liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin fait partie de la liste des ambitieux projets d'équipement permettant de donner à l'aménagement du territoire de l'Union européenne et à sa cohésion économique un sens concret. Mais le projet est évidemment d'une ampleur considérable puisqu'il s'agit de franchir les Alpes, et il est impossible d'en chiffrer le coût.

On comprend dans ces conditions que cet ouvrage prenne une place de choix dans la liste des « grands travaux » que l'Union européenne s'apprête à décider pour mettre en œuvre l'initiative européeene de croissance.

Retenu au schéma directeur européen des voies à grande vitesse arrêté en 1990, ce projet avait déjà fait l'objet d'un « coup d'envoi » officiel sous le gouvernement de Pierre Bérégovoy, puisque le ministre de l'équipement de l'époque, Jean-Louis Bianco, avait, le 10 novembre 1992, en accord avec son collègue italien, lancé les études de faisabilité. Au début de la prochaine décennie, Lyon serait à 1 heure 40 de Turin au lieu de 4 heures aujourd'hui.

Mettant fin à une querelle linguistique

La Belgique finance l'Eurocorps

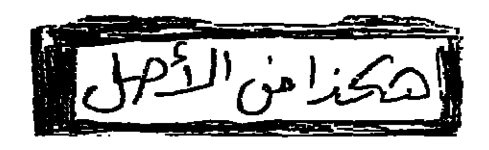
Le gouvernement belge a décidé, vendredi 26 novembre, de régler à la France un montant de 40 millions de francs belges (environ 6,5 millions de francs français) pour participer à la construction du PC de l'Eurocorps, à Strasbourg, selon un communiqué officiel publié à l'issue du conseil des ministres à Bruxelles. Le ministre de la défense, Léo Delcroix, social-chrétien flamand, avait annoncé que la Belgique n'apporterait pas sa contribution financière à ce corps d'armée européen de 40 000 hommes si le néerlandais n'y était pas reconnu comme langue officielle aux côtés du français et de l'allemand.

« J'ai cru comprendre que cette affaire était réglée lorsque le ministre de la défense a demandé au conseil des ministres d'autoriser le paiement », a déclaré le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, interrogé sur l'état de cette controverse. Il semble, en effet, que les trois pays concernés soient parvenus à un compromis qui prévoit que le néerlandais puisse être aussi utilisé lors des cérémonies officielles et lors de la traduction de documents écrits au sein de l'état-major.

Jean-Bernard Ouvrieu nommé ambassadeur au Japon

Jean-Bernard Ouvrieu vient d'être nommé ambassadeur de France au Japon.

[Né en 1939, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Ouvrieu a été notamment en poste à Bagdad (1975-1977) et à Washington (1977-1979), puis directeur adjoint du cabinet du ministre (1979-1980). Il a été représentant de la France à l'Agence internationale de l'énergie atomique (1981-1985), ambassadeur à Séoul (1985-1987), directeur des affaires économiques à l'administration centrale (1987-1989), et ambassadeur à Brasília (1989-1993).]



PROCHE-ORIENT

Les méthodes contestées de Yasser Arafat

Nombre de Palestiniens s'inquiètent de la volonté du chef de l'OLP de contrôler tous les rouages de la future Autorité nationale dans les territoires occupés

« Des luttes pour les pouvoirs parmi les Palestiniens et singulièrement au sein de l'OLP, il y en a toujours eu et il serait naïf de croire que ces rivalités se résorberaient ou même s'atténueraient aujourd'hui, alors même que pour la première fois un appareil d'Etat (palestinien) *est à portée de main. »* Notre interlocuteur, un Palestinien de la diaspora, garde la tête froide face à l'indignation et aux critiques suscitées par de récentes décisions prises par le chef de l'OLP.

Pour autant, ajoute-t-il, et même si *« Yasser Arafat a toujours voulu dominer, aujourd'hui plus que jamais il faut se battre pour freiner cette tendance, non pas vraiment parce que nous sommes à la veille d'une échéance capitale – l'OLP en a vu d'autres, même si elles étaient d'une autre nature – mais surtout, parce que, de facto, Yasser Arafat n'a plus de pair au sein de la centrale »*. Les grands dirigeants historiques, ceux qui avaient une base populaire, tels Abou Jihad et Abou Iyad, ont été assassinés. Or directement, ou du seul fait de leur poids, le chef de l'OLP devait tenir compte de leur avis. *Ils étaient en quelque sorte ses garde-fous.* Depuis qu'ils ont été assassinés, *c'est le vide autour de lui – n'était une nuée de courtisans – car le « vieux » prend ombrage de toute ambition. C'est là que le bât blesse.*

Peu importe si la date du 13 décembre, fixée par l'accord israélo-palestinien, pour le transfert début du de pouvoirs à l'Autorité nationale palestinienne dans les territoires occupés est respectée, ou quelque peu retardée. Ce qui compte aujourd'hui, ce sont les préparatifs, *et ils suscitent de vives* contestations en public et plus encore en privé. Si l'envoi de contingents de l'Armée de libération de la Palestine pour constituer le noyau de la police palestinienne n'entraîne pas, à ce stade, de vives protestations – encore que, dans les territoires occupés, les gens se demandent si ces soldats réguliers sauront se convertir en forces de l'ordre –, les nominations dans les secteurs civils ont soulevé de vives protestations.

L'exemple le plus frappant et le plus récent est le choix par Yasser Arafat des membres de l'organisme chargé de la gestion de l'assistance financière internationale aux territoires occupés, la PEDRA (Palestine Economic Development and Reconstruction Authority).

Une conversion nécessaire

Que ce « conseil des gouverneurs » soit directement responsable devant le chef de l'OLP, en sa qualité de président de l'Autorité nationale palestinienne, et que de surcroît les deux vice-présidents de cet organisme soient des politiques – Farouk Kaddoumi, « ministre des affaires étrangères » de la centrale, et Mohammad Zohdi Nachachibi –, en ont choqué plus d'un, y compris et peut-être surtout parmi les membres désignés de cet organisme. Et leurs critiques rejoignaient celles de la Banque mondiale et des pays donateurs qui souhaitaient avoir des experts pour seuls interlocuteurs.

Plus ou moins virulente, la grogne touche également d'autres questions. Des personnalités des *territoires occupés affirment craindre* un parachutage des Palestiniens « de l'extérieur ». Paradoxalement, des membres de l'appareil de l'OLP, soupçonnent « le vieux » de chercher à les sacrifier sur l'autel de l'accord conclu avec l'Etat juif. Quatre personnalités de la diaspora, qui ont récemment réclamé une *« démocratisation »* des institutions palestiniennes, ont formé un comité de suivi à cette fin, après avoir réclamé avec d'autres, dans une pétition, l'élaboration d'une *« Constitution garantissant un pouvoir démocratique et le respect des droits de l'homme »* dans les territoires actuellement occupés.

Les rangs des mécontents enflent donc et souvent pour des raisons diamétralement opposées. Tous, loin s'en faut, ne sont pas des purs et durs de la démocratie et nombreux sont ceux qui cherchent seulement à acquérir une part du gâteau. Mais un courant de véritables « modernistes », d'obédiences politiques diverses – ce qui fera, à terme, leur force –, existe réellement et souhaite faire de la future Autorité nationale palestinienne un exemple de démocratie.

Yasser Arafat, comme à son habitude, veut concentrer tous les *pouvoirs de décision entre ses* mains. Parallèlement, il écarte vers des positions de deuxième ordre des hommes clés, ou qui ont en tout cas joué un rôle capital dans la conclusion de l'accord avec l'Etat juif, tel Abou Mazen, de son vrai nom Mahmoud Abbas ou encore Abou Alaa (Ahmed Koreia). En revanche, il cherche à récupérer les opposants à l'accord conclu avec Israël, pour peu qu'ils ne soient pas ses ennemis jurés. Ainsi en est-il de Farouk Kaddoumi, mais aussi d'Hani El Hassan, auquel le chef de l'OLP a récemment proposé le pilotage des *négociations multilatérales* de paix, parallèles aux pourparlers bilatéraux. C'est sans doute *à travers la même grille qu'il faut* lire la récente nomination à la tête du commandement du Fatah au Liban de Mounir Maqdah, un farouche opposant à l'accord signé avec Israël.

Le chef de l'OLP, que certains des siens ont longtemps surnommé « le père », a toujours conçu le *fonctionnement de l'OLP et du* Fatah sur le mode consensuel avec un mélange d'autoritarisme – d'au*tocratie, disent certains – et de* paternalisme –, ce qui lui a globalement réussi. Sans jamais définitive*ment couper* les ponts avec ceux qui le contestent, ou tout simplement qui ont tendance à prendre trop de poids, il a systématiquement procédé à des mises à l'écart, quand il le voulait, avant de ramener au premier rang les intéressés, quand il le jugeait nécessaire. Serait-il déterminé à poursuivre sur la même voie?

Il bénéficie aujourd'hui de quelques atouts indiscutables : il est l'*Artisan – avec un grand « A »* – de l'accord « historique » avec Israël et c'est grâce à lui que les Palestiniens voient enfin poindre un début de règlement de leur problème. Il devrait donc bénéficier d'une période de grâce qu'il va tenter de mettre à profit pour tisser sa toile à l'intérieur des territoires occupés.

La rumeur, invérifiable, veut que la crise financière au sein de l'OLP, si grave soit-elle du fait de l'arrêt des financements des riches Etats pétroliers, ait été délibérément exagérée par lui. Yasser Arafat se réserverait une vraie tirelire pour financer des projets dans les territoires occupés, se faire une « clientèle ». Le clientélisme, dont il connaît toutes les ficelles, est un peu son fort, mais son parcours – original par rapport à celui de tous les autres dirigeants arabes – et celui du peuple palestinien lui ont également donné une forme d'ouverture. Ce n'est pas un hasard, par exemple, si le recrutement de la police a été *également ouvert aux* femmes, ou si deux de ses « ambassadrices » à l'étranger sont des femmes, *Leïla Chahid* et *Hanane* Achraoui (cette dernière étant chrétienne de surcroît).

Dans les territoires occupés, il trouvera sans doute un répondant, car, après tout, à l'instar des Palestiniens « de l'extérieur », *« voire plus qu'eux, la population des territoires occupés est elle aussi régie par des allégeances tribales et familiales, et l'esprit de clientèle »*, souligne un Palestinien de la diaspora. Mais *c'est aussi, rappellent d'autres – des* territoires occupés ceux-là –, une société civile structurée et dynami*que et qui opposera des résistances.*

Il faut, disait en substance, dès septembre, Abou Mazen, que l'OLP opère une véritable conversion, qu'elle apprenne à gérer un « Etat ». L'Histoire dira si Yasser *Arafat réussira le passage.*

MOUNA NAÏM

PROCHE-ORIENT

IRAK

Bagdad accepte le contrôle à long terme de son désarmement

Créant la surprise, l'Irak a annoncé, vendredi 26 novembre, qu'il acceptait la mise en œuvre de la *résolution* 715, qui prévoit un mécanisme de contrôle à long terme par *l'ONU* de son désarmement dans le but de l'empêcher de développer des armes de destruction massive.

« Je souhaite vous informer de la décision du gouvernement irakien d'accepter les obligations incluses dans la résolution 715, et de se conformer aux dispositions des plans de vérification et de contrôle », a indiqué le ministre irakien des affaires étrangères, Mohamed Saïd El Sahaf, *dans une* lettre adressée au Conseil de sécurité de l'ONU.

En échange de ce geste, mais sans que cela soit présenté comme une condition, M. El Sahaf a demandé au Conseil de lever l'embargo sur le pétrole – imposé à l'Irak parmi d'autres sanctions en août 1990, après l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes –, *« sans aucune entrave, limitation ou condition supplémentaire »*.

Mais la levée d'une partie des sanctions n'est pas aussi sûre que le laisse entendre Bagdad. Le chef de la commission spéciale chargée du désarmement irakien, Rolf Ekeus, a en *effet indiqué*, vendredi, que les Nations unies n'étaient pas encore prêtes à mettre en œuvre *immédiatement le* mécanisme de contrôle à long terme du désarmement. L'acceptation par Bagdad de la *résolution* 715 lève *« un obstacle majeur »* a-t-il dit. Mais l'ONU doit encore *« mettre en place des plans* [de contrôle] *sans entraves, et nous avons besoin d'un certain temps »*, a-t-il ajouté. Une *période* probatoire de six mois environ sera ensuite nécessaire pour tester le *fonctionnement* du mécanisme. Il appartiendra alors au Conseil de sécurité de prendre la décision *politique de lever ou de suspendre* l'embargo pétrolier.

Outre la question du contrôle à long terme, M. Ekeus a souligné que *« quelques vérifications »* restaient à faire à propos des programmes militaires irakiens développés *dans le passé*. En outre, une mission de l'ONU sur l'utilisation présumée d'armes chimiques par l'armée irakienne contre les populations du sud du pays doit encore terminer ses travaux. – *(AFP.)*

Un responsable du Hamas tué à Jérusalem-Est

Les forces de l'ordre israéliennes ont tué, vendredi 26 novembre, à Jérusalem-Est, un chef militaire du *mouvement islamiste palestinien* Hamas. Khaled Moustapha Zir, âgé de vingt-cinq ans, est le deuxième responsable de ce mouvement tué en trois jours dans les territoires occupés. Il était un des dirigeants, en Cisjordanie, du groupe Ezzeddine El-Qassam, la branche armée du Hamas.

Recherché depuis septembre, il était accusé d'avoir participé à l'assassinat *d'un* soldat, le 2 septembre à Negohot, et d'un colon le 8 juillet, près de Tékoa, en Cisjordanie. *Trois Palestiniens qui lui* avaient donné refuge ont été arrêtés. Les manifestations se sont poursuivies dans la bande de Gaza après la mort du chef d'Ezzeddine El-Qassam pour cette région, Imad Akhel (*le Monde* du 26 novembre). *Trois Palestiniens ont été blessés* par balles.

La censure a par ailleurs autorisé vendredi l'annonce de la mort d'un autre membre d'Ezzedine El-Qassam, Salam Sabbagh, tué le 8 novembre par l'armée, près de Hébron. Il était accusé d'avoir participé, la veille, au meurtre du chauffeur d'un dirigeant des colons, le rabbin Haïm Druckman. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

La lente renaissance d'Alcantara



ALCANTARA

de notre envoyé spécial

Alcantara joue de mystères. Face à Sao-Luis, la capitale du Maranhao dans le *nord-est du Brésil, elle paraît, elle aussi,* être une île. Placée sur une colline dominant la mer, la bourgade se trouve en fait sur *un bras de terre continental*. Un lieu presque inaccessible pourtant. Alcantara, proche et lointaine à la fois, ne se trouve qu'à une quinzaine de milles nautiques de Sao-Luis, *facilement franchissables* en bateau. Mais l'absence de ponts et les innombrables bras de fleuve qui entourent *Sao-Luis* obligent, *pour s'y rendre par la* route, à un détour... de 450 kilomètres !

Isolée de toute autre cité à 100 kilomètres à la ronde, c'est une ville fantôme qui semble presque à l'abandon. Quel*ques baraques de pêcheurs, de simples* maisonnettes de palmes et de torchis jalonnent ses flancs. En son sommet, des demeures finement décorées de balcons *sculptés*, de grandes places et des rues joliment pavées, témoignent pourtant d'une étrange gloire passée. Alcantara a *connu son apothéose pendant la guerre* de Sécession. Le coton, alors exporté en abondance, permettait aux riches propriétaires de la région d'établir leur lieu de *villégiature dans cet endroit paradisiaque*, baigné par un soleil sans défaut, et rafraîchi par de constants alizés.

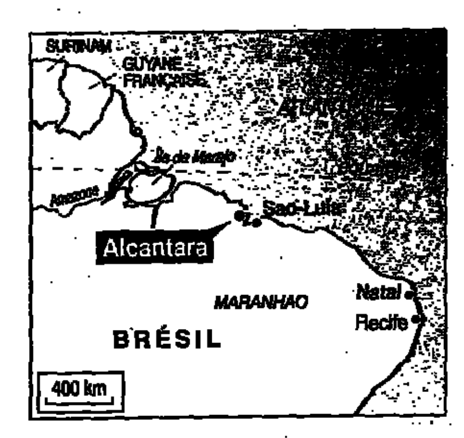
Deux familles rivales

De ses fastes passés, le bourg a gardé d'autres vestiges. Comme les quelques églises baroques blanche et verte, et une superbe place centrale encadrée de man*guiers de belle taille. Jusqu'au Pelourinho*, ce pieu de pierre qui servait jadis à punir les esclaves, et qui trône en bonne place. Il avait pourtant été enterré, au lendemain *de l'abolition*, par des bourgeois honteux. C'est, raconte-t-on, une ancienne esclave qui aurait indiqué, au milieu de ce siècle, le lieu de sa cachette.

Alcantara conserve aussi les traces du voyage manqué de l'empereur brésilien Joao Ier. Deux familles rivales se disputaient l'honneur de recevoir le souverain. Chacune d'elles entreprit de faire édifier une balle demeure, en rivalisant de raffinement. L'ajournement de la visite impériale a stoppé net leur ferveur. Les toits *des deux maisons sont restés inachevés*, et les deux bâtisses, qui n'ont jamais été habitées, sont peu à peu tombées en *ruine, l'usure* du temps et *le désintérêt* général aidant.

Aujourd'hui, Alcantara se bat pour ne pas mourir complètement. Son maire *tente d'obtenir des crédits de l'Etat brési*lien pour restaurer son patrimoine, et espère depuis de longues années que les organisations internationales s'intéresse*ront à elle et aideront à stopper la décré*pitude en cours. Ce gros village n'héberge plus que la moitié des 8 000 *habitants qu'il comptait à son apogée*. En dehors de son sympathique musée et du siège de son carnaval renommé, il n'abrite pratiquement aucun commerce, à l'*exception* de quelques échoppes destinées aux rares touristes.

Malgré son ancrage dans le passé,



Alcantara est depuis quelques années propulsée dans l'avenir. Les autorités brésiliennes ont décidé de faire de cet endroit le futur centre spatial du pays. Située à faible distance de l'équateur, *comme la base française de Kourou, mais* dans l'hémisphère Sud, c'est l'emplacement idéal pour ce type d'activité. La base actuelle de Natal, plus à l'est du pays, *doit, quant à elle, être progressivement* abandonnée, en raison de la prolifération de résidences secondaires, qui rend les lancements dangereux.

Un projet grandiose

La petite ville a donc vu défiler, depuis une dizaine d'années, tout ce que le pays compte d'uniformes galonnés et d'experts patentés. Un projet grandiose qui a conduit à la *construction de routes* impeccablement asphaltées, de maisons coquettes pour les *militaires*, et d'un centre spatial ultra-moderne aux vitraux futuristes, même *s'il n'est encore qu'une* coquille presque vide et déserte. L'Alcantara spatial n'en est qu'au stade des mises au point, et n'assure, dans son centre de contrôle, que les suivis des *vols d'Ariane en forme de coopération et* d'échange avec la France.

Des problèmes compliqués de radioguidage écartent encore en effet toute possibilité de lancements à répétition d'en*gins importants. Mais, déjà, d'illustres* visiteurs fréquentent le site d'Alcantara. Dernier en date, le président de l'Agence nationale spatiale chinoise, le ministre Liu *Jiyuan. Les 600 kilomètres carrés de la* base sont entourés de barrières de protection. Le lieutenant-colonel Miranda, qui dirige le centre, attend, lui, avec une visible impatience la fin de l'année prochaine, *date prévue pour le premier* lancement depuis Alcantara.

Passé les premières inquiétudes devant l'arrivée d'un tel chantier, la population espère aujourd'hui la renaissance de sa *ville. Le relogement des paysans expulsés* de l'enceinte prestigieuse a déjà permis la création de petites coopératives agricoles fonctionnant avec l'aide de l'aéronautique. *Pour l'heure*, les petits cochons sillonnent toujours la ville fantôme et historique, à quelques encablures du centre spatial.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

REPÈRES

CHINE
Des dissidents coordonnent leurs efforts

Des dissidents ont décidé de *coordonner leurs efforts* pour la défense des droits de l'homme en Chine. Une réunion en ce *sens a eu lieu, jeudi 25 novem*bre, dans la capitale, entre les membres de la Charte pour la *paix, de Pékin, et ceux du groupe* de Xian, au centre du pays, à la suite de réunions organisées le 14 *novembre dans* ces deux villes. Ces initiatives sont sans précédent depuis la répression *du « printemps de Pékin »*, en 1989. *« Nous avons décidé d'élargir notre mouvement à tous les milieux et dans tout le pays »*, a déclaré Zhou Guoqiang, signataire de la Charte. La réunion a aussi été animée par Ma Shaohua et Zheng Xuguang, deux ex-dirigeants étudiants du « printemps de Pékin », qui résident à Xian.

Les dissidents de Xian, dont la plupart avaient été arrêtés en 1989, avaient, lors de leur premier colloque, *appelé leurs com*patriotes à s'unir pour entreprendre des actions non violentes. A *Pékin, les neuf signataires de la* Charte pour la paix avaient plaidé pour le multipartisme et réclamé *la libération des prisonniers* politiques. Les deux mouvements ont déclaré qu'ils ne sont pas *contre le Parti communiste : « Nous n'avons pas d'ennemis et nous n'essayons pas de comploter »*, a dit M. Zhou. Il a indiqué que, malgré cette approche conciliante, deux signataires, Qin Yongmin et Yang Zhou, ont été arrêtés. – *(AFP.)*

GABON
Violences dans la campagne électorale

La campagne pour l'élection présidentielle du 5 décembre a pris un tour violent à Libreville, *où des heurts ont eu lieu* vendredi 26 novembre entre partisans et adversaires du président *Omar Bongo, candidat à sa pro*pre succession. Un policier a été gravement blessé alors qu'il tentait *de s'interposer lors d'affron*tements qui ont opposé les participants à un défilé de l'opposition et des *manifestants* soutenant le président Bongo. Plusieurs personnes ont reçu des soins pour des blessures légères.

Huit des douze candidats de l'opposition, *réunis au sein de la* Convention des forces du changement, exigent la refonte com*plète des listes électorales dans* les quatre villes principales, et leur révision dans le reste du *pays. Les dirigeants de la coali*tion qui soutient M. Bongo se sont dits disposés *« à s'asseoir autour d'une table de discussion, avec la Convention des forces du changement, afin de trouver un* modus vivendi *sur la transparence lors du scrutin »*. – *(AFP.)*

HAÏTI
L'ONU accuse les militaires de l'assassinat d'Antoine Izméry

L'assassinat d'Antoine Izméry, un partisan déclaré du président *exilé* Jean-Bertrand Aristide, a été *« minutieusement planifié et orchestré comme une opération de commando par les forces armées d'Haïti »*, affirme un rapport de l'ONU, publié vendredi 26 novembre à New-York. *« Les individus qui ont assassiné M. Izméry font partie d'un appareil clandestin aux ramifications étendues, auquel participent des membres des forces armées et qui compte sur le soutien actif de groupes politiques opposés au retour du président Aristide, ainsi que sur un appui logistique et financier considérable »*, souligne le rapport. Le 11 septembre, M. Izméry, âgé de cinquante ans, avait été emmené de force *hors de l'église du Sacré-Cœur*, à Port-au-Prince, où il assistait à une messe du souvenir, en pré*sence de journalistes et de pho*tographes étrangers, puis assassiné froidement dans la rue, où *les forces de police étaient en* nombre.

Le premier ministre haïtien, Robert Malval, a d'autre part une nouvelle fois envisagé vendredi de démissionner le 15 décem*bre, a-t-on appris de source gou*vernementale. Nommé par le président exilé, M. Malval est *dans l'incapacité d'exercer ses* fonctions. – *(AFP.)*

YÉMEN
Un diplomate américain a été enlevé

Le chef du service d'information des Etats-Unis au Yémen, Haynes Mahoney, a été enlevé, jeudi 25 novembre à Sanaa, par cinq hommes armés, à l'initiative d'un chef de tribu qui entendait faire pression sur le gouvernement dans une affaire locale, a annoncé, vendredi, un porte-parole du ministère yéménite de *l'intérieur*.

« M. Mahoney se trouve à Jihm (à 70 kilomètres à l'est de Sanaa) *dans le district de Maareb, et des mesures ont été prises pour sa libération, la restitution de sa voiture et l'application de la loi contre les auteurs de l'enlèvement »*, a ajouté le *porte-parole*. Le président yéménite a dépêché une délégation de notables pour négocier la libéra*tion de M. Mahoney, ont indiqué* des diplomates occidentaux. A Washington, un porte-parole du *département d'Etat a affirmé que* l'ambassade des Etats-Unis à Sanaa *« travaille en étroite collaboration avec le gouvernement yéménite »* pour obtenir la libération du diplomate. Un responsable *du département* d'Etat a assuré que l'enlèvement n'avait pas de motivations politiques. – *(AFP.)*

EN BREF

AFRIQUE DU SUD : *un dirigeant de l'ANC tué au Natal.* – La radio a annoncé, vendredi 26 novembre, qu'un dirigeant du Congrès *national africain* (ANC) pour la région du Natal, Philip Ndlovu, a été tué jeudi, et qu'un autre *responsable de l'ANC* avait été blessé, lors de deux attaques survenues à Mpumalanga. La région du Natal est le théâtre d'un conflit sanglant entre le parti zoulou Inkatha et l'ANC. – *(AFP.)*

ANGOLA : un plan de cessez-*le-feu a été mis au point.* – Les représentants du gouvernement de Luanda et de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), qui négocient depuis quinze jours à Lusaka un arrêt des combats, ont *mis au point*, vendredi 26 novembre, un plan de cessez-le-feu, a-t-on appris de source diplomatique. D'autre part, *Reporters sans frontières* a indiqué, dans un communiqué publié vendredi à Paris, que, depuis la reprise des combats, en octobre 1992, au moins dix journalistes ou techniciens ont été tués en Angola ; sept autres sont portés disparus et quatre seraient actuellement détenus par l'UNITA. – *(AFP.)*

BHOUTAN : un ex-conseiller *du roi condamné.* – La Haute Cour du Bhoutan a condamné, le 16 novembre, à la prison à vie, pour subversion, un ancien membre *du conseil consultatif royal*, apprend-on à Delhi. Tek Nath Rizal avait été arrêté fin 1989. Il était accusé d'avoir mené une *révolte* de villageois dans le sud du petit Etat himalayen. Il est l'un des fondateurs du Parti du peuple, une organisation de Bhoutanais d'origine népalaise qui ont, pour 100 000 d'entre eux, quitté le pays, déclarant fuir les persécutions du gouvernement *à majorité bouddhiste de Timphu*. Ils ont trouvé refuge dans le sud-est du Népal. Le Bhoutan compte officiellement 600 000 *habitants*. – *(AFP.)*

CAMBODGE : plusieurs morts lors de heurts entre Khmers rouges et gouvernementaux. – *Au moins dix personnes ont été* tuées et deux autres blessées lorsqu'une vingtaine de Khmers rouges ont tenté, *du 20* au 23 novembre, d'investir une position gouvernementale dans la province de Banteay-Meanchey, dans le nord-ouest du Cambodge, a annoncé la télévision nationale. – *(Reuter.)*

CAMEROUN : *deux morts à* Yaoundé. – La mort d'un vendeur à la sauvette, tué par la police jeudi 25 novembre sur *le* marché de Mopolo, à Yaoundé, a provoqué, entre des jeunes gens et la police, des incidents qui *se se sont* poursuivis vendredi *et* ont fait un mort, selon des témoins. Par ailleurs, la radio a *indiqué vendredi que soixante*-douze personnes ont été tuées au cours des douze derniers mois dans le nord du pays, par des bandits, surnommés les *« coupeurs de route »*, qui sévissent sur les axes routiers. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : ajournement des travaux du Congrès jusqu'en janvier. – Le Congrès a ajourné ses travaux, vendredi 26 *novembre*, jusqu'en janvier. Représentants et sénateurs doivent se pencher, après les *vacances parlementaires, sur* le projet de réforme de l'assurance-maladie élaboré par le président Clinton, et officiellement présenté le 22 septembre. – *(UPI.)*

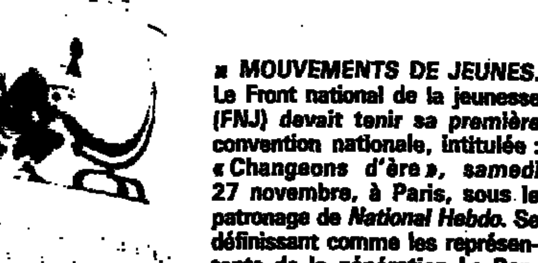
GUINÉE : des affrontements lors de la campagne électorale ont fait un mort. – On a appris, *vendredi 26 novembre*, de sources sûres, qu'un militant du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) d'Alpha Condé – *l'un des candidats à l'élection* présidentielle du 19 décembre (*le Monde* du 27 novembre) – a été tué, mercredi, à la suite de heurts entre opposants et sympathisants du président Lansana Conté, candidat à sa propre succession. Le *militant du RPG a été tué* par un militaire à Siguiri, à 500 kilomètres de Conakry. – *(AFP.)*

IRAN : Téhéran dénonce l'accueil de Salman Rushdie par le *président* Clinton. – Le *président* des Etats-Unis est devenu *« le personnage le plus détesté du monde islamique pour avoir reçu »* l'écrivain britannique Salman Rushdie, a déclaré, vendredi 26 novembre, le chef du pouvoir judiciaire iranien. L'auteur des *Versets sataniques* a *« offensé non seulement l'islam mais toutes les religions »* et si le président Clinton *« avait la moindre intelligence politique, il n'aurait pas accepté un écrivain détesté des musulmans »*, a ajouté l'ayatollah Mohamad Yazdi. – *(AFP.)*

TCHAD : visite du ministre français de la coopération. – Michel Roussin, ministre français de la coopération, est arrivé, vendredi 26 novembre à N'Djamena, pour une visite de vingt-quatre heures. M. Roussin devait notamment se rendre au centre d'instruction militaire de Koundoul, à 25 kilomètres au sud de la capitale, *afin* d'évaluer le processus de restructuration de l'armée, actuellement en cours avec l'aide de la France. – *(AFP.)*

TOGO : *les élections législatives fixées aux 23 janvier et 6 février.* – Le gouvernement a annoncé, vendredi 26 novembre, que le premier tour des élections législatives aura lieu le 23 janvier, *et le* second le 6 février. Un groupe d'experts français et allemands, arrivés au début du mois de novembre au Togo pour préparer le scrutin, avait souhaité que celui-ci n'ait pas lieu avant le 20 janvier. – *(AFP.)*

POLITIQUE



■ MOUVEMENTS DE JEUNES. **Le Front national de la jeunesse (FNJ) *devait tenir sa première* convention nationale, intitulée : « Changeons d'ère », *samedi* 27 novembre, à Paris, sous le patronage de *National Hebdo*. Se définissant comme les représentants de la génération Le Pen, ces jeunes, qui ont des connexions très étroites, dans le syndicalisme universitaire, avec le Renouveau étudiant (RE) et le GUD (Groupe union et défense), font partie d'une nébuleuse d'extrême droite en mutation.**

■ RACISME. Le Front national a annoncé qu'il ne présentera pas de liste aux élections municipales de Pierrelatte (Drôme), le 5 décembre, et qu'il apporte son *« entier soutien »* au maire centriste démissionnaire, Jean Mouton, président du conseil général de la Drôme, qui a provoqué ce scrutin après avoir été condamné pour complicité de discrimination raciale. La direction du CDS, le parti dont M. Mouton est membre, n'a pas réagi à cette affaire.

[redacted]

La première convention des jeunes du Front national

L'extrême droite tente de se renforcer dans les universités

« Yvain, là où tu es, il n'y a pas le téléphone, et la serrure est du mauvais côté de la porte. Ce journal t'est dédié. » Mise en exergue du numéro de novembre de *Première Ligne*, bulletin parisien du Front national de la jeunesse (FNJ), cette dédicace s'adresse à un jeune homme, militant du mouvement lepéniste et du GUD (Groupe union et défense), syndicat étudiant connu pour son implantation à la faculté de droit d'Assas (Paris), qu'il considère comme son fief. Yvain était en prison quand ce mensuel ronéoté a été publié. Il avait récidivé dans l'usage d'arguments plus frappants que philosophiques. Yvain est libre, aujourd'hui, et d'aucuns assurent qu'il a vite repris ses activités physiques.

Avec une assurance feinte, mais sans illusions, Samuel Maréchal, directeur du FNJ, assure que son mouvement n'a rien à voir avec le GUD, pas plus qu'il n'aurait affaire avec le Renouveau étudiant parisien (REP), sobrement qualifié de *« syndicat proche du Front national »*. Il se trouve, pourtant, que les principaux dirigeants du REP sont tous membres du FNJ et que le bulletin de ce mouvement, *Première Ligne*, annonce, dans son dernier numéro, une réunion publique, le 30 novembre, à Paris, à laquelle participeront le REP et l'UDE (Union et défense des étudiants), un sigle « feuille de *vigne » pour* le GUD d'Assas. M. Maréchal a donc du mal à convaincre quand il affirme que la première convention nationale du FNJ, samedi 27 novembre, à Paris, close par un discours de son beau-père, Jean-Marie Le Pen, sera *« l'unique rendez-vous »* de son mouvement ce mois-ci.

Placée sous le parrainage de *National Hebdo* – la mission fixée au nouveau directeur de la rédaction par M. Le Pen est de *« faire de* National Hebdo *l'hebdomadaire du Front national »*, indiquait le quotidien d'extrême droite *Présent* dans son numéro du 20 novembre –, cette convention devait permettre aux jeunes frontistes de manifester leur volonté de *« sortir la France du Politik-Park des Mitterranosaures, Balladurolophus, Rocarominus, Chiracoraptor... qui gèrent l'ère socialozoïque »*, afin de *« préparer l'ère nationale, celle du peuple souverain »*. Vingt ans après sa naissance, le FNJ veut *« s'affirmer comme un pillier essentiel »* de la machine électorale lepéniste. Il revendique quinze mille adhérents de seize à vingt-cinq ans, mais quelques connaisseurs, qui sont passés par là, lui en accordent trois fois moins.

« Phase de puberté »

Se présentant comme *« un mouvement jeune de premier plan »*, le FNJ a vu, au cours de ces dernières années, certains de ses militants et sympathisants le quitter, tandis que de nouveaux éléments le rejoignaient en *provenance, surtout,* du RPR. La comptabilité est d'autant plus impossible à établir que les dirigeants des deux mouvements n'apportent aucune preuve statistique de leurs bulletins de victoire. De part et d'autre, au contraire, les jeunes exigent l'anonymat pour évoquer leur parcours de transfuge, quand ils ne refusent pas tout simplement de se livrer à cette introspection, comme s'ils éprouvaient une peur, une honte et une indignité à être ou à avoir été dans la mouvance de l'extrême droite.

« Plutôt de droite », Jean-Daniel (vingt ans), étudiant en deuxième année de droit, secrétaire de circonscription du FNJ en province, avait rompu avec le RPR après avoir milité pour la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1988. S'il n'avait jamais pris sa carte au RPR, car *« c'est un peu bête d'être prisonnier d'un parti politique »*, il a accepté cette contrainte au Front national. Il se défend d'être xénophobe et met en avant ses *« amis d'origine étrangère »*; il se dit attiré par Philippe de Villiers, mais déplore que le député de Vendée reste à l'UDF; il considère que les droits de l'homme, *« c'est positif »*, mais dénonce leur *« récupération »* contre le *« mouvement »*; il ne regrette pas son adhésion au Front national, mais, dit-il, *« on évite d'en parler en famille »*. *« Si je n'étais pas au Front national, je pourrais être chevènementiste »*, affirme Jean-Daniel, qui se dit gaulliste. Cette affirmation étrange, dans la mesure où l'extrême droite a toujours combattu le général de Gaulle, chef de la France libre, décolonisateur ou président de la Ve République, correspond à une consigne du Front national.

Eric (vingt-deux ans), Vincent (vingt-trois ans) et Frédéric (vingt-cinq ans) ont fait, eux, le parcours dans l'autre sens. Tous sympathisants du Front national, pour lequel ils ont *« tracté »*, *« collé »* et *« boîté »*, tous ont rejoint les jeunes du RPR, en parlant facilement de la période précédente comme d'une *« erreur de jeunesse »* ou d'une *« phase de puberté »*. Eric, élève d'un IUT (institut universitaire de technologie), assure que le thème frontiste de l'immigration lui convenait bien : *« Je disais : la France aux Français, les immigrés dehors ! »* Vincent, étudiant en droit, ancien monarchiste et catholique traditionaliste, reconnaît qu'il était *« assez sectaire »* sur le terrain de l'immigration. *« J'avais l'impression d'être investi d'une grande mission politique ; je me sens à cent lieues de ce que j'étais avant »*, confie ce fils de militaire.

Quant à Frédéric, chef d'entreprise, il affirme qu'il n'était *« pas gêné »* d'être franchement *« raciste »*, malgré *« les interrogations de* [son] *père, qui ne comprenait pas* [son] *extrémisme »*. Tous les trois ont « craqué » sur la question du racisme, les deux premiers parce qu'ils ne supportaient pas l'antisémitisme de leurs camarades de parti, le troisième parce que leurs virées, menaçant de tourner aux ratonnades, réelles ou supposées, contre les Maghrébins, ont fini par lui faire peur et par casser l'amitié de la bande de copains.

Le FNJ ne risque-t-il pas d'être entraîné du côté où il penche? Le fait qu'il entretienne d'étroites relations avec le GUD, qui a accentué, ces dernières années, son orientation antisémite, n'est pas fait pour rassurer.

OLIVIER BIFFAUD

M. Mouton ayant été condamné pour racisme

Les amis de M. Le Pen soutiennent le maire centriste de Pierrelatte

LYON

de notre bureau régional

Le Front national a annoncé, vendredi 26 novembre, qu'il ne présentera pas de liste pour les élections municipales partielles de Pierrelatte (Drôme), organisées les 5 et 12 décembre. Le parti d'extrême droite a choisi d'apporter son *« entier soutien »* au maire démissionnaire, Jean Mouton (UDF-CDS), qui s'était démis de ses fonctions municipales, avec l'ensemble des conseillers de la majorité, à la suite de sa condamnation à deux mois de prison avec sursis pour *« complicité de discrimination raciale »*.

M. Mouton, qui est aussi le président du conseil général de la Drôme, avait refusé – avec l'un de ses adjoints, condamné lui aussi – d'attribuer un logement à un Marocain (*le Monde* du 20 novembre). Le PS, le MRG, Génération Ecologie et les Verts ont annoncé, dans un communiqué commun, leur décision de ne pas participer à ce scrutin. Ils ont appelé les électeurs à ne pas *« cautionner cette supercherie »* et à pratiquer le *« refus de vote »*. *« La responsabilité du premier magistrat d'une commune n'est pas de se moquer de la loi en lui opposant le jugement des urnes »*, ont-ils ajouté dans un communiqué.

B. C.

Nouvelle-Calédonie

Le président du FLNKS boycottera le « comité de suivi » des accords de Matignon

NOUMÉA

de notre correspondant

La prochaine réunion du « comité de suivi » des accords de Matignon devrait avoir lieu du 6 au 9 décembre, à Paris, en l'absence de Paul Néaoutyine, président du FLNKS, qui a annoncé, jeudi 25 novembre, qu'il ne participerait pas à cette séance annuelle, destinée à dresser le bilan de l'application du compromis signé en 1988. Sans, pour autant, *« mettre en cause le principe de cette réunion »*, ni même son *« engagement dans les accords de Matignon »*, il a justifié sa décision en soulignant l'absence d'avancée politique que comporte, à ses yeux, le processus en cours.

« Je ne peux me résoudre, a expliqué M. Néaoutyine, *à aller dans une réunion où, ne constatant pas d'évolution politique de quelque point de vue que ce soit, j'aurais à discuter uniquement de dossiers techniques, administratifs et financiers, qui sont tous négatifs. »* Chef de file en titre du FLNKS, M. Néaoutyine est également le principal animateur du Parti de libération kanak (PALIKA), l'aile gauche de la coalition indépendantiste, qui vient d'annoncer qu'elle boycottera, elle aussi, la réunion de Paris. La délégation du FLNKS sera donc conduite par le vice-président du mouvement, Rock Wamytan, membre de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire et modérée de la coalition).

Si elle confirme la mauvaise qualité des relations entre les diverses composantes du FLNKS, la réunion de ce « comité de suivi » s'inscrit aussi dans un contexte local sensiblement modifié à la suite des récentes prises de position de l'Union calédonienne (*le Monde* du 16 novembre) en faveur d'une *« indépendance négociée »* en 1998. Réagissant à ce changement de ton, qui réhabilite un concept d'indépendance difficilement acceptable par les milieux « loyalistes », Jacques Lafleur, président du RPCR (anti-indépendantiste), a cherché à en minimiser les conséquences. Il a assuré, le 22 novembre, ne pas être *« affolé »* par une telle position, qui, selon lui, *« ne peut pas véritablement être prise au sérieux »*, car les militants de l'UC *« savent que tout doit se négocier »*.

Le député RPR, qui avait récemment lancé l'idée d'un *« pacte trentenaire »*, a relevé en outre qu'*« il n'y a pas »*, de la part de l'UC, *« de claquement de porte, de refus de dialoguer »*. *« Au contraire, ils privilégient le dialogue »*, a-t-il souligné, ajoutant qu'ils *« ne demandent pas que le référendum ait lieu en 1998 »*, mais *« veulent ratifier une solution consensuelle »*. *« Ils ont adopté mon point de vue de 1991 »* (1), s'est-il félicité, même s'il a relevé une divergence dans le calendrier. *« Moi, je suis partisan de discuter de la solution consensuelle après les élections* [provinciales] *de 1995*, a-t-il rappelé, *et eux, avant. »*

FRANCK MADŒUF

(1) Jacques Lafleur avait exprimé le souhait, lors d'une convention du RPCR, le 27 avril 1991, que les partenaires des accords de Matignon s'attellent, au lendemain des élections locales (provinciales et municipales) de 1995, à la définition d'une *« solution consensuelle »*, permettant éventuellement de faire l'économie du référendum prévu en 1998, date de la fin de la période provisoire ouverte par les accords de Matignon.

Après une seconde délibération au Sénat

Le gouvernement réduit le déficit budgétaire pour 1994

Les sénateurs ont adopté, en première lecture, par 228 voix (RPR-UDF) contre 88 (PS-PC), vendredi 26 novembre dans l'après-midi, la partie recettes du projet de budget pour 1994. A l'issue de la seconde délibération demandée par le gouvernement, le déficit budgétaire a été réduit à 300,940 milliards de francs, grâce à un prélèvement de 1,5 milliard de francs sur un fonds de réserve géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Christian Poncelet (RPR), président de la commission des finances et membre du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts, s'est déclaré *« quelque peu surpris »* par ce prélèvement. *« Il y a vingt-quatre heures*, a-t-il dit, *le conseil s'est réuni, et nous n'avons pas été avertis de cette décision du gouvernement. »* Roger Chinaud (Rép. et Ind., Paris), lui-même ancien membre du conseil de surveillance de la Caisse, a joint ses protestations vigoureuses à celles de M. Poncelet, en déplorant que les gouvernements finissent toujours par tomber dans ces *« errements »*.

Dans la tradition de ses prédécesseurs, le ministre du budget a décidé, en effet, de « ponctionner » de 1,5 milliard de francs un fonds de réserve géré par la Caisse, pour contenir le déficit budgétaire en deçà de 301 milliards de francs, alors qu'il atteignait, en première délibération, 302,440 milliards de francs (*le Monde* du 27 novembre). Le gouvernement avait déjà mis à contribution les bénéfices de France-Telecom et d'EDF, pour 950 millions de francs, afin de compenser les dépenses supplémentaires résultant des amendements approuvés au Sénat et, notamment, du report au 1er septembre 1994 de l'application à la Poste d'une taxe sur les salaires, ce qui représentait une perte de recettes de 1,15 milliard de francs.

Lors de la seconde délibération demandée, vendredi après-midi, par Nicolas Sarkozy, celui-ci a déposé trois amendements destinés à annuler des dispositions adoptées, contre son avis, par les sénateurs, comme celle étendant le bénéfice de l'exonération de taxation sur les plus-values pour la cession de titres de sicav, en cas de réinvestissement dans la souscription de parts de sociétés civiles de placement immobilier (*le Monde* du 25 novembre). Les économies résultant de la suppression de ces dispositions, ajoutées au prélèvement sur la Caisse des dépôts, permettent même à M. Sarkozy d'aboutir à un déficit inférieur aux 301,114 milliards de francs affichés après le vote du texte en première lecture à l'Assemblée nationale.

CLAIRE BLANDIN

A Lille

M. Tapie demande au PS de se prononcer sur la levée de son immunité

LILLE

de notre correspondant

Bernard Tapie ne désarme pas. Il était, vendredi 26 novembre, dans le Nord, nouvelle étape du *« tour de France »* qu'il a engagé depuis son adhésion au Mouvement des radicaux de gauche. Il savait qu'il ne pourrait poser le pied dans cette région sans avoir à s'exprimer sur les dossiers chauds qui le concernent et dont deux villes du Nord-Pas-de-Calais ont été le théâtre : Valenciennes, pour le match avec l'OM ; Béthune, pour son maire Jacques Mellick, ou pour l'entreprise Testut...

Dans les quartiers populaires de Roubaix avec de jeunes beurs, face aux étudiants de l'Institut d'études politiques et de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille ou, encore, lors de la réunion publique organisée le soir, en présence de près de quatre cents personnes, Bernard Tapie ne s'est donc pas dérobé aux questions sur les « affaires » Testut ou OM-VA, le risque d'invalidation de son élection par le Conseil constitutionnel ou la demande de levée de son immunité parlementaire.

Sur ce point, M. Tapie a appelé les députés socialistes à *« dire oui ou non »* lors du vote en séance publique, le 7 décembre à l'Assemblée nationale, alors que le bureau exécutif du PS a, jusqu'à présent, officiellement défendu la « non-participation » au scrutin. *« On ne peut pas s'en sortir*, a-t-il affirmé, *dans un débat comme celui-là, en disant : c'est une honte, on ne participe pas. (...) Il y a des sujets sur lesquels il faut se prononcer. »* Constatant qu'*« il y a un petit flottement »* au PS sur cette question, le député des Bouches-du-Rhône estime que ce *« flottement n'est pas créé par l'envie démesurée* [des socialistes] *de venir à* [son] *secours, mais, surtout, par la réaction des gens sur le terrain, qui leur fait comprendre qu'il serait temps de quitter cette attitude courageuse qui consiste à ne rien dire »*.

Interrogé sur le contenu de son intervention dans l'hémicycle, le 7 décembre, M. Tapie a répondu qu'il ne connaît *« pas suffisamment »* le sujet du fonctionnement et du financement des partis politiques pour *« pouvoir, dès maintenant,* [se] *présenter à la tribune et faire une espèce de numéro de destruction, qui ne mènerait à rien d'autre qu'à rajouter un peu plus de doutes à l'égard de la classe politique »*. *« Ce n'est pas ce dont on a le plus besoin »*, a-t-il observé. A propos du Conseil constitutionnel, qui doit statuer dans les jours prochains sur la validité de son élection, M. Tapie s'est dit *« serein »*, tout en observant que, *« comme dans toute juridiction, les surprises sont possibles »*.

« Le courage et l'énergie, plaide-t-il, *sont les deux seuls moyens de vaincre lorsqu'on est confronté à des périodes douloureuses ou difficiles. »* Il entend donc « [se] *battre et* [se] *battre encore »*. Pour le reste, *« soit je retournerai dans un anonymat mérité, parce qu'on aura fait de moi une vedette à tort, soit je rebondirai et je repartirai plus haut »*, assure-t-il.

Il espère bien rebondir. Vers les élections européennes, à la tête d'une liste avec les radicaux de gauche ; vers Marseille aussi, à l'occasion des municipales de 1995. Il conduira, assure-t-il, une liste dans l'un des arrondissements de la ville, mais ne veut pas préjuger de sa candidature au poste de maire : *« Ne me faites pas d'ennuis avec M. Vigouroux, qui est un de mes amis ! »*

JEAN-RENÉ LORE

PS : rappel à la discipline de vote. – Le bureau exécutif du PS a rappelé, le 24 novembre, ses parlementaires à la règle de la discipline de vote, *« qui fait partie intégrante de la tradition politique des socialistes »*. Michel Rocard a précisé qu'il saisira prochainement le conseil national d'une motion réaffirmant cette règle et *« les conditions de sa mise en œuvre »*. Le 19 novembre, lors de la réunion du Parlement en congrès pour la réforme du droit d'asile, deux députés et trois sénateurs socialistes, dont Michel Charasse, conseiller de François Mitterrand, avaient voté le texte gouvernemental, et deux députés et sept sénateurs s'étaient abstenus, alors que le PS avait demandé à ses parlementaires de voter contre.

Le contentieux des élections législatives

Le Conseil constitutionnel confirme l'élection de M. Myard (RPR)

La bataille avait fait rage, en mars dernier, dans la cinquième circonscription des Yvelines. Le député sortant, Alain Jonemann (RPR), ne se représentant pas, Laurent Wetzel (UDF-CDS) et Jacques Myard (RPR) s'étaient disputé l'investiture de la droite. L'accord avait failli être atteint en faveur de M. Wetzel, mais le RPR l'avait récusé en tentant de faire croire qu'il s'agissait d'une « primaire organisée », alors que l'UDF assurait qu'elle était « sauvage ». Pendant des semaines, les deux rivaux se sont disputé le sigle de l'UPF, avant que les électeurs ne donnent raison, au premier, puis au second tour, à M. Myard contre M. Wetzel.

Cette guerre des investitures a continué devant le Conseil constitutionnel, sur requête d'un électeur centriste, qui a submergé le Conseil de « mémoires ». Celui-ci, dans sa séance du jeudi 25 novembre, a, sur le fond, plutôt donné tort au RPR, en lui reprochant *« une propagande irrégulière »* qui, au moins dans certains de ses aspects, a dépassé *« les limites de la polémique électorale »*. Il a considéré, toutefois, que *« ces irrégularités, bien qu'appelant une particulière réprobation »*, n'ont pas *« modifié les résultats du scrutin »*, M. Wetzel ayant eu le temps de répondre aux accusations, et M. Myard l'ayant finalement emporté avec 54,66 % des suffrages exprimés.

Celui-ci avait utilisé de manière irrégulière différents journaux électoraux, mais la réintégration de leur coût dans ses dépenses n'entraîne pas de dépassement du plafond autorisé. Au cours de cette même séance, le Conseil constitutionnel a déclaré inéligibles quatre-vingt-cinq candidats non élus, qui n'avaient pas déposé leur compte de campagne dans les conditions légalement requises. La commission nationale des comptes l'avait aussi saisi du cas de François Froment-Meurice, candidat du CDS dans le Val-d'Oise, qui avait été devancé au premier tour par le représentant du RPR. Il avait présenté un compte faisant état de dépenses pour un total de 500 698 francs, pour un plafond autorisé de 500 000 francs. La commission avait fixé le dépassement à 2 087 francs ; le Conseil l'a évalué à 1 587 francs, mais il estime qu'un tel montant *« ne justifie pas que soit prononcée l'inéligibilité de M. Froment-Meurice »*.

Th. B.

SANTÉ : la commission des *affaires sociales de l'Assemblée* est hostile au dépistage sytématique du sida chez les tuberculeux. – La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté un amendement tendant à supprimer la disposition votée par le Sénat préconisant le dépistage obligatoire et systématique du virus du sida pour les tuberculeux (*le Monde* du 28 octobre). Cette mesure avait été introduite par les sénateurs, à l'occasion du débat sur le projet de loi relatif à la santé publique et à la protection sociale, contre la volonté du ministre de la santé, Philippe Douste-Blazy.

Après l'arrestation de l'ancien maire de Nice

Une demande officielle d'extradition de M. Médecin va être «rapidement» présentée à l'Uruguay

■ QUAI D'ORSAY. Un communiqué du Quai d'Orsay, en date du vendredi 26 novembre, précise les conditions de l'arrestation à Punta-del-Este, par les autorités policières uruguayennes, de Jacques Médecin, ancien maire de Nice, toujours retenu à Maldonado (*le Monde* du 27 novembre). Il ajoute qu'une demande officielle d'extradition est en cours de transmission et devrait être présentée «rapidement» à Montevideo.

■ URUGUAY. En Uruguay précisément, on s'en tient à la version selon laquelle les autorités policières ont agi à la suite d'un mandat d'arrêt international d'Interpol. On précise que la France a quatre-vingt-dix jours pour faire parvenir une demande d'extradition. S'il n'existe pas de convention d'extradition entre les deux pays, la France peut toujours en faire la demande. On ajoute que, compte tenu de la gravité des faits reprochés en France à Jacques Médecin, passible d'une peine de prison supérieure à deux ans, une expulsion est théoriquement possible.

NICE

de notre correspondant régional

Le ministère des affaires étrangères a publié, vendredi 26 novembre, en début de soirée, un communiqué concernant la situation de l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin (CNI), interpellé, le même jour, par la police uruguayenne, à son domicile de Punta-del-Este où il vit en exil depuis septembre 1990.

«*M. Médecin*, précise le communiqué, *a été arrêté sur la base d'une demande d'arrestation provisoire en exécution d'un mandat d'arrêt. Cette demande a été transmise par le parquet de Nice*, via *Interpol, aux autorités uruguayennes.*» Le communiqué indique, par ailleurs, que, «*suivant les procédures en vigueur, cette demande d'arrestation provisoire a été confirmée à l'initiative du ministère de la justice et est transmise par la voie diplomatique*». «*En même temps que cette confirmation*, conclut le Quai d'Orsay, *une demande officielle d'extradition est également en cours de transmission et devrait être présentée aux autorités uruguayennes, rapidement.*»

La France est donc bien décidée à obtenir l'extradition de M. Médecin. Avant cette déclaration du Quai d'Orsay, un certain *cafouillage avait régné, toute la* journée de vendredi, laissant penser que les autorités diplomatiques françaises avaient une position différente de celle des autorités judiciaires.

Le procureur de la République de Nice, Paul-Louis Aumeras, a rappelé que son initiative était rigoureusement conforme aux règles de procédure observées dans toutes les affaires du même type. «*Il était normal et nécessaire*, nous a-t-il déclaré, *de lancer un mandat d'arrêt contre M. Médecin et de demander son extradition après nous être assurés qu'il résidait bien à Punta-del-Este. La demande d'arrestation provisoire était tout aussi justifiée pour éviter que l'intéressé, qui a souvent argué de ses relations politiques dans d'autres pays d'Amérique du Sud, ne puisse trouver refuge ailleurs qu'en Uruguay et échapper à des recherches.*» Selon l'usage, la chancellerie avait été préalablement informée des intentions du parquet de Nice et n'avait formulé aucune objection.

La crainte du «déballage»

En l'absence d'une convention d'assistance judiciaire entre Paris et Montevideo, l'extradition de M. Médecin ne peut, toutefois, être obtenue que sur la base du seul principe de réciprocité entre les deux États et selon le bon vouloir du pays requis. En outre, en vertu du principe de «spécialité de l'extradition», M. Médecin ne peut être extradé que pour l'affaire SEREL de corruption passive et recel d'abus de biens sociaux qui a justifié la demande du parquet de Nice. Pour les autres «affaires Médecin», instruites à Grenoble, il appartient au parquet général de cette ville de demander, *par les mêmes* voies, l'extension de l'éventuelle décision d'extradition qui pourrait être prise par l'Uruguay.

Cette démarche vaut, aussi, pour la condamnation à un an de prison ferme pour ingérence, prononcée contre l'ancien maire de Nice, par le tribunal correctionnel de Grenoble, le 6 janvier 1992. En tout état de cause, si les autorités uruguayennes ne donnent pas suite à la demande dont elles ont été saisies, celle-ci aura pour effet majeur de suspendre la prescription de la peine à laquelle M. Médecin est susceptible d'être condamné par défaut. Ce qui *reviendrait à rendre définitif* l'exil de l'ancien maire de Nice (sauf s'il décidait, de lui-même, de se livrer à la justice de son pays).

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de M. Médecin a fait sensation à Nice, ville qu'il a dirigée pendant vingt-quatre ans et où il compte encore bon nombre d'inconditionnels. Ces nostalgiques du «maire bâtisseur» parlent «*d'acharnement de la justice*» et considèrent que l'exil a été «*une sanction suffisante*».

La discrétion est de rigueur, en revanche, parmi les élus de l'actuelle majorité municipale. Certains d'entre eux redoutent, cependant, qu'un retour de M. Médecin ne donne lieu, de sa part, à un «déballage» dont la ville aurait beaucoup à souffrir. «*Nous venons de vivre deux intérims pénibles*, nous a confié l'un d'eux. *La page du médecinisme est, désormais, tournée. Il vaudrait mieux ne pas déterrer certains cadavres.*» L'ancien député Jean-Hugues Colonna (PS), coauteur des premières actions judiciaires contre l'ancien maire de Nice, a exprimé, lui, une opinion inverse. «*L'exigence de clarté qui était la nôtre*, a-t-il déclaré, *reste entière. Seule la justice peut y répondre.*»

GUY PORTE

Exilé en Argentine

M. Boucheron refuse l'amalgame

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

«*J'ai toujours refusé l'amalgame entre Jacques Médecin et moi. Ce n'est pas la même chose*» : interrogé à Buenos-Aires, vendredi 26 novembre, au lendemain de l'arrestation de l'ancien maire de Nice à Punta-del-Este (Uruguay), Jean-Michel Boucheron, ancien député et ancien maire (PS) d'Angoulême (Charente), qui vit en exil en Argentine, s'est déclaré «*serein*». «*Je n'ai jamais été condamné en France*, nous a-t-il dit. *Il n'y a jamais eu de procès et il y a seulement une inculpation contre moi pour 600 000 francs. J'ai du mal à imaginer une pression du gouvernement français sur l'Argentine pour arrêter un petit escroc comme moi.*»

Inculpé notamment de trafic d'influence et d'ingérence dans plusieurs affaires, Jean-Michel Boucheron s'est réfugié en Argentine en 1992 où il a ouvert un restaurant de cuisine française, dans un des quartiers cossus de la capitale. Bien qu'il n'existe pas non plus de convention d'extradition entre la France et l'Argentine, la justice française avait demandé à Buenos-Aires, en septembre dernier, d'arrêter, en vue de l'extrader, M. Boucheron.

A l'époque, l'ancien maire d'Angoulême, qui s'est démis de son mandat de député le 31 janvier 1993, avait fait allusion à Jacques Médecin en réclamant «*la même équité*» pour tous les «*exilés volontaires dans la région*» (*le Monde* du 11 septembre 1993). Aujourd'hui, devant le changement d'attitude des autorités de l'Uruguay voisine, M. Boucheron s'interroge : «*Je ne connais pas le dossier Médecin. J'imagine qu'on aura trouvé des choses graves qui peuvent relever soit de trafics importants, soit de relations avec la mafia ou la drogue. Ce n'est pas mon cas.*»

CHRISTINE LEGRAND

Montevideo n'écarte pas l'hypothèse de l'expulsion

RIO-DE JANEIRO

de notre correspondant

L'arrestation de Jacques Médecin par la police uruguayenne, jeudi 25 novembre, a provoqué une certaine confusion diplomatico-juridique. L'ambassade de France à Montevideo s'est officiellement murée dans un silence complet (1) et le ministère de la justice uruguayen a répété qu'il n'avait «*aucun commentaire à faire*». En effet, il n'est guère facile d'expliquer pourquoi, après plus de trois ans de villégiature tranquille dans la cité balnéaire de Punta-del-Este, en Uruguay, Jacques Médecin a été arrêté par deux policiers qui se sont présentés dans sa maison, sise dans le quartier chic du Coin de l'indien.

Selon Emil Suarez, directeur du ministère de l'intérieur uruguayen, c'est «*à la suite d'un mandat d'arrêt international d'Interpol, lancé à la demande d'un tribunal de Nice la semaine dernière, que le juge d'instruction uruguayen, Homero Dacosta, a ordonné sa mise en détention provisoire*». Car, malgré l'absence d'un traité d'extradition entre la France et l'Uruguay, les autorités de Montevideo disposent, selon Perez Manrique, secrétaire judiciaire de la Cour suprême, «*de la possibilité d'expulser un étranger vers son pays d'origine lorsque les faits dont il est accusé le rendent passible d'une peine de prison supérieure à deux ans*» :

Ce qui, en l'espèce, est largement le cas. Même si la France n'avait pas encore officiellement formalisé, samedi matin 27 novembre, la nécessaire demande d'extradition, le juge a déjà entendu Jacques Médecin, vendredi 26 en milieu de journée, sur la base des accusations formulées par Interpol. L'ancien maire est défendu par son avocat local habituel, Danilo Castellano, assisté pour l'occasion d'un expert en matière pénale, Victor Della Valle. Alors qu'aucune date limite n'a encore été fixée à sa détention, la justice française dispose de quatre-vingt-dix jours pour faire parvenir une demande d'extradition.

Il reste à connaître les raisons de ce revirement spectaculaire. Il y a quelques semaines, le président uruguayen, Luis Lacalle, affirmait publiquement qu'en cas de demande d'extradition l'ancien maire de Nice ne pourrait pas solliciter l'asile politique, les faits qui lui étaient reprochés n'étant pas de cette nature. Mais Jacques Médecin restait encore confiant en déclarant récemment à l'Agence France-Presse qu'il «*n'avait rien à craindre*» malgré le dépôt d'un nouveau mandat d'arrêt, le troisième en trois ans.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

(1) L'ambassadeur actuel est Pierre Charasse, frère de l'ancien ministre du budget, qui n'avait pas ménagé les efforts de son administration pour mettre au jour les malversations de l'ancien maire de Nice.

Pour une autre affaire niçoise

Un résident monégasque est arrêté au Maroc

NICE

de notre correspondant régional

La demande d'extradition de M. Médecin n'est pas la seule qui ait été demandée par le parquet de Nice. Dans une autre information judiciaire, ouverte au début de 1992 et concernant l'ancienne association paramunicipale Nice-Communication, le procureur de la République, Paul-Louis Auméras, avait également demandé l'extradition d'un résident monégasque, Philippe Prat, coassocié de la société Monaco Sponsoring, réfugié au Maroc.

Cette requête faisait suite à une commission rogatoire restée infructueuse. Elle avait été accompagnée, comme dans le cas de M. Médecin, d'une demande d'arrestation provisoire pour faux, usage de faux, abus de confiance et recel de ce délit. Il y a quelques jours, les autorités marocaines ont finalement placé M. Prat en détention provisoire avant de statuer sur son cas.

La société Monaco Sponsoring aurait commis de nombreuses et importantes surfacturations relatives à des prestations effectuées au profit du comité des fêtes et de Nice-Communication, généralement pour le parrainage de compétitions automobiles. De 1985 à 1990, les sommes payées à Monaco Sponsoring par les deux associations, que dirigeait Jean Oltra, *ex-bras droit de* M. Médecin, s'étaient élevées à plus de 21 millions de francs. En contrepartie, la société monégasque avait notamment réglé des déplacements à l'étranger de l'ancien maire de Nice et de certains de ses proches.

G. P

La chute de Jacky «le Mat» et Francis «le Belge»

Les deux derniers «parrains» du milieu marseillais ont été interpellés

Opéré depuis jeudi 25 novembre, à travers toute la France, par le service régional de police judiciaire de Marseille, un vaste coup de filet a permis l'interpellation des deux derniers «parrains» du milieu marseillais. Jacques Imbert et Francis Vanvenberghe ont été placés en garde à vue. Cette opération intervient à l'issue d'une série d'attaques à main armée et de règlements de comptes à Marseille.

MARSEILLE

de notre correspondant

La «pêche» a été fructueuse – une quarantaine de personnes interpellées à Marseille, Paris, Nice, et Pau –, mais on retiendra bien sûr les deux plus belles «pièces». L'arrestation, le même jour, de Jacques Imbert, alias «le Mat», et Francis Vanvenberghe, alias «le Belge», le premier à Marseille, le second à Paris, a des *relents de fin de règne*. Un peu comme lorsque s'écroula l'empire Guérini ou celui du clan Zampa.

Ces hommes étaient les deux derniers «parrains» du milieu marseillais. Leur carrière est jalonnée de casses, ponctuée de coups de feu, de règlements de comptes et de trafics en tout genre. Ils sont finalement «tombés» pour avoir voulu se rapprocher, comme s'ils s'étaient sentis soudain bien seuls après la disparition prématurée de tant des leurs. Si les deux commissaires divisionnaires qui sont à l'origine des arrestations, Marc Pasotti et Jean-Michel Mimran, arrivent à établir que les deux hommes et leurs acolytes ou prête-noms avaient des projets communs et sont impliqués dans les hold-up et règlements de comptes qui ont marqué récemment l'actualité à Marseille, alors l'association de malfaiteurs – jamais terme n'aura été aussi judicieux – sera établie et retenue pour la mise en examen.

Deux ans d'enquête

Il aura fallu deux ans d'enquête pour reconstituer l'arbre généalogique de cette «famille» et vérifier ses alliances, notamment avec des «commerçants» et prête-noms chargés de blanchir l'argent des trafics. Mais il n'était pas besoin de ce coup de filet pour reconstituer le *curriculum vitae* du «*Mat*» et du «*Belge*». Le premier devait son sobriquet à son teint et son premier surnom («Ben-Hur») à l'exploit que cet authentique jockey (champion de France amateur en 1973) réalisa un soir de courses à Marseille en finissant debout sur son sulky, les rênes d'un autre cheval emballé en main !

Mais Jacky «le Mat» fut bientôt interdit de champs de courses à cause de sa façon particulière de concevoir la régularité des paris. Il se convertit en choisissant d'abord le métier de «première gâchette» de Gaëtan Zampa, alors «parrain» du milieu marseillais. Le divorce intervenait bientôt et devait se solder par une série de règlements de comptes dont l'un faillit, en 1977, coûter la vie à Imbert, qui en conserva un lourd handicap du bras droit. Mais, allié à Vanvenberghe, il devait réussir à anéantir le clan Zampa.

Vouloir reconstituer la carrière de cet homme tournerait à la litanie : vols à main armée, exécutions sommaires, trafics divers, rien n'y manque, bien que lui-même, dans un récent entretien, se soit présenté comme «*directeur artistique au chômage*» (il possédait plusieurs boîtes de nuit), reconverti, à soixante-deux ans, dans les activités de chantier naval.

French connection

C'est, en effet, sur le port de l'archipel du Frioul, ancré en rade de Marseille où il possède un appartement, que les policiers ont arrêté «le Mat», qu'on avait vu fréquemment dîner en ville, où il rencontrait des amis, parmi lesquels les policiers crurent reconnaître Francis «le Belge».

Ce dernier, en dépit d'un patronyme flamand, est un Marseillais pur sucre puisque né dans le quartier de la Belle-de-Mai, voilà quarante-sept ans. Délinquant précoce, il aura passé sa vie, entre deux séjours en prison pour vols, recels, détention d'armes, usage de faux et trafic de drogue, à tenter de se faire oublier. En 1977, il avait été condamné à douze ans d'emprisonnement lors du démantèlement de la French connection. Libéré en juin 1984, il avait été interpellé à Bruxelles, en mai 1988, pour un trafic portant sur 20 kilos d'héroïne transitant de l'Espagne vers les États-Unis. Extradé et inculpé le 25 août 1988 pour infraction à la législation des stupéfiants, il avait été remis en liberté, le 4 décembre 1992, sous caution de 2,5 millions de francs.

Les policiers avaient de bonnes raisons pour supposer que les deux hommes n'avaient pas pris une retraite anticipée. «Le Belge» continuait à régner sur des établissements de nuit et de jeu clandestins. La surveillance de trois seconds couteaux, Jean-Jacques Maillet, Noël Mariotti et Laurent Boglietti, soupçonnés d'être impliqués dans une dizaine d'attaques de banques et six règlements de comptes récents, chez qui Vanvenberghe avait été aperçu, a permis de remonter jusqu'aux «parrains». «*Un coup de filet pareil*, commentait-on à l'hôtel de police de Marseille, *ça se voit tous les vingt ans.*»

JEAN CONTRUCCI

L'ATTENTAT CONTRE JEAN-CLAUDE MADRÉNAS : un quatrième homme écroué. – Interpellé en même temps que les trois suspects déjà mis en examen dans le dossier sur l'attentat contre Jean-Claude Madrénas, maire (CDS) de Bages (*le Monde* du 27 novembre), un quatrième homme a été mis en examen, vendredi 26 novembre, pour «complicité de tentative d'assassinat». *Fouad Maaref, qui travaille* aujourd'hui au cabinet de Marcel Lucotte (PR), sénateur de Saône-et-Loire, après avoir été responsable de la Pépinière d'entreprises de Rivesaltes, a été placé sous mandat de dépôt. M. Maaref avait dirigé les campagnes de son ami Jean Xatard, l'un des trois premiers mis en examen, quand celui-ci s'était présenté comme candidat à diverses élections dans les Pyrénées-Orientales.

MAGISTRATURE : le juge Sengelin entendu par le CSM. – *L'un des juges d'instruction* de Mulhouse (Haut-Rhin), Germain Sengelin, a été entendu dans le cadre d'une procédure disciplinaire, jeudi 25 novembre, par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). La chancellerie avait diligenté une enquête sur ce magistrat déjà concerné par plusieurs missions de l'inspection des services judiciaires (*le Monde* du 2 mars 1993).

IMMIGRATION : annulation, à Limoges, de deux reconduites à la frontière. – *Le tribunal administratif de Limoges* a annulé, mercredi 24 novembre, la décision de reconduite à la frontière prise par la préfecture de l'Indre à l'encontre d'un ingénieur géologue albanais de vingt-neuf ans, Hasan Molla, à qui le statut de réfugié politique avait été refusé. Depuis plusieurs mois, la mairie de Sacierges-Saint-Martin (Indre) refusait de marier le géologue albanais et sa compagne française : il réclamait un «*certificat de coutume*» attestant que l'ingénieur n'est pas polygame, document qui n'existe pas en Albanie. Début novembre, le même tribunal avait annulé l'arrêté de reconduite pris à l'encontre d'un Algérien de vingt-huit ans. – *(Corresp.)*

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Christine Villemin, témoin ou accusée

Au cours d'un débat extrêmement tendu, quatre témoins ont formellement déclaré, vendredi 26 novembre, devant la cour d'assises de la Côte d'Or, avoir vu Christine Villemin à proximité de la poste de Lépange (Vosges), au jour et à l'heure où la lettre revendiquant l'assassinat de son fils a été déposée.

DIJON

de notre envoyé spécial

Les cris, les hurlements, les pleurs. Les débats sont à l'image d'une affaire qui, depuis neuf ans, semble ne pouvoir vivre que de la tempête. Après la gendarmerie, la police, les juges, *la presse, c'est* le système judiciaire qui explose au *cours d'un procès juridiquement* hallucinant.

A *le barre, cinq témoins sont* alignés. Parmi eux, se trouve Christine Villemin. Et les quatre autres viennent de dire qu'ils ont vu cette jeune femme près de la poste de Lépange, vers 17 heures, le 16 octobre 1984. *Ce sont quatre ouvrières de la* manufacture de confection vosgienne de Lépange-sur-Vologne, quatre collègues de travail de Christine Villemin, qui sont formelles, même si *certaines* d'entre elles ont été plus *nuancées* dans *les multiples* interrogatoires qu'elles ont subis.

Harcelées par tous les avocats, elles ont maintenu une accusation extrêmement grave, car la lettre revendiquant l'assassinat de Grégory porte un cachet de machine à composter indiquant qu'elle a été déposée *avant 17 h 30 heures trente*, le 16 octobre 1984. Christine Villemin se souvient d'avoir posté une commande à la société Vertbaudet, le 15 octobre, et l'entreprise a effectivement retrouvé un chèque portant cette date. Mais, malgré l'insistance du magistrat et des avo*cats, les quatre ouvrières affir*ment qu'elles ne peuvent pas s'être trompées de jour.

En outre, une telle erreur est impossible car Christine Villemin précise qu'elle a d'abord été chercher son fils chez sa nourrice avant de poster sa lettre, *le* 15 octobre. Or, pendant le temps nécessaire à ce détour, ses collègues de travail, qui, comme elle, sont sorties à 16 h 52, auraient déjà pris le train de 17 h 02 et n'auraient donc pas pu la voir.

«Je n'ai pas tué mon enfant»

Le bâtonnier Hubert de Montille, conseil de la famille Laroche, insiste sur la démonstration, provoquant la colère de *Christine Villemin : «Quand j'ai dit que c'était le lundi 15, je connaissais ces témoignages. Je dis ce que j'ai fait ! Je ne suis pas allée à la poste le 16 !»* Le bâtonnier insiste : *«C'est pas le moment de pleurer !»* Christine Villemin s'indigne : *«Je ne suis pas questionnée comme témoin, mais comme accusée !»*

L'avocat essaie de crier plus fort qu'elle, mais brusquement Christine Villemin rugit, en larmes : *«Pourquoi est-ce que j'aurais fait ça ? Dites-le moi ! Arrêtez de vous acharner sur moi. Je n'ai pas tué mon enfant ! Mais pourquoi est-ce que j'aurais fait ça ?...»* Jean-Marie Villemin se lève, fusille du regard le banc des avocats de la *partie civile* et lance, *glacial* : *«C'est honteux ce que vous faites là !»*

Dans l'épais silence qui retombe sur la salle, le président Olivier Ruyssen parle lentement, pesant chaque mot d'un avertissement qu'il adresse aux quatre témoins : *«A entendre ces cris, vous avez bien compris de quoi il s'agit. Lorsqu'on dit que Christine Villemin était à la poste, on dit que c'est elle qui a posté la lettre. On dit que c'est elle qui a tué son enfant. Vous avez bien cela à présent à l'esprit ?»* Une réponse fuse : *«Ça change rien à ce que l'on dit !»*

Le magistrat insiste, répète sa phrase et ajoute : *«Comprenez encore une fois, si elle est allée à la poste : c'est elle !»* Une voix lui répond : *«J'ai pas dit ça, c'est pas mon rôle, je dis juste ce que j'ai vu»* Une troisième fois, M. Ruyssen réitère son avertissement. Un cri jaillit de la plus jeune des quatre ouvrières : *«C'est pas elle !»* Tout le monde la regarde, mais elle ajoute : *«Je l'ai vue. Mais il y a peut-être quelqu'un d'autre qui a posté la lettre.»* Et un étrange dialogue s'installe entre les quatre témoins et Christine Villemin. Les regards se sont adoucis : *«Christine, tu es sûre que tu n'es pas allée à la poste le mardi ? ...»* Non, sans colère, elle maintient : *«C'était le 15.»*

«La vérité jaillira d'affrontements»

«Quelqu'un ment ou quelqu'un se trompe», insiste le président. Et l'étonnant interrogatoire se poursuit, surréaliste dans une enceinte judiciaire. Car Christine Villemin, manifestement accusée, ne bénéficie pas de la protection que le droit accorde aux inculpés et les témoins n'ont pas d'avocat.

D'ailleurs, au cours de ces échanges, la défense de Jean-*Marie Villemin n'est* pas intervenue. Me Henri-René Garaud avait seulement lancé au début des témoignages : *«Alors, elle serait allée déposer la lettre avant d'aller chercher Grégory chez sa nourrice. Elle serait passée chez elle. Et enfin, elle serait allée à la Vologne pour ficeler son fils et le noyer. C'est une hypothèse complètement folle !»* Une remarque justifiée par des chronométrages qui *sont déjà bien trop courts, sans* leur ajouter un détour par la poste.

Dans une salle abasourdie par *la violence des débats*, la mère de Jean-Marie Villemin vient *s'expliquer à son tour.* Et c'est son fils qui l'interroge d'une voix métallique. Il lui reproche d'avoir, un jour, *«fait la bise»* aux ouvrières qui ont témoigné contre Christine. Il l'accuse de protéger Ginette, l'épouse de son frère Michel, et laisse entendre que celle-ci pourrait être le corbeau. Comme tout à l'heure, le président laisse faire, appliquant *la règle qu'il s'est* imposée en indiquant : *«Si la vérité doit jaillir, elle jaillira d'affrontements.»*

Fin psychologue ou apprenti sorcier ? L'avenir le dira, mais, *pour l'heure, Monique Villemin* se défend de protéger Ginette. *Cependant, dans le même dis*cours, elle apporte un soutien évasif à Christine Villemin, tout en réfutant vigoureusement les accusations contre la femme de Michel. Devant l'insistance de son fils, elle évoque en pleurant tous les malheurs qui ont frappé la famille. Elle dit qu'elle veut mourir. L'audience est suspendue. Le public sort lentement, assommé, hagard. La salle vide paraît immense. Seule au milieu, *devant la barre, prostrée sur* une chaise, une femme envelop*pée dans un manteau sanglote.*

MAURICE PEYROT

Dans le Val-de-Marne

Trois enfants sont mis en examen après la mort d'un clochard

Agés de huit à dix ans, trois enfants ont été mis en examen pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans *intention de la* donner à la suite du meurtre d'un clochard qu'ils avaient frappé à coups de poings, de pieds et de bâtons, le 29 octobre à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), à l'instigation d'un adulte «sans domicile fixe». Celui-ci, qui est soupçonné de porter la responsabilité principale du *meurtre, a été mis en examen* et écroué par Serge Portelli, juge d'instruction à Créteil. Les trois enfants ont été laissés en liberté et remis à leurs parents.

Une querelle entre «sans domicile fixe» est à l'origine du meurtre de Vitry-sur-Seine. Les trois enfants s'étaient liés avec un homme d'une quarantaine d'années, un «SDF», auquel ils *apportaient notamment à man*ger. Le jour du drame, cet homme s'était battu avec la victime, un autre clochard âgé d'une cinquantaine d'années, qu'il avait à moitié assommé. C'est alors que l' «ami» du trio aurait incité *les enfants* à donner des coups de pieds et de bâtons à l'homme tombé à terre. Ce dernier voulait venir s'installer avec l' «ami» des enfants : telle est l'origine de la querelle.

La scène de lynchage s'est passée sous les yeux d'un autre adulte, lui aussi «SDF», qui a été mis en examen pour non-assistance à personne en danger et laissé en liberté. La victime avait *ensuite été précipitée au fond* d'un puits, dans un terrain vague du centre de la ville. Son corps avait été découvert, le lendemain matin. Interpellés peu après, sem*ble-t-il sur dénonciation* d'un de leurs camarades, les trois enfants *ont reconnu les faits, sans visible*ment se rendre compte de ce *qu'ils avaient fait, commente-t-on* du côté de la police judiciaire.

Pendant un mois, le parquet de Créteil n'avait laissé filtrer aucune information sur cette affaire, qui est intervenue au moment où des magistrats anglais jugeaient les deux enfants meurtriers de Preston. A la différence de ce dossier, la responsabilité du meurtre de Vitry repose en effet, selon l'enquête judiciaire, essentiellement sur un adulte.

FAITS DIVERS

A Vitrolles et à Marseille

Un tsigane et un gardien de la paix tués lors de deux contrôles de police

Deux interventions policières se succédant à quelques heures d'intervalle, vendredi soir 26 novembre à Vitrolles (Bousches-du-Rhône), la nuit suivante à Marseille, se sont soldés par la mort d'un délinquant et d'un policier. Sans lien de cause à effet, puisqu'ils mettent aux prises des protagonistes différents, ces faits divers tragiques ont tous deux opposé des tsiganes et des policiers. Vendredi 26 novembre en fin de journée, d'abord, une fusillade entre une patrouille de police et des tsiganes a fait un mort et deux blessés graves à la sortie de la *station-service d'un hypermarché* de Vitrolles. Effectuant une ronde de surveillance, la patrouille avait voulu contrôler l'identité des occupants d'une voiture, signalée volée, qui venait de s'approvisionner en essence dans la station.

Selon la police, deux occupants du véhicule auraient immédiatement tiré des coups de feu, auxquels les membres de la sécurité *publique de Vitrolles ont répliqué.* L'un des tsiganes a été tué et un autre blessé, tandis que l'un des policiers était grièvement atteint à la poitrine.

Dans la nuit de vendredi à samedi 27 novembre, ensuite, un membre de la Brigade anti-criminalité (BAC) du secteur nord de la police urbaine de Marseille a été tué et deux autres blessés au cours *d'un contrôle de police.* Une patrouille de la BAC, circulant à bord d'une Renault 5 de service, a tenté de vérifier l'identité des passagers d'une BMW roulant dans les quartiers nord de Marseille. Alors que les policiers essayaient de bloquer la *puissante voiture*, son conducteur a foncé sur la Renault 5, la projetant contre le rail de sécurité. Dans le choc, l'un des fonctionnaires a été tué sur le coup. Ses deux collègues ont été blessés.

La police affirme avoir identifié le chauffeur – qui était toujours en fuite samedi matin – de la BMW, qui a *été retrouvée dans le courant* de la nuit à Marseille. Comme dans l'affaire de Vitrolles, il s'agissait d'un véhicule volé. Plusieurs membres de la famille du conducteur, des tsiganes venant de Yougoslavie, selon la même source *policière, ont été* interpellés.

Les relations entre tsiganes et *policiers s'étaient sensiblement* tendues, ces dernières semaines, dans la région marseillaise, où l'on avait notamment assisté à plusieurs rodéos de voitures,

Mise en examen du responsable d'une explosion mortelle à Bordeaux. – Le responsable présumé *d'une explosion au gaz, qui avait* fait trois morts, deux blessés graves, huit blessés légers et détruit trois immeubles à Bordeaux le 24 octobre (*le Monde* du 26 octobre), Jean-Paul Aït Kaci, vingt-neuf ans, a été présenté, vendredi 26 novembre, à un juge d'instruction. *Cette mise en* examen suit l'interpellation, jeudi 25, de dix-sept personnes qui avaient participé, le 23 octobre, à une soirée, bien arrosée, donnée dans l'un des trois immeubles détruits par l'explosion.

L'instruction de l'affaire Botton-Noir

Une lettre du maire de Lyon

A la suite des précisions que nous avions apportées en commentant la dernière lettre qu'il nous avait adressée (le Monde *daté 21-22 novembre), à propos de l'instruction judiciaire lyonnaise dans laquelle il est mis en examen, Michel Noir nous écrit à nouveau :*

Dans le commentaire que vous faites, vous écrivez : *«Il s'agit, ensuite, de deux comptes ouvertes au nom de M. Noir au Crédit lyonnais : le compte 104517976T, sur lequel 561 000 francs en espèces ont été déposés entre janvier 1987 et avril dernier : le compte 189375Y, sur lequel 166 000 francs en espèces ont été versés entre janvier 1988 et février dernier.»*

Il convient, pour donner une information complète à vos lecteurs, tout comme pour éviter toute confusion entre un compte personnel relatif à ma vie privée et familiale et un des comptes afférents à mes activités professionnelles, de préciser les deux choses suivantes :

– Le compte 104517976T que vous qualifiez *«d'ouvert au nom de M. Noir»* est le compte de la permanence du député, dont l'intitulé réel au Crédit lyonnais est «Permanence Michel Noir». Il est donc clair qu'il concerne l'activité professionnelle et se distingue de la personne privée Michel Noir.

– Ce détail est d'une grande importance dès lors que vous relevez le montant de versements en espèces de dons de sympathisants, que vous rapprochez ensuite du versement en espèces sur mon compte personnel et familial du 1er janvier 1988 à février 1993, soit en cinq ans, de 166 000 francs.

[Si, comme le précise M. Noir, le compte 104517976T avait bien pour intitulé : «Michel Noir Permanence électorale», il ne semble pas qu'il ait été ouvert au nom d'une association, mais bien de M. Noir qui avait donné procuration à certains de ses proches pour qu'ils puissent y avoir accès. La nature et l'origine des dons en espèces qui y ont été versés sont l'objet même du litige qui oppose actuellement M. Noir à la justice. Les divers comptes bancaires auxquels a eu accès le maire de Lyon, à titre privé ou en tant qu'élu, sont en effet au centre des investigations actuellement menées par le juge d'instruction Philippe Courroye. C'est d'ailleurs pour pouvoir les mener à bien que ce magistrat a demandé et obtenu, en octobre, l'ouverture d'une information complémentaire pour «abus de confiance et escroquerie», le gendre de M. Noir, Pierre Botton, ayant affirmé avoir remis des sommes d'argent à son beau-père, à l'époque où il était son proche conseiller. – E. P.]

HANDICAPÉS

Michel Gillibert «tout à fait d'accord» avec la Cour des comptes

Dans un communiqué publié mercredi 24 novembre, Michel Gillibert, ancien secrétaire d'État aux handicapés et accidentés de la vie, se déclare *«tout à fait d'accord»* avec le rapport de la Cour des comptes sur les politiques sociales en faveur des personnes victimes d'un handicap (*le Monde* du 24 novembre). M. Gillibert, qui énumère les efforts accomplis sous son ministère, estime que *«si la loi de 1975 a donné un coup d'envoi très important, beaucoup de mesures n'ont pas été suivies d'effet»*.

Le comédien Michel Creton, qui fit voter un amendement dont la Cour des comptes dénonce aujourd'hui la *mauvaise* application, a affirmé pour sa part qu'il attendait ce *«signal d'alarme»*. *«L'argent pour les handicapés (...) est mal géré»*, a-t-il ajouté, espérant que le rapport *«ne sombrera pas dans les oubliettes de l'indifférence et du gâchis»*. L'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI) a regretté que le rapport n'ait *«pas été précédé d'une audition suffisante des grandes associations concernées»*.

DÉFENSE

Compte tenu de la concurrence

La délégation générale pour l'armement veut être autorisée à exporter les matériels les plus modernes

Le nouveau délégué aux relations internationales à la délégation générale pour l'armement (DGA), Daniel Berthault, qui vient d'être nommé par le conseil des ministres (*le Monde* du 27 novembre), demande au gouvernement de ne pas ralentir son effort en matière d'exportations militaires. Dans un article du dernier numéro de la revue officielle *Armées d'aujourd'hui*, il suggère que la France ne renonce à vendre *aucun de ses* armements les plus modernes et perfectionnés.

Selon l'ingénieur général Berthault, la France *exporte à* l'heure actuelle 30 à 35 % de sa production d'armes classiques, et le secteur de l'armement a représenté, durant la dernière décennie, 16 à 18 % des exportations de biens d'équipement.

Les contrats à l'exportation, en allongeant les séries produites, entraînent *«une diminution des coûts unitaires des matériels, dont bénéficient les commandes nationales»*. Selon M. Berthault, l'exportation du char AMX-30 a diminué de 10 % le coût de ce même matériel pour l'armée française, et *celle de l'avion* Mirage 2000 de 8 % le prix pour l'armée de l'air. En même temps, les redevances versées par les industriels à l'Etat, pour chacune de leurs *exportations*, viennent alimenter – à hauteur de 200 millions de francs par an en moyenne – le budget à partir duquel l'armée française finance ses études.

«Au terme d'une réflexion menée avec la prudence et le sens de la responsabilité nécessaire, écrit *notamment* le nouveau délégué aux relations internationales de la DGA dans la revue *Armées d'aujourd'hui*, éditée par le ministère de la *défense*, *il faut que la position politique nationale demeure favorable à l'exportation. L'efficacité commerciale de notre dispositif doit savoir faire face à une concurrence internationale de plus en plus diversifiée et agressive. Il faut poursuivre la politique menée de ne pas refuser de considérer l'exportation des matériels les plus avancés produits par notre industrie.»*

Un ministre en première ligne

Le commerce des armes est *contrôlé, en France, par une* commission interministérielle qui, sous l'autorité du premier ministre, délivre les autorisations d'exportation à plusieurs stades du contrat. Une politique, consacrée par la pratique, a longtemps consisté à *éviter de livrer au* client étranger le «fin-du-fin» de la technologie, les armées françaises voulant garder une technique d'avance par rapport à l'étranger. Avec, il est vrai, de notables exceptions : dans le passé, l'Irak, par exemple, est souvent parvenu à recevoir de la *France des équipements parmi* les plus sophistiqués et, parfois même, en nombre supérieur à celui que les armées nationales pouvaient financièrement s'offrir...

Cette prise de position du haut fonctionnaire français en charge de l'exportation militaire correspond à une volonté souvent exprimée par l'actuel ministre de *la défense, qui, davantage que la* plupart de ses prédécesseurs, a choisi de se mettre en avant dans le commerce des armes et qui a placé certains de ses proches à la tête des organismes de promotion du secteur.

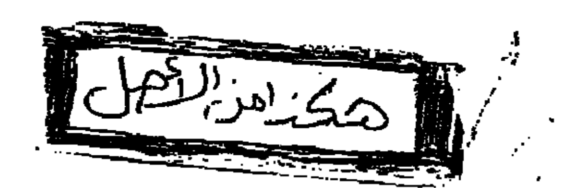
Dans la revue officielle propre à la DGA, *l'Armement*, dont le dernier numéro vient aussi de *paraître, le président* de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, Jacques Boyon, député RPR de l'Ain, a déjà suggéré que l'Etat, dans la conception de sa programmation *militaire* 1995-2000, donne la *priorité aux matériels exportables* (*le Monde* du 27 novembre).

*Selon un rapport parlemen*taire, les prises de commandes de l'étranger en 1992 se sont élevées à quelque 45 milliards de francs, au lieu de 34 milliards en 1991. Cette différence est liée notamment à des contrats conclus avec Taïwan, *comme en témoigne le* fait que l'Extrême-Orient a représenté 69 % des commandes (au lieu de 50 % en 1991). Les industries de la défense en France occupent, directement et indirectement, environ 330 000 salariés, *soit 9,1 % du total des effectifs* recensés dans le secteur des industries manufacturières.

J. I.

PROMOTION : le général *Michel Guignon reçoit sa cinquième étoile.* – Au conseil des *ministres du mercredi 24 novembre*, le général de corps d'armée *Michel Guignon*, commandant militaire de la région Ile-de-France, a été élevé au rang et à l'appellation de général d'armée.

ENVIRONNEMENT : M. Souviron coordonnera le débat national sur l'énergie. – L'animation et la coordination du débat national sur l'énergie et l'environnement, qui doit donner lieu à la rédaction d'un rapport soumis au Parlement au printemps prochain, viennent d'être confiées à Jean-Pierre Souviron, président du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.



DANSE

Le Festival international de Cannes

D'urgence, célébrer la vie

CANNES

de notre envoyée spéciale

En huit jours, onze créations mondiales, autant de premières françaises, des troupes jamais vues dans l'Hexagone : sous la houlette, pour la deuxième fois, de Yorgos Loukos, par ailleurs directeur du Lyon Opéra Ballet, le Festival de Cannes explose de vitalité et de jeunesse. Quitte à faire fuir un vénérable public attaché à son ancienne formule, pour le moins conservatrice : peu importe, une nouvelle vague de spectateurs débarque sur la Croisette, avide et disponible. Tant pis pour la chronologie : l'éclatante, la véritable ouverture du Festival aura été, le deuxième soir, le spectacle de la Bill T. Jones/Arnie Zane Dance Company, venue de New-York. Quels danseurs ! Quelle allégresse, quelle santé !

Pourtant, la mort a frappé autour de Bill T. Jones : son compagnon, Arnie Zane, cofondateur de la troupe, et nombre de ses amis ont été emportés par le sida. Lui-même est séropositif. A tant de malheurs sa réponse est claire, urgente : chanter la vie. Il s'en expliquait le lendemain matin dans une conférence donnée à l'Université de Nice : comment travailler face à toutes ces tristesses, la dévastation des forêts, l'apartheid, le sida, une société où tout est marchandise ? Que signifie être outrageant en cette fin de siècle outragée ? Le rôle de l'artiste, aujourd'hui, est d'essayer de rendre l'homme plus humain, de lui faire retrouver ses capacités de douceur. Le corps est la seule chose que nous ayons en commun dans un monde éclaté. Mais comment parler de la vie avec ces corps voués à la mort ? En célébrant leur éphémère beauté.

C'est à cela que se voue la création mondiale qu'il offrait à Cannes, *After Black Room*. Quatre couples (couleurs de peau mêlées, deux couples de garçons, un couple de filles, un couple « hétéro ») assis ou debout sur des piédestaux de marbre dont ils ne s'écarteront guère. Contrastant fortement avec la vitesse habituelle des chorégraphies de Bill T. Jones, des mouvements talentis, des arrêts sur pause d'athlètes ; de belles lumières mouvantes sculptant les muscles, de grands silences coupés par des chants orthodoxes, la voix vibrante de Sœur Marie Keyrouz s'élevant sur un continuum de voix graves.

Tout corps peut avoir sa beauté

La présence, parmi les huit interprètes, de Larry Goldhuber, une « rondeur » comme on dit au théâtre, proclame que tout corps peut avoir sa beauté, pas seulement ceux qui répondent à nos canons esthétiques. L'étonnant : pas un soupçon de narcissisme, d'exhibitionnisme dans un cérémonial tout de gravité et de ferveur. Dans des registres différents, les trois autres pièces du programme sont aussi porteuses de joie. *War Between The States* (il s'agit plutôt ici d'états d'esprit que d'Etats-nations) : encadrant un poétique adage nocturne, des court-circuits de ludions rayés de rouge et de blanc, aux entrées et sorties imprévisibles mais parfaitement construites sur les *Quatuors numéro 1* et *2* de Charles Ives. Déjà fameux (c'est un des hits de la compagnie), *D-Man In The Water*, transforme la scène en illusoire piscine où nagent et plongent avec une folle exubérance – ces incroyables glissades sur le ventre ! – les danseurs joliment costumés de vert.

Soon est un revigorant duo masculin sur des chansons de Bessie Smith et de Kurt Weill : tendresse coupée de brefs élans d'agressivité, humour, nonchalance, par-dessus tout complicité de deux garçons bien dans leur peau. Tout cela est merveilleusement dansé, exprimé par Eric Geiger et Arthur Aviles, boule de caoutchouc et de nerfs qui avait déjà sidéré Cannes l'an dernier. Le pari de Bill T. Jones est gagné : oui, on aime davantage la vie en sortant de ses spectacles.

Revenons tout de même au premier soir, un peu décevant. On n'est pas en retard d'affection avec le Ballet du Rhin, dont on a souvent dit, ici, les qualités, et d'abord l'imagination dans la programmation. A Cannes, peut-être gêné par des problèmes techniques, il n'apparaissait pas dans sa meilleure forme. On ne retrouvait pas le plaisir éprouvé à Montpellier, l'été dernier, devant *Primum Saltare*, d'Odile Duboc. Même l'illustre *Table verte*, de Kurt Jooss, chef-d'œuvre estampillé de l'expressionnisme allemand, paraissait longuette, elle qui brave le temps depuis 1932 et reste d'une intangible actualité dans sa dénonciation de l'impuissance des diplomates et ses images de la mort, grande triomphatrice des guerres.

La création du jour est signée Ivan Favier : c'est le plus beau danseur de la troupe. On n'avait pas détesté son *Fébrile*, il y a une ou deux saisons. *Léger, vite et presque blanc* ne tient pas tout à fait les promesses de son titre (à part la blancheur des costumes). Mais le prélude captive, où des mouettes volettent autour d'un Icare foudroyé, jambes dressées vers le ciel. Et la fin retrouve quelque grâce, Mozart oblige, avec de vives et inventives évolutions.

Mimes impassibles et irrésistibles

Vendredi, on retrouve, à 18 heures, quelques-uns des danseurs de Bill T. Jones, cette fois passé chorégraphe. De ces essais sympathiques, brefs à défaut d'être mémorables, on retiendra surtout *Untitled*, de et par Arthur Aviles, encore lui : bête de scène hors série, visiblement fêlé et ivre de danser, le voilà quasiment nu dans des volants de mousseline blanche attachés à ses poignets et à l'arrière de son slip, effectuant vingt fausses sorties, imitant la Pavlova, criant, chantant, riant, pleurant, il met la salle en délire avec un numéro qui eut été sifflé il y a dix ans. Tant mieux ! Et *It's Not What You Think*, duo réglé et interprété par le gros chauve Larry Goldhuber et la menue chevelue Heidi Latsky : le comique ne naît pas seulement de leur contraste physique, mais de celui qui jaillit, un bon moment, entre la volubile musique de Mozart et leur quasi-immobilité. Mimes impassibles, donc irrésistibles, « portés » défiant la raison, déséquilibres et enchevêtrements suicidaires, bouderies, ils connaissent eux aussi la délicieuse caresse des acclamations.

A ce climat de douce dinguerie installé par Bill T. Jones et ses danseurs, contribue soudain, vendredi soir, le Ballet Cullberg, venu de Suède. Avant sa *Carmen* à l'eau-forte, dont nous avons rendu compte lors de son passage au Théâtre de la Ville, la saison dernière, Mats Ek présente en France ses *Prés insensés*, au burin. Le titre ne ment pas. Si c'est là un tableau fidèle de la vie paysanne en Suède, elle est moins ennuyeuse qu'on ne pourrait l'imaginer, bêtement, de nos contrées « sudistes ». Mais Mats Ek n'est ni fidèle ni réaliste : ses prés sont un tapis violet sur fond de ciel noir, seule une barrière de bâtons pointus les délimite avant de disparaître. Et ses paysans aux vêtements couleur de terre sèche, coiffés de petits bonnets un peu « idiot du village », imitant des cris d'animaux, ont plus d'un rêve dans leur sac. Quels splendides danseurs, là aussi ! D'emblée, on reconnaît la danse selon Mats Ek : ample, vigoureuse, virtuose sans gratuité, intrigante. *Ces Prés insensés* sont, jusqu'à nouvel ordre, sa dernière pièce pour le Ballet Cullberg : il en confie les rêves à Carolyn Carlson et retourne à ses premières amours, la mise en scène de théâtre. Bon vent, mais qu'il revienne vite à la danse !

SYLVIE DE NUSSAC

► *Prochains spectacles* au Palais des festivals et au *Théâtre du palais de la Croisette* : le 28 novembre : Ballet de Monte-Carlo, 15 h 30 ; Compagnie Maguy Marin, 20 h 45. Le 20, Compagnies Georges Appaix, Geneviève Sorin, Véronique Ros de la Grange, 18 h ; Phenix Dance Company, 20 h 45. Le 30 : Susan Marshall Company, 18 h ; Compania nacional de danza, 20 h 45. Le 1er décembre, soirée de clôture au profit des associations de lutte contre le sida. Tél : (16) 92-98-62-77.

► Bill T. Jones/Arnie Zane Dance Company se produira à Paris, au Centre Pompidou, dans le cadre du Festival d'automne, du 29 novembre au 5 décembre. Tél. : 44-78-13-15.

CINÉMA

FERDYDURKE de Jerzy Skolimovski

Cette adaptation du roman de Witold Gombrowicz commence très fidèlement par un cauchemar assez répandu : l'obligation faite à un adulte de retourner à l'école. Le temps de tracer cette figure, Skolimovski tient encore son film. Iain Glen, acteur britannique, prend l'air confus qu'imposent les circonstances, la caméra tournoie dans la cour de récréation. Et puis, *Ferdydurke* se défait immédiatement, irrémédiablement. On dirait – pour employer une métaphore aussi freudienne que celles qui parsèment le film – une clé qui tourne à vide dans une serrure. Le réalisateur reste paralysé par la folie de son entreprise, incapable de trouver un passage entre la folie langagière de Gombrowicz et son esthétique compassée de coproduction européenne. Les acteurs jouent n'importe comment (mention spéciale à l'Américain Crispin Grover qui devient écarlate à tout bout de champ), les « images fortes » s'écrasent mollement dans l'ennui qui baigne ce film inutile.

T. S.

MUSIQUE : Opéra-Bastille : forfait du ténor américain Alan Woodrow. – *Le ténor* Alan Woodrow quitte, pour des raisons de santé, la nouvelle production de *Madame Butterfly*, de Puccini, où il devait assurer le *rôle de Pinkerton* jusqu'au 10 décembre, à l'Opéra de Paris Bastille. Il sera remplacé par le ténor sud-africain Johan Botha, qui était sa doublure. La nouvelle répartition des rôles est la suivante : Johan Botha chantera les 2, 4, 6 et 8 décembre ; Viacheslav Polozov les 30 novembre et 10 décembre.

THÉATRE

TORITO au Théâtre à Châtillon

Charlie Nelson vainqueur aux poings

Seul, seul en scène, seul sur le ring. Il est champion d'Ecosse, champion d'Europe, champion du monde, il n'est plus rien du tout, Jim Spike, honnête homme et homme de combat, buveur de scotch et buveur de sang, tueur des palais des sports et poète des landes désolées, là, ce soir, devant nous, en prise avec les *mots, la musique, le public*, Charlie Nelson, acteur-boxeur de premier ordre.

Au pied des gradins, l'angle d'un ring, un vrai. Poteaux bleus, cordes blanches et rouges qui fuient loin au-dessus de la tête des spectateurs. A droite, un banc, une culotte bleue posée là, et, accroché sur un portant, un *peignoir en satin orange* ; à gauche, quatre chaises, des instruments, ceux du Quartet Uppercut (Jérôme Nils Caplet, trompette ; Olivier Riitano, basse ; Vincent Théard, claviers ; Arsène Koundé, batterie), sparring partner de Charlie Nelson pendant une heure et vingt minutes d'un combat du jazz et de la parole.

Torito, du nom de l'interlocuteur imaginaire du héros, boxeur argentin qui s'apprête à le terrasser sur le ring, est une pièce d'un auteur dramatique suisse dont il faudra tenir compte désormais, Jacques Probst, découvert à Lausanne par le directeur du Théâtre Vidy, René Gonzalez, dit « Gonzalo », un nom d'imprésario des rings. Verbe haut, lyrique, voyageur. Il nous emmène d'un îlot au large de l'Ecosse à Lisbonne, rua do Alecrim, puis aux Falklands et encore en Argentine. Il nous dit le chemin d'un homme dont les poings comme le cœur étaient en or, chemin vers la gloire et retour à l'anonymat. Il nous dit aussi *la solitude de l'acteur* quand il doit se colleter à un texte, à une représentation de théâtre, à un public.

Dans la petite salle des fêtes de Châtillon, devenue laboratoire de création par la volonté du metteur en scène Serge Noyelle, Charlie Nelson a réalisé seul ce spectacle qui fait dialoguer un quartet et un acteur devant une toile dûe au peintre Pierre Chaplet. Le soir de la première, une escouade d'anciens et actuels boxeurs d'Ile-de-France *ont chaleureusement salué* la performance d'un comédien qui devenait l'un des leurs.

OLIVIER SCHMITT

► *Théâtre à Châtillon*. 3, rue Sadi-Carnot, 92320 Châtillon. *Métro : Châtillon-Montrouge* (navette à 20 h 15). Du lundi au samedi à 20 h 45, relâche mercredi et dimanche. Tél. : 46-57-22-11. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 11 décembre.

Mort de l'acteur Grande Otelo

L'acteur de théâtre et de cinéma brésilien Grande Otelo *est mort à Paris*, vendredi 26 novembre, d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Invité, en même temps que l'actrice Zézé Motta, par le Festival de cinéma des *trois continents de Nantes*, qui consacre sa quinzième édition aux cinémas noirs, Grande Otelo *a été victime d'un malaise à sa* descente d'avion à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Il est *mort* avant son arrivée à l'hôpital.

Né le 18 octobre 1915 à *Uberlândia (Minas-Gerais)*, Sebastiao Bernardo de Souza Prata, qui avait pris le pseudonyme de Grande Otelo en 1935 après avoir incarné le héros shakespearien au théâtre, représentait beaucoup pour les Brésiliens (« le Monde Arts-Spectacles » du 25 novembre). Il incarnait *« le Brésil qui se moquait de lui-même, le bouffon assumé, comme l'avait été cet autre pilier de l'identité brésilienne, Carmen Miranda »*.

Héros populaire par excellence, il fut longtemps l'unique acteur noir du cinéma brésilien. Cet homme de petite taille était né pauvre. Livré à une troupe de saltimbanques, recueilli dans un orphelinat, il avait été adopté par une famille aisée de Sao-Paulo. Il fit ses débuts à la radio, puis au théâtre. Il aborda le cinéma à la fin des années 30, en créant des comédies satiriques et populaires, les *chanchadas*, aux côtés de l'acteur blanc Oscarito. En 1957, Grande Otelo avait tenu le rôle principal de *Rio Zona Norte*, de Nelson Pereira dos Santos (le film sera projeté à Nantes). Il y incarnait un compositeur de samba, ce qu'il était par ailleurs. Puis, il fut l'irrésistible petit garçon noir, blanchi par la richesse à l'âge adulte, de *Macunaïma*, un film culte en Amérique latine, adapté du roman « anthropophagiste » de Mario de Andrade.

Grande Otelo aimait défendre la cause des Noirs dans un Brésil toujours enclin à une discrimination qu'il connaissait bien. Aux côtés du chanteur Gilberto Gil et de l'actrice Zézé Motta, il avait participé en 1989 à *Eclats noirs du samba*, une série télévisée de quatre heures, réalisée par Ariel de Bigault pour Antenne 2, vision très claire des difficultés rencontrées par les artistes noirs brésiliens. En 1990, Jorge Amado l'avait symboliquement appelé à ses côtés à l'occasion de la soirée d'hommage que lui rendaient alors la télévision française et Frédéric Mitterrand. A la fin de l'émission, il avait été victime d'un malaise. A sa sortie d'hôpital, il avait copieusement fêté l'événement avec son ami écrivain en ajoutant : *« J'aimerais mourir en riant. »*

V. Mo.

COMÉDIE-FRANÇAISE : trois nouveaux pensionnaires. – La Comédie-Française a annoncé, vendredi 26 novembre, l'engagement, à compter du 1er décembre, de trois pensionnaires : Alain Lenglet, trente-neuf ans, Malik Faraoun, trente-deux ans, et Eric Génovèse, vingt-six ans. Ces trois recrues ont été formées au Conservatoire national supérieur d'art dramatique.

CULTURE

ARTS

Zanabazar l'admirable

Suite de la première page

Il semblerait. Même, à en juger d'après l'anatomie féminine, que l'artiste prête à la Tara verte – déesse protectrice – qu'il se veuille fidèle à une tradition née dans l'Inde médiévale, tradition des poitrines rondes et lourdes et des hanches étroites. S'il en est ainsi, il s'agit alors d'une transmission complexe, du Bengale du dixième ou du onzième siècle au Népal des Newars, de ceux-ci au Tibet et du Tibet jusqu'à la Mongolie, longue histoire d'une image à travers les siècles et les nations. D'autres œuvres posent d'autres problèmes stylistiques. Il en est ainsi du noble portrait de Zanabazar, qui allie iconographie sacrée et détails d'apparence plus naturaliste, représentation du visage, rehaussée de rouge et de blanc, et dessin des plis cassés du vêtement qui l'enveloppe.

Si captivante soit la question des sources, elle ne suffit pas à rendre compte des œuvres. Nul enseignement, sans doute, n'apprit à Zanabazar sa science des proportions. Il refuse la monumentalité excessive et la tradition des figurines pour inventer une échelle intermédiaire, telle que les détails décoratifs ne puissent prendre le pas sur l'architecture des corps. Car, là sans doute est l'essentiel et le plus singulier : tout en respectant les dispositifs symboliques du bouddhisme, le sculpteur s'en dégage et suggère le poids, la densité, les articulations et les mouvements du corps humain.

Volumes en place, équilibres et déséquilibres justement construits, visages dont l'expression ne s'immobilise pas dans une fixité trop parfaite : alors que le matériau – le bronze doré – interdit tout illusionnisme, la sensation de la présence physique s'impose. La Tara verte est une jeune femme autant qu'une déesse. *Quant au couple que forment* le dieu tutélaire Samvara et sa parèdre, en dépit des breloques sacrées et du socle en lotus, il est difficile de ne pas y voir plus qu'une allégorie. La grandeur de Zanabazar tient à cela : sous le symbole religieux, la figure humaine ne disparaît pas.

A ce panthéon, l'exposition joint des sculptures plus tardives, dont un étrange loup doré aux babines et aux oreilles ensanglantées d'écarlate, des peintures à fond rouge, des tankas de soie brodée et surbrodée et des instruments liturgiques. Dans ces pièces des dix-huitième et dix-neuvième siècles, triomphe un expressionnisme qui ne recule ni devant le burlesque ni devant l'horreur, alternant bouffonnerie et cauchemar, dragons et têtes coupées, masques de corail parés de crânes et dagues rituelles ornées de mufles monstrueux. Ce baroque macabre a de quoi étonner. Mais il ne peut séduire et émouvoir autant que les bronzes de Zanabazar l'admirable.

PHILIPPE DAGEN

▶ «Trésors de Mongolie», Musée national des arts asiatiques-Guimet, 6, place d'Iéna, Paris-16e ; tél. : 47-23-61-65. Jusqu'au 14 mars.



MUSÉES NATIONAUX

Zanabazar de face

Un mandala d'aujourd'hui

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Penchés au-dessus du plan de travail, les moines laissent glisser le sable par l'orifice d'un entonnoir effilé en le frottant avec un autre. La vibration fait filer le sable à l'intérieur. L'exercice demande une parfaite maîtrise du souffle pour ne pas disperser les grains et s'accompagne d'un bruit comme un crissement de cigales. Avant de commencer, ils sont restés en silence, dans la position du lotus. Puis ils ont noué un grand tablier blanc sur leur robe rouge éclairée de jaune, les yeux sur la composition, préparant en esprit la phase suivante. Le public observe, dérouté par un art qui lui est étranger.

Il est venu au château d'O pour l'exposition «Les arts de l'Himalaya», attiré par des peintures tibétaines anciennes sur toile appelées *thankhas* et, surtout, par cet art vivant en train de prendre forme sous leurs yeux. Il faudra un mois aux quatre moines du monastère de Namgyal – le monastère privé du dalaï-lama –, en Inde, pour achever le mandala du Kalachakra.

Un mandala – qu'il soit peint sur tissu ou réalisé avec des grains de riz, des fleurs, des pierres précieuses ou, comme c'est le cas ici, avec des poudres colorées – est la demeure d'une divinité qui réside au centre. Qui dit palais dit murs d'enceinte, portes, cercles de protections et les Montpelliérains admirent le plan de cette maison qu'il faut construire par l'imagination. Pour la première fois en France, un montage vidéo lui rend ses trois dimensions. Sur l'écran s'édifie la demeure : les murs s'élèvent, le toit, les éléments décoratifs symboliques se mettent en place, les portes s'ouvrent et l'œil avance jusqu'au cœur du palais où résident divinité principale et déités secondaires. On ne peut mieux faire comprendre qu'un mandala, élément le plus secret du bouddhisme tantrique, est un support de méditation.

Le mandala du Kalachakra est le plus complexe, le plus chargé de signification, le plus beau aussi sans doute. Pour Jean-Pierre Barou, commissaire de l'exposition, *«il touche, au-delà du plaisir rétinien, une part de nous-même que les mots n'atteignent pas»*. Pour le moine Thinlay, *«c'est parce qu'un mandala est spirituel qu'il a un impact sur les énergies de ceux qui le contemplent»*.

DANIELLE TRAMARD

▶ «Les couleurs de l'Himalaya», Château d'O, avenue des Moulins, 34000 à Montpellier ; tél. : 67-84-60-92. *Jusqu'au 14 janvier.*

COMMUNICATION

Premier hebdomadaire économique et financier

«Investir» passe sous le contrôle de LVMH

Après avoir pris à la fin de cet été le contrôle de la majorité du capital du groupe Desfossés International (*la Tribune-Desfossés, l'AGEFI*, etc.) et lui avoir injecté 110 millions de francs, le numéro un mondial du luxe, le groupe LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) de Bernard Arnault confirme son intérêt pour la presse, notamment économique et financière. Il vient de racheter 100 % de l'hebdomadaire *Investir* pour 185 millions de francs à ses anciens actionnaires – le groupe immobilier Pierre 1er (30 %), une filiale de Cerus, la banque Pallas, la société holding Archimédia (30 % au total) et des personnes physiques dont Gérard Vidalenche, PDG du magazine.

Deux autres candidats à son rachat, le groupe britannique Pearson (*les Echos*) et Capital Média (*le Nouvel économiste*) ont été écartés à son profit. *«Nous avons fait notre choix en fonction d'un critère de préférence nationale et parce que nous avions la conviction que LVMH veut développer ce pôle d'activité de presse»*, a précisé Gérard Vidalenche.

Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 120 millions de francs et une diffusion payée 1992 de 95 420 exemplaires en moyenne (plus de 104 000 pour le mensuel *Investir magazine*), *Investir* présente l'avantage de n'être pas endetté et surtout de disposer d'une trésorerie de 60 millions de francs. *«LVMH contrôle déjà des quotidiens économiques alors que nous sommes le numéro un des hebdomadaires économiques et financiers»*, a noté M. Vidalenche, pour lequel *«le groupe de presse Desfossés n'est pas concurrent d'*Investir *mais complémentaire»*.

Après avoir rétabli la liberté d'émettre

La Turquie cherche à organiser son paysage audiovisuel

En avril, les autorités turques *avaient déclaré illégales et interdites* les quelque huit cents radios et *quatre-vingts* télévisions privées de leur pays («le *Monde Radio-Télévision*» daté 11-12 avril). Depuis le changement de gouvernement intervenu en juin les scellés ont été levés et le monopole de l'État officiellement supprimé. Mais, faute de réglementation, c'est la loi de la jungle qui prévaut aujourd'hui dans le système audiovisuel turc.

ISTANBUL

de notre correspondante

«Je vous rendrai vos radios.» Élue à la tête du Parti de la juste voie (*DYP*), en juin, après avoir déjoué tous les pronostics, Tansu Ciller l'avait promis aux Turcs avant de remplacer Suleyman Demirel à la tête du gouvernement. Dès son entrée en fonctions, le nouveau premier ministre a tenu sa promesse. Mme Ciller est montée à l'assaut de l'Assemblée nationale, à deux reprises, et le monopole étatique sur la radio et la télévision prévu par la Constitution a dûment été annulé en juillet. Les scellés apposés en avril sur les radios et sur les télévisions privées ont alors été levés. Et c'est ainsi que le joyeux chaos qui régnait auparavant a repris ses droits dans le paysage audiovisuel du pays. Car, si les dirigeants politiques turcs ont pu se mettre d'accord sur la levée de l'interdiction, ils n'ont pas encore adopté la loi dont il est question pour «assainir» les ondes et permettre enfin à l'État d'encaisser quelques revenus.

Selon Osman Ataman, secrétaire général de l'Association des propriétaires de radio et de télévision, ce sont quelque huit cents stations de radio et quatre-vingts télévisions qui se disputent aujourd'hui des fréquences de plus en plus rares, et en l'absence d'un cadre officiel, le système audiovisuel est régi par la loi de la jungle : seuls les plus forts – c'est-à-dire les plus riches – survivront.

«Les téléspectateurs sont les principaux bénéficiaires de cette concurrence,» affirme Cem Sasmaz, vice-président d'ATV, une chaîne de télévision récemment lancée par le groupe de presse Sabah, qui compte quatre quotidiens et dix-huit magazines. *«Chaque soir, ils ont le choix entre cinq ou six films, tous des succès de ces dernières années.»*

Mais, à plusieurs reprises, la rivalité entre les télévisions privées a déjà pris les dimensions d'une véritable guerre. D'autant plus que les chaînes les plus importantes sont étroitement liées à des groupes de presse. C'est ainsi que la Turquie a récemment assisté, avec stupeur, sur la chaîne de télévision Interstar, propriété de la famille Uzan, et à la «une» du quotidien *Hurriyet*, à un échange d'insultes et d'attaques centrées sur la vie privée de leurs propriétaires respectifs. Parmi les actionnaires de *Hurriyet* figure en effet un banquier, Erol Aksoy, qui contrôle Show TV, une chaîne rivale d'Interstar, actuellement en tête de l'audience d'après les audiomètres locaux. M. Aksoy concède que la *«synergie entre la presse et la télévision peut être considérée comme excessive par les pouvoirs publics ou la population.»*

Au-delà des inimitiés personnelles, la férocité de la concurrence est motivée, en Turquie, par le fait que le marché publicitaire, qui se situe entre 200 et 250 millions de dollars par an, ne s'agrandit pas aussi rapidement que le secteur audiovisuel. Pour chacune des chaînes il est donc vital de se placer rapidement dans le peloton de tête afin d'obtenir une bonne part du gâteau.

L'année 1994 sera décisive. *«Je ne crois pas que nous finirons l'année avec toutes ces chaînes privées,* affirme M. Sasmaz. *Il y aura des fusions ou des faillites.»* M. Aksoy, de son côté, estime que le marché pourrait supporter une trentaine de télévisions, dont trois ou quatre généralistes à gros moyens, les autres étant des chaînes locales ou spécialisées nécessitant des revenus modestes. Parallèlement à Show TV, M. Aksoy prévoit d'ailleurs le lancement, le mois prochain, de Ciné 5, qui sera la première télévision cryptée de Turquie. Une autre chaîne à péage, fruit de l'accord conclu entre Canal+, la chaîne HBO et le groupe industriel Koç (*le Monde* du 12 octobre), se lancera à la conquête du marché turc au début de l'année prochaine. M. Aksoy estime que l'État devrait se borner à fournir un cadre légal aux télévisions privées et éviter d'en limiter le nombre. *«La technologie évolue plus vite que les lois,* explique-t-il, *il faut donc qu'elles restent flexibles.»*

«Les radios devront payer ou fermer»

Le Parlement a donc remis en chantier un projet de loi pour essayer d'organiser un peu le paysage, et une nouvelle législation pourrait être adoptée au début de l'année 1994, avant la mise en place d'un conseil supérieur qui serait chargé d'élaborer le cadre légal et technique du secteur et d'attribuer les licences.

Malgré l'opposition des chaînes privées, qui souhaitent la participation d'intellectuels, d'universitaires ou de spécialistes de l'audiovisuel, il est question que ce conseil soit composé uniquement de dirigeants politiques, cinq membres devant représenter le gouvernement et quatre les partis de l'opposition. La télévision officielle, TRT, se verra automatiquement octroyer un quart des canaux disponibles.

De l'avis de M. Ataman la future loi sera bénéfique pour l'ensemble du secteur. Les radios et les télévisions privées devront bien sûr payer pour obtenir une licence de l'État, et ces frais provoqueront une *«sélection naturelle»* dans le secteur des radios, d'autant plus que l'Association des propriétaires négocie actuellement un accord avec l'Union des compositeurs pour forcer toutes les radios privées à payer des droits d'auteur. *«Les radios devront payer ou fermer boutique»*, souligne M. Ataman.

De leur côté, les grandes chaînes de télévision dépensent actuellement de grosses sommes pour émettre par satellite à partir des pays européens. Une fois la nouvelle législation adoptée, elles pourront transmettre leurs images en Turquie en utilisant, par exemple, le satellite Turksat, qui devrait être lancé en Guyane au printemps prochain.

M. Ataman sait que tout ne sera pas parfait dans la législation à l'étude, mais le plus urgent, à ses yeux, est de mettre fin à l'anarchie qui règne dans l'ensemble du secteur : *«Jusqu'à présent, il suffisait de choisir une fréquence et d'émettre. C'était très bien. Mais il est temps de faire la distinction entre les chaînes sérieuses et les autres. Il nous faut une loi pour remettre un peu d'ordre.»*

NICOLE POPE

Inquiétude dans la presse helvétique

Les Suisses se prononcent sur l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool

Déjà frappés par une forte baisse de leurs recettes, les *journaux suisses attendent* le sort que le corps électoral réservera, dimanche 28 novembre, à deux initiatives populaires réclamant l'interdiction totale de la publicité pour l'alcool et le tabac. L'approbation de ces projets entraînerait pour la presse une perte de 92 millions de francs suisses (environ 360 millions de francs français) par an, soit une diminution des recettes publicitaires de 4 % pour les *quotidiens* et de 8 % en moyenne pour les magazines.

BERNE

de notre correspondant

Les éditeurs suisses estiment que, dans le climat actuel de crise, l'interdiction de toute publicité pour le tabac et l'alcool leur serait gravement préjudiciable. Les ventes stagnant, une nouvelle hausse du prix de vente des journaux est impossible, la plupart des quotidiens venant de passer à 2 francs suisses (environ 8 francs français). Les hebdomadaires seraient encore plus affectés : le retrait des annonces pour l'alcool et le tabac leur ferait perdre jusqu'au cinquième de leurs recettes publicitaires. Les éditeurs font donc valoir qu'en cas d'approbation du projet, ils seraient obligés de réduire la part rédactionnelle de leurs publications. Selon eux, pour le seul secteur des arts graphiques, de la presse et de l'imprimerie, 1 200 emplois seraient directement menacés et plusieurs dizaine de milliers indirectement.

La télévision helvétique, qui se passe déjà de ce genre de publicité, en pâtirait moins mais elle devrait renoncer à diffuser des manifestations sportives et des compétitions internationales parrainées par des marques de tabac ou de boissons alcoolisées. Comme pour la presse écrite, cette restriction profiterait à la concurrence étrangère, non soumise, elle, à l'interdiction.

Nouveaux sponsors hypothétiques

Au total, les dépenses publicitaires en faveur de l'alcool et du tabac s'élevaient à 135 millions de francs suisses en 1991, affichage et cinéma inclus. L'interdiction s'appliquerait aussi aux 40 millions de francs suisses que les fabricants de tabac et les producteurs d'alcool consacrent annellement au parrainage d'activités culturelles et sportives. Ainsi, pour compenser une perte annuelle de 750 000 francs suisses, le Festival de jazz de Montreux serait contraint d'augmenter le prix des billets de 25 % ou de revoir sa programmation à la baisse, en attendant de trouver d'hypothétiques nouveaux sponsors.

Alors que personne ne conteste les méfaits d'une consommation abusive d'alcool et de tabac, partisans et adversaires de l'interdiction de la publicité s'affrontent avec des arguments contradictoires. Les promoteurs des deux initiatives évaluent le nombre de décès dus à l'alcool et au tabac à 13 000 par an, et le coût pour la société à 3,5 milliards de francs suisses. Pour les partisans de l'interdiction de la publicité, celle-ci viserait surtout à protéger les 50 000 adolescents qui, chaque année, se mettent à fumer. Pour compenser les pertes, ils proposent de créer, avec l'argent économisé sur la publicité, une fondation gérée par l'Etat afin de promouvoir le sport, la culture et la santé.

Si les socialistes et les écologistes approuvent ces propositions, le gouvernement et le parlement en recommandent le rejet au nom de la liberté individuelle, ainsi que de celle du commerce et de l'industrie. Rappelant les mesures préventives déjà en vigueur, le Conseil fédéral doute de l'efficacité *«de restrictions draconiennes qui nuiraient gravement à l'économie en général et aux médias, à la vie culturelle en particulier»*. En 1979, des propositions analogues avaient été rejetées par 60 % des votants. Le scrutin de dimanche donnera une idée de l'évolution de l'opinion depuis lors.

JEAN-CLAUDE BUHRER

EN BREF

PRÉAVIS DE GRÈVE DES JOURNALISTES DE FRANCE 3 POUR LE 6 DÉCEMBRE. – Cinq syndicats de France 3 (CFDT, CFTC, CGC, FO et Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) ont déposé jeudi 25 novembre un préavis de grève de vingt-quatre heures reconductibles pour le 6 décembre, afin de soutenir des revendications salariales. Les représentants des journalistes ont suspendu le 25 novembre une réunion de la commission paritaire destinée à répartir les promotions, s'étant *«rendu compte que la direction avait «tapé dans la caisse» et fait disparaître une partie de l'enveloppe prévue par l'accord de salaires 1993»*. Selon eux, *«la direction a utilisé cette «enveloppe détournée» pour arroser une poignée de cadres»*. *«Le montant de ce détournement, qui se fait au détriment de promotions des journalistes de terrain, représente 29 % de l'enveloppe prévue par l'accord de salaire 1993»*, affirment les syndicats, qui entendent *«récupérer la totalité de l'enveloppe»*. La direction a indiqué que à la suite de ce préavis, *«une négociation serait engagée avec ses signataires»* cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE : les droits des actionnaires minoritaires. – Les avocats de la Société alsacienne des médias (SAM), la société du groupe Hersant, qui a racheté, en juillet, 51 % des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, ont demandé, vendredi 26 novembre, à la cour d'appel de Paris de revenir sur la décision du Conseil des Bourses de valeurs (CBV), qui a imposé une garantie de cours des actions. La cour doit rendre son arrêt le 15 décembre. Les représentants du CBV, de la COB et l'avocat général lui ont demandé de rejeter le recours.

Dans sa décision du 15 septembre, le CBV a jugé que la SAM devait faire une offre publique d'achat simplifiée des actions des «DNA», afin de permettre aux actionnaires minoritaires de céder leurs parts. Dans ce cas, la SAM, qui a acquis 48 000 actions pour 335 millions de francs, pourrait devoir acheter jusqu'à la totalité du capital, soit 94 000 actions pour 650 millions de francs.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ALADDIN. *Film américain de John Musker et Ron Clements*, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES *ILLUSIONS NÉCESSAIRES*. Film canadien de Mark Achbar, Peter Wintonick, *Francis Miquet* et Katharine Asals, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? Film *franco-belge d'Edwin Baily* : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

FERDYDURKE. Film franco-britannique-polonais de Jerzy Skolimowski, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LE FILS DU REQUIN. Film franco-belge-luxembourgeois d'Agnès Merlet : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

GRAND BONHEUR. Film français d'Hervé Le Roux : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

GUELWAAR. Film sénégalo-français d'Ousmane Sembène : *Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'HONNEUR DE LA TRIBU. Film *franco-algérien de Mahmoud Zemmouri* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MAUVAIS GARÇON. Film français de Jacques Bral : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; *Gaumont Gobelins*, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; *Montparnasse*, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA PRÉDICTION. Film franco-russe d'Elder Riazanov, v.o. : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRAHIR. Film française de Radu Mihaileanu : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Hongkong : les dix dernières années : Lengendary la rose noire (1992, v.o. s.t.f.), de Joe Chen, 16 h 30 ; Police Story (1987, v.o. s.t.f.), de Jackie Chan, 19 h ; Une balle dans la tête (1990, v.o. s.t.f.), de John Woo, 21 h.

CINÉMATHÈQUE
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Extrême Préjudice (1987, v.o. s.t.f.), de Walter Hill, 17 h ; Sam Peckinpah : Tueur d'élite (1975, v.o. s.t.f.), 19 h ; les Chiens de paille (1971, v.o. s.t.f.), 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : Il faisait doux cet hiver-là (1984, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 14 h 30 ; le Sud et le Nord (1965, v.o. s.t.f.), de Kim Kidok, 17 h 30 ; Une femme en hiver (1977, v.o. s.t.f.), de Kim Hoson, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Une fleur en enfer (1958, v.o. s.t.f.), de Sin Sangok, 14 h 30 ; le Village de Kilsottum (1985, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 17 h 30 ; le *Fils aîné* (1985, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris fantastique : Feuilleton : les Compagnons de Baal, 2 et 3 (1968) de Pierre Prévert, 14 h 30 ; Encyclopédie du cinéma français : *les Années 20 (1978)* de Claude-Jean Philippe, le Fantôme du Moulin-Rouge (1924) de René Clair, 16 h 30 ; les Diaboliques : la Fille du magicien (1989) de Claudine Bories, 18 h 30 ; l'Envers du décor (1984) de Marcel Guiet ; le Jardin de Buffon (1987) de Colette *Portal, l'Aventure générale* d'Alain Fleischer, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; *Publicis* Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; *Saint-Lazare-Pasquier*, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand *Pavois*, 15e (45-54-46-85).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'AVOCAT DU DIABLE (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : *La Géode*, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : *Cinoches*, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHASSE A L'HOMME (A., v.o.) : *Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; *Gaumont Gobelins bis*, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHASSE GARDÉE (Fr.) : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

CLIFFHANGER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : *George V, 8e (45-62-41-46* ; 36-65-70-74).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : *Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; *Cinoches*, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : *Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE FIL DE L'HORIZON (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : *Latina*, 4e (42-78-47-86).

LE FUGITIF (A., v.o.) : *Forum Orient* Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; *Publicis Saint-Germain*, 6e (42-22-72-80) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

GALÈRES DE FEMMES (Fr.) : Reflet *Médicis I (ex Logos I)*, 5e (43-54-42-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; *36-65-70-43*) ; UGC *Rotonde*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Gaumont Les *Halles*, 1er (36-68-75-55) ; *Bretagne*, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

HÉLAS POUR MOI (Helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : *Rex*, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON *JAMBON* (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : Forum *Orient Express*, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; *Le Balzac*, 8e (45-61-10-60).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le *Champo - Espace Jacques Tati*, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LIBERA ME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand *Pavois*, 15e (45-54-46-85).

LE MAL DU PAYS DE WALERJAN **WROBEL** (All.-Pol., v.o.) : Espace Saint-*Michel*, 5e (44-07-20-49).

LES MARMOTTES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; *Gaumont Opéra Français*, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MÉTISSE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La *Pagode*, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : *Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : *Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).

NAKED (Brit., v.o.) : Gaumont Les *Halles*, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-*André-des-Arts I*, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; *Gaumont Alésia*, 14e (36-68-75-55).

LE NOMBRIL DU MONDE (Fr.) : *George V*, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : *Rex*, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; *UGC Convention*, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'OMBRE DU DOUTE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PAS D'AMOUR SANS AMOUR (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PLACE D'UN AUTRE (Fr.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; *UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CŒUR (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SAILOR ET LULA (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SAINT DE MANHATTAN (A., v.o.) : *UGC Biarritz*, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : *Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

SLIVER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

SNAKE EYES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les *Nation*, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont *Les Halles*, 1er (36-68-75-55) ; *Gaumont* Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 *Juillet Odéon*, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-Helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Forum *Orient Express*, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC *Gobelins*, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Studio des *Ursulines*, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN (Fin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Grand *Pavois*, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 40.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

LES CADAVRES *NE PORTENT* PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

LES COMMITMENTS (Irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 21 h.

LES *COPAINS D'ABORD* (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h 30.

FAUX-SEMBLANTS (Can., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La *Géode*, 19e (36-68-29-30) 19 h.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

KALIFORNIA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 30.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

LAST ACTION HERO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ **L'AVION** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

1900 (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 15.

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 15.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 20 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

ÉCONOMIE

Les SAFER veulent participer plus activement à l'aménagement du territoire

Les destins contrariés des terres agricoles

■ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES DÉTAILS. Le congrès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), qui avait lieu, les 25 et 26 novembre, à Deauville, s'est penché sur l'aménagement du territoire rural et les moyens d'attirer des investissements nouveaux dans les campagnes. Leurs tâches traditionnelles (restructuration des exploitations agricoles, remembrement) se sont récemment élargies.

■ CHÔMAGE TECHNIQUE AGRICOLE. Président de la fédération nationale des SAFER, Etienne Lapèze, vice-président de la FNSEA, a déclaré que, à l'horizon de la fin du siècle, *« 25 % du territoire agricole actuel ne seraient plus nécessaires et qu'ils seraient donc en chômage technique. Qu'en faire ? C'est une nouvelle et lourde responsabilité pour les agriculteurs qui restent en fonctions et les nouveaux qui s'installent »*.

■ 100 000 HECTARES. Créées en 1960 par la loi d'orientation agricole, les SAFER (29 aujourd'hui en métropole et outre-mer) sont des sociétés anonymes à but non lucratif. Elles achètent des parcelles pour les rétrocéder à des agriculteurs ou à d'autres utilisateurs. Chaque année 100 000 hectares sont acquis, dont 94 % par négociation amiable. Leur chiffre d'affaires a atteint 3,2 milliards de francs en 1992. Depuis trente ans 416 000 personnes – y compris des étrangers – ont acheté de la terre par l'intermédiaire des SAFER.

DEAUVILLE

de notre envoyé spécial

Pour une fois, ce n'était pas les paysans eux-mêmes qui avaient les honneurs d'un congrès agricole mais leur principal capital et outil de travail : la terre. Et au congrès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), les 25 et 26 novembre à Deauville, on a bien davantage parlé d'aménagement du territoire, de remembrement, de talus, de prairies, de jachère, de droit foncier que de primes, subventions, aides fiscales, GATT ou PAC.

A partir du thème central « Investissons dans l'espace rural », il s'agissait, pour les responsables de ces organismes de restructuration foncière créés en 1960 (et qui ont eu leur utilité lorsqu'il fallait, à l'époque de l'agriculture intensive, fournir en terres supplémentaires les paysans), d'imaginer des remèdes à l'exode démographique et au dépérissement de beaucoup de nos campagnes. Contrairement à une idée reçue, les agriculteurs sollicitent à bras ouverts l'arrivée de nouvelles activités dans les bourgs du bocage, de la montagne ou des causses : ici, ce seront des exploitations forestières (mais – anomalie – les aides publiques au gel des terres sont en général supérieures de 30 % aux incitations financières au reboisement !) ; là, dans l'Orne, la création, avec des opérateurs suédois, d'un village éducatif miniature pour enfants ; ailleurs, en Haute-Loire par exemple, une usine de mécanique ou de plastique.

Ce ne sont souvent ni les idées, ni les bonnes volontés, ni les projets ou les financements qui manquent. Le frein aux greffes économiques autres qu'agricoles dans les zones rurales tient à l'émiettement des parcelles et au morcellement de l'espace. Les SAFER, dont l'essentiel des fonctions reste bien sûr l'acquisition et la restitution à des agriculteurs de terres viables, peuvent jouer un rôle actif dans l'aménagement concret du territoire, canton par canton. Une loi de janvier 1990 élargit la liste de leur mission, ce qui les met en concurrence avec d'autres établissements publics fonciers spécialisés, par exemple en Lorraine, ou encore dans toutes les zones péri-urbaines proches des métropoles.

Président de la fédération nationale qui regroupe les vingt-neuf SAFER de métropole et d'outre-mer, Étienne Lapèze a indiqué, d'une façon presque pathétique et réellement sincère, que *« dorénavant nous aurons une lourde et nouvelle responsabilité puisque, d'ici la fin du siècle, le quart de notre territoire agricole actuel ne sera plus nécessaire et sera mis au « chômage technique » par la jachère, la déprise, la friche et la marginalisation »*.

Faciliter l'osmose foncière

Le phénomène est d'ailleurs annoncé de façon prémonitoire puisque, depuis cinq ans, la baisse du prix moyen des terres agricoles continue. Un exemple : en Basse-Normandie, région herbagère, laitière et bovine par excellence, où la population active agricole est le double de la moyenne nationale, le prix à l'hectare est tombé de 31 200 francs en 1990 à 26 100 en 1992, et même à 14 000 dans le canton du Merlerault (Orne), où Jean Gabin élevait jadis ses pur-sang et ses trotteurs dans sa belle propriété.

Outil de l'aménagement ou de la réaffectation du territoire rural, les SAFER, qui peuvent faire jouer leur droit de préemption, ne réclament pas davantage de moyens juridiques ni de pouvoirs supplémentaires de contraindre. Elles préfèrent être des opérateurs privilégiés des maires ruraux et faciliter l'osmose foncière et économique entre les acteurs économiques de la campagne et les habitants des petites villes. *« Il existe une dimension de l'aménagement du territoire à côté des grands principes édictés d'en haut, qui est notre vocation naturelle, c'est l'aménagement au plus près et le développement capillaire, dans les détails, jusqu'au fin fond de nos campagnes »*, a encore dit joliment Etienne Lapèze.

Apportant leur pierre au débat national qu'a lancé le gouvernement sur la France de 2015, les SAFER ont avancé l'idée de schémas d'orientation départementaux qui, sans être aussi contraignants et opposables aux tiers que les plans d'occupation des sols (POS) municipaux, permettraient de déterminer la destination des sols (urbanisation, forêts, cultures, réserves naturelles) par grande zone. Un système de ce type, qui pourrait servir d'exemple, existe en Allemagne et aux Pays-Bas.

Mais tout dirigisme a aujourd'hui mauvaise cote, dans le monde rural peut-être plus encore qu'ailleurs, car le droit de propriété y est ancré dans une très ancienne tradition et l'expropriation y signifie vraiment usurpation. Les SAFER connaissent bien ces pesanteurs et ces sources de blocage. Elles préfèrent désormais travailler en coopération avec les collectivités locales et les propriétaires par le biais de conventions (700 hectares concernés en 1990, 7 600 en 1992) qui constituent une forme plus souple de restructuration collective du territoire agricole et rural que le regroupement autoritaire des parcelles. Il ne s'agit pas de refaire avec la terre la même faute qu'en 1968, lorsque le gouvernement de l'époque avait cru pouvoir à tort imposer des fusions obligatoires de communes.

FRANÇOIS GROSRICHARD

ÉTRANGER

Un colloque sur l'Union économique et monétaire

Le vice-président de la Bundesbank réaffirme l'engagement de l'Allemagne en faveur d'une monnaie unique

Johann Wilhelm Gaddum, vice-président de la Bundesbank, a réitéré l'engagement de l'Allemagne pour l'Union économique et monétaire lors d'un colloque organisé, jeudi 25 novembre au Sénat, par le Mouvement européen. De son côté, Alain Lamassoure, ministre des affaires européennes, est convaincu que la représentation nationale, en France comme ailleurs, aura à se prononcer, le moment venu, sur le passage à la troisième phase du traité de Maastricht.

La crise monétaire qui a secoué en août 1993 le système monétaire européen et conduit à l'élargissement des bandes de fluctuation à 15 % de part et d'autre des cours pivots a été bien gérée, selon M. Gaddum, vice-président de la Bundesbank, qui intervenait lors d'un colloque sur « l'Union économique et monétaire face à la crise ».

Pour M. Gaddum, cette décision a ôté tout motif aux spéculateurs d'intervenir sur le marché des changes. De plus *« les Etats membres ont résisté dans l'ensemble à la tentation de dévaluer »*, a-t-il ajouté. Elisabeth Guigou, ancien ministre des affaires européennes, a reconnu de son côté qu'il aurait fallu *« mieux prendre conscience de la gravité de la situation dès septembre 1992 »* et qu'il aurait peut-être été nécessaire, en France, de se poser alors la question d'un réajustement monétaire.

Un socle européen

Au sujet de la marche vers la monnaie unique, M. Gaddum a précisé que l'on *« sous-estime un peu le fait que la coopération entre les banques centrales européennes est au moins aussi satisfaisante voire plus que celle qui existe entre les gouvernements ». « Je souhaite le succès de l'Union monétaire et c'est pour cela que nous devons être vigilants »*, a-t-il affirmé avant de marteler *« un oui franc et massif »* en faveur de la monnaie unique.

Animateur des débats, Jean-Louis Beffa, président-directeur général de Saint-Gobain, a fait part, quant à lui, de ses préoccupations d'industriel. *« Il n'y aura pas de position compétitive des grands groupes européens sans un socle à dimension européenne »*, a-t-il déclaré faisant allusion à l'Union économique et monétaire. Pour M. Beffa, Saint-Gobain serait obligé, faute de ce socle, de mondialiser davantage ses activités.

Dans son plaidoyer pour une monnaie unique, Alain Lamassoure, ministre des affaires européennes, a souligné que les variations monétaires intervenues depuis septembre 1992 coûteront 1,6 milliard d'écus (10,6 milliards de francs) par an au budget communautaire. *« Sur le plan commercial, les majorations automatiques de prix et subventions en monnaie nationale dans les pays qui ont dévalué faussent gravement la concurrence entre producteurs. Toutes choses égales par ailleurs, un prix fixé à 100 écus verts au 1er juillet 1992 a, du fait des mécanismes agrimonétaires, augmenté de 20 % en Italie et en Grande-Bretagne et de 7 % à 9 % en Espagne et en Irlande tandis qu'il a stagné ou baissé en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas. Sur le plan économique, les effets de la réforme de la politique agricole commune sont dénaturés. L'objet principal de la réforme était précisément d'abaisser les prix pour diminuer l'incitation à produire »*, a expliqué M. Lamassoure. *« L'Union économique et monétaire sera fondamentalement une décision politique. Le traité* (de Maastricht) *est notre référence commune : il faudra l'appliquer, tant dans le calendrier que dans les critères. Mais je suis convaincu que, le moment venu, en France comme ailleurs, la représentation nationale aura à se prononcer »*, a-t-il ajouté.

ALAIN PUCHAUD

SOCIAL

En raison d'un déficit prévisible de 40 milliards

Le CNPF demande une baisse de 5 % des dépenses de la Sécurité sociale

Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF et Pierre Gilson, son homologue de la CGPME, encouragent les représentants patronaux des caisses de sécurité sociale à proposer *« une diminution de 5 % des dépenses de la Sécurité sociale »*. Dans une circulaire adressée à l'ensemble de leurs administrateurs, ils estiment que c'est le seul moyen de faire face à un déficit de *« plus de 40 milliards de francs »* en 1994.

COMMENTAIRE

De l'indifférence à l'exigence

A défaut de cohérence, les dirigeants patronaux ne manquent pas d'aplomb. Ces derniers temps, ils n'ont pas fait preuve d'un intérêt débordant pour les choses de la « Sécu » : totalement muet lors du débat sur la maîtrise des dépenses de santé, le CNPF laisse vacant depuis plus d'un an l'un de ses sièges au sein du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Velléitaire, cette démarche manque surtout de retenue. Certes, les difficultés de la Sécurité sociale s'expliquent largement par la dérive des dépenses. Récemment, les assurés ont pourtant été triplement mis à contribution : hausse de la CSG et des taxes, plan Veil de baisse des remboursements et réforme des retraites. Les professions de santé, elles, se sont engagées à 10,7 milliards de francs d'économies, les médecins ayant obtenu une revalorisation de leurs honoraires. Mais le déficit record de la Sécurité sociale tient aussi à la montée du chômage, qui pèse sur les rentrées de cotisations. Très à l'aise lorsqu'il s'agit de diminuer les dépenses sociales, le CNPF s'est en revanche contenté de faire comme si le débat sur le partage du travail n'était qu'un épiphénomène. De même, il oublie allègrement que les exonérations de charges qui lui ont été largement consenties – sans engagement de sa part en termes d'emploi – sont, en partie, à la charge des régimes sociaux.

En réalité, le but de cette offensive sans grande finesse vise moins la « Sécu » que les organismes de retraite complémentaires, qui doivent renégocier avant le 31 décembre la répartition du financement de la retraite à soixante ans.

JEAN-MICHEL NORMAND

Avant la fusion avec Volvo

Renault supprime 1 423 emplois dans les poids lourds

LYON

de notre bureau régional

La direction de Renault Véhicules industriels (RVI) a confirmé, vendredi 26 novembre à Lyon, devant le comité central d'entreprise (CCE), sa décision de mettre en œuvre, en 1994, un nouveau plan d'amélioration de la compétitivité (PAC 94) comprenant la suppression de 1 423 emplois, sur un effectif de 15 500 personnes en France. Il s'agira du seizième plan social depuis 1978, année de la fusion entre Berliet et Saviem ; ces opérations ont abouti à diviser par plus de deux l'effectif de l'unique constructeur français de poids lourds.

Le président, Jean-Pierre Capron, a expliqué que les espérances commerciales de RVI ont été déçues, en 1993, avec 28 000 véhicules vendus en France contre 33 000 inscrits au budget. Le chômage technique a atteint des niveaux insupportables, et les prévisions d'activité pour 1994 ne sont pas meilleures. En Europe, l'ensemble des constructeurs devrait vendre 203 000 véhicules l'an prochain (comme en 1993), contre 263 000, en 1992, et 309 000, en 1989. Le CCE, dont le secrétariat est assuré par la CFDT depuis l'automne 1992, a chargé un cabinet d'expertise comptable d'examiner les effets socio-industriels des différents PAC. Les résultats de cette expertise seront soumis au CCE le 16 décembre.

L'amertume du personnel est grande, car il craint que la fusion Renault-Volvo ne pèse encore sur l'emploi même si, à ce jour, les sacrifices ont été partagés avec les constructeurs ayant déjà conclu des rapprochements avec RVI. Les effectifs de Mack, aux Etats-Unis (5 300 personnes contre 9 000 au moment de la fusion), et d'anciennes filiales de Dodge en Espagne (1 300 salariés contre 2 500), ont subi une évolution comparable à celle des établissements français.

La CGT fait état avec colère d'un appel d'offres de la RATP, qui attribuerait une commande de 150 bus articulés au carrossier allemand Kassbohrer. Au moment précis où Volkswagen et le syndicat IG Metall viennent de s'entendre sur la semaine de quatre jours (*le Monde* du 26 novembre), les organisations de salariés français doivent déplorer que le plan social de RVI prévoie seulement 697 préretraites au titre du Fonds national de l'emploi (FNE), alors que l'entreprise compte près de 2 000 salariés âgés de plus de 55 ans, auxquels seront proposées des formules de préretraite progressive ou de passage à mi-temps, donnant lieu à indemnisations.

Le dispositif comprend aussi l'octroi de conventions de conversion mais écarte l'éventualité de licenciements « secs », survenus en petit nombre au titre du PAC 93.

GÉRARD BUÉTAS

FUSION RENAULT-VOLVO : l'apport du groupe suédois évalué à 8,2 milliards de francs. – Les activités « automobile » et « poids lourds » du groupe suédois AB Volvo qui seront apportées à son partenaire Renault sont évaluées à 8,2 milliards de francs, apprend-on vendredi 26 novembre à la lecture d'un avis paru au *Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)*. La valeur totale du groupe Renault-Volvo se situerait donc entre 55 et 60 milliards de francs. Cet avis invite pour le 29 décembre les actionnaires du groupe français (dans les faits : l'État français et AB Volvo) à une assemblée générale mixte destinée à ratifier la fusion entre Renault et Volvo. Sous réserve d'une approbation par les actionnaires suédois, lors de l'assemblée générale de Volvo du 7 décembre, le nouveau groupe pourra ainsi naître officiellement le 1er janvier 1994.

Contre le plan d'austérité du gouvernement

Une grève générale a paralysé la Belgique

BRUXELLES

de notre correspondant

La Belgique a été presque totalement paralysée, vendredi 26 novembre, par la grève à laquelle appelaient les syndicats pour protester contre le plan d'austérité du gouvernement (*le Monde* du 25 novembre). Le royaume a connu bien des grèves dures ces dernières années, mais c'était la première fois depuis 1936, année des luttes pour la semaine de 40 heures, qu'il s'agissait d'un mouvement interprofessionnel, en front commun syndical, à la fois en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. De la fonction publique à l'industrie, en passant par la grande distribution, tous les secteurs ont été touchés. Des piquets de grève ont interdit aux non-grévistes l'accès de certaines entreprises, notamment des PME.

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, a reconnu, vendredi, le caractère *« impressionnant »* du mouvement. Comprenant, a-t-il dit, *« l'anxiété et le désarroi des salariés face à la crise économique »*, il s'est déclaré prêt à *« adapter »* le plan gouvernemental qu'il avait fait adopter par le Parlement, *« à condition que les grands équilibres soient maintenus »*. Des négociations auront lieu mardi 30 novembre avec les syndicats et mercredi 1er décembre avec le patronat. Un responsable de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a déclaré que celles-ci étaient prêtes au dialogue pour la mise en œuvre rapide des mesures gouvernementales visant à faciliter les embauches, mais qu'elles *« ne pourront jamais donner de garantie d'emploi »*.

J. de la G.

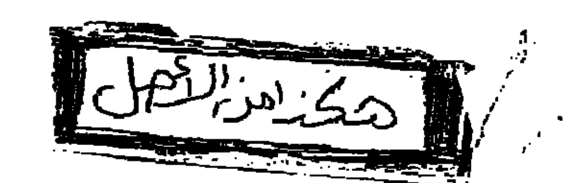
TRANSPORTS

SNCF : hausse de 1,3 % des tarifs de fret en février. – Le niveau général des tarifs de référence de fret SNCF sera relevé de 1,3 % le 1er février 1994, a annoncé, vendredi 26 novembre, la SNCF, précisant que les prix de transport des automobiles, des céréales, des sucres et ceux de l'alimentation animale demeuraient inchangés jusqu'à nouvel avis.

Les négociations du cycle de l'Uruguay devront être achevées le 13 décembre

Les négociations du cycle de l'Uruguay devront être achevées le 13 décembre afin que les gouvernements puissent donner leur accord sur un texte final à la date-butoir du 15 décembre, a annoncé vendredi 26 novembre le directeur général du GATT, Peter Sutherland, s'adressant au comité des négociations commerciales qui réunit les cent seize pays intéressés.

M. Sutherland a indiqué que la date-butoir n'avait pas changé, mais qu'il fallait que du 13 au 15 décembre le texte d'accord final, avec ses annexes et amendements, soit copié et traduit dans les trois langues officielles du GATT (anglais, français, espagnol). De plus, beaucoup de pays demandent à disposer d'au moins vingt-quatre heures pour examiner le document final.



SEMAINE DU 22 AU 26 NOVEMBRE 1993

PARIS

Douche écossaise

INDICE CAC 40

- 1,08 %

Semaine pour le *moins contrastée* à la Bourse de Paris. D'un côté, la dernière ligne *droite incertaine* des négociations *du GATT et les* pronostics contradictoires sur *la conjoncture l'an prochain, et,* de l'autre, le succès et l'accélération des *privatisations* et *les* anticipations de baisses des *taux ont chahuté les valeurs* françaises. Au total plus de peur que de mal, même si la grande volatilité du marché, la pusillanimité des investisseurs et la nervosité des opérateurs inquiètent. D'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 aura finalement cédé 1,08 %.

*Tout avait fort mal com*mencé, lundi, par une gigantes*que panne informatique qui a* retardé l'ouverture de la séance *de trois heures et demie.* A force de se multiplier depuis plusieurs semaines, *par* l'effet de volumes de transactions enfin importants, *les* dysfonctionnements techniques à répétition finissent par ne plus faire rire du tout les salles de marché. De l'avis général et à ce rythme, c'est la crédibilité de la place qui est en jeu. Mais les professionnels n'ont pas eu trop le temps de se lamenter lundi et ont dû faire face à une chute violente de 2,92 % en clôture. Le CAC 40 passait du coup sous les 2 100 points. Il faut remonter au 5 octobre 1992 pour trouver une correction de plus grande ampleur en une seule séance (– 4,30 %).

*Les incertitudes sur les négo*ciations du GATT et plus *encore la remontée des taux* américains à long terme ont fait *peur. Dans l'hypothèse où le* mouvement de baisse du loyer *de l'argent outre-Atlantique* serait arrivé à son terme et pro*voquerait un coup d'arrêt à la* diminution des taux en Europe *et plus particulièrement en* Allemagne pour maintenir les pari*tés de change, certains experts* pronostiquent une rechute de *l'activité au début de l'année* prochaine. Un scénario d'autant *plus dangereux que de nou*velles révisions à la baisse des *prévisions de résultats pour* 1994 font ressortir à Paris un rapport cours/bénéfices moyen du marché de près de 19. Un *niveau très élevé. Paris n'est* pas, d'ailleurs, un cas isolé et toutes *les places européennes* étaient en baisse sensible en début de semaine.

Correction digérée

Le lendemain, jour de la liquidation du mois boursier de novembre, personne ne s'attendait au miracle... et il ne s'est pas produit. Le sinistre mois d'octobre s'était traduit par une envolée de 8,47 %, celui de novembre, après un recul de 0,53 % mardi, a finalement débouché sur une correction d'ampleur comparable (– 7,19 %). Cette fois, il faut remonter au terme de juillet 1992 pour trouver un recul de plus grande ampleur (– 8,50 %).

La surprise venait plutôt, le *lendemain,* de la *relative fer*meté des valeurs françaises qui, après avoir *digéré une cor*rection jugée logique, retrouvaient de l'allant en ce premier jour du mois boursier de décembre. La dynamique du succès des privatisations, la perspective de création prochaine de fonds de pension et l'espoir d'un glissement progressif de l'épargne vers les actions, en parallèle à la baisse des taux, reprenaient le dessus. Dans un marché toujours très nerveux, l'indice CAC 40, un moment en hausse de plus de 1 %, finissait tout de même sur un repli insignifiant de 0,04 %, *victime avant* tout de la descente aux enfers d'Euro Disney. *L'action s'effondrait* et *perdait* 18,5 %, alors que se multi*pliaient les rumeurs alarmantes* sur la santé financière et sur *l'avenir même du* parc d'attractions. La Commission des opérations de Bourse (COB), qui, depuis une quinzaine de jours avait mis le titre Euro Disney sous surveillance, décidait d'ailleurs de passer à la vitesse supérieure en ouvrant une enquête sur la diffusion des informations concernant les pertes de la société mais aussi sur les derniers mouvements du titre.

Jeudi sonnait enfin *l'heure de* la reprise. Dopée par l'annonce, notamment, que la Banque de France avait remboursé à la mi-novembre la majeure partie de *sa dette contractée fin juillet* et se trouvait donc libérée de ce carcan, la Bourse de Paris gagnait 2,31 %, l'indice CAC 40 *repassant* largement au-dessus des 2 100 points. L'annonce, dans la soirée, du *succès de la privatisation* de Rhône-Poulenc avec plus de *2,9 millions d'actionnaires qui* ont demandé au total 212 millions d'actions ne faisait que conforter les opérateurs. Devant l'afflux des demandes *des souscripteurs individuels, le* nombre d'actions Rhône-Poulenc attribuées a été réduit de 60 à 16 pour les priorités d'achat d'ordre A1. Le lendemain, en début de matinée, le ministère de l'économie annon*çait la mise sur le marché pro*chaine de l'UAP. Vendredi, les boursiers se montraient plus circonspects, ce qui limitait les gains en fin de séance à un petit 0,10 %.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	26-11-93	Diff.
Bongrain	3033	– 27
BSN	860	– 9
Eridania Béghin	806	– 25
Fromageries Bel	5 200	+ 20
LVMH	3 754	+ 1
Pernod-Ricard	389,50	+ 1,40
Remy-Cointreau	211	– 1
Saint-Louis	1 330	+ 9

Assurances

	26-11-93	Diff.
AGF	679	inch.
AXA	1 502	– 25
GAN	539	+ 14
Groupe Victoire	1 500	–
SCOR SA	615	+ 26
UAP	640	inch.

Bâtiment et matériaux

	26-11-93	Diff.
Bouygues	663	+ 13
Ciments français	330	– 5
Colas	996	+ 19
Eurotunnel	41	+ 2,25
Eiffage	1 115	– 39
GTM Entrepose	493,50	+ 2,50
Imétal	563	+ 27
Immob. Phénix	123	inch.
Jean Lefebvre	1 239	– 1
Lafarge-Coppée	415	– 1,20
Poliet	372	+ 10
Saint-Gobain	650	+ 16
SGE	248,20	+ 2,20
Spie-Batignolles	372	– 8,60

Chimie

	26-11-93	Diff.
Air liquide (L')	807	+ 18
ELF Sanofi	940	– 15
Gascogne	423	+ 4
Institut Mérieux	2 300	– 90
Michelin	184,50	+ 0,20
Plastic Omnium	880	+ 27
Rhône-Poulenc A	150	– 8,20
Rhône-Poulenc CI.	160	– 2
Roussel-Uclaf	685	– 29
Synthélabo	220	– 2

Consommation non alimentaire

	26-11-93	Diff.
BIC	1 140	– 56
Chargeurs	1 142	– 9
Christian Dior	320,20	– 4,80
Clarins	495	– 9
DMC	322	– 9
EBF	660	– 5
Essilor Int.	689	+ 24
Groupe André	658	– 3
L'Oréal	1 195	+ 44
Moulinex	105,90	+ 9,70
Salomon	1 797	+ 47
SEB	487	+ 14
Skis Rossignol	1 935	+ 1
Sommer-Allibert	1 930	+ 68
Zodiac	1 845	– 46

Crédit et banques

	26-11-93	Diff.
Comp. bancaire	521	+ 10
BNP CI	280	– 20,60
Cetelem	1 190	+ 5
CPR	547	+ 27
CDE	219	inch.
CCF	285,70	+ 0,70
CFF	1 090	inch.
CLF	473,70	+ 2,70
Créd. lyon. CI	685	+ 16
Crédit national	845	+ 23
Société générale	700	+ 8
SOVAC	1 651	+ 31
UFB Locabail	395	+ 5
UIC	523	– 10
Via Banque	396	+ 1

Electricité et électronique

	26-11-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	763	+ 13
Alcatel-Câble	665	+ 25
CSEE	562	– 2
Intertechnique	487	– 18
Labinal	647	– 3
Legrand	4 720	– 45
Matra Hachette	137,70	+ 0,90
Radiotechnique	337,90	+ 17,90
Sagem	2 400	inch.
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	158,60	+ 5,70

Distribution

	26-11-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 300	– 25
Bon Marché	847	+ 5
Carrefour	3 744	+ 99
Casino	179,20	+ 11,40
Castorama Dubois	804	+ 7
Compt. Modernes	1 628	– 22
Damart	4 880	+ 180
Docks de France	663	– 2
Gal. Lafayette	1 880	+ 19
Guilbert SA	1 420	– 30
Guyenne Gasc.	1 787	– 13
Pinault Pr.	815	+ 3
Primagaz	904	– 26
Promodès	1 084	– 87
Rexel (ex-COME)	590	– 30
SCOA	10,35	– 0,15

Immobilier et foncier

	26-11-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	487	– 9
Lucia	130	– 5
Olipar	31,10	– 1
Rue Impériale	4075	+ 75
Safimag	525	+ 6
Silic	850	+ 10
Simco	588	inch.
Sogeparc	851	– 12
UIF	635	– 9

Investissement et portefeuille

	26-11-93	Diff.
Arnault et Assoc.	NC	
Bolloré	346,60	– 1,40
Cerus	114,70	+ 7,50
CGIP	1 256	+ 64
Eurafrance	2 324	+ 93
Gaz et Eaux	1 965	– 3
Lagardère MMB	134,90	– 3,90
Marine-Wendel	418,10	– 4,40
Navigation mixte	1 044	+ 6
Nord-Est	164	+ 3,10
Origny-Desvroise	880	– 22
Parfinance	214	– 1
Paribas	458,50	– 17,20
Piezoit	NC	–
SPEP	392,40	+ 11,20
Suez	338	– 8,60
Worms	298	– 2

Métallurgie, mécanique

	26-11-93	Diff.
CarnaudMetalbox	185,80	– 8,30
Dassault Aviation	506	– 13
De Dietrich	1 980	+ 10
Fives-Lille	456	inch.
Legris Industrie	182,10	– 1,10
Métaleurop	65	– 1,60
Pechiney-CI	362	– 13
Pechiney Int.	200,10	– 4,90
Peugeot SA	691	+ 10
Strafor, Facom	540	– 30
Valeo	1 150	+ 39
Vallourec	197	– 9

Mines d'or, diamant

	26-11-93	Diff.
Anglo-American	210	– 12
Buffelsfontein	67,50	– 5,30
De Beers	111,80	– 2,20
Driefontein	67,20	– 4,50
Gencor CP 0,40 F.	9,40	– 0,10
Harmony	28	inch.
Randfontein	62	+ 8,45
Saint-Helena	64,50	– 3,60
Western Deep	245,70	– 13,20

Pétrole

	26-11-93	Diff.
BP-France	115	inch.
Elf-Aquit.	425	– 19,10
Erap-Elf	375	– 9
Esso	1040	+ 50
Géophysique	588	– 11
Total	317	– 11

Sicomi ou ex-Sicomi

	26-11-93	Diff.
Bail Investis.	1 186	+ 25
Genefim	335	+ 4
Immobail BTP	492,20	– 5,80
Interbail	825	– 5
Klepierre	704	+ 6
Locindus	1 039	+ 4
Sélectibanque	203,50	+ 0,60
Unibail	580	+ 28

Transports, loisirs, services

	26-11-93	Diff.
Accor	585	– 28
BIS	183	– 0,60
Canal Plus	1 300	+ 73
Cap Gemini	177,10	+ 8,60
CEP Comm.	412	+ 1
Club Méditerranée	329,40	+ 10,40
Dauphin Ota	250	– 1
Génér. des eaux	2 611	– 4
Ecco	555	+ 8
Euro Disney	31	– 5,30
Filipacchi Médias	780	– 6
Havas	449	– 11,60
Lyonnaise-Dumez	538	inch.
OGF	698	– 8
Publicis	950	+ 10
Delmas Vieljeux	510	– 30
SITA	770	+ 31
Sligos	501	– 4
Sodexho	1 049	+ 43
TF1	606	– 29

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	26-11-93	Diff.
9 % 1979	100,60	– 0,35
10,80 % 1979	102,70	inch.
EDF-GDF 3 %	5 700	inch.
CNB 5 000 F	101,50	inch.
CNB Par. 5 000 F.	NC	inch.
CNB Suez 5 000 F	NC	inch.
CNI 5 000 F	101,50	+ 1,05

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	2 662 764	1 814 584
Suez	2 491 600	1 142 617
BSN	1 267 046	1 085 438
ELF-Aquitaine	2 406 400	1 026 575
Eaux Cie générale des.	348 545	894 760
LVMH	214 170	781 463
Total	2 613 425	777 747
BNP	2 704 270	759 591
Axa	491 340	698 280
L'Oréal	623 250	689 793
Paribas	1 496 134	671 750
Air Liquide	852 690	649 302
Euro Disney	17 335 409	574 167
Sté Générale	509 890	552 769

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Cegid	+ 18,7	SDR Sud-Est	– 7,9
Legrand Priv.	+ 11,4	Rochette (La)	– 7,5
Accor	+ 10,3	Euro Disney	– 6,7
Gascogne	+ 10	Clca	– 6
Pechiney CIP	+ 9,9	Comtrust	– 5,8
Cie. Fr. Priv. B	+ 9,4	Metaleurop	– 5,6
LVMH	+ 8,3	Crédit lyonn.	– 4,5
Zodiac	+ 7,3	AGF	– 4,3
Schneider	+ 7,2	Banque Colbert	– 4
CCF	+ 6,8	Labinal	– 3,8
Rhône Poul. A	+ 6,6	Métrologie Intl	– 3,6
Axa	+ 5,8	GTM Entrep.	– 3,5
Salvepar	+ 5,8	Synthélabo	– 3,3
Casino Guich.	+ 5,5	Colas	– 3,2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19-11-93	22-11-93	23-11-93	24-11-93	25-11-93
RM	5 177 122	4 920 202	4 593 670	4 059 105	3 638 419
Comptant R. et obl.	30 259 116	19 005 711	28 932 064	31 780 207	38 231 728
Actions	215 837	156 813	220 018	201 574	231 483
Total	35 652 075	24 082 726	33 745 752	36 040 886	42 301 630

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	22-11-93	23-11-93	24-11-93	25-11-93	26-11-93
Indice gén.	590,7	583,1	589,2	584,6	597
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 082,61	2 071,47	2 070,61	2 118,40	2 120,62

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 novembre 1993

Nombre de contrats : 184 934

COURS	ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	124,16	127,90	127,32
Dernier	124,12	127,94	127,50

NEW-YORK

Attentisme

INDICE DOW JONES

- 0,27 %

Wall Street a légèrement *reculé* cette semaine dans une atmosphère très calme en raison de *la* commémoration, jeudi, du *Thanskgiving,* la principale fête familiale américaine. *L'indice* Dow Jones des valeurs vedettes s'est *inscrit vendredi en clôture* à 3 683,95 points en baisse de *10,06 points* (- 0,27 %) par rapport à la semaine passée.

Pour le marché boursier, les principaux événements de la semaine ont été une décision judiciaire en faveur de QVC dans sa bataille contre Viacom pour le rachat de Paramount, et la forte baisse des valeurs pétrolières. Un tribunal de l'Etat du Delaware (nord-est) a donné raison à QVC Network, première chaîne de téléachat américaine, qui demandait de priver Paramount d'un mécanisme de défense lui permettant de bloquer facilement l'offre de rachat hostile avancée par QVC.

De leur côté, les pétrolières ont chuté *sous l'effet de la décision* des pays de l'OPEP de ne pas *réduire leurs quotas de produc*tion. Par ailleurs, la performance record des commandes *de biens* durables avait été anticipée par les investisseurs et a eu un *impact limité* sur les titres. Pour la semaine prochaine, les analystes conseillent de suivre de près l'évolution de l'indice Nikkei à Tokyo, qui risque d'entraîner *le Dow Jones* dans sa chute.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, *a reculé* à *6,28* % contre 6,33 % vendredi dernier.

Indice Dow Jones du 26 novembre : 3 683,95 (c. 3 694,01).

	Cours 19 nov	Cours 26 nov.
Alcoa	70 1/4	71 1/8
ATT	56 1/4	55 7/8
Boeing	38 1/2	38 3/4
Chase Man. Bank	32 1/4	33 1/8
Du Pont de Nemours	49	48 1/8
Eastman Kodak	61	61 3/8
Exxon	64 1/4	61 3/4
Ford	61 3/4	61 1/4
General Electric	98 1/4	98 1/2
General Motors	54 1/4	53 7/8
Goodyear	41 3/4	41 3/4
IBM	51 7/8	56
ITT	93 1/8	91
Mobil Oil	77 7/8	75 1/4
Pfizer	65 3/8	65 3/8
Schlumberger	61 7/8	58 1/2
Texaco	66	63 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	140	145 1/4
Union Carbide	20 7/8	20 5/8
United Tech.	62 7/8	61 5/8
Westinghouse	13 1/2	14 1/8
Xerox Corp	82 3/8	82 5/8

TOKYO

Toujours plus bas

INDICE NIKKEI

- 6,7 %

Les semaines se suivent et se ressemblent au Kabuto Cho. La Bourse de Tokyo a de nouveau lourdement chuté d'un vendredi à l'autre et se retrouve à *son niveau le plus bas* depuis neuf mois. L'indice Nikkei est passé sous le seuil des 17 000 points. Le Nikkei a perdu en tout 1 214,82 points (6,7 %) pour s'inscrire en fin de semaine à 16 726,37 points. Le volume des transactions quotidiennes a porté sur 312,4 millions de titres, en hausse *par rapport* aux 250,8 millions échangés chaque jour la semaine dernière.

« Les investisseurs ont tout simplement perdu confiance », résume Yasuo Ueki, un analyste de Nikko Securities Co. *« Nous avons vraiment besoin de mesures gouvernementales pour soutenir le marché »*, ajoute-t-il. En dépit des déclarations officielles selon lesquelles l'économie a redémarré depuis déjà plusieurs mois, les investisseurs ne croient pas à une *reprise* de l'activité. Les chiffres économiques les plus récents renforcent le pessimisme ambiant, notamment la publication lundi de l'indice composite des indicateurs avancés établi à 36,4 points en septembre, en dessous des 50 points sensés *marquer la reprise* économique.

Le Nihon Keizai Shimbun a d'autre part estimé la baisse des bénéfices des grands groupes japonais cotés à 25,3 % entre début avril et fin septembre, et prévu *d'autres baisses au second* semestre.

Indices du 26 novembre : Nikkei 16 726,37 (c. 17 941,19); Topix 1 424,54 (c. 1 539,59).

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
Ajinomoto	1 270	1 160
Bridgestone	1 290	1 240
Canon	1 450	1 340
Fuji Bank	2 250	2 050
Honda Motors	1 480	1 350
Matsushita Electric	1 420	1 320
Mitsubishi Heavy	644	605
Sony Corp.	4 840	4 630
Toyota Motors	1 810	1 660

LONDRES

Solide

+ 0,1 %

Grâce à un rebond en fin de *semaine,* la Bourse de *Londres a* finalement conclu la semaine sur une petite hausse qui prouve sa solidité. Les investisseurs attendant notamment avec une certaine confiance la présentation, mardi, du budget 1994-1995. L'indice Footsie s'est inscrit vendredi soir à 3 111,4 points, en hausse de 3,4 points (0,1 %).

A l'image de l'ensemble des autres places, le marché anglais avait mal commencé la semaine. Le Footsie se stabilisait ensuite *mardi, profitant* de la baisse surprise de 0,5 point à 5,5 % des taux d'intérêt britanniques.

Indices « FT » du 26 novembre : 100 valeurs 3 111,4 (c. 3 108); 30 valeurs 2 369,3 (c. 2 357,6); Fonds d'Etat 103,64 (c. 103,65); Mines d'or 235 (c. 245,3).

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
Allied Lyons	5,71	5,96
BP	3,40	3,32
BTR	3,57	3,48
Cadbury	4,68	4,44
De Beers	13,13	12,89
Glaxo	6,44	6,37
GUS	5,78	5,78
ICI	6,85	7,18
Reuters	16,35	16,30
RTZ	6,75	7,09
Shell	6,85	6,77
Unilever	11,12	11,23

FRANCFORT

En dents de scie

– 1,45 %

La Bourse de Francfort a évolué cette semaine au gré des espoirs d'une baisse des taux d'*intérêt, chutant lourdement* lundi avant de se reprendre modérément en milieu de semaine. L'indice DAX s'est inscrit vendredi en clôture à 2 047,24 points, sur une baisse de 1,45 %.

Comme la plupart des places, la Bourse allemande a très mal entamé la semaine sur une chute lundi de 2,28 %. Les opérateurs manifestaient leur crainte de voir la hausse des taux d'intérêt sur le marché américain attirer aux Etats-Unis les avoirs placés sur les Bourses *européennes.*

Après une légère reprise mercredi, les *cours gagnaient* 0,89 %, jeudi suite à la publication des *taux d'inflation* dans quatre des principales régions de l'Allemagne.

Indice DAX du 26 novembre : 2 047,24 (c. 2 077,37).

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
AEG	163	163,20
BASF	271,90	289,90
Bayer	328,70	328,60
Commerzbank	367	359,50
Deutschebank	844,90	835,20
Hoechst	279,40	276,50
Karstadt	611	587
Mannesman	367,50	362,20
Siemens	732,50	718,40
Volkswagen	405,50	408

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des programmes très économiques

Les emprunteurs récurrents sont de plus en plus nombreux à annoncer des programmes d'endettement dans le cadre desquels ils se proposent d'émettre des titres au gré des événements, en fonction de la demande des investisseurs. Ce faisant, ils reprennent à leur compte une solution d'inspiration américaine, celle des *medium term notes* (MTN). A cette fin, ils établissent un cadre juridique qui sera utilisé pour des transactions de toutes sortes, en différentes devises, qui verront le jour à concurrence d'un montant indiqué au départ. Normalement, aucun délai n'est fixé pour l'exécution du programme qui peut être rempli rapidement ou non, et dont la taille peut être augmentée par la suite.

Cette façon de faire est très avantageuse pour l'emprunteur. Dans la pratique, cela revient à publier un prospectus global qui servira de documentation une fois pour toutes, à l'occasion des différentes émissions qui vont suivre. Il suffira de rédiger une brève mise à jour et de mentionner les modalités des nouvelles opérations. Cela représente une économie importante par rapport à ce que coûterait la documentaton qu'il faudrait mettre en place et publier à chaque émission, si elle ne rentrait pas dans un même cadre juridique déterminé d'avance. En outre, l'emprunteur y gagne en prestige et en réputation car il lui est possible d'être à la pointe du progrès en matière financière. S'étant dégagé à l'avance de presque tous les soucis matériels qui peuvent retarder une émission, un emprunteur est en mesure de réagir immédiatement à toute proposition nouvelle. Cela lui permet de lever des fonds aux meilleures conditions.

Longtemps, la plupart des opérations qui ont vu le jour dans le cadre de tels programmes avaient un caractère confidentiel. Mais depuis quelques mois cette technique est utilisée également par des emprunteurs qui veulent lancer des émissions sur l'euromarché par l'intermédiaire d'un groupe de banques et qui seront offertes en souscription publique. Ainsi le nombre et la taille des programmes augmentent de façon considérable.

Jeudi 25 novembre, la banque allemande Bayerische Vereinsbank a indiqué qu'elle portait de 1,5 à 5 milliards de dollars le montant d'un tel programme. Elle justifie cette augmentation par l'importance de la demande que suscitent ses euro-obligations. On s'intéresse beaucoup à Paris à cette affaire car l'établissement allemand a annoncé, en même temps, qu'il avait adapté sa documentation de façon à pouvoir lancer dans ce cadre des titres en francs français. C'est une possibilité qu'il n'avait pas jusqu'à présent. La Bayerische Vereinsbank jouit d'un excellent crédit et c'est le type d'emprunteur que les spécialistes souhaitent attirer sur les marchés dont ils s'occupent.

Un handicap à surmonter

En plus de leur aspect de rationalité économique et de standardisation, ces programmes d'endettement ont une autre caractéristique. Les emprunteurs y affichent leurs relations bancaires.

Comme la formule est d'origine américaine, la plupart des agents placeurs sont américains. Les grandes banques suisses, allemandes, japonaises ou britanniques sont également très présentes alors que les établissements français sont encore assez peu actifs en ce domaine. Une des raisons de cette situation tient, semble-t-il, au fait que longtemps en France les autorités se sont opposées à la plupart des projets visant à émettre des titres en eurofrancs à partir de tels programmes d'endettement.

Quoi qu'il en soit, les banques françaises n'ont guère eu l'occasion d'accumuler beaucoup d'expérience sur leur propre marché, ce qui constitue un handicap. Pour le surmonter il leur faut déployer leur activité sur d'autres fronts. C'est ce que fait par exemple le Crédit lyonnais qui vient d'arranger un programme d'euro-MTN de 250 millions de dollars pour le compte d'une banque brésilienne, Banco Francês e Brasileiro SA. Ce programme est intéressant car il prévoit l'émission éventuelle de titres en deutschemarks, ce qui confère un rôle de premier plan à la BfG Bank, un établissement allemand appartenant au groupe du Crédit lyonnais.

En ce qui concerne des débiteurs français, le Crédit local de France a à sa disposition un tel programme d'endettement de 10 milliards de dollars. C'est un record sur l'euromarché qui n'est égalé que par une poignée d'autres très grands emprunteurs comme la Suède ou la Finlande.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Bois tropicaux : l'Afrique se veut compétitive

« L'Afrique forestière peut-elle s'inscrire dans un mouvement d'industrialisation et protéger ses forêts ? », se demandait fort à propos Eugène Capito, président de l'OAB (Organisation africaine des bois) et ministre des eaux et forêts, pêche et environnement du Gabon, lors du colloque qui se déroulait les 23 et 24 novembre sur la promotion des investissements dans les industries du bois en Afrique. *« Il faut s'adapter à la situation mondiale. L'Afrique n'a pas envie d'être une roue de secours. Il faut absolument qu'elle apprenne à transformer son bois, à être vraiment concurrentielle par rapport à l'Asie. »*

Il y a quelques années, pareille réunion aurait bruit des plaintes contre *« l'importance grandissante de l'écologie »* ou le développement forcené des pays du Sud-Est asiatique qui, eux, ne tiennent pas précisément compte des recommandations écologistes érigées en dogme. Dogme que l'Afrique, sans le formuler précisément, ressent comme injuste et facile à préconiser de la part de pays repus. Mais les temps ont changé ; le continent noir, qui se *« pense boycotté lorsqu'il n'est pas un assez bon élève de l'écologie »*, entend reconquérir les parts de marché perdues. L'Organisation africaine des bois est une tentative de coopération entre la plupart des pays producteurs de bois (1) pour sortir de l'impasse. Il est vrai que la place des exportations africaines de bois est faible dans le commerce mondial : selon les sources, entre 2 % et 7 %, alors que les pays d'Asie du Sud-est (2) et, dans une moindre mesure, ceux d'Amérique latine se partagent le reste du marché.

Rigobert Ngouolali, ministre des eaux et forêts et de la pêche du Congo, entendait démontrer que l'Afrique est *« un réservoir de compétitivité »* (3) dans ce secteur si indispensable à sa survie : d'une façon générale, la population africaine est à prédominance rurale (70 % de la population vit à la campagne), et les industries forestières, génératrices d'emplois, contribuent à fixer cette population. Il s'agit donc de concilier l'inconciliable : ne pas détruire la forêt par une exploitation trop intensive – mais comment un pays pauvre peut-il délibérément tourner le dos à une source de revenus, même si elle se tarit au fil des ans ? – et développer ses exportations.

Bon vouloir et gymnastique cérébrale

Nul doute que bonne volonté et gymnastique cérébrale sont de mise pour sortir l'Afrique de ce dilemme. L'OAB le contourne à sa manière : c'est en exploitant la forêt de façon rationnelle qu'on la préserve, dit-elle, parce qu'alors on dispose de moyens suffisants. Selon cet organisme, le continent africain, et plus particulièrement l'Afrique centrale, recèle encore des potentialités d'importance : 24 millions de mètres cubes par an alors que seulement 17 sont exploités actuellement. Et encore dans ce chiffre faut-il différencier la part de l'Afrique de l'Ouest qui se tarit progressivement de celle de l'Afrique centrale (de l'ordre de 9 millions de mètres cubes dont plus de 5 pour le seul Zaïre). Mais les difficultés de transport rendent ces ressources dérisoires.

Les bois africains sont plus chers que les asiatiques parce qu'ils doivent parcourir des distances plus grandes. Le déboisement avance toujours plus à l'est. Les accès aux ports se font de plus en plus difficiles. Il faut encore ajouter le fret maritime, qui intervient pour 20 % dans le prix de revient final. D'autre part, la situation politique de certains pays empêche les approvisionnements réguliers. Pour consciente qu'elle soit de ses handicaps, l'Afrique ne semble pas encore les avoir tout à fait surmontés. La plupart des pays africains ont mis en place une législation pour sauvegarder leur forêt tout en l'exploitant, mais rien n'indique qu'ils l'aient appliquée, à l'exception de la Côte-d'Ivoire et du Ghana.

Il y a plus décourageant encore : quels que soient les efforts de ce continent, la demande rétrécit (4). L'Europe, et en particulier la France qui nourrissait des liens privilégiés avec ce continent, a de moins en moins recours aux bois venus d'Afrique, pour des raisons évidentes : la récession a touché le bâtiment, et de nouveaux matériaux moins cher, l'aluminium en particulier, sont venus concurrencer les sciages tropicaux.

Par ailleurs, de nouvelles techniques permettent de plus en plus d'utiliser les arbres locaux. Or l'après-guerre a été une période bien sûr favorable à la reconstruction et donc aux feuillus exotiques. Mais, parallèlement, l'Europe reboisait : même si les arbres tropicaux sont supérieurs en diamètre et de meilleur rendement, la Communauté entend aujourd'hui profiter de ses acquis.

MARIE DE VARNEY

(1) Angola, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée Equatoriale, Libéria, Nigéria, Tanzanie et Zaïre.

(2) Il s'agit de la Malaisie et de l'Indonésie.

(3) Une préoccupation de plus en plus répandue : le ministère de la coopération et le CIRAD (Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement) viennent également de publier plusieurs rapports de qualité sur la compétitivité des produits africains (bois, café, etc.).

(4) L'Europe est le deuxième importateur mondial après le Japon.

PRODUITS	COURS DU 26-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 655 (+ 5) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 058 (– 5) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 730 (inch.) Dollars/tonne
Sucre (Paris) mars 1994	279,80 (– 0,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Janv. 1994	1 266 (+ 2) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars 1994	1 247 (– 9) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars 1994	357 (inch.) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars 1994	289 (+ 8) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Janv. 1994	205,10 (– 6,20) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Janv. 1944	14,44 (– 1,46) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 19-11-93	Cours 26-11-93
Or fin (kilo en barre)	71 900	71 500
– (kilo en lingot)	71 650	71 550
Pièce française (20 F)	410	411
• Pièce française (10 F)	310	385
Pièce suisse (20 F)	411	410
Pièce latine (20 F)	410	410
• Pièce tunisienne (20 F)	404	408
Souverain	517	519
• Souverain Elisabeth II	520	529
• Demi-souverain	285	295
Pièce de 20 dollars	2 600	2 540
– 10 dollars	1 240	1 225
• – 5 dollars	706,25	845
– 50 pesos	2 880	2 840
• – 20 marks	514	506
– 10 florins	425	428
• – 5 roubles	290	275

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Le franc en grande forme

La vedette de la semaine a été, sans contredit, le franc français, qui a touché ses meilleurs cours depuis le 2 août dernier, terme d'une crise monétaire qui déboucha sur un élargissement des marges de fluctuation de notre devise de part et d'autre de son cours pivot, portées de 2,25 % à 15 %. Vendredi 26 novembre, le cours du mark à Paris a fléchi un moment à 3,4520 francs pour terminer la semaine à un peu plus de 3,4550 francs, contre 3,46 francs la semaine dernière. A ce niveau, la devise allemande est revenue à 0,7 % seulement au-dessus de son cours plafond antérieur de 3,4305 francs, franchi ce même 2 août. Avant de fléchir, elle avait battu son record de hausse le 15 octobre 1993 à 3,5480 francs, à 3,5 % au-dessus de son ancien cours plafond, ce qui équivalait à une dépréciation du franc d'un peu plus de 3,5 %. Déjà, le 17 novembre, le mark était revenu à un peu plus de 3,4650 francs, avant d'enregistrer un nouveau cran à la baisse.

Cette fermeté de la devise française est attribuée à la pause dans les conflits sociaux et à la diminution, lente mais réelle, des taux directeurs de la Bundesbank, qui rend moins insupportable le niveau du loyer de l'argent à court terme en France. En fin de semaine, un bon adjuvant est venu d'un communiqué de la Banque de France faisant état d'un remboursement semestriel de ses emprunts en devises auprès des banques européennes, contractés pendant la dernière semaine de juillet 1993, en pleine crise monétaire. Pendant la semaine se terminant le 18 novembre, l'Institut d'émission français a remboursé 86 milliards de francs en devises au Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) par lequel transitent les prêts accordés par les banques centrales, la Banque fédérale d'Allemagne au premier rang d'entre elles. Sur ces 86 milliards de francs, 43 ont été fournis par une ponction sur la réserve d'écus de la Banque de France (poste 2 de l'actif du bilan) et 43 sur les avoirs du Fonds de stabilisation des changes, qui centralise les rentrées de devises. Le tout s'est traduit par une diminution de 74 milliards de francs du compte 22 du passif du bilan (autres comptes, dispositions et engagements à vue) qui, avec le compte 25 (banques, institutions et pensions étrangères) reflète l'endettement de la Banque de France pour emprunts de devises. Du coup, l'endettement net, toujours en devises, de l'Institut d'émission, qui était encore d'une quinzaine de milliards de francs, disparaît pour faire place à un excédent qui varie entre 1 et 15 milliards de francs suivant les estimations.

Une image partielle

Ce versement était attendu, au terme du délai de trois mois accordé à une banque centrale du système monétaire européen pour rembourser ses emprunts au FECOM, consentis par ce dernier à la Banque de France l'été dernier. Mais il appelle quelques réflexions. Ainsi, l'Institut d'émission français, très discret sur ce sujet jusqu'à présent, a attendu de « sortir du rouge » pour donner des chiffres sur sa dette extérieure. Le montant initial de cette dernière, au début d'août, n'a pas encore été rendu public. Simplement, au bilan du 5 août 1993, le compte 22 du passif était débiteur de 187 milliards de francs, et le compte 25 de 129 milliards, ce qui situait le montant des emprunts en devises à 315 milliards de francs. On a même parlé de 330 milliards de francs. A cette occasion, la Banque de France, en annonçant qu'elle a remboursé à 80 % sa dette de 107 milliards de francs contractée auprès du FECOM à la fin juillet, ne donne qu'une image partielle de la situation de son endettement brut, qui aurait été ramené de 315 milliards à un peu moins de 80 milliards de francs, soit une diminution de 75 % environ. A part le FECOM, les autres prêteurs ont été, sans doute, la Bundesbank directement (elle a donné le chiffre de 60 milliards de marks (200 milliards de francs) pour ses prêts aux autres banques centrales fin juillet, et peut-être, la Banque des règlements internationaux.

Cela étant, les rentrées de devises se sont accélérées ces dernières semaines, théoriquement 31 milliards de francs du 10 au 18 novembre, contre 5 à 6 milliards de francs la semaine précédente, en y incluant quelques opérations à terme. Enfin, en prélevant 43 milliards de francs sur ses réserves en écus, la Banque de France a innové. Les réserves sont la contrepartie du dépôt, auprès du FECOM, de 20 % de nos avoirs en or et en dollars. Y puiser revient à prendre une avance sur les futures rentrées de devises.

Les autres faits de la semaine ont été un raffermissement de la livre sterling après l'abaissement des taux d'intérêt en Grande-Bretagne, et un affaiblissement de la lire après le glissement vers les extrêmes observé aux élections municipales italiennes : à Milan, le mark a battu ses records à 1 005 lires, avant de revenir à 990 lires. Le dollar, enfin, a peu varié vis-à-vis d'un mark toujours un peu discuté.

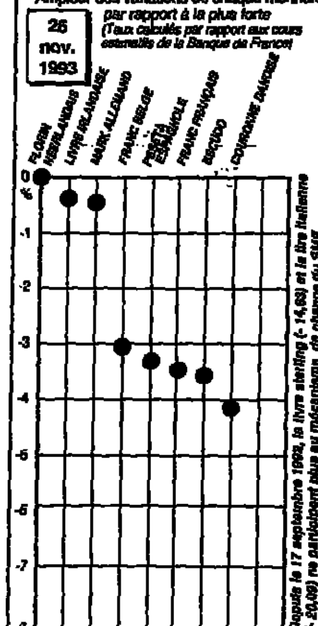
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 AU 26 NOVEMBRE
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4800	–	16,8919	66,8226	58,4454	2,7594	52,6562	0,05590
	1,4730	–	17,9099	66,4012	58,4556	2,7518	52,8698	0,05596
Paris	8,7616	5,9200	–	395,5897	345,9965	16,3355	308,1728	3,4937
	8,7406	5,9400	–	394,4223	347,2263	16,3456	309,2945	3,5399
Zurich	2,2148	1,4965	25,2787	–	87,4635	4,1294	77,9021	0,8832
	2,2183	1,5060	27,3932	–	88,0341	4,1442	78,4171	0,8975
Francfort	2,5323	1,7110	28,9820	114,3334	–	4,7213	89,0682	1,0097
	2,5199	1,7107	29,5334	113,5923	–	4,7075	89,0758	1,0195
Bruxelles	53,6352	36,24	6,1216	24,2165	21,1806	–	18,8652	2,1387
	53,5288	36,34	6,0047	24,1301	21,2428	–	18,9222	2,1657
Amsterdam	2,8431	1,9210	324,4932	1,2836	112,2735	5,3007	–	1,1336
	2,8289	1,9205	332,4879	1,2752	112,2639	5,2848	–	1,1445
Milan	2507,86	1694,50	286,2331	1132,3087	990,3565	46,7577	882,8927	–
	2471,69	1678	275,9918	1114,2898	988,8858	46,1750	873,7308	–
Tokyo	160,88	108,70	18,3614	72,6361	63,5301	2,9994	56,5851	0,0641
	159,38	108,20	21,5724	71,8459	63,2489	2,9774	56,3394	0,0644

A Paris, 100 yens étaient cotés 5,4461 F le vendredi 26 novembre 1993 contre 5,4898 F le vendredi 19 novembre 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte (Taux calculés par rapport aux cours extrêmes de la Banque de France)



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour à l'optimisme

Les inquiétudes nées, les semaines précédentes, de la remontée soudaine des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis (un demi-point environ sur des rendements tombés au plus bas depuis vingt-cinq ans) se sont un peu apaisées cette semaine. Vendredi 26 novembre, après le chômage de Thanksgiving Day, le rendement de l'emprunt du Trésor américain à trente ans, après une pointe à 6,39 %, venant de 5,77 % le 15 octobre dernier, redescendait à 6,25 %. La forte baisse des cours du pétrole, en raison de l'incapacité de l'OPEP à plafonner sa production, a contribué à calmer les craintes d'un rebond de l'inflation accompagnant une croissance plus vigoureuse. Néanmoins, les services d'études du Crédit lyonnais prévoient un rendement de 6,50 % fin février, en raison des ventes bénéficiaires sur les obligations.

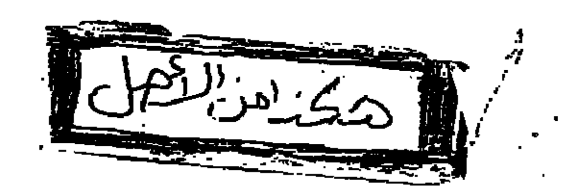
D'autre part, l'abaissement d'un demi-point du taux directeur de la Banque d'Angleterre, ramené de 6 % à 5,5 %, au plus bas depuis seize ans, a été bien accueilli. La dernière diminution de ce taux (de 7 % à 6 %) remontait au 19 janvier dernier, la troisième depuis la mise en flottement de la livre sterling, à la mi-septembre 1992. Enfin, le lent ralentissement de l'inflation en Allemagne laisse espérer la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire de la Bundesbank. Toutefois, son président, Hans Tietmeyer, a décidé que la baisse du taux outre-Rhin ne pouvait continuer que si cela ne nuit pas à la tenue du mark. On sait que pour la Bundesbank, un mark fort permet de peser sur le coût des importations, notamment de matières premières, et donc de lutter contre l'inflation. M. Tietmayer visait, essentiellement, la parité dollar-mark. A Francfort, certains estiment que, pour la Buba, une « plage » de 1,75 DM-1,80 DM pour un dollar ne serait pas inacceptable (contre un peu plus de 1,70 DM actuellement). Le mark est notoirement surévalué, ce qui pénalise les exportations allemandes, et la Bundesbank le sait fort bien.

Le Crédit lyonnais, toujours lui, voit le taux d'escompte de la Buba à 5,25 % fin février (contre 5,75 % en ce moment) et le rendement du Bund dix ans à 5,70 % d'ici trois mois, 5,50 % fin juin et 5,20 % fin décembre 1994. En France, le taux des appels d'offre de la Banque centrale reviendrait de 6,45 % à 5,75 % fin février et le rendement de l'OAT dix ans à 5,70 %.

Pour l'instant, ce rendement est de 6,02 %, à 0,16 point au-dessus de celui du Bund dix ans, 5,86 %, qui n'a nullement été affecté par la petite flambée américaine. La Banque de France étant restée sur la défensive, avec maintien de ses taux directeurs à 6,45 % et 7 3/4 %, sur le jour le jour, le cours de l'échéance décembre du MATIF a cédé un peu de terrain, à 124,10 contre 124,50, après un glissement initial en dessous de 124 en début de semaine (la peur américaine) et un redressement rapide en liaison avec la bonne tenue du franc, qui pouvait autoriser un peu plus de souplesse de la part de la Banque de France.

Sur le marché obligataire, la seule émission de la semaine a été le gros emprunt de la SNCF, 3 milliards de francs, sous l'égide du Crédit lyonnais, dont 1,5 milliard de francs sur le marché domestique et 1,5 milliard de francs sur le marché international. D'une durée un peu supérieure à dix ans, d'un rendement nominal de 6,30 %, et 6,41 % pour les souscripteurs, cet emprunt a été, au départ, une véritable « colle », les souscripteurs en question trouvant insuffisant l'écart de départ avec le rendement de l'OAT correspondant (0,17 point). Les banques étrangères voulaient 0,20 point, et l'écart se creusa à 0,21 point. La reprise du MATIF a, toutefois, permis à cette émission de se « décoller » un peu. La semaine prochaine, ce sera le tour du Crédit national.

F. R.



CARNET

Naissances

Christopher et Hélène RIOLS
et leur fils *Louis*

ont la joie d'annoncer la naissance de

Chloé,

le jeudi 25 novembre 1993.

Villa Linda,
avenue du Point-d'Orgue,
40150 Hossegor.

M. Ivo MARTINOVIC
et
Mme, née Julie Soland,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Gaspard-Kazimir*

le 21 novembre 1993.

142, rue du Faubourg-Saint-Antoine,
75012 Paris.

* « Celui qui dit la Paix. »

Décès

– M. et Mme Robert Achkar,
M. et Mme André Kamel,
ses enfants,
M. et Mme Samir Tannous,
M. et Mme Charles Sakr,
M. et Mme Georges Khawan,
M. Pierre Kamel,
ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses sœurs, beau-frère, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Ses parents et alliés,
font part du rappel à Dieu de

Mme veuve Georges ACHKAR,
née Mary Rabbat,

survenu le 25 novembre 1993, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 29 novembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, au cimetière du Montparnasse.

11 *bis*, avenue de Ségur,
75007 Paris.

– Christiane Chabert,
son épouse,
Anouk et Pascale,
ses enfants,
M. et Mme Jean Chabert,
ses parents,
Joëlle De Cock,
sa sœur
et ses enfants,
M. et Mme Robert Albini,
ses beaux-parents,
Leurs enfants,
Leurs familles,
Leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marc CHABERT,

survenu le 26 novembre 1993, à l'âge de quarante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Sulpice, le mardi 30 novembre, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Condoléances sur registre.

– Ses collaborateurs à Canal J, unis dans la tristesse, pleurent le départ de

Jean-Marc CHABERT,
leur directeur général,

et partagent profondément la douleur de sa famille.

– Louise Bailly-Antonakopoulos,
son épouse,
Les familles Antonakopoulos, Argyropoulos, Charalambopoulos, Bailly, Journot, Chiodi,
ont la douleur de faire part de la mort de

Antoine-Léonidas
ANTONAKOPOULOS,
ancien résistant,
professeur honoraire
de l'université Pantios d'Athènes,
avocat près la Cour de cassation,

survenu le 25 novembre 1993, dans sa soixante-douzième année.

L'incinération aura lieu le mardi *30 novembre, au crématorium du Père-Lachaise,* avenue du Père-Lachaise, *Paris-20e, à 9 heures.*

Pas de couronnes.

Louise Bailly-Antonakopoulos,
148, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Thierry BOISSEL,
historien et écrivain,

nous a quittés.

De la part de
Elisabeth Boissel-Carpentier,
Anne *Gandré,*
Jean-Pierre Buffard,
Caroline Jasseron,
Et tous ses amis.

Rue Basse,
84480 Lacoste.

– M. N. Diatlovic,
son époux,
Irène et Nadine,
ses filles,
ont la douleur *de faire part du décès de*

Mme Anna (Niuta) DIATLOVIC,
née Markowics,

survenu le 26 novembre 1993.

Les obsèques auront lieu le lundi 29 novembre.

Réunion à 15 h 30, à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

40, boulevard Gouvion-Saint-Cyr,
75017 Paris.

– *Le cardinal J.-M. Lustiger,*
archevêque de Paris,
Et son conseil,
Mgr F. Fretellière,
Et les prêtres du diocèse de Créteil,
Le doyenné du 7e,
L'abbé de Seilhac
Et les prêtres de Saint-Thomas-d'Aquin,

M. et Mme Roger Briquet,
Le docteur et Mme Maurice Louvier,
M. et Mme Alain Louvier,
ses neveux,
Mlle Marie Briand,
font part du décès, dans la paix de Dieu, du

Père Georges FOURNIER,

ancien curé
de Saint-Pierre de Charenton,
prêtre de Saint-Thomas-d'Aquin,

le jeudi 25 novembre 1993, à l'hôpital Laennec, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La célébration des obsèques aura lieu le lundi 29 novembre, à 10 h 30, en l'église *Saint-Thomas-d'Aquin* (métro Bac), place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

M. *Roger* Briquet,
4, avenue du Stade-de-Coubertin,
92100 Boulogne.
Abbé de Seilhac,
1, rue de Montalembert,
75007 Paris.

– M. Pierre Lévy,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Pierre LÉVY,
née Denise Lièvre,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier
de l'ordre des Arts et des Lettres.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité *familiale, à Bréviandes,* le 26 novembre 1993.

6, rue Morot,
10450 Bréviandes.

– Mme Marion Marcoz,
sa mère,
Mme Alain Marcoz,
son épouse,
Georges et Delphine Soudre,
Charlotte, Laurent,
ses enfants,
M. et Mme Charles Franck de Préaumont
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Maury
et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Marcoz
et leurs enfants,
ses frère et sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain MARCOZ,
architecte DPLG,

survenu le 24 novembre 1993, dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée *lundi 29 novembre, à 10 heures,* en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Rueil-Malmaison.

93, avenue Albert-Ier,
92500 Rueil-Malmaison.

– Mme Monique Regnier,
Viviane Regnier et Fidèle Zelechowski,
Françoise et Yvon Regnier-Birster,
Catherine Regnier,
Manon, Victor et *Flora,*
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Max REGNIER,

survenu en son domicile, le 26 novembre 1993, *à l'âge de soixante-dix* ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 30 novembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

L'inhumation suivra au cimetière des Gonards, à Versailles (Yvelines), à 16 heures.

11, rue des Archives,
75004 Paris.
Le Point-du-Jour,
22680 Etables-sur-Mer.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », *sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communications diverses	105 F
Thèse étudiants	80 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. *Les lignes en blanc sont obligatoires* et facturées. Minimum 10 lignes.

Services religieux

– Pour le dixième anniversaire du décès de

Isucher Ber FRYDMAN.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Ses amis se retrouveront à 12 h 15, le dimanche 28 novembre 1993, à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard *Edgar-Quinet,* Paris-14e.

De la part de
Son épouse Fanny Frydman,
74, avenue d'Iéna,
75116 Paris,
Et de ses enfants petits-enfants, Jacqueline, Serge, Nicolas, Patrick Klugman,
58, rue Boissière,
75116 Paris.

Anniversaires

Paul ARMA,
Budapest 1904, Paris 1987.

« Prononcer le nom du disparu, c'est le ramener un instant parmi nous. »

– Il y a un an nous quittait

Dominique BOUSSEAU.

Tous ses amis pensent à lui et expri*ment leur affection à sa famille.*

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le cinquième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART,

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis, qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

Semaine de la bonté

Cas n° 18. – A la suite de violences familiales ayant *nécessité une hospitalisation,* Marie a dû quitter le domicile *parental, à l'âge de dix-sept* ans. Jusqu'à sa majorité, *Marie a été placée dans* une famille d'accueil. Mais, courageusement, Marie veut poursuivre ses études, et tout en étant hébergée et nourrie dans une famille en compensation de la garde d'un enfant, elle s'est inscrite à Educatel pour obtenir un bac *professionnel. En attendant* la prise en charge de sa forma*tion par l'intermédiaire du* contrat jeune majeur, une *aide de 2 000 F aiderait* Marie à poursuivre ses études.

► ***Les dons sont à adresser à*** **la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés. 75006 Paris. CCP Paris 4 52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

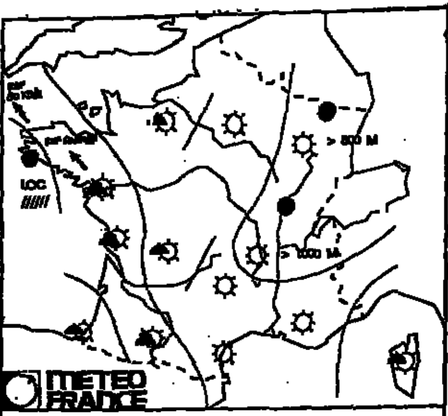
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ · ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX · NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES · TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · AVERSES · ORAGES · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : nuages à l'ouest, nombreux brouillards ailleurs. – Le matin, les brouillards *seront encore nombreux sur les régions au nord* de la Loire et pourront être givrants par *endroits. Plus au sud, du Centre à l'Aquitaine,* ils seront moins tenaces et laisseront percer le *soleil par moments. Du Nord-Est au Lyonnais,* les nuages bas seront abondants mais le soleil sera *généreux sur le relief au-dessus de 800* mètres.

Des Alpes-du-Sud au Sud-Est, il fera beau. En *Corse, le ciel sera nuageux avec des éclaircies.* De la Bretagne aux côtes atlantiques, les nuages deviendront plus nombreux au fil des heures.

L'après-midi, le ciel sera très nuageux de la Bretagne à l'Aquitaine, avec quelques pluies en soirée sur la Bretagne . Au nord de la Loire jusqu'au Nord-Est et au Lyonnais, les brumes ou nuages bas persisteront et le soleil sera rare. Plus au sud jusqu'à la Corse, le soleil brillera largement.

Les températures minimales iront de – 3 à 1 degré au nord et à l'est. Sur les régions ouest, il fera 2 à 6 degrés. L'après-midi, le thermomètre marquera 3 à 5 degrés au nord et 6 à 12 degrés ailleurs, jusqu'à 16 degrés sur le pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

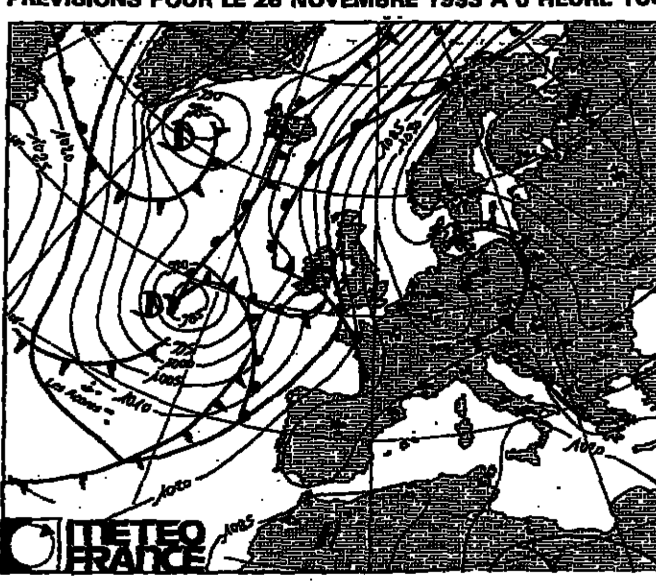
FRANCE	
AJACCIO	15/ 8
BIARRITZ	12/ 2
BORDEAUX	12/ 0
BOURGES	0/–3
BREST	11/–3
CAEN	4/ 0
CHERBOURG	7/–1
CLERMONT-FER.	3/ 0
DIJON	1/–3
GRENOBLE	5/ 3
LILLE	3/–1
LIMOGES	11/–3
LYON, BRON	2/ 0
MARSEILLE	14/ 1
NANCY, ESSEY	3/–5
NANTES	3/–1
NICE	18/ 7
PARIS-MONTS	4/–1
PAU	12/ 4
PERPIGNAN	17/ 6
POINTE-A-PITRE	31/24
RENNES	4/ 0
ST-ETIENNE	5/–1
STRASBOURG	–1/–2
TOULOUSE	8/ 4
TOURS	1/–2

ÉTRANGER	
ALGER	13/10
AMSTERDAM	2/–2
ATHÈNES	8/ 8
BANGKOK	31/24
BARCELONE	15/ 7
BELGRADE	–2/–7
BERLIN	–2/–5
BRUXELLES	3/–2
COPENHAGUE	2/ 1
DAKAR	24/20
DJERBA	– –
GENÈVE	2/ 0
ISTANBUL	4/ 2
JÉRUSALEM	16/11
LE CAIRE	23/15
LISBONNE	15/ 5
LONDRES	6/ 4
LOS ANGELES	19/12
LUXEMBOURG	5/–4
MADRID	13/ 0
MARRAKECH	16/ 8
MEXICO	24/ 9
MILAN	8/–3
MONTRÉAL	–2/–12
MOSCOU	–9/–12
NAIROBI	22/15
NEW-DELHI	26/10
NEW-YORK	4/–3
PALMA-DE-MAJ.	16/ 2
PÉKIN	7/–1
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	15/ 9
HONGKONG	–/ –
SÉVILLE	19/ 5
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	0/–2
SYDNEY	23/16
TOKYO	15/10
TUNIS	20/12
VARSOVIE	–3/–12
VENISE	5/ 2
VIENNE	–3/–6

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-11-1993 à 18 heures TUC et le 27-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6180

HORIZONTALEMENT

I. Rend le caporal moins redoutable. – II. Utile pour celui qui veut passer. *Força. Où il n'y a rien à enlever.* – *III. Peut se reconnaître à* l'accent. Agrément d'autrefois. Matière pour le bas. – IV. En faisant *des répétitions.* – V. Utile pour le *cavalier. Juste touchée.* Siège d'un collège ancien. – VI. Maurice, par exemple. *Une pièce.* Peut courir dans les prés. – VII. Qui n'ont pas de barbes. Dans les bois, c'est la pentatome. – VIII. Terme de mépris. Qui n'a pas été tiré. Peut ronger. – IX. Des chemins. Peuvent être arrêtés par le pont. – X. D'un auxiliaire. On y fait la planche. – XI. Pour nettoyer le grain. Un point. Coule à l'Est. – XII. *Pas brillante. En France.* Symbole. – XIII. Suivi. Apport de *la moitié.* Evoque un bon cœur. Inélégant quand il est faux. – XIV. Symbole. Volatile. Une femme qui veut le bien d'autrui. – XV. Fumés dans des cercles anglais. Etre au début.

VERTICALEMENT

1. *Peut rendre* les hommes comme des souris. – 2. D'un auxiliaire. Femme de lettre. Jeu de quilles. – 3. Peuvent être cha*touillées avec un bouquet. Père* de nombreuses filles. – 4. Prend *l'air. Doit être assise pour être* vraiment belle. – 5. N'est parfois qu'un dortoir. *Mérite parfois la* guillotine. Abréviation. – 6. Qui peuvent faire reculer ceux qui regardent. Animal. – 7. Pronom. Précieuse adresse. Région marécageuse. – 8. Ne conserva pas. Pour ceux qui ne veulent pas se salir les mains. – 9. Qui fera mauvais effet. Note. Au Japon. – 10. Un peu de Paris. Peut marquer le coup. Qui n'a pas bavé. Comme un œuf. – 11. Comme parfois une addition. Fleuve. Gros poil. – 12. « Tire », de *l'étranger.* Lie. – 13. Pas libre. Fabriquée. Pas altéré. – 14. Caribou au Canada. Ville des Pays-Bas. Se fait parfois avec hésita*tion.* – 15. *Comme des ânes.* Son esprit se manifeste à retar*dement.*

Solution du problème n° 6179

Horizontalement

I. Baromètre. – II. *Education.* – III. Dos. Rut. – IV. Eréthisme. – V. Aar. Id. – VI. Ut. Tsar. – VII. Ilot. Air. – VIII. Douleurs. – IX. Innés. Est. – X. Er. *Etui.* – XI. Ensellé.

Verticalement

1. Bedeau. Dive. – 2. Adora*tion.* – *3.* Ruser. Lunes. – 4. Oc. Toléré. – 5. Machistes. – 6. Et. Ide. *El.* – 7. Tirs. Rareté. – 8. Roumi. Issu. – 9. Ente. Or. Tic.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 27 NOVEMBRE

TF 1

14.20 *La Une est à vous.*
17.25 Divertissement : ciné gags.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries. *Invité : Bernard Loiseau*
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 *Journal, Tiercé et Météo.*
20.45 Divertissement : Histoires d'en rire. *Présenté par Roger Zabel.*
23.00 Téléfilm : Sous haute surveillance. De Paul Ziller.
0.40 Magazine : Formule foot. Championnat de France.
1.15 *Sport : Voile.* L'arrivée de la Route du café.

FRANCE 2

14.55 *Magazine : Samedi sport.* A 15.00, Rugby : Angleterre-Nouvelle-Zélande, en direct de Twickenham ; A 16.40, Magazine du rugby ; A 17.15, Tiercé, en différé de Maisons-Laffitte.
17.30 Série : Taggart.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. *Invité : Pierre Palmade.*
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 *Divertissement :* C'est votre vie. *Présenté par Frédéric Mitterrand.*
22.40 Variétés : Taratata (et à 4.30). *Emission présentée par Nagui. Concert enregistré à l'Olympia le 18 octobre au profit de l'association Solidarité-enfants-sida.*
0.05 Journal et Météo.
0.25 ▶ Magazine : La 25e Heure. *Présenté par Jacques Perrin. Sida, paroles de l'un à l'autre, de Paule Muxel et Bertrand de Solliers.*
17.40 Magazine : Montagne. Les montagnes du cinéma, de Pierre Beccu. 1. Des Frères Lumière à *Mort d'un guide* (1975). *Avec des extraits de films de Marcel Ichac, Alain Pol, Gaston Rebuffat, Gilbert d'Assonville, Arnold Franck, Louis Dacquin, Jacques Ertaud...*
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal* de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. *Présenté par Pascal Brunner.*
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Série : La Guerre blanche. *200 kilos de cocaïne,* de Pedro Maso Paulet.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Patrick *Drevet (le Rire de Mandrin) ;* Michèle Gazier *(Histoires d'une femme sans histoire) ;* Ana Novac *(Un lit dans l'hexagone) ;* André Markowicz, traducteur de Dostoïevski ; Entretien avec la romancière serbo-croate Dubravka Ugresic *(l'Offensive du roman-fleuve).*
23.50 Hommage à Pablo Casals. De Pierre Vozlinsky. Enregistré en juin 1972 au cours du *Festival de Porto-Rico.*
0.40 Continentales Club. Meilleurs moments de la *semaine.*

FRANCE 3

14.00 Série : *La Conquête de l'Ouest.*
14.50 Samedi chez vous (et à 16.45).
19.35 Magazine : Le Plein de super. *Présenté par Yvan Le Bolloc'h* et Bruno Solo. Invités : Les *Rita Mitsouko.*
20.30 Téléfilm : Quarantaine. De Nico Hofmann.
21.50 *Flash d'informations.*
21.55 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Puppetmaster 2. □ Film américain de David Allen (1990).
0.25 Cinéma : Nicky et Gino. □ Film américain de Robert M. Young (1988, v.o.).

CANAL PLUS

15.30 Documentaire : Une vie de prof. *D'Hervé Chabalier.*
17.05 Sport : Football américain.
— *En clair jusqu'à 20.30* —
18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Documentaire : Percy Adlon. La Beauté ordinaire, de Peter Buchka (rediff.).
18.00 *Magazine : Mégamix* (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. L'Europe et ses enfants perdus. Merseyside, Lisboa, Valachie.
19.30 *Chronique :* Le Dessous des cartes. Aborigènes, la découverte de l'Australie.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités italiennes et britanniques de la semaine du *27 novembre 1943.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : *Silverlake Life.* The View from Here, de Tom Joslin et Peter Friedman (v.o.).
22.20 *Documentaire : Shiva et* la Fleur de potence. De Hans Georg Andres (v.o.).
23.35 Cinéma d'animation : Snark. Médiations, de Gary Hill ; Bleu, *blanc, rouge, de Jean-Louis* Bompoint ; En caméra portée, *de Tony Hill ; Courrier à petite vitesse,* d'Alison Snowden ; *Vacances, de Zbigniew Rybczynski.*
0.00 Documentaire : Eurojazz. *Nuit européenne du jazz à* Copenhague, de Joern Fabricius (28 min).

M 6

15.05 *Série : Covington Cross.*
16.10 Série : Département S.
17.15 Série : L'Aventurier.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 *Magazine : Les Enquêtes* de Capital (rediff.).
19.15 Magazine : Turbo. *Présenté par Dominique Chapatte.*
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars *et couronnes* (et à 1.15). Présenté par Eléonore de Galard.
20.50 Téléfilm : *Meurtres à Beverly Hills.* De Marvin J. Chomsky.
0.10 Série : *Soko, brigade des stups.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Titus Carmel, peintre.
20.45 *Dramatique.* Le Conseil de discipline, de Slimane Benaïssa ; à 21.55, Je suis un cheval noir, de Jean-Marie Simon.
22.35 Musique : Opus. Avec Richard Galliano. Pour un accordéon électrique.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 *Soirée lyrique (en direct* d'Amsterdam) : Le Couronnement de Poppée, drame musical en un prologue et trois actes, de Monteverdi, par l'Ensemble Les Talents lyriques, dir. Christophe Rousset ; *Christophe Rousset,* Blandine Rannou, clavecins, Nigel North, Fred Jacobs, luths, Imke David, viole de gambe, Lucia Swarts, violoncelle ; sol. : Cynthia Haymon, Brigitte Balleys, Nia Liang, Michael Chance, Carlo Colombara, Heidi Grant Murphy, Dominique Visse, Jean-Paul Fouchecourt, Mark Tucker, Claron *McFadden, Sandrine Piau,* Roberto Scaltriti, Lynton Atkinson, *Romain* Bischoff.
23.00 Maestro. Ernest Ansermet, par François Castang.

IMAGES

Normes

C'ÉTAIT soir d'inventaire. Au grand bazar des actualités télévisées on *trouvait un peu de tout.*

Devant la cour d'assises censée juger son mari Christine Villemin était à nouveau soup*çonnée d'avoir tué son petit* garçon. Des témoins l'accusaient d'avoir menti. Elle sanglotait. *Le chroniqueur judiciaire* de TF 1 en perdait son latin. C'était, disait-il, *« du jamais vu ».* Comment pouvait-on recommencer le procès de cette femme alors que la justice *l'avait déjà innocentée ?*

Des images d'archives venues d'Uruguay montraient Jacques Médecin fumant cigare sur fond de plage à la veille de son arrestation. L'avocat de l'ancien maire de Nice s'étonnait que la police locale fasse aujourd'hui des misères à son client. C'était, disait-il, *« de la persécution ».* Pourquoi s'acharnait-on sur cet exilé tranquille ?

La dernière scène filmée à *l'intérieur de Sarajevo assiégée* ressemblait assurément à la précédente. Place de la Gare, le *convoi des candidats à la fuite* s'apprêtait à démarrer. Entassés dans les autobus, ils *étaient un millier, cette fois,* à vouloir quitter l'enfer. *« C'est dur de partir »,* disait une jeune fille.

Elle rêvait déjà d'un ailleurs. Elle ignorait qu'un instant plus tard le contre-ordre l'obligerait à descendre du car pour retourner chez elle. *« Quelqu'un »,* ce vendredi-ci, ne vou*lait pas que ce convoi-là roule* vers la paix. Qui ? Personne ne cherchait à le savoir. Cela avait-il de l'importance ?

Pendant ce temps, sur France 3, *l'anonyme Roger B.,* informaticien de profession, cultivait son jardin secret. Cela *faisait des années qu'il recher*chait la pierre philosophale. Il n'avait pas encore réussi à transmuer *le plomb en or* mais il tenait le bon bout. Voilà pourquoi il avait accepté d'ouvrir son atelier à la caméra de « Faut pas rêver ».

On le voyait opérer devant le four qu'il avait construit lui-même, quelque part, en Auvergne, *non loin de la mine désaffectée où il s'approvision*nait en minerai brut. Il fondait les métaux avec la délicatesse *des souffleurs de verre. Il fai*sait mystère de ses alliages mais le brillant produit de sa dernière fusion révélait l'es*quisse d'une belle étoile.* Le signe, disait-il, de la bonne voie.

On le reverrait donc, à l'aube, arpenter *les champs du* voisinage en traînant derrière lui, comme une charrue magique, ce long drap blanc qui lui *permettait, en s'humectant, de* recueillir l'eau des rosées indispensable aux potions de son grand œuvre. Quoi de plus *banal pour un alchimiste ?* Cet homme rassurait par sa normalité.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du *câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté* dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

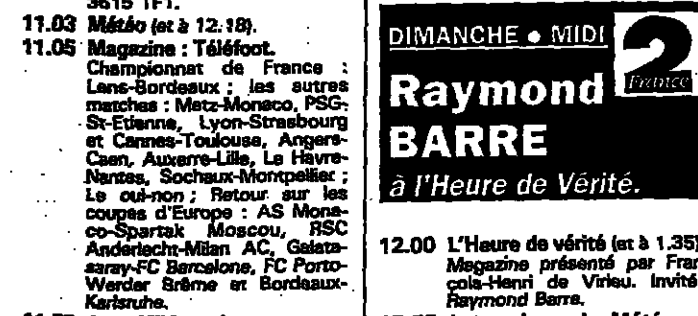
DIMANCHE 28 NOVEMBRE

TF 1

5.55 Série : Passions (et à 0.55).
6.25 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club. L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportage ; Cuisine ; Jeu ; Invité : Riquet, jongleur et acrobate ; Variétés : Anne.
10.25 *Magazine : Auto Moto.* Le RAC (rallye automobile de Grande-Bretagne ; Rétrospective de formule 3000 ; Concours : élection de la plus belle voiture de l'année par le 3615 TF1.
11.03 *Météo* (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France : Lens-Bordeaux ; les autres matches : Metz-Monaco, PSG-St-Etienne, Lyon-Strasbourg et Cannes-Toulouse, Angers-Caen, Auxerre-Lille, Le Havre-Nantes, Sochaux-Montpellier ; Le oui-non ; Retour sur les coupes d'Europe : AS Monaco-Spartak Moscou, RSC Anderlecht-Milan AC, Galata*saray-FC Barcelone, FC Porto*-Werder Brême et Bordeaux-*Karlsruhe.*
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 *Magazine : A vrai dire.*
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Starsky et Hutch.
15.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.
16.55 Disney Parade. Dessin animé ; Les Cent Vies de Black Jack Savage (3e partie).
18.00 Des *millions de copains.*
19.00 Magazine : 7 sur 7. *Présenté par Anne Sinclair.* Invité : Bernardo Bertolucci, cinéaste.
20.00 Journal, Tiercé *et Météo.*
20.45 Cinéma : *Le Mur de l'Atlantique.* □ Film français de Marcel Camus *(1970). Avec Bourvil, Sophie* Desmarets, Peter McEnery.
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ. ■ Film français de Jean Yanne *(1982). Avec Coluche, Michel* Serrault, Jean Yanne.
0.30 Journal et Météo.
0.35 *Magazine : Le Vidéo* Club.
1.20 TF1 nuit (et à 1.55, 2.25, 3.25, 4.00, 4.55).
1.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 2.35, 4.05). La bête noire ; Silek ou les *grands espaces ; Afrique du* Sud : liberté surveillée.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 *Debout les petits bouts.*
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Orthodoxie.
10.00 *Présence protestante.*
10.30 Le Jour du Seigneur. Librairie, magazine sur le livre et lédition religieuse ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église *Saint-Laurent, à Montoire-sur*-le-Loir (Loir-et-Cher).



12.00 L'Heure de vérité (et à 1.35). *Magazine présenté par François-Henri de Virieu.* Invité : *Raymond Barre.*
15.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 *Dimanche* Martin. Le monde est à vous, avec *Juliette Gréco.*
14.55 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 *Dimanche Martin* (suite). L'Ecole des fans, avec Chantal *Goya ; Ainsi font, font, font.*
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte *du monde.* La rivière des hommes croco*diles.*
18.15 Magazine : Stade 2. Football ; *Rugby ; Basket-ball ;* Ski alpin ; Tennis ; Automobile ; *Gymnastique ; Super*cross ; Taekwondo ; Snowboard.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et *Météo.*
20.50 Cinéma : En toute innocence. ■ *Film* français d'Alain Jessua (1987).
22.30 *Magazine : Musiques au* cœur des reines. *Présenté par Eve Ruggieri. Le* sort des reines. Avec des extraits d'opéras, *de spectacles,* de pièces de théâtre, de *ballets, de films, de reportages* télévisés qui mettent en scène des reines.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Magazine : *Le Cercle de minuit.* Les meilleurs moments de la semaine.

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Rupert ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Jeu : les *Mondes fantastiques* (rediff.) ; Les Inventures des Mini*keums ; Microkids ;* Les Bestioles ; C'est pas sorcier : *Quand les gènes s'en mêlent ;* Invité : Albert Jacquard.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Portugal : leader à Tras-os-*Montes, de Suzanne de Mor*lhon, Franck Poirier et Patrick *de Conninck.*
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 *Flash d'informations.*
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 *Expression directe.* CNI ; MRG ; RPR.
13.25 ▶ Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Retour à Lisbonne avec Carlos Paredes, documentaire d'Alain Jomy.
14.25 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Magazine : *Sports 3 dimanche.* Championnats de France de gymnastique à *Coubertin,* épreuves libres de gymnastique acrobatique dames et messieurs ; Championnat de France de supercross à *Metz* Amneville ; Tiercé, en direct d'Auteuil.
18.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invités : Charles Aznavour, nommé le 13 mars ambassadeur itinérant de l'Arménie pour l'action humanitaire ; Michel Rocard.
19.00 Le 19-20 de l'information.

LE DIVAN de Henry CHAPIER
28 NOV.
Retrouvez
3
NICKY NANCEL
dans
La Belle Hélène
Le chef d'œuvre de
JACQUES OFFENBACH
VERSION INTEGRALE ENREGISTREE AUX BOUFFES PARISIENS
COFFRET 2 CD ACCORD

20.05 *Divertissement : Yacapa.* Présenté par Pascal Brunner. Invités : *Vincent Perrot,* Evelyne Leclerc, Indra, André Valardy.
20.50 Série : L'Heure Simenon. La Maison du canal, de Joseph Rusnak, avec Mathilda May, Christiane Zu Salm-Salm.
21.55 Documentaire : Planète chaude. *Présenté par Bernard Rapp.* Les *années Kalachnikov,* de Gilles Du Jonchay. 2. Une *silhouette d'enfer.*
22.55 Journal et Météo.
23.30 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invitée : Nicky Nancel.
23.50 Cinéma : La Femme au corbeau. ■■■ *Film américain de Frank Bor*zage (1928). (N., muet).
0.30 Cinéma : Ma rencontre avec Caruso. ■ Court *métrage américain* de Frank Borzage (1956) (v.o.).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Documentaire : Jackie Kennedy. De Maurice Paleau.
9.10 Cinéma : Faute de preuves. □ Film britanno-américain de Simon Moore (1991).
10.50 Cinéma : Hudson Hawk, gentleman cambrioleur. □ *Film américain de Michael Leh*mann (1991).
— *En clair jusqu'à 14.00* —
12.30 *Flash d'informations.*
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. André Rousselet, président de Canal Plus ; Connie Chung, co-présentatrice du journal CBS Evening News.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 *Téléfilm : Le cœur qui tape.* De Didier Grousset, avec Maxime Leroux, Isabelle Gélinas.
15.35 ▶ Magazine : *24 heures A Moscou* (rediff.).
16.30 Documentaire : Les Fourberies de l'araignée. De Jim Frazier. *La fabrication de la toile, les techniques de séduction, d'accouplement et de prédation, filmées grâce à la macrophotographie. Un document plusieurs fois primé.*
16.55 Dessin animé : Les Simpson.
— *En clair jusqu'à 18.30* —
17.20 Ça cartoon.
18.15 Sport : Football. *Martigues-Marseille. Match de* la 19e journée du championnat *de France de D1, en direct ;* à 18.30, coup d'envoi.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
20.30 Le *Journal du cinéma.*
20.35 *Cinéma :* Le petit prince a dit. ■■ Film franco-helvétique de Christine Pascal (1992).
22.15 Flash d'informations.
22.20 *Magazine :* L'Equipe du dimanche. Football ; *Boxe.*
0.55 Cinéma : L'Age de vivre. ■ Film britannique de Peter Medak (1991) (v.o.).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Téléfilm : Le Passage du Nord-Ouest. De Bernard Dumont.
18.30 Documentaire : Eurojazz. Nuit européenne du jazz à Copenhague, de Joern Fabricius (rediff.).
19.00 *Série : Absolutely.*
19.30 Documentaire : Don Carlos de Besteigui. De Patrick Mimouni. *Portrait d'un fils de grande famille hispano-mexicaine, milliardaire, vivant en France.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Théâtre : Le Chemin solitaire. Pièce d'Arthur Schnitzler, *mise en scène d'Andrea Breth* (v.o.).

(Publicité)
« Halte à l'anglomanie et au charabia ! »
Adhérez à l'association
DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE
8, rue Roquépine, 75008 PARIS
Envoi d'un spécimen gratuit de notre revue en échange de ce bon.

23.30 *Documentaire :* Andrea Breth, portrait. *D'Anne Linsel.*
0.00 Documentaire : La Vérité masquée. Théâtre et philosophie, de Helmar Harald Fischer (45 min.).
8.05 Musique : Flashback.
8.30 Les Aventures de Tintin. Objectif Lune ; On a marché sur la Lune.
10.10 Magazine : Ciné 6.

M6

10.35 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.10 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.15 Série : *Ma sorcière bien-aimée.*
12.50 Série : Brigade de nuit.
13.45 Série : *Rock and Love.*
14.40 Série : Les Champions.
15.35 Magazine : Fréquenstar. Josiane Balasko.
16.30 Magazine : Culture rock. *La saga de 1967.*
17.05 *Série : Les Cadavres exquis* de Patricia Highsmith.
18.00 Série : Le Fugitif.
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 0.55, 1.35). *Snowboard, au Trocadéro.*
20.50 Cinéma : Les héros n'ont pas froid aux oreilles. ■ Film français de Charles *Nemes* (1978).
22.25 Magazine : Culture pub. *Le business de la nouvelle* guerre.
22.55 Cinéma : Histoire d'O nº 2. □ Film français d'Eric Rochat (1984).
0.50 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

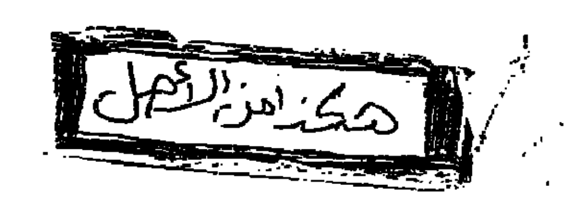
20.30 *Atelier de création radiophonique.* La culture cyberpunk.
22.25 *Poésie sur parole.* Les poètes d'Emmanuel Hogg.
22.35 Musique : Concert (donné le 16 novembre à la Maison de Radio-France) : Autour de la trompette, avec le Longineu Parsons Quartet.
0.05 *Clair de nuit.*

FRANCE-MUSIQUE

20.00 En direct de la Radio anglaise : œuvres de Wert, Conzaga, Gavazzoni, Da Palestrina, Monteverdi, par The Gabrieli Consort, dir. Paul McCreesh.
21.00 En direct de la Radio finlandaise : *Trois pièces pour* luth tirées du livre de Peter Brahe et œuvres anonymes, par le Chœur de chambre de la Radio finlandaise.
23.00 En direct de Venise : Office du soir, œuvres de Monteverdi, par l'Ensemble Vocal d'Asfeld, le Musica Ficta Cologne, dir. Robert Wilson ; sol. : Micke van der Sluis et Jill Feldman, sopranos, Markus Brutscher et Harry Geraerts, ténors, Harry van der Kamp et Jelle Draijer, basses.
0.05 Atelier de création musicale. Imaginez... la nuit, par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

RCJ, 11 h 30 : Yair Tsaban, ministre israélien de l'Intégration (« Gros plan »).
France-Inter, 12 h : le général Morillon (« A titre provisoire »).
RMC, 13 h : Pierre Lellouche (« Forum RMC-*l'Express* »).
Nostalgie, 13 h 30 : Jacques Vergès (« Sens parti pris »).
RTL, 18 h 30 : Charles Millon (« Grand jury RTL-*le Monde* »).



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Enfants

Trois enfants vont faire frémir la France, et hanter les bonnes consciences. A l'âge des pleins et des déliés, ces bambins de banlieue se retrouvent accusés d'avoir contribué au lynchage mortel d'un SDF qui venait chercher noise à un pauvre hère. Ce dernier était leur copain. Ils venaient lui apporter à manger. L'autre était un méchant.

Après la tragédie qui a bouleversé l'Angleterre, celle-ci contient tous les ingrédients qui devraient permettre la longue théorie des interprétations péremptoires, des indignations conclusives et des généralisations sans preuve.

En songeant aux enfants – à ces trois-là et à tous les autres –, on pourrait rêver que l'ensemble des médias s'accordent à traiter la chose avec retenue et tact. Il faudrait être enfant pour croire qu'il en sera ainsi.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a cinquante ans, la conférence de Téhéran.

Livres politiques, par André Laurens : « Le pouvoir et ses fins » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le 14e sommet franco-italien

Lors du 14e sommet franco-italien, qui s'est tenu vendredi 26 novembre à Rome, les représentants des deux pays se sont entendus sur la construction du TGV Lyon-Turin-Milan ainsi que sur la défense de la production culturelle européenne *(page 4)*.

Loin des capitales : Alcantara (Brésil)

Les autorités brésiliennes ont décidé de faire d'Alcantara, bourgade perdue du nord-est du Brésil, le futur centre spatial du pays *(page 6)*.

POLITIQUE

Les jeunes du Front national

Le Front national de la jeunesse (FNJ) devait tenir sa première convention nationale, samedi 27 novembre, à Paris. Ces jeunes du FNJ, qui ont des connexions très étroites, dans le syndicalisme universitaire, avec le Renouveau étudiant (RE) et le Groupe union et défense (GUD), font partie d'une nébuleuse d'extrême droite en mutation, où l'on trouve de nouveaux éléments en provenance du RPR *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

La fin du règne des « parrains » de Marseille

Un vaste coup de filet a permis l'interpellation de Jacques Imbert, alias *« le Mat »*, et de Francis Vanvenberghe, alias *« le Belge »*, les deux derniers « parrains » du milieu marseillais *(page 8)*.

CULTURE

Le Festival international de la danse à Cannes

Dirigé par le directeur du Lyon Opéra-Ballet, Yorgos Loukos, le Festival international de la danse, de Cannes, présente onze créations mondiales, autant de premières françaises et des troupes jamais vues dans l'Hexagone *(page 10)*.

COMMUNICATION

Le paysage audiovisuel chaotique de la Turquie

Arrivée au pouvoir, en juin, le nouveau premier ministre turc Tansu Ciller a annulé dès juillet le monopole étatique sur la radio et la télévision. Mais en l'absence de réglementation, la loi de la jungle prévaut pour huit cents stations de radio et quatre-vingts télévisions qui se disputent des fréquences de plus en plus rares *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Les SAFER et l'aménagement du territoire

Le Congrès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), qui avait lieu les 25 et 26 novembre à Deauville, s'est penché sur les moyens d'attirer des investissements nouveaux dans les campagnes. Sociétés anonymes à but non lucratif créées en 1960, les SAFER ont élargi la liste de leur mission (restructuration des exploitations agricoles, remembrement) depuis 1990 *(page 13)*.

Revues des valeurs, crédits, changes et grands marchés *(pages 14 et 15)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Dans notre prochain numéro

L'Economie

Les violences liées à la montée de l'intégrisme ont achevé de désorganiser l'Algérie, déjà touchée par le chômage, l'inflation, les déficits publics, l'endettement et les troubles sociaux.

Ce numéro comporte deux cahiers « Heures locales » folioté I à VIII « Radio-télévision » de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 27 novembre 1993 a été tiré à 470 360 exemplaires

Vaccination et publicité

Les dividendes de la grippe

La diffusion récente d'une série d'informations alarmantes quant à la virulence d'une grippe qui frapperait la France et à l'urgence d'une protection vaccinale, soulève à nouveau la question de l'exploitation commerciale de cette épidémie. Une polémique vient d'éclater entre une association proche de laboratoires pharmaceutiques et un réseau d'épidémiologistes dépendant de l'INSERM.

Des informations alarmantes sur l'apparition d'une sévère épidémie de grippe sont données par le dernier bulletin d'information de l'association GROG (1), intitulé « La France de la grippe », rédigé le 24 novembre et publié dans le dernier numéro du *Quotidien du médecin* (daté 26 novembre). *« La grippe A (H3N2) est présente un peu partout en France,* est-il écrit dans ce bulletin. *En Basse-Normandie, elle provoque déjà une épidémie qui devrait s'étendre à tout le pays. Elle touche la France après l'Angleterre. Le virus responsable est probablement le même (...). Il faut s'attendre à une épidémie nationale importante pendant le mois de décembre. La souche virale circulante est proche de la souche vaccinale. Les personnes vaccinées cet automne seront donc bien protégées. Le retentissement économique de cette épidémie risque d'être important en raison d'un absentéisme prévisible, tant professionnel que scolaire. »*

Il n'y aurait rien à ajouter si un autre réseau épidémiologique, à l'échelon national, de cinq cents médecins généralistes, ne disposait d'éléments semblables. Ce réseau, animé par le professeur Alain-Jacques Valleron, directeur de l'unité de recherches biomathématiques et biostatistiques de l'INSERM, offre depuis neuf ans déjà un modèle fondé sur des données cliniques (montée brutale de la température au-dessus de 39 degrés, signes respiratoires, douleurs musculaires) caractéristiques de l'infection grippale. Ce réseau a déjà en mémoire, dans ses bases de données, 150 000 cas individualisés de situations cliniques diagnostiquées comme des infections grippales. *« La seule conclusion à laquelle nous sommes parvenus ces derniers jours est que le foyer épidémique naissant se situe actuellement en Bretagne »*, nous a expliqué le professeur Valleron.

L'irritation de certains épidémiologistes

Contestant l'action et les conclusions du professeur Valleron, le docteur Jean-Marie Cohen (GROG) estime disposer de suffisamment de données pour dire que l'épidémie est déjà là, qu'elle sera, en toute hypothèse, *« sévère »*, voire *« très sévère »* et qu'elle touchera en France *« entre trois et dix millions de personnes »*.

Certains épidémiologistes, indépendants de tout lien économique avec les fabricants de vaccins, ne cachent pas leur irritation devant l'usage commercial et publicitaire de certaines données médicales et scientifiques. Au titre du Fonds national de prévention, la collectivité nationale dépense chaque année 170 millions de francs à l'achat de vaccins qui sont proposés gratuitement aux personnes à risque vis-à-vis de cette maladie (2). La France est, par ailleurs, l'un des pays qui – avec huit millions de personnes vaccinées chaque année – détient le record mondial du taux d'immunisation antigrippale (*le Monde Sciences-Médecine* du 29 septembre). L'efficacité de *cette vaccination fait enfin l'objet* d'évaluations très divergentes (de *30 à 90 % !*).

Convient-il, dès lors, de profiter des premiers frémissements épidémiques pour, une fois encore, inciter le plus grand nombre à utiliser les dernières doses vaccinales disponibles ? Il serait souhaitable *que le tout jeune réseau national* de santé publique, dirigé par le professeur *Jacques Drucker ou,* mieux encore, la direction générale de la santé, puisse trouver les moyens de dire l'essentiel et inciter les personnes non vaccinées à haut risque à pouvoir bénéficier de cette immunisation gratuite.

JEAN-YVES NAU

(1) Le réseau des groupes régionaux d'observation de la grippe (GROG) réunit notamment des médecins généralistes et des pédiatres, des pharmaciens d'officine, l'association SOS-Médecins, ainsi que l'Institut Pasteur de Paris. Il est financé, entre autres, par la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins (groupe Rhône-Poulenc) ainsi que par différents fabricants de vaccins antigrippaux.

(2) Le vaccin antigrippal (d'un coût unitaire de l'ordre d'une soixantaine de francs) est proposé gratuitement aux personnes âgées (à partir de soixante-dix ans) et aux malades souffrant de certaines affections dites de *« longue durée »* : diabète, mucoviscidose, insuffisances et maladies cardiaques et rénales, insuffisance respiratoire chronique, infection par le virus du sida, etc.

Le dixième festival organisé par l'association « BD Boum »

La BD conviviale à Blois

Plus de 25 000 personnes étaient attendues, du 26 au 28 novembre, au château de Blois pour le dixième festival de la BD de Blois, intitulé « BD Boum 10 ». Un festival où la bande dessinée l'emporte sur le commerce, la convivialité sur l'envie de « faire du chiffre ».

BLOIS

de notre envoyé spécial

Si les éditeurs, les auteurs et le public scolaire de la bande dessinée tapent du pied dans la grande cour du château de Blois, c'est plus par volonté de ne pas se transformer en statue de givre que par mécontentement. Le dixième festival de la BD de Blois, intitulé « BD Boum 10 », qui a lieu du 26 au 28 novembre, au cœur de la ville dont l'ancien ministre de la culture socialiste Jack Lang est le maire, est parti sur les chapeaux de roue. Malgré le froid, plus de 25 000 personnes devraient arpenter les expositions hébergées dans les salles majestueuses du château – dont la restauration avance à grand train – ou flâner auprès des stands des éditeurs, abrités par une grande tente plantée à l'entrée de l'édifice qui appartint à Louis d'Orléans.

Les fondateurs et organisateurs du festival de BD de Blois, regroupés dans l'association « BD Boum » peuvent désormais dormir sur leurs deux oreilles. L'ombre du grand frère, le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, qui a soufflé ses vingt bougies au début de cette année, s'est dissipée. Personne ne prétend plus aujourd'hui comparer l'un et l'autre et la polémique sur leurs qualités respectives a été remisée. D'ailleurs, plusieurs représentants du Centre national de la bande dessinée (CNBDI) d'Angoulême étaient présents à Blois et certaines expositions s'échangent entre les deux festivals. « BD Boum » a conquis à la fois son image spécifique et son atmosphère particulière. Ici, les flonflons des haut-parleurs, les magasins aux vitrines décorées de BD, les vendeurs de crêpes et de merguez sont absents. La BD l'emporte encore haut la main sur le commerce, la convivialité sur l'envie de « faire du chiffre ». Et la tribu de « BD Boum », vingt-cinq personnes dont de nombreux bénévoles, qui s'occupe de l'organisation de ce dixième festival, est à la fois affairée et disponible. L'association *BD Boum*, qui porta le festival de Blois sur les fonts baptismaux, tient son nom du film de Claude Pinoteau, « la Boum », et surtout des formes de sa jeune actrice Sophie Marceau, qui fit paraît-il rêver les afficionados blésois de BD...

Les Pays-Bas en invités

Aujourd'hui, les débuts héroïques semblent loin. Le premier festival, en 1984, avait pu voir le jour grâce à une subvention de 20 000 francs et avait attiré quelque 2 000 fans. Cette année, le festival a recueilli 1,8 million de francs de dons et de subventions diverses, du ministère de la culture au conseil régional et à la ville. *« C'est le deuxième festival de BD, en qualité. Les expositions en témoignent. Aucun autre festival, à l'exception d'Angoulême, ne pourrait par exemple accueillir l'exposition « Couleur directe » créée pour l'Internationaler Comic Salon de Hambourg de cette année »*, s'enthousiasme David Caméo, du ministère de la culture.

La richesse des expositions du festival de Blois est patente. Après l'Allemagne, invitée en 1992, c'est au tour des Pays-Bas d'être les hôtes du château de Blois. Les dessins de Théo Van Den Boogaard, auteur de l'ubuesque Léon la Terreur mais aussi ceux des artistes-feuilletonnistes néerlandais comme Marten Toonder (*Tom poes*), Jan Gerhard, ou de Hans Kresse, partagent les faveurs du public avec une reconstitution de la fameuse librairie Lambiek d'Amsterdam, qui fit beaucoup pour la réputation de Crumb, Liberatore ou Will Eisner. Mais le public s'extasie aussi sur l'exposition consacrée à Greg, père de l'ineffable, sentencieux et verbeux Achille Talon, en vis-à-vis avec une très belle exposition consacrée à Hervé Baru, le dessinateur qui décrit les errances et le vague à l'âme des jeunes de Villerupt et autres communes du bassin minier lorrain (*Quequette blues*, *Roulez jeunesse*), largement arrosés de bière.

A défaut de pouvoir emprunter l'autobus qui montre les « transports sentimentaux » dessinés par Philippe Bertrand, les visiteurs peuvent aussi se rendre auprès des stands des éditeurs – tous sont présents ou représentés, de Dargaud à Vents d'ouest, de Glénat à Soleil productions. Ou participer au concours de scénarios, une des traditions de Blois, ou se poser des questions sur la liberté créatrice des détenus de la maison d'arrêt de Blois qui poursuivent un travail sur la BD, aidés par cinq scénaristes et dessinateurs (Maëster, Rossi, Jean Solé, Gabrion) qui les ont épaulés dans leur volonté de mettre au point leur propre œuvre. *« Le festival de BD de Blois est bien installé maintenant*, explique José Poulin, directeur-fondateur du festival et responsable de « BD Boum ». *Mais nous voulons aller encore plus loin dans la création, faire venir de jeunes auteurs tout en continuant à auréoler des grands comme Fred ou Greg, et surtout conserver l'ambiance de ce festival. Aujourd'hui, je dois refuser des auteurs, il y en a 94. Il ne faut pas aller au-delà, car cela pèserait sur les relations et l'ambiance. Je veux qu'ils aient envie de venir, que Blois soit un plaisir et non un passage obligé. »*

YVES-MARIE LABÉ

Deux militants islamistes ont été pendus en Egypte

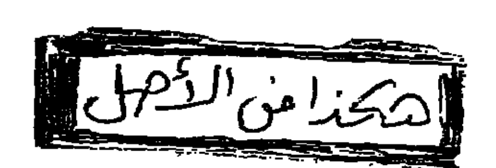
Reconnus coupables d'avoir tenté d'assassiner un général dans une prison du Caire, deux militants islamistes ont été pendus, samedi 27 novembre, après le rejet de leur appel, a-t-on appris de source proche des services de sécurité. Par ailleurs, cent militants islamistes soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat à la voiture piégée contre le premier ministre, Atef Sidki (*le Monde* du 27 novembre), ont été arrêtés au cours des dernières vingt-quatre heures, notamment dans la banlieue nord du Caire. Ils appartiennent à plusieurs formations islamistes, a-t-on indiqué de source policière. Selon le dernier bilan fourni par le ministère de l'intérieur, l'attentat a fait un mort et 21 blessés. – *(AFP, Reuter.)*

Enlèvement d'un responsable islamiste en Algérie

Le président d'une association caritative islamique, El Irshad Wal Islah (Guidance et réforme), Mohammed Bouslimani, a été enlevé, vendredi 26 novembre, par quatre hommes armés à son domicile à Blida, au sud d'Alger. Membre fondateur du Mouvement pour la société islamique, il l'avait quitté il y a quelques mois pour des raisons inconnues. Selon un journal, son fils aurait fait l'objet, cet été, d'une tentative d'enlèvement dans le quartier à dominante islamiste de Bach-Djarrah, mais cette information avait été démentie par Hamas. C'est le deuxième rapt d'une personnalité islamiste depuis le début de novembre. Dans la nuit du 8 au 9, un membre fondateur du Front islamique du salut dissous, Mohammed Boudjelkha, avait été enlevé et séquestré pendant une semaine par l'Organisation des jeunes Algériens libres (OJAL), qui menaçait les islamistes de leur appliquer la loi du talion. – *(AFP.)*

Charles Pasqua demande des « moyens militaires » contre les producteurs de drogue

Charles Pasqua estime, dans un entretien publié par *le Point* du 27 novembre, qu'*« il faut mettre les Etats producteurs* [de drogue] *au ban des nations »*. Le ministre de l'intérieur souhaite que *« les Nations unies utilisent, si nécessaire, des moyens militaires pour intervenir et détruire les récoltes ». « Evidemment, ajoute-t-il, il faut, en même temps, proposer aux populations qui vivent de ces cultures des produits de substitution. »* Au sujet du train de mesures contre la drogue annoncé par le gouvernement, M. Pasqua a indiqué qu'il faudra *« sûrement étudier de plus près l'éternelle question : le toxicomane est-il un délinquant ou un malade ? Ne risque-t-il que sa propre santé ou met-il en danger celle des autres ? D'autant que la propagation du sida est intimement liée au développement de la drogue. »*





HEURES LOCALES

QUERELLES DE FAMILLE

Les rivalités historiques entre les Pays de la Loire et la Bretagne n'empêchent pas ces deux régions de coopérer dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de la recherche

TOUTES petites déjà, elles se disputaient le titre de capitale de l'Ouest. Nantes s'est finalement imposé aux quatorzième et quinzième siècles. Et puis la roue tourne, Rennes s'empare du Parlement de Bretagne, plus tard les deux cités se querellent au sujet de l'université. En 1993 elles se fâchent encore. Peu importe l'objet du conflit, le tout est de ne pas perdre d'aussi solides habitudes. Au fil des siècles, le scénario s'est pourtant modifié. L'histoire a voulu que Nantes ne fasse plus partie de la Bretagne : alors cette fois ce sont les patrons des deux régions qui élèvent le ton.

En mai dernier, Olivier Guichard (RPR), président du conseil régional des Pays de la Loire, proteste publiquement contre le déménagement à Brest de l'aviation civile et l'implantation d'une direction interrégionale de la SNCF. Une ville où sont déjà localisées la station de France 3 et la cour d'appel, se plaint Olivier Guichard. Yvon Bourges (RPR), son homologue de l'assemblée de Bretagne, prend la peine de lui répondre dans une sorte de lettre ouverte indignée, ce qui ne lui ressemble guère : *« Les Bretons se sont engagés avec foi et loyauté dans des coopérations avec les Pays de la Loire »*, écrit-il. Ils ont en outre eu l'élégance de ne *« jamais prendre ombrage »* des succès remportés par ces derniers, notamment lorsque Nantes a obtenu de *« prestigieuses écoles d'ingénieurs »*. En conséquence, ils n'apprécient pas les *« revendications peu fraternelles »* de leurs voisins.



Une représentation à Bruxelles

L'incident ne manque pas de sel. D'abord parce qu'il a eu lieu entre deux hommes de même profil, gaullistes tous les deux, ministres par le passé dans les mêmes gouvernements. Ensuite parce que tous deux défendent depuis longtemps les bienfaits de la coopération entre les régions par-delà les frontières nationales. Olivier Guichard en est même un des champions, puisqu'il préside depuis quatre ans l'Arc atlantique. Ce lobby de trente régions européennes n'est autre que l'une des quatre commissions de la Conférence des régions périphériques maritimes, née à Saint-Malo, dont le siège est... à Rennes (voir *le Monde* daté 24-25 octobre). Ces convictions n'empêchent pas les sautes d'humeur. Aujourd'hui, les deux présidents confirment leur désaccord dans les mêmes termes : *« Je me devais de réagir. »* Mais ils admettent que ces différents dossiers d'implantations devraient se conclure par une *« cote mal taillée »*.

Le débat n'est pas clos. Le slogan *« Nantes métropole d'équilibre »* proclamé par Olivier Guichard ne plaît pas à ses voisins. Bénéficiant d'une identité culturelle forte et d'un bon réseau de villes moyennes, donc d'un territoire équilibré, les Bretons verraient avec inquiétude se développer une trop grande métropole à leurs portes. Dès lors, certains conseillers régionaux à Rennes soupçonnent le patron des Pays de la Loire de chercher à fédérer ses troupes sur le dos d'un ennemi commun. En 1972, le département de la Mayenne avait au demeurant demandé son rattachement à la Bretagne, sans succès. De là à imaginer que le maire de La Baule est contesté sur ses terres, il n'y a qu'un pas. L'idée amuse ce dernier. En vingt ans, son mandat régional n'a jamais été remis en cause, pas plus que son autorité.

Dans la famille des gens de l'Ouest, les brouilles ressemblent plus à des chamaille entre frères qu'à des divorces. Car ces régions de la façade atlantique n'ont pas qu'un passé commun à se partager. Elles qui se sentent éloignées des centres de décisions de l'Union européenne ont aussi tout intérêt à faire preuve de solidarité pour l'avenir. Et ces vieux serviteurs de l'Etat que sont Yvon Bourges et Olivier Guichard ne peuvent passer outre. L'Association de coopération entre la Bretagne et les Pays de la Loire, conçue sur mesure à leur initiative, entretient une représentation unique à Bruxelles depuis trois ans. Ce n'est pas inédit, d'autres régions françaises en font autant. Mais ces deux-là connaissent, de par leur géographie et leur économie, des préoccupations réellement très proches. *« A quelques détails près, comme la culture des champignons, nous suivons des dossiers identiques pour les deux assemblées : agriculture, pêche, chantiers navals, tourisme et défense du littoral, transports maritimes, etc. »*, confirme Martine Allais, qui dirige le bureau bruxellois. L'Europe tient une grande place dans les secteurs de coopération des deux régions. Elles mènent ensemble des actions en faveur de l'enseignement des langues et financent des *« formateurs pour l'Europe »* qui interviennent dans les lycées locaux.

Autre pont, le Pôle agronomique Ouest. Cette association créée en 1992 regroupe les deux conseils régionaux, les villes d'Angers, de Brest, de Nantes, de Rennes et les quatre départements correspondants. Son objectif est de mobiliser les chercheurs des établissements d'enseignement supérieur dans les domaines des sciences de la vie, en lien avec l'économie locale. Il y a là des énergies qui se rencontrent, mais rien de concrètement spectaculaire. Aussi les élus ont-ils choisi de donner un lustre particulier à leur première réalisation. Le vendredi 3 décembre, un appareil haute pression sera inauguré dignement à Nantes. Cet équipement pilote, qui permet par exemple de stériliser des aliments à froid en préservant les vitamines, intéresse les scientifiques et les chefs d'entreprise des deux régions.

A en croire Paul Chevilley, directeur d'Ouest-Atlantique, toutes deux ont d'ailleurs bien du mal à se défaire d'une tenace image agricole. Pour faire reconnaître leur potentiel industriel, la Bretagne et les Pays de la Loire ont éprouvé le besoin d'unir leurs efforts au sein de cette structure. Ouest-Atlantique réunit d'une part des représentants de la DATAR, de l'autre les élus des régions, des départements, de bon nombre de villes et des dirigeants d'entreprise. Poitou-Charentes s'est joint à l'aventure. Une offensive de charme vient d'être lancée auprès des PME d'Ile-de-France. Si l'une d'elles se laisse tenter par l'appel de l'Ouest, la concurrence pour le choix du site pourrait alors réveiller les rivalités ancestrales. Entre les trois régions cette fois.

Martine Valo

Mystique

EN lançant le grand débat national sur l'aménagement du territoire à la mi-septembre, Edouard Balladur avait parlé d'un *« véritable enjeu de société et d'une grande volonté nationale »*. Charles Pasqua, chef d'état-major de l'opération, peu avare de métaphores militaires, veut se lancer dans la *« reconquête de la France »*. Un nouveau palier dans le vocabulaire a été franchi par Jacques Chirac, lorsqu'il a déclaré devant le congrès de l'Association des maires de France : *« L'aménagement du territoire n'est pas simplement une politique. C'est d'abord et avant tout une mystique ! »*

La mobilisation de l'Etat et des collectivités est évidente. Les ministres parcourent les régions, rencontrent les élus et les Français de la « base ». Lorsque Edouard Balladur, payant de sa personne, prend les choses en main à Nantes, Poitiers ou Metz, le bon peuple apprend qu'il y aura plus de crédits pour les routes, les universités, les régions rurales, l'environnement. Mais la plupart des annonces gouvernementales restent floues face à des demandes pressantes des interlocuteurs du gouvernement. Jean-Pierre Raffarin (UDF), président de Poitou-Charentes, résume bien l'impatience de la province lorsqu'il note : *« Les Français attendent davantage de réformes et moins de débats »*.

La consultation sur l'aménagement du territoire commence déjà à ronronner, et l'on éprouve le sentiment que le gouvernement cherche à gagner du temps, à repousser les choix et échéances essentiels. Heureusement que, dans la discrétion, Daniel Hoeffel, ministre délégué, fait avancer les dossiers concrets : crédits des fonds européens, contrats de plan, réforme des finances locales. L'aménagement du territoire : une mystique ? Et le grand débat politique : une... mystification ?

François Grosrichard

TOURISME

LE CAP CORSE SE FAIT ACCUEILLANT

Le nord de l'île est en train de découvrir que les vacanciers peuvent aider à sortir celle-ci du marasme économique

LE bout du bout, « l'île dans l'« île », a-t-on coutume de l'appeler ici. Le cap Corse, cette étroite langue de terre à l'extrémité nord, dont Bastia marque la limite méridionale, n'a pas une réputation de terre d'accueil touristique. Fatalistes, les hôteliers et les restaurateurs du cap évoquent souvent ce *« détour que les vacanciers ne font que s'il leur reste quelques heures en fin de séjour, et que le temps n'est pas au beau »*.

Particulièrement déshéritée, comptant moins de 15 habitants au kilomètre carré, cette péninsule souffre en matière de tourisme de handicaps plus lourds encore que l'île dans son ensemble : sa capacité d'hébergement, avec vingt-cinq hôtels seulement, est plus que limitée ; ses villages qui se vident à vue d'œil sont éclatés en une multitude de petits hameaux aux noms différents, susceptibles d'égarer le touriste le mieux bardé de cartes IGN ; la violence nationaliste ne l'épargne pas. Pourtant le cap, comme toute l'île, a beaucoup à offrir. Un soleil d'une constance méritoire, des paysages sublimes. Sur 80 kilomètres de littoral, de hautes falaises d'une roche aux reflets roux tombent en aplombs vertigineux sur la mer. Une côte plus spectaculaire encore et mieux préservée que celle du Var. A intervalles réguliers, on aperçoit, blottis entre les rochers, de petits hameaux de bord de mer, les « marines ».

Pour que la Corse tire enfin meilleur profit de ses richesses naturelles, la Fédération nationale des pays d'accueil touristique (FNPAT), qui regroupe cent soixante-dix structures intercommunales œuvrant au développement du tourisme rural, a tenu ses assises nationales sur l'île de Beauté (*le Monde* daté 17-18 octobre).

Depuis peu, on compte en effet en Corse quatre pays d'accueil, les pays côtiers du cap Corse, de Balagne, de Sevi et du parc naturel régional. *« Nous avons fait un geste de solidarité envers nos amis corses, pour qui le tourisme rural représente un complément de revenu indispensable »*, a tenu à souligner Michel Cointat, président de la FNPAT. Ce que reconnaît volontiers Christian Reboul, le président du pays côtier de Balagne. *« Ici, le tourisme, à condition qu'il soit respectueux du patrimoine et de l'environnement, est, le seul moteur possible du développement. »*

Au cap Corse comme en Balagne, on a pris conscience de l'intérêt de la démarche des pays d'accueil, même si *« le tourisme n'est pas la panacée »*, s'empresse d'ajouter Pierre Chaubon, maire de Nonza et président du pays côtier du cap Corse, qui ajoute : *« Notre situation est telle, dans le milieu rural corse, que cela ne résoudra pas tout. »*

De notre envoyée spéciale à Calvi
Pascale Krémer

Lire la suite page IV

REPÈRES

FINANCES

PIERRE RICHARD PLAIDE POUR L'INVESTISSEMENT

Le Crédit local invite les collectivités à développer leurs équipements par un recours accru à l'emprunt

C'EST un véritable plaidoyer en faveur de l'investissement qu'a prononcé Pierre Richard, président du directoire du Crédit local de France (CLF), mardi 23 novembre, devant mille personnes venues assister aux « Rencontres financières » annuelles de cet établissement. Le patron de la première banque des collectivités, désormais privatisée, a largement fait écho aux appels lancés par le premier ministre devant les présidents de conseils généraux et les maires (*le Monde* du 12 juin et du 18 novembre).

« Les budgets 1994 et 1995 seront les plus durs à établir depuis des décennies, a-t-il indiqué. *La solution de facilité consisterait à ne pas investir. Mais ce serait un très mauvais calcul.* » Le responsable du CLF estime que *« les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour combattre la crise »*, par le biais de l'investissement, d'une part, de la fiscalité, d'autre part. Les collectivités locales sont des « poids lourds » de l'économie, puisqu'elles assurent plus de 70 % des équipements civils publics et 40 % du chiffre d'affaire des travaux publics, a-t-il rappelé. *« Elles ont permis que le secteur du BTP évite un véritable marasme. Ce serait catastrophique si elles arrêtaient d'investir. »*

Pour s'équiper, les collectivités *« ne doivent pas hésiter à emprunter plus »*, a-t-il insisté, en ajoutant qu'elles pouvaient le faire où elles voulaient... et que le Crédit local de France mettait en place des prêts de *« soutien à la relance de l'économie »*, assortis d'études prospectives. *« Attention, il ne s'agit pas de se lancer dans une politique d'emprunt irréfléchie ! »*, a précisé le prêteur, l'auditoire ayant peut-être en mémoire certains exemples de surendettement. Le recours à l'emprunt devra être *« conjoncturel »*, a-t-il expliqué. *« En 1997, quand les collectivités locales bénéficieront de la reprise, elle pourront se désendetter. »* Dans l'immédiat, elles bénéficieraient d'une *« aubaine »* : la baisse des taux. Mathématiques à l'appui, l'orateur a montré qu'*« à charge d'annuité égale, on peut emprunter 20 % de plus »*.

Ménager le contribuable

L'effort demandé sur l'investissement implique une baisse des dépenses de fonctionnement. *« Jusqu'en 1997, ces charges ne devront pas évoluer plus que le produit intérieur brut (PIB). »* Or réduire les frais de gestion n'est jamais simple. L'ancien directeur général des collectivités locales a appelé à de *« l'innovation et de l'imagination »*, en matière de gestion du personnel, d'organisation, de partenariat et d'offre de services. Au même moment, la fiscalité directe devra être modérée, la reprise économique passant aussi par une plus forte consommation des ménages, selon Pierre Richard. Depuis 1990, *« on assiste à une augmentation importante de la pression fiscale locale. Celle-ci n'est plus liée aux capacités réelles des contribuables*, constate-t-il. *Le produit voté pour les taxes d'habitation et de foncier bâti a été multiplié par 1,3, alors que le revenu disponible des ménages n'était multiplié que par 1,1. »*

Aujourd'hui, la taxe d'habitation représente près de 20 % de l'impôt sur le revenu. Quant à la taxe professionnelle, elle constitue 90 % de l'impôt sur les sociétés. Or *« ne pas trop charger le contribuable-entreprise, c'est aussi lever un frein à l'embauche et à l'investissement »*. La fiscalité directe ne devrait donc pas progresser plus vite que le PIB, conseille-t-il.

L'exercice sera difficile pour les élus. *« La crise annoncée depuis deux ans est là »*, a constaté le président du CLF. Pour la première fois, les dotations de l'Etat vont s'éroder. *« Même si cela est douloureux à vivre*, a-t-il remarqué, faisant peut-être allusion à la grogne qui a suivi l'annonce du projet de loi de finances, *il n'est pas illogique que les dotations subissent les contraintes budgétaires de l'Etat. »* D'autre part, le produit de la fiscalité indirecte, liée aux achats d'automobiles et aux transactions immobilières, s'est amenuisé. Enfin, les collectivités locales vont subir l'effet à retardement de la récession, la taxe professionnelle prenant en compte la masse salariale et la valeur locative de l'année antépénultième.

Mais, assure Pierre Richard, elles se sont *« musclées »* pendant la période des *« vaches grasses »*. Leurs budgets représentent 50 % de celui de l'Etat, mais leur dette n'atteint que 25 % de la sienne. Elles peuvent donc *« affronter la bataille »*, à condition qu'elles se lancent dans une gestion prévisionnelle pluriannuelle. *« Avec la décentralisation, les collectivités sont entrées dans l'économie de marché. Elles doivent apprendre à gérer l'instable »*, a-t-il noté, en assurant qu'elles pouvaient relever le défi.

R. Rs.

PRESSE

UN NOUVEAU TITRE POUR SÉDUIRE LES ÉLUS

En créant « le Courrier du maire », le groupe du Moniteur se veut plus proche d'un public très ciblé

LE groupe du *Moniteur* a lancé, le 12 novembre, *le Courrier du maire*, publication bimensuelle destinée aux élus des communes de plus de cinq mille habitants, et diffusée par abonnement. Cette revue, qui paraîtra un vendredi sur deux, remplace *le Moniteur des villes*, mensuel, et sa lettre hebdomadaire. *« Nous avons changé le titre, car le terme de* Moniteur *avait une connotation trop urbanistique. Certains lecteurs pensaient que* le Moniteur des villes *ne traitait que d'aménagement »*, explique Marc-Noël Vigier, président-directeur général du groupe, dont la publication phare est *le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*.

La périodicité est, elle aussi, modifiée. *« La réception d'une lettre hebdomadaire et d'un mensuel entraînait, chez les abonnés, des difficultés de lecture »*, indique M. Vigier. Avec un bimensuel, les coûts de fabrication et de routage seront en outre diminués. Le prix de l'abonnement (800 francs par an) reste néanmoins identique.

Le nouveau titre n'est pas sans rappeler celui du *Quotidien du maire-hebdo*, disparu à la fin de l'été (*le Monde* daté 12-13 septembre).

Le groupe du *Moniteur* avait embauché cinq salariés de ce journal et s'était engagé à servir aux lecteurs *le Moniteur des villes*, jusqu'à extinction de leur abonnement. Un avis aux lecteurs précise d'ailleurs que *le Courrier du maire* se veut *« le continuateur »* du *Quotidien du maire*. La couverture du *Courrier du maire* ressemble fort à celle du *Quotidien*, dont elle reprend notamment la typographie. Un constat que ne partage pas M. Vigier, selon qui *« cette ressemblance, si elle existe, est fortuite »*. *Le Courrier du maire* propose à la fois des informations rapides et des dossiers. Il ouvre sur des sujets d'actualité, avant de classer les articles par rubrique (développement économique, urbanisme, social, culture, finances, technique...). Plusieurs pages sont consacrées à l'organisation des services dans une collectivité. Les informations juridiques sont commentées par des spécialistes, et se veulent proches des préoccupations des élus. Ainsi, le premier numéro propose-t-il *« dix conseils pour l'élaboration d'un POS »*.

Lancé juste avant le congrès de l'Association des maires de France, *le Courrier du maire* disposerait, selon Marc-Noël Vigier, de 9 800 abonnés, grâce au cumul des lecteurs du *Moniteur des villes* et du *Quotidien du maire-hebdo*. *« Nous voulons doubler ce chiffre dans les trois années qui viennent »*, annonce le patron du groupe du *Moniteur*, en précisant que la revue pourrait s'inscrire à l'Office de justification de la diffusion (OJD), en janvier prochain.

Imprimé sur format tabloïd, *le Courrier du maire* devrait, lorsqu'il aura trouvé son rythme de croisière, compter soixante pages, dont une quinzaine de publicité. Il n'aura pas de petites annonces, ces dernières étant réservées à *la Gazette des communes*, hebdomadaire destiné au personnel des collectivités territoriales.

Avec *la Gazette*, le *Journal des maires*, mensuel à l'usage des élus ruraux, et *le Courrier du maire*, qui s'adresse aux citadins, le groupe du *Moniteur* dispose aujourd'hui de trois titres aux publics bien ciblés.

R. Rs.

ENSEIGNEMENT

LES HAUTES ÉTUDES URBAINES EN RADE

François Fillon vient d'abandonner ce projet cher à l'architecte Roland Castro

LA volonté de créer une école ouverte aux questions urbaines a été lancée lors des assises de Banlieues 89, organisées à Bron, dans la banlieue lyonnaise, en 1990, en présence du président de la République et du premier ministre d'alors, Michel Rocard. Pour l'un de ses initiateurs, l'architecte Roland Castro, il s'agissait de favoriser les croisements d'expériences afin de dégager *« l'humanité des villes »*.

Les élèves, une soixantaine par promotion, devaient être recrutés *« sans la moindre exigence de diplômes mais sur la base d'un projet »*. Implantée à Lyon, cette école, baptisée Fernand-Braudel, exigeait un budget de fonctionnement de 60 millions de francs par an. Sa phase de démarrage était prévue pour l'automne 1992.

Mais nombre d'atermoiements ont retardé sa mise en œuvre sous les gouvernements socialistes. Il a fallu attendre un décret de la dernière heure, signé le 29 mars par Jack Lang et Pierre Bérégovoy, pour officialiser sa création. Finalement, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, vient d'annoncer au maire de Lyon et à Roland Castro que ce projet ne verrait pas le jour, parce que jugé *« coûteux »*, *« trop personnalisé »* et *« mal préparé »*.

Rappelant que l'idée de cette école avait heurté *« les lobbys »* des universitaires et des urbanistes, Roland Castro n'est pas surpris de cette issue. Elle ne fait pas preuve, selon lui, *« d'une grande perspicacité »*. *« Cette décision ne nous empêchera pas de réfléchir. Toutes les questions modernes tournent autour de la ville »*, estime l'architecte. Il entend, avec les autres protagonistes de ce projet désormais abandonné, constituer *« un cénacle public de réflexion »*, qui, par des réunions et des publications, tentera de dégager *« une pensée globale »* sur la cité.

de notre bureau régional à Lyon
B. C.

BLOC-NOTES

FORMATION

■ **Gestion locale de l'emploi.** – L'Institut des managers du développement local (IMDL) propose une session de formation consacrée à la gestion locale de l'emploi, du mercredi 1er au vendredi 3 décembre (prix : 6 000 francs pour les trois jours). Elle s'adresse à la fois aux représentants de collectivités locales, des services publics de l'emploi, aux responsables d'entreprises...
▶ **Renseignements au (16-1) 40-25-39-02.**

■ **Entreprises d'insertion.** – L'université de Marne-la-Vallée et l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile-de-France proposent ensemble la préparation à un DESS de gestion des entreprises d'insertion. Les cours, qui s'échelonnent sur une année à partir de janvier 1994, comprennent 500 heures à l'université et 1 000 heures de stages en entreprise. Ils sont ouverts aux étudiants détenteurs d'un diplôme bac+4, à des demandeurs d'emploi et à des salariés en formation continue.
▶ **Renseignements au (16-1) 64-97-06-48 ou au (16-1) 49-32-90-07.**

PUBLICATION

■ **Tout savoir sur les budgets.** – La Direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire vient de publier quatre documents : les budgets primitifs des communes en 1993, le budget primitif des régions en 1993, la fiscalité directe locale en 1993, et le guide des ratios des régions 1991.
▶ **Direction générale des collectivités locales, service des publications, de l'information et de la documentation, 2, place des Saussaies, 75008 Paris. Diffusion : La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07.**

AGENDA

■ **Grandes métropoles européennes.** – Les ambitions, les projets les stratégies et les moyens que peuvent avoir les grandes métropoles européennes feront l'objet du colloque qui se déroulera les 1er et 2 décembre à Marseille. Des responsables politiques et économiques, des urbanistes et des sociologues participeront à cette rencontre au cours de laquelle sera aussi abordé l'avenir de Marseille.
▶ **Renseignements : (1) 40-11-87-02.**

■ **Transports en régions.** – Les conseils régionaux ont de plus en plus de responsabilités dans le domaine des transports. Le jeudi 2 décembre devrait être l'occasion d'échanger leurs expériences. Cette journée de réflexion est organisée, à Rouen, par l'Observatoire interrégional du politique (OIP), la Fondation nationale des sciences politiques et la région Haute-Normandie.
▶ **Renseignements au (16) 35-52-22-25.**

■ **Finances en Rhône-Alpes.** – Une association, Lyon-Place financière et tertiaire, qui regroupe banquiers, employés de Bourse, responsables de sociétés de service et de sociétés d'ingénierie financière, organise un colloque sur le financement des collectivités locales, au siège du conseil régional de Rhône-Alpes, à Charbonnières-les-Bains, jeudi 2 décembre. Au programme : les ratios d'endettement, les garanties d'emprunt, la communication financière.
▶ **Renseignements au (16) 78-37-62-30.**

■ **Campagnes électorales.** – La Maison des collectivités locales organise une journée d'étude sur les plans de communication et les comptes de campagne, jeudi 2 décembre à Paris. Plusieurs lois, notamment celles du 15 janvier 1990 et du 29 janvier 1993, encadrent de façon stricte la communication politique en période préélectorale. Elles imposent la production d'un compte de campagne aux candidats. A la veille des cantonales de mars 1994 et des municipales, prévues pour mars 1995, plusieurs juristes rappelleront ce que les élus locaux ont le droit de faire.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-35-00-00.**

■ **Elus et culture.** – La Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC), que préside Roger Tropéano, délégué national à la culture du PS, organise son prochain congrès à Paris, lundi 6 et mardi 7 décembre. Le thème sera : « Etre maire-adjoint aux affaires culturelles aujourd'hui ». Les élus concernés s'attendent en effet à des difficultés croissantes dans un contexte financier difficile.
▶ **Renseignements au (16) 77-57-21-33.**

■ **L'enfant et la rue.** – Dans les villes des pays en développement comme dans celles des Etats riches, la rue constitue pour les enfants un lieu à risques, mais aussi un espace de socialisation. C'est là que de nombreuses institutions tentent de nouer le contact. Le Centre international de l'enfance organise deux journées de séminaire sur ce thème, intitulé : « L'enfant et la rue, initiatives communautaires et réactions institutionnelles ». Il aura lieu le jeudi 9 et le vendredi 10 décembre, au Centre international de l'enfance, à Paris.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-20-79-92.**

■ **Vallées frontalières.** – A l'initiative de l'Association des maires de Maurienne, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne accueillera un colloque intitulé « Vivre en Europe, vivre l'Europe, pour des territoires transfrontaliers de montagne », vendredi 10 décembre. Au programme : un débat sur l'aménagement du territoire dans les vallées frontalières, des exemples de coopération de ces régions, les conséquences de l'ouverture des frontières sur des « populations aux mentalités souvent différentes, mais aux cultures communes ».
▶ **Renseignements au (16) 79-64-12-48.**

DÉBAT

LES PIÈGES DE LA DÉCENTRALISATION

par Jacques Blanc et Bruno Rémond

La grande politique de décentralisation entreprise, non sans succès, depuis plus d'une décennie bute aujourd'hui sur un obstacle financier. L'Etat, confronté à ses propres difficultés, estime nécessaire, sous l'empire des circonstances, d'associer étroitement les collectivités locales aux sacrifices demandés au pays.

Et il reconduit, purement et simplement, en 1994 le montant de ses concours. Autant dire que son effort diminue en francs constants, et ce à un moment critique.

Toutes mesures confondues, cela représente, pour les collectivités locales, un manque à gagner largement supérieur à 6 milliards de francs. Et, pour l'Etat, un gain équivalant à toute la dotation globale d'équipement allouée aux communes, à leurs groupements et aux départements.

Passe encore de rogner sur les ressources, au mépris des belles et bonnes promesses. Mais pas au pire moment. Or nos collectivités locales subissent, de plein fouet, un effet de ciseaux : leurs dépenses augmentent, notamment sous l'influence, ici encore, de décisions de l'Etat, et leurs recettes de fiscalité indirecte diminuent, par suite d'un contexte économique très déprimé.

Ainsi, le marasme conjoncturel de l'automobile et de l'immobilier a réduit les recettes provenant de taxes qui avaient été pourtant transférées de l'Etat aux collectivités locales pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles compétences issues des lois de décentralisation. Soit une perte de 1,2 milliard de francs pour les départements en 1993. Mais aussi pour les régions.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de l'envolée de la fiscalité directe des grandes collectivités locales ? L'Etat, quitte à dépenser moins, ne devrait-il pas dépenser mieux ?

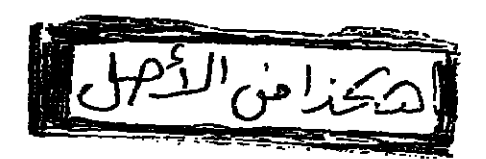
La longue plainte des élus

La péréquation vieillit mal. Il est question de réformer la répartition de la DGF en s'accommodant, en 1994, des mécanismes en vigueur (les collectivités locales recevant une attribution d'un montant identique à celui de 1993) et en affectant, non seulement aux solidarités urbaine et rurale, mais encore aux incitations aux regroupements de communes fiscalement intégrés... le seul produit résultant du jeu d'une indexation sur le coût de la vie (soit moins de 2 milliards de francs abondant les dotations existantes, instituées à cet effet). D'ores et déjà, la longue plainte des élus locaux a pu monter vers les pouvoirs publics. Et la marge de péréquation est d'une faiblesse insigne. Pourtant, l'origine des inégalités incombe – et de loin – à la dispersion spatiale des bases d'imposition à la taxe professionnelle. L'exemple de Paris devrait inciter à méditer. La ville dispose du dixième de l'assiette nationale de cet impôt. Elle pratique un taux inférieur de près de trois points à la moyenne des communes.

Par rapport à la moyenne des communes de plus de dix mille habitants, de 10 points, dans la Seine-Saint-Denis, de 6 points dans le Val-de-Marne, et même de 1 point dans les Hauts-de-Seine, département du « triangle d'or ». Non sans avoir pu le diminuer régulièrement. Qui plus est, ce taux est tout à la fois communal et départemental. Par voie de conséquence, à surface égale, les cotisations de taxe d'habitation et de taxe sur les propriétés foncières bâties payées pour un logement seront plus élevées à Limoges qu'à Paris et à Neuilly-sur-Seine, ce qui est tout à la fois illogique et injuste. Comment ne pas apercevoir, dans ces conditions, la nécessité de répartir plus équitablement, entre les collectivités locales, les sacrifices demandés ? Ne pourrait-on pas songer à mieux nuancer les mesures décidées à leur encontre ? Une telle entreprise supposerait d'en proportionner les effets en fonction inverse de la richesse en bases de taxe professionnelle.

On ne sait pas suffisamment que quinze communes (sur trente-cinq), ont, en Seine-Saint-Denis, un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne des villes de plus de dix mille habitants. Contre une seule – sur trente-quatre – dans les Hauts-de-Seine. Ce qui milite au surplus en faveur d'une vaste péréquation, excédant les possibilités actuelles du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France. Nul doute que les instruments d'une telle politique existent. Encore faut-il avoir la volonté de les mobiliser au service d'une grande cause.

▶ **Jacques Blanc et Bruno Rémond sont professeurs à l'Institut d'études politiques de Paris, coauteurs de l'ouvrage *les Collectivités locales* (PFNSP, Dalloz, 1992).**



HEURES LOCALES

RÉGIONS

CENTRE

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU NOM

Les élus des six départements ont engagé une procédure pour changer la dénomination de la région

LORSQUE, début des années 70, la carte des régions a été dressée, le législateur n'a pas fait preuve de beaucoup d'imagination pour le Centre. De méchantes langues affirment même que le Centre a été constitué avec les départements dont les régions voisines ne voulaient pas. En effet, on imagine difficilement ce qui peut unir les habitants de Chartres et d'Issoudun, ou de Tours et de Montargis. Tout au long de ces vingt ans, des querelles de frontières ou des frondes territoriales ont menacé l'existence de cette région, bâtie au premier regard artificiellement.

Au début des années 80, par exemple, André Laignel (PS), alors président du conseil général de l'Indre, avait essayé d'entraîner son département dans une sécession, mais les autres responsables du département avaient bien vite mesuré le risque d'aller «convoler» avec un plus pauvre que soi, en l'occurrence le Limousin, auquel André Laignel souhaitait que l'Indre se rattachât.

Les «sudistes» de la région, qui se sentent mal aimés, récidivent aujourd'hui. Avec à leur tête Jean-François Deniau (UDF-PR), président du conseil général du Cher, ils ont reconstitué une «assemblée du Berry» comme au temps de la monarchie d'Ancien Régime (*le Monde* daté 14-15 novembre). Elle doit se réunir une fois l'an, et des commissions travailleront sur des dossiers communs. Cette «Berrychouannerie», comme on l'appelle du côté de Bourges, ne s'apparente pas à une sécession. Il ne s'agit que d'une rébellion. *«Nous sommes dans la région Centre. Nous ne voulons pas en sortir. La région ne nous aide pas assez»*, a affirmé Jean-François Deniau. Et son voisin de fronde, Daniel Bernardet, président du conseil général de l'Indre, a évoqué une *«union des pauvres»*.

Convié à la première réunion de l'assemblée «rebelle», le président du conseil régional, Maurice Dousset (UDF-PR), a rétorqué que *«les départements du Cher et de l'Indre n'ont jamais été oubliés de la région, et ont même été plutôt mieux servis»*. Il n'empêche. De part et d'autre de la Loire, il y a deux ensembles qui ne roulent pas à la même vitesse. Ce qui ne veut pas dire qu'au nord de la Loire, une fois que l'on est entré dans l'orbite parisienne, les problèmes économiques disparaissent comme par enchantement.

« Nordistes » et « sudistes »

L'attraction parisienne n'a pas que des avantages. Un phénomène de «banlieurisation» par exemple guette bon nombre de communes du nord de la région, dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. Au point que le comité économique et social de la région a pris il y a quelques mois la décision – courageuse – de s'opposer à l'extension de la carte orange dans le Centre. Il serait de plus illogique que la région et ses entreprises financent le déplacement de ses habitants qui vont travailler en Ile-de-France. Le Centre veut bien tirer parti de la région parisienne, mais pas y être assujetti.

Ce clivage entre «nordistes» et «sudistes» s'est manifesté lors de la discussion, au mois de juillet à Orléans, sur le plan régional qui a été repoussé. Maurice Dousset a alors organisé un séminaire de réflexion en octobre dans l'Indre pour reprendre ses troupes en mains.

Un nouveau plan, à plus court terme, a été finalement adopté les 15 et 16 novembre. Dans le même temps, le président doit ferrailler avec le gouvernement, qui se montre avare en dotations pour le prochain contrat de plan.

Le Centre n'en finit pas de se poser des questions sur son identité. Lors de cette même séance du 16 novembre, les élus ont pris la décision d'engager une procédure pour changer la dénomination de la région. Dès 1990 un vœu au sein de l'assemblée avait été adopté à l'unanimité dans ce sens. Une consultation devrait être organisée par correspondance auprès des 900 000 foyers de la région. Un questionnaire sur l'avenir de la région leur serait adressé, ainsi qu'un bulletin de vote leur permettant de choisir entre : «Val-de-Loire», «Centre-Loire», ou «Centre - Val-de-Loire», trois noms généralement avancés jusqu'ici.

Au vu des résultats, l'assemblée se prononcerait définitivement, sans doute en 1994. *«Le Centre est partout et nulle part»*, *«c'est le zéro pointé»*, a lancé Patrick Serpeau (RPR), élu de l'Indre, chargé de sonner l'hallali contre une appellation subitement montrée du doigt. La région a pourtant dépensé lors d'exercices précédents des sommes importantes en matière de communication pour «populariser» ce mot «Centre», se faisant même épingler par la chambre régionale des comptes; ces dépenses n'auront servi à rien. Coût estimé de la nouvelle opération : 1,5 million de francs qui sera prélevé sur le budget communication de la région.

Des princes en leur cité

Le «Centre» n'est peut-être pas, après tout, une appellation totalement absurde. Toutes ces régions, qui déplorent en façade leurs différences, ont en tout cas une forte histoire en commun. Le Centre n'est pas si hétérogène qu'on ne le prétend. Il rassemble en gros trois anciennes provinces – le Berry, la Touraine et l'Orléanais – où est né, puis s'est fortifié, le pouvoir royal, où ont été donc conçus l'Etat et le centralisme.

C'est là aussi sur les bords de la Loire, le fleuve unificateur, qu'est née la langue française. Toutes ces villes, de Dreux à Bourges, et de Chinon à Orléans, qui conservent toujours le souvenir de quelque royal personnage, avec leurs toits d'ardoises, ont un air de famille. Jalouses de leur passé, elles ont pris l'habitude de se complaire dans leurs murs, et de jouer leurs cartes personnelles. Jean Royer à Tours ou Jack Lang à Blois ne se sont jamais passionnés pour la région. Ils sont d'abord princes en leur ville.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

AUVERGNE

Modernisation de l'aéroport d'Aurillac

Un programme de travaux, d'un montant de 25 millions de francs, vient d'être affecté à la modernisation de la plate-forme aréoportuaire d'Aurillac-Tronquières.

La construction d'une aérogare, l'extension des aires de manœuvre, la création de la voie d'accès et du parking autos, la rénovation du balisage lumineux, seront financés par les trois gestionnaires : le district du bassin d'Aurillac, le département du Cantal et la chambre de commerce et d'industrie. Ces trois partenaires ont reçu le concours de la région Auvergne et de l'Etat.

Les gestionnaires espèrent que se trouvera renforcé l'intérêt économique de la liaison biquotidienne en une heure trente entre Aurillac et Paris, même si le coût d'un aller-retour (2 400 francs) reste dissuasif pour de nombreux passagers potentiels. Les responsables souhaitent la création d'un fonds de péréquation, alimenté par une contribution prise sur les billets de certaines lignes, qui permettrait de baisser les prix sur Aurillac-Paris, empruntée par treize mille personnes en 1992.

AQUITAINE

Le Musée basque de Bayonne rénové

Fermé depuis juin 1989, le Musée basque de Bayonne, après bien des débats, sera rénové et agrandi. Site ethnographique riche, le musée arborait sa façade typique sur les bords de la Nive. Mais la Maison Dagourette qui l'abritait était devenue exiguë et avait dû être interdite au public pour raisons de sécurité.

A la suite de tractations, ce bâtiment a été classé monument historique et sera restauré à l'extérieur et profondément remanié à l'intérieur.

Tout en préservant le caractère ancestral du lieu, des moyens techniques modernes seront installés et les salles réorganisées autour d'un puits de lumière. Une extension sera construite à quelques centaines de mètres, quartier du Château-Neuf, pour accueillir les expositions temporaires. Coût total : 27 millions de francs, partagés entre l'Etat et la Ville, pour des travaux qui devraient s'étaler sur sept ans. En plus de l'héritage évoquant l'archéologie ou la vie quotidienne, le nouveau musée offrira une reconstitution d'un *cayolar* (cabane de berger), l'intérieur d'une maison traditionnelle, une tonnellerie, et évoquera un chantier naval ainsi que la batellerie du bassin de l'Adour.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Quel nom pour la gare du tunnel sous la Manche ?

La petite commune de Fréthun, chef lieu de canton de 1 169 habitants dans le département du Pas-de-Calais, a choisi d'entammer les hostilités avec la SNCF. A l'origine du litige, la dénomination de la gare TGV, à l'embouchure du tunnel sous la Manche. La SNCF a choisi de l'appeler Calais, estimant qu'ainsi tous les futurs utilisateurs retiendront le nom.

Le maire de la commune de Fréthun, chef de gare aujourd'hui à la retraite, ne l'entend pas ainsi. La commune, plaide-t-il, qui accueille une bonne part des infrastructures, a supporté pendant des années les nuisances des travaux; et pendant tout ce temps, la gare s'appelait Fréthun-Calais dans tous les documents de l'époque. Au moment de l'entrée en service, le nom de Fréthun disparaît.

La municipalité ne l'admet pas et elle a saisi la justice en référé. Le tribunal de Lille rendra son jugement le 14 décembre prochain.

RHONE-ALPES

INNOVATION DANS LE TRAVAIL SOCIAL

Nouvelle organisation territoriale dans la Loire pour renforcer l'action en équipe

A l'instar des départements, revoyant actuellement leurs stratégies d'action sociale, les responsables des services sociaux de la Loire ont entrepris de rénover le cadre conventionnel qui lie depuis 1988 le conseil général, les caisses d'allocations familiales et de la mutualité sociale (*le Monde* daté 10-11 octobre). A une convention de moyens est substituée une convention d'objectifs. Un protocole d'accord a été signé au mois de juin entre les différents partenaires pour recentrer leur action autour de la notion de développement social. Trois axes prioritaires ont été retenus : l'insertion, la prévention des exclusions, la protection.

Ce recentrage tient compte des nouveaux dispositifs législatifs sur le surendettement des familles, le logement des défavorisés, et le revenu minimum d'insertion, qui ont bousculé les pratiques professionnelles traditionnelles. La redéfinition des rôles devrait renforcer le travail en équipe et rompre avec une approche généraliste du travail social polyvalent.

Afin d'inscrire le travail social dans une logique de développement local, en prise notamment avec la politique de la ville, une nouvelle organisation territoriale a été définie. Elle comprend trois niveaux de responsabilité. Les circonscriptions, *«lieu de gestion et de coordination de l'action sociale»*, seront réduites de douze à cinq pour correspondre à des entités socioéconomiques plus larges. Les secteurs, au nombre de cent quarante actuellement, seront regroupés en une trentaine ou une quarantaine d'intersecteurs pour coller davantage aux besoins des usagers.

Entre ces deux territoires, seront créés une vingtaine de pôles, qui coifferont des pays, des villes ou des syndicats intercommunaux à vocation multiple. *«Unité de management de six à dix personnes»*, ce nouvel échelon devrait permettre d'identifier des projets d'*«intervention sociale à taille humaine»*, selon Michel Faivre, conseiller technique à la direction de la protection sociale de la Loire.

Pour infléchir les méthodes de travail des cent soixante travailleurs sociaux du département, la direction de la protection sociale a suscité une vingtaine de groupes de travail et ouvert cinq chantiers d'expérimentation lourde avec l'assistance de consultants extérieurs. Dans le cadre de l'un d'entre eux, il s'agissait par exemple d'établir un diagnostic du travail social réalisé dans le centre-ville de Saint-Etienne, dans la perspective de parvenir à la cogestion de l'action sociale avec la ville. Au début du mois de novembre, des assises du travail social, organisées à Saint-Etienne, ont permis de dresser un bilan de la démarche entreprise depuis huit mois et d'affiner le projet de pacte de travail social qui servira de base à la nouvelle convention, signée en janvier prochain.

Selon toute vraisemblance, cette nouvelle organisation territoriale devrait entraîner la création de postes de travailleurs sociaux. Ce qui ne sera pas sans poser problème. Lors de sa dernière session d'orientation budgétaire, le conseil général a décidé de limiter à 9,3 % la hausse des dépenses sociales, alors que celle-ci aurait dû progresser de 13,5 % (1). A charge pour la direction de la protection sociale de réaliser les 30 millions de francs d'économies demandées...

de notre correspondant à Saint-Etienne
Vincent Charbonnier

(1) Le budget prévisionnel 1994 du département de la Loire s'établit à 2 293,7 milliards de francs, dont 801 millions de francs de dépenses de fonctionnement pour la direction de la protection sociale.

AQUITAINE

VOIES TROP RAPIDES DANS PÉRIGUEUX

A la suite d'une campagne de presse, le maire a décidé de freiner la circulation

SUR la carte routière de l'Aquitaine, Périgueux pourrait être matérialisée par un gros bouchon de liège. Pour ne pas avoir réalisé un plan de circulation digne de ce nom et créé des axes de dégagement quand il était encore temps, la ville est aujourd'hui au bord de l'asphyxie. La municipalité, que dirige depuis plus de vingt ans Yves Guéna (RPR), tente désormais de fluidifier le trafic avec plus ou moins de réussite. C'est ainsi qu'en plein cœur de la cité, en lieu et place des anciens boulevards, est apparu ce que les Périgourdins appellent désormais l'«autoroute» : deux voies montantes et trois voies descendantes.

Les passants qui se hasardent à emprunter les passages piétonniers qui relient le parking Montaigne au palais de justice jouent parfois avec leur vie. Au cours des derniers mois, plusieurs personnes ont été renversées par des véhicules en excès de vitesse. Le dernier accrochage dont a été victime une Périgourdine, au milieu de l'été, a incité le quotidien *Sud-Ouest* à entamer une action afin que la mairie prenne des mesures de sécurité.

Doléances et récriminations

Chaque jour, chaque semaine, la rubrique «Le piéton de Périgueux» a accueilli les doléances et les récriminations des citadins. Petites piques, mots d'humour, suggestions... En entretenant l'attention de ses lecteurs, le journal a fait de cette question, d'apparence anodine, un sujet permanent d'actualité locale. A plusieurs reprises, le maire avait confié que c'était mal le connaître que de croire qu'une gazette pouvait le faire céder. Pourtant, au mois d'octobre, le premier magistrat a exceptionnellement présidé la commission extramunicipale de la circulation, annonçant un ensemble de dispositions destinées à ramener la quiétude sur l'«autoroute». Elles concernent notamment le déplacement du passage protégé, effectué le 10 novembre, et l'installation de feux.

«Maintenant, les Périgourdins réclament des feux rouges et des stops pour que les voitures aillent moins vite», a expliqué Yves Guéna pour justifier sa nouvelle attitude. Il s'est aussi défendu d'avoir cédé à une quelconque campagne de presse. *«Je ne l'avais pas attendue pour travailler en silence»*, dit-il. Le lendemain, «Le piéton de Périgueux» lui répondait qu'il n'en avait jamais douté et se réjouissait pour ses administrés.

de notre correspondant à Périgueux
Dominique Richard

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : *cent ans à compter du* 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

LANGUEDOC-ROUSSILLON

SANTÉ PUBLIQUE : LA CHARTE DE PERPIGNAN

La nouvelle municipalité s'efforce de privilégier l'information sur le sida et la toxicomanie

« IL y a un travail énorme à faire. Je dirais même un travail super-énorme » : Jean, quarante et un ans, qui fut toxicomane pendant une quinzaine d'années, a pris le micro au cours du colloque organisé par la ville de Perpignan les 19 et 20 novembre sur le thème « Toxicomanie et sida : prévention et prise en charge dans la ville ». Après avoir servi le Patriarche, Jean est toujours SDF, vend *Macadam* et se sent déjà plus engagé sur la voie de la réinsertion que son voisin, Eric, qui achève une cure de sevrage difficile, mais qui a, selon lui, *« un désir réel de s'en sortir »*.

Jean et Eric ne sont plus seuls. Cinq mois après son élection et dix jours avant la Journée mondiale du sida, la nouvelle équipe municipale de Perpignan a obtenu pour ce colloque la participation de toutes les professions de santé de la ville et du département. Une charte de santé publique a été élaborée, qui sera soumise au vote du conseil municipal le 16 décembre, avant d'être concrétisée en janvier 1994.

Le docteur Jean-Charles Mesmer, de l'hôpital de Perpignan, estime entre mille cinq cents et trois mille le nombre de personnes séropositives pour le virus du sida circulant dans le département, et chiffre à trois cents les malades déclarés soignés dans son établissement. Les deux tiers de ces personnes contaminées sont des toxicomanes, soit une proportion deux fois plus importante que la moyenne nationale, qui avoisine 28,5 %.

Une prévention spécifique

Jean-Paul Alduy (CDS), maire de Perpignan, et son équipe ont lancé un appel aux associations de quartier, qui devront apparaître *« comme des relais »*, permettant *« à l'action pédagogique et sociale de trouver un écho sur le terrain »*. Le docteur Ahmad Akkari, chirurgien et conseiller municipal délégué à la santé, a précisé les buts de ce premier programme communal de santé : *« Une politique de prévention dans les quartiers doit être définie*, a-t-il déclaré. *Il nous faudra des actions spécifiques en fonction des milieux et des gens auxquels on s'adresse. »* Selon le docteur Ahmad Akkari, *« le département et la ville sont très en retard au niveau du traitement de la toxicomanie »*.

La charte prévoit ainsi la création d'un institut catalan de recherche et de santé publique, d'un comité de prévention sida et toxicomanie, d'un centre municipal d'information et de dépistage anonyme et gratuit. Des campagnes d'information en milieu scolaire seront menées, la collecte et l'élimination des déchets contaminés seront organisées, l'animation d'un réseau « ville-hôpital » entre la médecine libérale et la médecine hospitalière sera mise en œuvre.

Patronné par le Conseil national du sida, le colloque de Perpignan aura notamment vu la participation du docteur Francis Montané, président du conseil départemental de l'ordre des médecins et du docteur Paul Fournier, conseiller technique à la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT). Dans une discussion permanente avec la salle, les intervenants ont parlé du Stéribox (*le Monde* du 27 octobre), du rôle des toxicomanes dans la prévention. Le docteur Annie Serfaty, responsable de la division sida à la direction générale de la santé, a exposé les stratégies du ministère et tiré le bilan du distributeur de seringues installé cet été à Nîmes. Sur sept cents « kits » (seringues, eau de javel, préservatifs) distribués, 80 % ont été échangés contre une seringue usagée, et 10 % contre un jeton gratuit obtenu en pharmacie.

La ville de Perpignan devrait mettre en place les premières applications de sa charte au mois de janvier. L'action entreprise par la ville pourrait aussi, très rapidement, rencontrer les problèmes d'insertion, de logement ou d'emploi, dans un département qui détient le ruban bleu du chômage.

de notre correspondant à Perpignan
Jean-Claude Marre

BOURGOGNE

YONNE 2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPOIR

Ce département a pris en main son plan de développement et nourrit des projets sur l'emploi, le tourisme ou les transports

LE département de l'Yonne n'est pas le premier à afficher sa volonté de maîtriser son destin. D'ailleurs, lorsque le conseil général, présidé par Henri de Raincourt (sénateur UDF, maire de Saint-Valérien), a lancé l'opération « Yonne 2001 », les élus, les chefs d'entreprise, les représentants des administrations et des associations, les syndicalistes et la population de l'Yonne dans son ensemble n'ont pas fait la sourde oreille.

Le 21 septembre 1992, l'assemblée départementale découvre « le Livre blanc du Bassin parisien », une somme de schémas imaginés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Pour ce département, tiraillé entre l'Ile-de-France et le sud de la Bourgogne, le choc est rude.

Oublier les égoïsmes locaux

« Nous n'étions pas sur la photo, se souvient Henri de Raincourt. *Les scénarios conçus par la DATAR s'achèvent tous sur une fin douloureuse : ou bien l'Yonne éclate, le nord du département étant irrésistiblement aspiré par la banlieue parisienne; ou bien le département est abandonné à un triste sort lorsqu'il n'est pas cruellement gommé. »* Un constat accompagne ces révélations amères : si l'Yonne est ainsi mise entre parenthèses, c'est peut-être parce qu'elle n'a pas fait entendre suffisamment sa voix. *« Il fallait donc réagir, sortir de la torpeur »*, explique aujourd'hui Henri de Raincourt.

Première étape : préciser l'état des lieux et ses potentiels. Le conseil général confie cette mission au cabinet Bossard Consultant. Au terme de leur prospection, les experts proposent plusieurs schémas en matière de politique sociale, culturelle et économique. Six commissions, rassemblant des Icaunais de tous horizons, s'appuient aujourd'hui sur ces travaux pour esquisser l'Yonne du prochain millénaire. Cette union sous une même bannière, celle du Congrès Yonne 2001, tenait de la gageure.

Egoïsmes locaux et autres divergences sont pourtant oubliés. C'est là l'une des premières réussites de l'opération. La volonté de rassembler toutes les forces vives de l'Yonne est telle que le Congrès Yonne 2001 associe la population à l'opération.

Un questionnaire, élaboré par l'IFOP, est envoyé à la fin du printemps dans 145 000 foyers. *« Nous sommes le premier département français rural à avoir procédé à une consultation de ce type »*, rappelle, non sans fierté, Henri de Raincourt. Là encore, les résultats dépassent les prévisions les plus optimistes. L'IFOP estimait que 15 000 réponses étaient un objectif suffisant pour obtenir des résultats exploitables. 35 000 questionnaires seront renvoyés. Le message était clair : *« Nous sommes pour l'avenir du département, mais nous avons quelques idées. »*

Après avoir digéré ce nouvel apport, le Congrès a présenté, le 24 septembre, la charte « Yonne 2001 » et ses quatorze premiers projets sur des thèmes aussi divers que l'emploi, les jeunes, l'environnement, le tourisme, les transports.

Des ambitions modestes

Les ambitions restent cependant modestes. *« Il n'y aura pas de miracle*, prévient Henri de Raincourt. *Nous avons sélectionné des projets à notre portée. Et si, parmi ceux-ci, quelques-uns sont concrétisés, ce sera déjà une belle victoire. »* L'Yonne s'est forgé en quelques mois une nouvelle mentalité. Les différents éléments de la mosaïque formant le département ont désormais les mêmes chances, qu'ils soient zones urbaines ou rurales. L'Yonne 2001 ne pourra être efficace si *« l'on ne respecte pas une certaine solidarité*, reconnaît Henri de Raincourt. *Il faut partager le gâteau équitablement et bien utiliser les fonds publics. La coopération intercommunale sera ainsi l'un des facteurs de la réussite »*.

de notre correspondant à Auxerre
Vincent Rousseau

PAYS DE LA LOIRE

Polémique autour d'une grande surface

Ouvrira, ouvrira pas? Le magasin Décathlon de Saint-Herblain, en banlieue nantaise, aura réussi, involontairement, une campagne de promotion juste avant les fêtes. Son projet de transfert, doublé du triplement de la surface de vente, secoue le commerce local. Le projet est de taille : de 1 500 mètres carrés actuellement, l'enseigne spécialisée dans les articles de sports veut passer à 4 500 mètres carrés.

Pour la grande surface, il s'agit d'augmenter l'offre en créant une zone de chalandise. Pour la commune de Saint-Herblain, c'est la disparition d'une friche commerciale. Du côté de la chambre de commerce et d'industrie, on ne l'entend pas ainsi.

Lors de la réunion de la Commission nationale d'équipement commercial (CNEC) qui doit statuer sur le projet, elle a émis un avis défavorable, considérant que le projet risque de déstabiliser l'appareil commercial existant et de mettre en péril le commerce du centre de Nantes déjà en difficulté après les travaux liés au tramway. Mais, le 16 septembre, la CNEC a accordé son autorisation par quatre voix contre trois. Maire de Saint-Herblain, Charles Gauthier (PS), *« il faut arrêter cette guérilla stérile entre la périphérie et le centre-ville : il n'y a pas d'incompatibilité »*. La CCI répond qu'il s'agit de respecter un équilibre global entre l'offre et la demande et que, pour les articles de sports, l'offre est déjà largement pourvue. Le 8 novembre, un recours est donc envoyé à la CNEC, qui statuera dans les jours qui viennent.

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

BRETAGNE

ABATTOIR CHERCHE MAIN-D'ŒUVRE

Une entreprise des Montagnes-Noires a des difficultés pour recruter du personnel

EN théorie, on pourrait penser que, dans un département comme le Finistère, qui compte presque 40 000 chômeurs, il ne doit pas être difficile pour une entreprise de recruter une cinquantaine de jeunes. Mais lorsque le lieu de travail est un abattoir, cette théorie s'effondre, car l'industrie de la viande ne bénéficie pas d'une image flatteuse.

Si, en plus, il s'agit d'entreprises où l'on tue le cochon, les responsables du recrutement ne peuvent, comme dans les abattoirs de poulets, de palmipèdes et de bovins, faire appel à une main-d'œuvre étrangère, composée en grande partie de personnes de religion musulmane.

Les dirigeants d'une société implantée dans un bourg des Montagnes-Noires, Châteauneuf-du-Faou, chef-lieu de canton de 3 777 habitants, ont donc décidé d'aller chercher dans les villes proches, Brest, Quimper ou Morlaix, les ouvriers qu'ils ne trouvent plus à la campagne. La personnalité du directeur, Jacques Boué, un homme qui s'est formé lui-même, est pour beaucoup dans ce choix. Après avoir sauvé une entreprise il y a dix ans, il entend, un peu avant de prendre sa retraite, valoriser son capital. Au lieu de vendre des porcs en quartiers, il souhaite commercialiser une viande découennée, dégraissée, désossée pour parvenir à des morceaux nus prêts à l'emploi.

Pour cela, il a investi 75 millions de francs sur trois ans afin de moderniser ses ateliers. Cette politique dynamique suppose aussi une augmentation du nombre des salariés, les effectifs devant passer de 430 à 480 personnes. Dans une contrée qui se dépeuple et dont l'agriculture est l'unique moteur, les perspectives d'embauche sont une aubaine. D'où l'attention de toutes les collectivités et des services de la sous-préfecture de Châteaulin à cette opération que pilote l'un de ses cadres, Albert Billon.

Proposer des loisirs

Il ne suffit pas de trouver des volontaires pour travailler dans les ateliers : il faut aussi pouvoir leur offrir, dans un secteur où il n'existe aucune tradition de location, un hébergement conforme à leurs aspirations. Constatant que 5 000 francs sont nécessaires pour permettre à un jeune d'accéder à un appartement, un fonds de garantie a été constitué avec la participation de l'Etat, de l'entreprise et des municipalités concernées, chacun espérant que l'apparition de candidats à la location incitera les propriétaires à restaurer les immeubles inoccupés.

Mais l'hébergement ne doit pas être la seule préocupation des collectivités. Elles doivent aussi proposer des loisirs à des salariés dont le travail s'arrête à 15 h 30. Une association possédant une expérience de l'animation en milieu rural, l'ULAMIR, s'est chargée de réfléchir à de possibles activités. Quant aux associations sportives, elles attendent de nouveaux habitants *« un regain de dynamisme »*.

Rien n'est cependant acquis mais, si tel était le cas, des formations spécialisées seraient créées au lycée professionnel du bâtiment de Pleyben, situé à une dizaine de kilomètres. Les artisans locaux sont relativement âgés et auraient bien du mal, soulignent en effet certains experts, à faire face à un surcroît de travail.

Toutes les dispositions semblaient donc prises pour accueillir les salariés supplémentaires. Au mois de mars, à l'issue d'une formation de trois semaines, destinée à les familiariser avec la filière agroalimentaire par des discussions et des visites d'entreprises, cinq des neuf stagiaires avaient accepté l'emploi qu'on leur proposait. Les promoteurs de l'opération, qui croyaient la partie gagnée, allaient rapidement déchanter : aucun membre du second groupe n'a accepté de demeurer dans l'entreprise.

Dans le troisième groupe, recrutés par petites annonces, plusieurs défections ont été enregistrées. Pas question, toutefois, pour les dirigeants de renoncer. Pour expliquer la très modeste réussite de cette opération, l'un des cadres de l'entreprise évoque la composition des groupes. Il remarque cependant qu'il est plus aisé, pour certaines entreprises d'attirer des capitaux que des hommes.

de notre correspondant à Quimper
Jean Le Naour

TOURISME

LE CAP CORSE SE FAIT ACCUEILLANT

Suite de la page I

Sur les dix-huit communes du cap, dix-sept ont adhéré au syndicat intercommunal pour le développement du cap Corse, qui a signé en 1991 avec l'Etat et la région un contrat de pays côtier lui permettant, dans le cadre du Xe plan, de décrocher 3,3 millions de francs de subventions. *« Cette intercommunalité a amené les maires du cap à dialoguer, ce qui n'était pas naturel auparavant. Elle a le mérite d'atténuer les clivages politiques »*, se réjouit M. Chaubon.

Depuis deux ans, le syndicat multiplie donc les initiatives pour ranimer l'économie du cap grâce au tourisme. Une plaquette a été éditée, qui recense astucieusement les richesses du patrimoine local. Le cap ne manque plus un Salon touristique. Les sentiers de randonnée sont peu à peu rouverts, l'accès aux plages facilité, la signalétique routière améliorée pour baliser le circuit du cap Corse et remplacer les panneaux que les nationalistes avaient arrachés, taggés ou criblés de plomb. Une falaise a été équipée pour l'escalade.

Le syndicat soutient financièrement le festival de musique de Brando, la foire du vin de Luri ou les rencontres culturelles de Nonza, aide les hôteliers à obtenir des subventions pour l'aggrandissement ou la rénovation de leur établissement, forme les professionnels du tourisme. L'un d'entre eux, après avoir suivi un stage sur la création de produits touristiques, a récemment mis sur pied un circuit de découverte du cap. Hôteliers, restaurateurs, responsables de club sportif ou d'association culturelle commencent à se connaître et à se recommander mutuellement aux vacanciers. Doucement, une dynamique se crée.

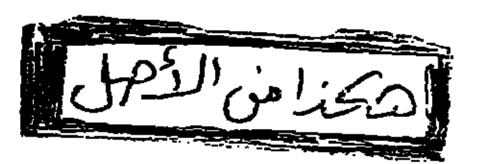
« Vaincre les réticences »

« Reste néanmoins à vaincre les réticences qui persistent dans l'inconscient corse, cette tentation obsédante du repli sur soi, et à régler le problème de la violence nationaliste, admet, lucide, Pierre Chaubon. *Des millions de francs dépensés en actions de communication peuvent être gâchés en une heure. Et puis, cette violence a suscité de très fortes réticences chez les touristes continentaux. Nous avons un gros effort à faire pour redresser notre image de marque. »*

Dominique Ricci, maire du village de Brando, où l'on ne trouve pour l'instant qu'un hôtel, renchérit : *« Avec la paix assurée et sans vendre notre âme, nous pourrions remplir facilement 200 chambres et multiplier les ressources de la commune par vingt. Mais personne n'ose investir, car le climat n'est pas serein. Il y a toujours un groupuscule nationaliste pour s'en prendre à toute démarche nouvelle. »* Ce que rappellent régulièrement les villas éventrées en bord de mer.

Autre souci : pour le pays côtier le renouvellement des subventions dans le prochain contrat de plan Etat-région. *« La région souhaiterait que nous devenions autonomes, mais les communes sont pauvres. Elles ont déjà du mal à nous verser leur cotisation*, rappelle Marie-José Luciani, agent de développement du syndicat. *Il est pourtant normal que nous soyons aidés. Où, plus qu'ici, y a-t-il un problème d'aménagement du territoire? »*

Pascale Krémer



L'ESPOIR

LE CAP CORSE SE FAIT ACCUEILLAN

PARIS

COMMENT FINANCER LES ASSOCIATIONS

Dans le quinzième arrondissement, elles sont plus de 600 qui s'échinent à trouver des subventions

LES post-it sont offerts par la Fédération du bâtiment et les crayons par la chambre de commerce. Quant au courrier à expédier, les bénévoles le portent souvent chez le destinataire. *« Il faut avoir de l'imagination car les subventions baissent d'année en année »*, soupire Huguette Valsecchi, présidente de l'Union des institutions sociales (UIS) implantée dans le quinzième arrondissement de Paris.

Pour 1993, l'UIS a obtenu une subvention de 35 000 francs de la Mairie de Paris. *« Il y a dix ans, on touchait 83 000 francs. »* En revanche, l'Union n'a pas de problème de loyer. Elle est, en effet, la seule association hébergée gratuitement dans des locaux appartenant à la mairie d'arrondissement. Il s'agit de l'ancienne mairie de Grenelle, qui accueille également des permanences tenues par d'autres associations. Un autre bureau géré par l'UIS héberge une association d'information sida et prévention santé, Qualité XV.

Pour se loger, certaines associations partagent leur local avec une autre ou bien établissent leur siège dans l'appartement de leur présidente. D'autres, grâce à l'intervention du maire de l'arrondissement, ont obtenu la location d'un des locaux collectifs résidentiels des immeubles HLM. Trouver un espace à loyer modeste, c'est le premier problème des associations parisiennes.

Si l'UIS occupe une place à part dans cet arrondissement qui l'a vue naître en 1937, c'est qu'elle y fédère pas moins de 155 associations du secteur socio-éducatif et culturel. En outre, l'Union assure elle-même, grâce à une trentaine de bénévoles, des permanences d'accueil, un service d'écrivain public, des visites en hôpital et auprès des personnes âgées, des conférences et des expositions.

Projets fantaisistes

A l'opposé, d'autres associations gèrent des dizaines de salariés et des fonds très importants qui proviennent, selon leur activité, de la Mairie de Paris, de l'Etat, des caisses vieillesse, des allocations familiales, etc. Dans certains cas, les méthodes de gestion manquent de transparence, les salariés n'étant pas toujours déclarés. *« Si l'on devait payer les charges sociales pour tout le personnel, il faudrait d'énormes subventions ou alors beaucoup d'associations devraient fermer »*, explique un responsable associatif.

La variété des associations reflète la diversité de la population du quinzième arrondissement, de loin le plus peuplé de la capitale avec 225 000 habitants. Au total, on dénombre 600 à 700 associations qui interviennent dans les domaines social, culturel ou sportif, auprès des personnes démunies ou âgées ou encore dans le cadre du soutien scolaire. Certaines remplissent un rôle qui pourrait relever du service public. C'est le cas notamment des crèches et des haltes-garderies. René Galy-Dejean, RPR, député de Paris et maire du quinzième, a lui-même lancé deux crèches associatives dirigées par l'une de ses adjoints et subventionnés par la Mairie de Paris. *« Comme les crèches coûtent cher à la collectivité, j'avais pensé que si je trouvais un local bon marché, la gestion par une association serait moins lourde*, explique-t-il. *Mais l'expérience nous a montré que l'on atteint tout de suite un maximum de lourdeurs. Aussi, je n'irai pas plus loin. »*

Le dynamisme du mouvement associatif a parfois son revers. *« Je vois passer une quinzaine de projets de création par mois mais, en moyenne, une seule association va réellement voir le jour*, constate Huguette Valsecchi. *Les autres sont tellement fantaisistes. Il faut faire très attention car le bénévolat ne s'improvise pas. Nous, nous aidons les associations qui répondent à un réel besoin. »*

En 1992, 111 associations ont obtenu au total environ 23 millions de francs de la Mairie de Paris, les subventions allant de 1 000 francs à 4 millions de francs (Théâtre Silvia-Monfort). Comment évolue l'enveloppe globale au fil des ans? Mystère.

Le cabinet du maire d'arrondissement refuse, en effet, de communiquer les chiffres. Toutefois, on sait que, si le montant des subventions baisse pour certaines associations, il augmente pour d'autres. Omnisport Paris 15 (OP 15) par exemple, la plus grosse association locale – 2 500 adhérents, 80 animateurs – dont le budget annuel atteint 2,7 millions de francs, touche 340 000 francs de la Mairie de Paris, soit le double d'il y a cinq ans. *« Cette augmentation est fonction du développement du club*, assure Charles Mézin, président d'OP 15 et secrétaire général de l'office municipal des sports de l'arrondissement. *Nous avons 80 équipes en compétition. »*

La Mairie de Paris prend en outre à sa charge la moitié des 100 000 francs de loyer annuel du siège du club. OP 15 perçoit également 100 000 francs du Loto sportif.

Justifier le budget prévisionnel

Les mairies d'arrondissement ne détiennent, quant à elles, aucun budget de subventions. René Galy-Dejean peut toutefois piocher dans le budget du comité des fêtes, alimenté par la Mairie de Paris. *« Mon intervention ne peut être que très marginale*, insiste-t-il. *Elle dépasse rarement 2 000 ou 3 000 francs par action. Je n'ai pas de moyens. »* En revanche, le conseil d'arrondissement joue un rôle déterminant dans l'attribution des subventions par la Mairie de Paris.

Chaque demande, qui doit présenter l'activité de l'association et justifier le budget prévisionnel de l'année suivante, est d'abord adressée à la direction compétente de la Ville de Paris (jeunesse et sports par exemple), qui soumet son propre avis à la direction des finances. Celle-ci prépare alors un projet de budget qui sera discuté et voté par le conseil d'arrondissement avant que le Conseil de Paris ne se prononce lui-même. Cette dépendance incite évidemment les associations à entretenir de bons rapports avec les élus.

Les associations dépendantes des fonds d'Etat ne sont pas, elles non plus, à l'abri des aléas de financement. L'association Aurore, par exemple, créée en 1871, a un budget de 45 millions de francs financé à environ 95 % par l'Etat. Outre un secteur de postcure psychiatrique, elle agit en faveur de la réinsertion sociale, notamment pour les personnes sortant de prison, et dispose à cet effet de 140 places d'hébergement. Elle assure également un accueil des malades du sida. *« L'Etat nous incite vivement à rechercher des financements de la Mairie de Paris »*, souligne Michel Bastard, directeur de la branche réinsertion. Seule l'activité d'accueil sida est susceptible d'être subventionnée par Paris, la réinsertion des personnes sans domicile propre relevant forcément de la solidarité nationale et donc de l'Etat. *« Les négociations avec la Mairie de Paris ne se présentent pas mal*, indique Michel Bastard. *Je viens aussi de faire une demande de subvention auprès de la CEE. J'ai dû la chiffrer en écus. C'était la première fois. »* Sans doute pas la dernière.

Francine Aizicovici

ESSONNE

Favoriser l'accueil des touristes

Le comité départemental du tourisme (CDT) de l'Essonne a choisi de privilégier la qualité de l'accueil. Une charte destinée à tous les lieux recevant du public et liés de près ou de loin au tourisme a déjà recueilli une centaine d'adhésions d'hôtels, de restaurants, mais aussi de campings. Les signataires se sont engagés à satisfaire la clientèle en garantissant le meilleur accueil et en offrant des prestations et des services de qualité.

« A travers la charte, nous incitons également les professionnels à avoir l'attitude la plus conforme à l'image que l'on veut donner du département. C'est l'image du tourisme qui est en jeu », assure Philippe Allaire (UDF), conseiller général et président du CDT.

Cette charte s'inscrit dans un programme à long terme pour le développement du tourisme dans le département.

Depuis trois ans, il a été marqué par des initiatives aussi diverses que des actions de formation pour les hôtesses et accompagnateurs de groupe, la création d'une association Produits et terroir de l'Essonne ou, plus récemment, la constitution d'un service de réservation loisirs-accueil chargé de commercialiser les produits touristiques départementaux.

SEINE-ET-MARNE

Un concours pour valoriser le paysage

Le conseil général de Seine-et-Marne et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du département lancent la troisième édition du prix du paysage et de l'environnement, destiné à récompenser une ou plusieurs initiatives *« présentant le caractère d'actualité et concourant à la mise en valeur du paysage et de l'environnement »*.

Le concours est ouvert aux municipalités, associations, établissements scolaires, administrations, entreprises et particuliers domiciliés en Seine-et-Marne. La remise des prix aura lieu au mois de juin 1994. Renseignements au CAUE 77, 27, rue du Marché, 77120 Coulommiers, tél. 64-03-30-62.

SEINE-SAINT-DENIS

Mettre en valeur l'image de Saint-Denis

Treize partenaires économiques ont décidé de s'associer pour *« promouvoir Saint-Denis et valoriser l'image d'un site en mutation, mal connu à l'extérieur »*.

Baptisée Saint-Denis Promotion, cette association, présidée par le maire, Patrick Braouezec (PC refondateur), se veut *« un lieu de dialogue et de synergie entre les entreprises »*.

Tous les deux mois, les adhérents participent à un *« petit-déjeuner d'échange »* destiné *« à mieux connaître et débattre de l'évolution de l'environnement socio-économique de la ville »*. Plusieurs entreprises, comme Gaz de France et Siemens, se sont engagées au côté de la mairie afin *« d'œuvrer ensemble à la promotion de la ville dans l'intérêt de tous ceux qui la composent et la font vivre »*.

Six nouveaux adhérents, dont la Banque de France et Groupement interprofessionnel du Nord-Est parisien, ont décidé, début septembre, de rejoindre les treize membres fondateurs qui, après plusieurs mois d'échanges de concertation et de travail en commun, ont été à l'origine de la création officielle de Saint-Denis Promotion.

PORTRAIT

Conteuse de rêves

« Le conte fait partie de ces choses qui rendent la vie supportable. » Myriam Dubois, 53 ans, a choisi de consacrer son existence aux légendes et aux mythes. Avec le même enthousiasme, elle parcourt Paris et la banlieue pour réciter dans les écoles, les musées, les centres culturels mais aussi dans les maisons de santé et les prisons pour femmes. *« J'ai accepté d'aller dans les prisons non pas pour délivrer une vérité mais pour offrir aux détenues la possibilité de rêver . Dans l'imaginaire du conte, le monde du désir et de la loi se juxtaposent mais l'histoire se termine toujours bien. Le conte est avant tout un plaisir partagé et invite à une réflexion sur soi même. »*

Avec son accent légèrement germanique, son regard bleu acier et ses longues jupes dissimulant des grandes bottes de cuir, Myriam semble elle-même sortie d'une légende de l'Est . Originaire du Haut-Rhin, elle a grandi en Lorraine dans un univers familial où le conte tenait une grande place : *« Mon père avait beaucoup d'humour et d'éloquence*, se souvient-elle, encore émue. *Il me racontait l'histoire de mes ancêtres et j'avais l'impression de les voir revivre sous mes yeux... car le conte, c'est aussi une victoire contre la mort. »*

Un répertoire varié

Après son mariage, Myriam a vécu en Nouvelle-Calédonie pendant plusieurs années. De retour à Paris, elle décide de chercher du travail et exerce de nombreuses professions avant de trouver un réel équilibre dans le métier de conteuse. *« J'avais sans doute dans ma tête le rêve d'un trésor*, confie-t-elle pour expliquer ce besoin de gagner ainsi sa vie, *mais c'est véritablement avec le conte que j'ai trouvé ma place. »*

Une rencontre est à l'origine de cette vocation : un jour, elle écoute Catherine Zarcate raconter *« la légende du roi Salomon »* et décide de suivre un stage avec elle.

De rencontres passionnantes en festivals de conteurs, Myriam apprend à son tour à conter dans les écoles et les centres culturels. *« J'ai compris qu'il s'agissait d'un véritable métier qui demande beaucoup d'investissement personnel. Pour moi, le conte ne s'improvise pas, je le prépare en suivant une méthode rigoureuse de lecture et de relecture qui libère l'imagination. »* Elle suit régulièrement des cours pour travailler sa voix et sa respiration.

Contes de Souabe et de Silésie, contes russes et roumains, chroniques de Chelm, contes mélanésiens : son répertoire vaste et varié se nourrit de ses origines et de son expérience. Elle choisit ses histoires en fonction de son public : *« Je raconte des contes rythmés aux tout petits, car à cet âge-là, s'ils ne sont pas passionnés, les enfants se répandent comme le fait sur le feu ! »* Sa préférence va cependant aux contes merveilleux de Grimm, car *« ils mettent en scène les grands enjeux de la destinée : le pouvoir, l'amour et la mort. »*

Myriam a l'intention de passionner son public pendant encore de nombreuses années. Les yeux brillants de malice, elle confie : *« Raconter des histoires de princesses me fait oublier que je n'ai plus vingt ans ! »*

Céline Destève

VAL-DE-MARNE

DES CELLULES CONTRE LE RACISME

La mise en place de cette politique se fait au niveau départemental

POUR lutter contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, le ministère de l'intérieur met en place des cellules départementales chargées d'appliquer cette politique.

La première d'Ile-de-France vient d'être mise en place dans le Val-de-Marne, les deux suivantes ont été installées à Paris et à Bobigny.

Présidée par le préfet, Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, la cellule du Val-de-Marne comprend des représentants de l'Etat (le procureur de la République, le sous-préfet chargé de la ville, l'inspecteur d'académie, les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, de la sécurité publique, des affaires sanitaires et sociales...), des élus (trois conseillers généraux et six maires), des associations antiracistes, des représentants des cultes (évêque, pasteur, rabbin de Créteil, recteur de la Mosquée de Paris) et le bâtonnier de l'ordre des avocats.

Quatre groupes de travail, *« véritables organismes de combat »*, selon la formule de Patrick Gaubert, chargé de mission auprès de Charles Pasqua, pour qui le temps de la réflexion doit faire place aujourd'hui à celui de l'action, vont être mis en place dans les domaines de l'éducation, de la justice et de la police, de l'équipement et du logement, de la communication et de l'information.

Leur mission est des plus concrètes : *« Régler localement tous les problèmes locaux. On pose une question, on y répond. »*

Pour cela, ils doivent procéder à l'observation des phénomènes de racisme et déclencher des procédures d'alerte, recueillir les informations relatives à l'application des textes légaux et réglementaires et à l'application locale de la politique pénale afin, notamment, d'améliorer l'harmonisation des poursuites engagées par le ministère public et par les associations spécialisées.

Ces groupes de travail doivent encore favoriser la communication entre toutes les parties concernées et les citoyens. Ce sera probablement là une des tâches de leur coordonnateur qui, nommé par le préfet, jouera le rôle de correspondant entre les citoyens et l'administration.

D'ici un mois environ, ce dispositif devra être complété par l'installation d'une cellule nationale. *« Nous sommes prêts, nous n'attendons plus que les propositions des mouvements antiracistes »*, affirme M. Gaubert. Là aussi, il ne s'agit plus de philosopher mais d'agir.

D'ailleurs, en cas d'urgence, elle pourrait se mettre en place en vingt-quatre ou quarante-huit heures, et les représentants des ministères qui y siégeront devront tous être des décisionnaires. Une banque de données télématique va également entrer en service. Actualisée par les cellules départementales, elle fournira aussi tous renseignements sur la jurisprudence et servira de guide juridique.

Pour accroître l'efficacité de son action, notamment en matière de lutte contre les publications à caractère raciste, Patrick Gaubert souhaite voir la prescription actuellement en vigueur passer de trois mois à deux ans. Il estime aussi nécessaire une plus grande coopération entre pays européens.

Francis Gouge

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

L'ÉCONOMIE

BOURGOGNE

Des bourses pour inviter des lycéens tchèques

Interrompu pendant près de vingt ans, l'accueil de jeunes Tchèques, venus suivre leurs études secondaires au lycée Carnot de Dijon, a repris après la *«Révolution de velours»*. Désormais, chaque année depuis 1990, une bourse est attribuée à dix élèves tchèques sélectionnés par concours au niveau de la seconde.

Ces aides, d'un montant annuel de vingt mille francs par élève, sont financées sur trois ans, pour moitié par l'état français qui offre quinze bourses, par le conseil régional, le conseil général de la Côte-d'Or et la ville de Dijon.

Dès l'an prochain, pour informer les lycéens tchèques, le conseil régional lancera dans tous les établissements scolaires tchèques une campagne d'affichage sous le nom de *«concours de Bourgogne»*. La première promotion présentée au baccalauréat, en 1992, a obtenu une mention. Elle rejoint un long cortège de personnalités formées à Dijon parmi lesquelles le président de la République Vaclav Havel et l'écrivain Vaclav Jamek.

RHÔNE-ALPES

Des brigades vertes en Savoie

Le conseil général, que préside Michel Barnier (RPR), a décidé, mardi 23 novembre, de créer des brigades vertes sur le modèle de celles existant dans le département du Haut-Rhin.

Ces gardes champêtres intercommunaux, recrutés parmi des jeunes chômeurs ou des appelés, rémunérés grâce à des crédits d'Etat, auront une mission à la fois de sensibilisation, de prévention, mais aussi de répression.

Grâce à une autorisation du ministre de l'environnement, ils seront habilités à dresser des contraventions. La première «patrouille» de quatre ou cinq personnes devrait être mise en place au printemps prochain en haute Maurienne, dans le secteur du col du Mont-Cenis.

Le conseil général a aussi proposé la création d'un fonds départemental de gestion de l'espace naturel. Alimenté en partie par la taxe sur les remontées mécaniques, il est destiné à financer des contrats d'entretien avec des groupements d'agriculteurs pour des espaces en déprise ou en friche, dans les zones touristiques de montagne.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

La responsabilité d'un maire lors d'un feu d'artifice

Lors d'un feu d'artifice, tiré des berges du Rhône devant neuf mille personnes le 30 juillet 1990, une fusée avait explosé et des étoiles incandescentes avaient blessé trente-quatre personnes dont dix grièvement. Une enquête avait montré que les mesures de sécurité n'avaient pas été respectées.

La zone de risque au-delà de laquelle doit se tenir le public avait, pour des règles de visibilité, été réduite de 100 à 40 mètres, et la mairie n'avait pas délivré de permis.

Devant le tribunal correctionnel de Montpellier, Jean-Marie André (UDF), maire de Beaucaire, a plaidé, mardi 9 novembre, l'ignorance des textes. *«Nous avons été défaillants mais aucun maire en France ne fait respecter ces règles»*, a-t-il indiqué avant que ses avocats ne demandent sa relaxe.

Pour le substitut du procureur, Jean-Pierre Colomines, la responsabilité pénale du maire est engagée. *«Cet accident,* a-t-il dit, *n'est pas un problème d'ignorance mais de négligence.»*

Le tribunal correctionnel de Montpellier rendra son jugement le 13 décembre.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX AU SERVICE DU TERRITOIRE

Après vingt ans d'existence, ces parcs apparaissent comme d'excellents outils d'aménagement et un modèle de coopération entre les collectivités



INVITATION au voyage dans la France des terroirs, les Landes de Gascogne et leur forêt de pins, le Vercors et ses *hauts plateaux, la Brière et ses* marais... Ces pays menacés par *l'urbanisation d'après guerre, qui* les vidait de leur population ou *les grignotait à coups de pro*grammes immobiliers, ont été *sauvés par la création, sur leur* territoire, d'un parc naturel *régional. Les vingt-sept parcs éparpillés dans toute la France représentent 9 % du* territoire national. Régions de *haute et moyenne montagne,* zones humides, plaines, côtes *maritimes, tous les types d'es*pace sont concernés : 2 200 communes, *50* départements, 21 régions, participent à leur gestion. *«Il a fallu tout inventer,* note Jean-Luc Sadorge, secrétaire général de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (1). *On savait protéger l'environnement, mais faire du développement économique en même temps, qu'est-ce que cela voulait dire?»* Les premières chartes des parcs, documents fondateurs décrivant les objectifs poursuivis, étaient très vagues. Les parcs ont agi de manière empirique.

En 1965, Olivier Guichard, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, veut créer aux portes des toutes nouvelles métropoles d'équilibre des poumons verts où les citadins viendraient s'oxygéner. Il entend profiter de l'occasion pour redonner vie à des espaces ruraux menacés. Ainsi naît l'idée de territoires protégés mais vivants, différents en cela des parcs nationaux créés quelques années plus tôt comme de grands sanctuaires naturels.

Au début des années 70, une première vague de parcs régionaux voit le jour. Décidés par l'Etat, ils s'installent aux portes des agglomérations. Le premier est le parc de Saint-Amand-Raismes, dans le Nord. La création du ministère de l'environnement en 1971 puis celle des régions en 1972, donnent le coup d'envoi d'une seconde génération de parcs, créés par les régions et plus éloignés des grandes agglomérations. Désormais, leur vocation, clairement affichée, est double : concilier protection de l'environnement et développement économique. Enfin, on pense à leurs habitants...

Plus de deux millions de personnes vivent aujourd'hui *dans un parc régional.*

D'emblée, l'agriculture s'est imposée. Moteur de la vie rurale, elle a un impact sur l'environnement et les paysages. Dans le Pilat, le parc a relancé la culture des vignobles en terrasse. Il a fallu redistribuer les terres, trouver des viticulteurs, monter des dossiers juridiques. Aujourd'hui, quelques agriculteurs ont retrouvé une activité et les coteaux du Pilat leur paysage de terrasses.

La valorisation des ressources locales s'est aussi rapidement révélée adaptée à la vocation des parcs. Le Haut-Languedoc, par une politique d'attribution de sa marque *«parc naturel»*, a permis à toute une série d'artisans d'attacher à leur production une image de qualité. Dans les Vosges du Nord, le label *«parc naturel régional»* accordé à une eau minérale l'aide à assurer sa promotion. Les régions soumises à une forte pression se sont, elles, d'abord concentrées sur les problèmes d'urbanisme.

Cas exemplaire, le parc du Lubéron a, dès sa création, établi un plan de développement de son territoire définissant les espaces à protéger et ceux où favoriser les activités et l'habitat. Pour assurer la pérennité de ces choix, chaque commune signataire de la charte constitutive du parc s'engageait à se doter d'un plan d'occupation des sols (POS) conforme au plan du parc.

> Leur vocation est claire : concilier protection de l'environnement et développement économique

Ce parc est le seul à être allé aussi loin : le contenu d'une charte n'avait jusqu'à aujourd'hui qu'une valeur contractuelle, et nombreux étaient les signataires – communes, régions, Etat – à y déroger en toute impunité. Repris par les POS, le schéma d'aménagement du Lubéron acquérait force de loi (2).

Certains parcs ont porté leur développement sur une valorisation de leur patrimoine culturel, la langue bretonne pour le parc d'Armorique, les petits musées et l'architecture rurale pour le parc des Vosges du Nord. D'autres se préoccupent de logement, de carte scolaire, de commerces...

«Tous les parcs font de tout, reconnaît Jean-Luc Sadorge. *Ils ont un projet global sur un territoire, et toute une panoplie d'outils à leur disposition.»* La dispersion des activités est donc normale.

«Nous sommes aussi prestataires de services pour les communes, indique Jacques Debray, directeur du parc de Brotonne. *L'équipe pluridisciplinaire du parc apporte sa matière grise à de petites communes rurales qui autrement n'y auraient pas accès.»* Portés par les élus locaux, les parcs se sont parfois plus attachés au développement local qu'à la protection de l'environnement. *«Par suite de quelques dérapages, le ministère de l'environnement a redressé la barre,* explique Carolle Reboul, chargée de mission au ministère de l'environnement. *En 1988, un décret affirme que la vocation première d'un parc régional est la protection de son patrimoine naturel.»* Le bilan écologique est pourtant positif. Près d'un tiers des réserves naturelles françaises sont dans un parc régional. *«En maillant le territoire national avec des espaces protégés, les parcs ont maintenu une biodiversité»*, estime Jean-Luc Sadorge.

Bien avant qu'on en parle les parcs se sont penchés sur la qualité des paysages et sur la relation entre agriculture et environnement. La procédure européenne de l'article 19 – qui accorde des aides aux agriculteurs engagés dans des actions respectueuses de l'environnement – a d'ailleurs été testée, pour la France, dans le parc du Vercors. Les Volcans d'Auvergne ont institué des pâturages collectifs sur les dômes des volcans pour les protéger du reboisement naturel.

«Les parcs jouent un rôle important d'expérimentation et d'innovation», remarque Christiane Lenoz, chargée des parcs au ministère de l'environnement. *«L'atout essentiel des parcs est ce travail au quotidien, sur le terrain, qui permet de faire émerger des idées,* précise Jean-Luc Sadorge. *Ils servent de laboratoire pour le monde rural en général.»*

Pour le ministère, les parcs doivent aujourd'hui *«faire de l'environnement la base du développement»*. Principale activité visée : le tourisme rural, sur lequel l'ensemble des parcs travaillent beaucoup depuis deux ou trois ans. *«Les parcs régionaux prouvent que, quand le monde rural se prend en charge, il peut apporter sa caution aux villes,* estime Jean-Luc Sadorge. *C'est le cas du Luberon, devenu un outil de promotion pour les régions voisines.»*

Mais les parcs n'ont pas tous aussi bien réussi. Souvent, c'est un désaccord entre les partenaires du parc qui le paralyse. La région en est l'institution-clé. C'est à elle de proposer au ministère de l'environnement le classement en parc naturel régional – valable dix ans. Par ailleurs, elle apporte la plus grosse part du financement. En moyenne, le budget de fonctionnement d'un parc provient à 40 % des régions, 27 % des départements, 20 % des communes et 13 % du ministère de l'environnement.

Un parc est presque toujours géré par un syndicat mixte, dans un subtil équilibre où ces différents niveaux de pouvoir se retrouvent à égalité. Le Haut-Languedoc a rompu cet équilibre : pour des raisons politiques, les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées se sont retirées du parc. L'Etat menace de lui ôter son label.

Autre difficulté rencontrée par les parcs régionaux : leur absence de pouvoir réglementaire. Jusqu'à aujourd'hui, une commune pouvait décider d'accueillir un équipement lourd contre l'avis du parc. L'Etat lui-même a souvent rompu ses engagements, en construisant des autoroutes ou en voulant installer un radar militaire sur un superbe sommet des Vosges du Nord... Depuis la loi paysage du 8 janvier 1993 et son article 2, *«les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte»*. Une révolution au domaine de l'urbanisme ! Par cette loi, les communes abandonnent une partie de leur souveraineté aux parcs, qui devraient pouvoir mieux se faire respecter de l'Etat. Chacun attend avec impatience le décret d'application, prévu pour la fin de l'année.

Cette loi, en confortant les parcs régionaux, reconnaît leur rôle dans la gestion de l'espace rural. Après vingt ans d'empirisme, ils arrivent à maturité. Le succès de ces outils d'aménagement du territoire auprès des collectivités locales est tel que quinze projets sont officiellement déposés au ministère de l'environnement. Mais il n'est pas question de banaliser le concept, au risque de lui faire perdre son efficacité. En revanche, la méthode *«parc naturel régional»* pourrait trouver des applications ailleurs. Elle est en particulier un excellent modèle de coopération entre collectivités.

Cécile Maillard

(1) Fédération des parcs naturels régionaux de France, 4, rue de Stockholm, 75008 Paris.

(2) Lire *les Cahiers de l'intercommunalité* n° 4, *«L'aménagement intercommunal de l'espace, l'expérience du parc naturel régional du Luberon»*. «Syros Alternatives».

Le poumon vert de la vallée de la Seine

Un gros paquebot rouillé avance lentement au milieu des champs. La Seine est invisible du haut des plateaux qui la dominent, et sans ce bateau on pourrait oublier que l'on est dans une des régions les plus industrielles de France, qui va de Rouen au Havre. Entre ces deux gros ports, s'étend une belle région, peu connue, où falaises et coteaux verdoyants plongent dans la Seine.

En 1974, le parc naturel régional de Brotonne était créé pour protéger cette coupure verte entre les deux ports industriels. Il s'est d'abord attaché à promouvoir son patrimoine. *«Nous devions avoir des actions concrètes pour intéresser le public à l'existence du parc»*, explique son président, Henri de Belloy. Une dizaine de musées ruraux consacrés aux métiers, au sabot, à la pomme, à la Seine, etc., ont été créés un peu partout dans le parc. A l'initiative de quelques habitants, un vieux four à pain a repris du service, et toutes les semaines, Claude le boulanger fabrique du pain devant les enfants des écoles. Chaque année, ces sites accueillent 100 000 visiteurs. Les gîtes ruraux se sont multipliés, quelques restaurants se sont rénovés, la partie la plus rurale du parc revit.

Toujours dans un souci d'animation, le parc a transformé une ancienne carrière en base de loisirs. Des sentiers de découverte ont été fléchés en forêt de Brotonne, de nombreuses routes touristiques emmènent les visiteurs de village en village, sur de petites voies sillonnant la campagne. *«Nos villes-portes, Rouen et Le Havre, peuvent vendre à leurs industriels l'accueil que nous apportons»*, indique Henri de Belloy.

Le parc mène une bataille de chaque instant contre les pressions industrielles sur son environnement. Les frictions ne sont pas rares avec le port autonome de Rouen, gestionnaire de quelques sites en bord de Seine et pourvoyeur de boues issues de l'entretien du fleuve. De nombreux maires aimeraient ouvrir de nouvelles carrières, alors que le réaménagement des anciennes pose toujours problème. Mais le gros dossier du parc en matière d'environnement est d'éviter le comblement de la Grand-Mare, le dernier étang naturel de Haute-Normandie, situé dans le marais Vernier, une splendide zone humide, d'un intérêt écologique dépassant le cadre régional.

Patrimoine, tourisme, environnement, le parc s'est peu préoccupé d'économie, le territoire étant trop bien entouré pour mourir. *«Mais aujourd'hui,* met en garde son directeur, Jacques Debray, *il devrait réfléchir à son développement, pour éviter de devenir un parc-dortoir.»*

Une expérience originale est menée sur le cours de la Risle, un affluent de la Seine dont le fond de vallée, constitué de prairies humides, était envahi par la friche. Dix allocataires du RMI ont été embauchés en contrat emploi-solidarité pour remettre en état les berges de la rivière et les ouvrir à la promenade. Un bon exemple de l'innovation dont peuvent faire preuve les parcs.

C. M.

L'avenir de la Chartreuse

Il a de fortes chances d'être le prochain parc naturel régional. Depuis quatre ans, le massif de la Chartreuse, à cheval sur l'Isère et la Savoie, prépare son projet de parc. Au coeur du massif, les montagnes rocheuses et boisées sont restées à l'écart des aménagements lourds. La nature est préservée, mais l'économie fragilisée. En revanche, les marges du massif sont menacées par leur proximité avec Grenoble et Chambéry. Un antagonisme qu'il a fallu régler pour s'accorder sur des objectifs communs. Un parc régional ne sort pas du néant, mais est le résultat d'un travail de fond et de concertation. *«Depuis longtemps, il existe en Chartreuse une volonté de mettre en avant une entité massif,* explique Philippe Lheureux, chargé de mission de l'association Pour la création du parc naturel régional de Chartreuse. *Plusieurs coopérations intercommunales étaient déjà à l'œuvre, et pour passer à l'étape suivante l'idée d'un parc régional s'est imposée.»* En accord avec la région Rhône-Alpes, les élus locaux ont complètement pris en charge la préparation du projet de parc. Des réunions ont été organisées avec les forces vives du massif, associations de protection de la nature ou de chasseurs, syndicats d'agriculteurs, chambre de commerce, etc.

Des commissions de travail, toujours aussi ouvertes, ont défini les objectifs. *«Le projet de parc est devenu celui des habitants, que l'on tenait informés par la publication d'une petite lettre»*, estime Philippe Lheureux. Cette mobilisation exemplaire, saluée par la Fédération des parcs et le ministère de l'environnement, a abouti à un projet cohérent, partagé par tous et fortement porté par les *élus*. A tel point que la loi de janvier 1993, imposant aux *documents* d'urbanisme municipaux de respecter les dispositions de la charte, a été très bien acceptée. Pour Philippe Lheureux, *«les communes savaient qu'elles se fixaient leurs propres règles à travers celles du parc»*. Les personnes qui se sont mobilisées autour du projet attendent aujourd'hui avec impatience l'agrément du ministère. Patience, celui-ci le promet pour 1994.

C. M.

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE DE
CHEF DE PROJET
A LA CPAM DU VAL-D'OISE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-d'Oise, organisme chargé au niveau départemental du service des prestations et de la gestion de l'Assurance Maladie, recrute UN CHEF DE PROJET, RESPONSABLE DE LA CONDUITE ET DU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU RISQUE.

– Vous avez entre 25 et 40 ans.

– Vous avez, dans le cadre de vos expériences professionnelles antérieures, fait vos preuves dans le domaine de la conduite de projets, notamment informatiques.

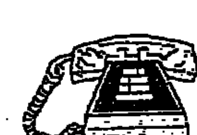
Vous êtes titulaire d'un diplôme d'ingénieur et d'une maîtrise en informatique ou en gestion.

Nous vous offrons un emploi doté d'une rémunération d'environ 215 KF brut par an.

ADRESSER VOTRE CANDIDATURE MANUSCRITE ACCOMPAGNÉE D'UN CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ, AVANT LE 10 DÉCEMBRE 1993, A :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-d'Oise
2, rue des Chauffours, 95017 CERGY-PONTOISE, CEDEX.
(à l'attention de M. Alain Bry, directeur des ressources humaines.)

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



Essonne

L E D E P A R T E M E N T

une collectivité dynamique – plus d'un million d'habitants

RECHERCHE SON

DIRECTEUR DES INTERVENTIONS CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

La Direction des Interventions Culturelles, Associatives et Sportives a pour mission de soutenir, conforter et promouvoir l'ensemble des actions que mènent les partenaires publics et privés dans les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse. Elle gère également de grandes installations sportives et des équipements culturels.

Placé sous l'autorité d'un Directeur Général Adjoint, vous participez à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques départementales en matière culturelle, sportive et associative. Vous dirigez, animez et coordonnez l'activité des services de la Direction, pour laquelle vous disposez d'un budget d'environ 189 MF et encadrez 122 agents.

Administrateur titulaire de la fonction publique (Etat, Fonction publique territoriale, Ville de Paris) **ou membre d'un corps de même niveau de recrutement**, vous avez une expérience **indispensable de Direction** dans laquelle vous avez démontré vos qualités d'adaptation et d'organisation et un sens aigu des relations humaines.

POSTE A POURVOIR AU 1er JANVIER 1994

Candidature manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une photo d'identité à :
Monsieur le Président du Conseil Général
Division des Ressources Humaines et des Relations Sociales
Hôtel du Département – Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS *littéraires*

Les dossiers littéraires – une nouvelle publication du *Monde Dossiers et Documents* – ont pour sujet des thèmes abordés dans le cadre des programmes scolaires, du lycée à l'enseignement supérieur. Ils sont réalisés à partir d'articles parus dans *le Monde*.

Dans son deuxième numéro :

L'œuvre d'art

Qu'est-ce qu'un artiste ? Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ? A travers l'analyse des œuvres de Balzac, Proust et Rilke, les dossiers littéraires s'interrogent sur le processus qui précède la naissance d'une œuvre d'art et sur les motivations qui animent les artistes.

Et au-delà : la vie des œuvres, et l'art aujourd'hui dans notre société.

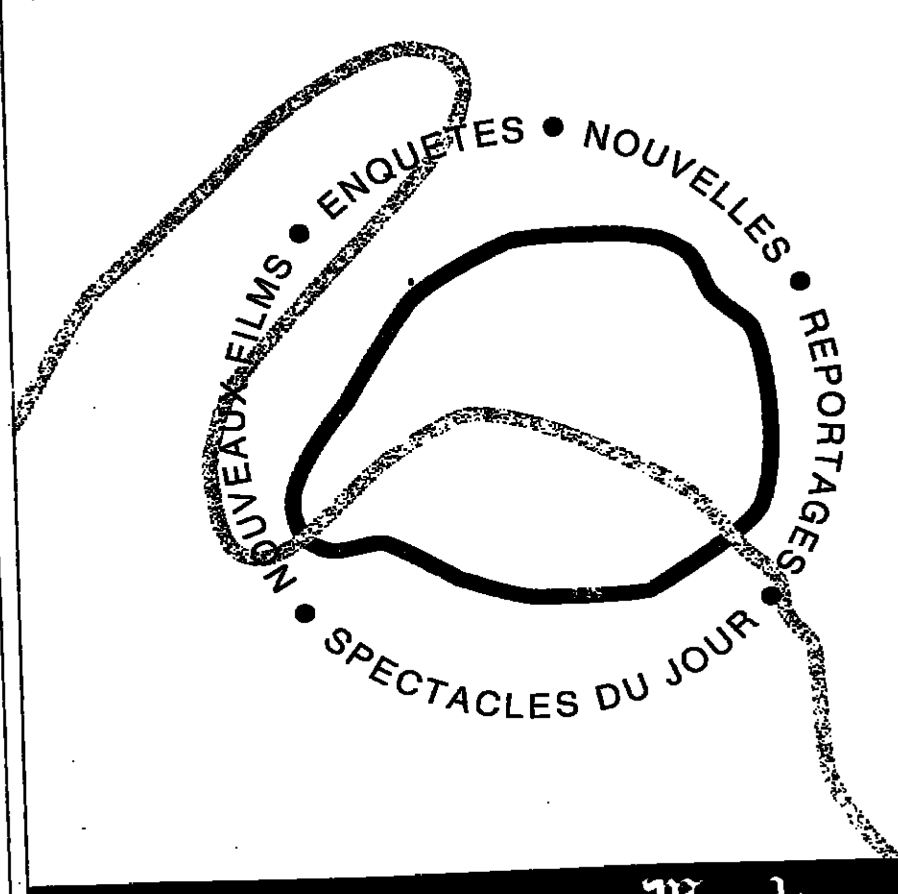
La défense de la langue française
Amour et souci du français

La défense de la langue française suscite des controverses souvent passionnées, dès qu'il s'agit d'introduire de nouveaux mots venus d'ailleurs, ou de réformer l'orthographe. La langue doit vivre. Mais comment ? Les dossiers littéraires font le point sur les évolutions de la langue française, sur le langage, instrument de domination, ainsi que sur les éventuelles menaces qui pèsent sur le français.

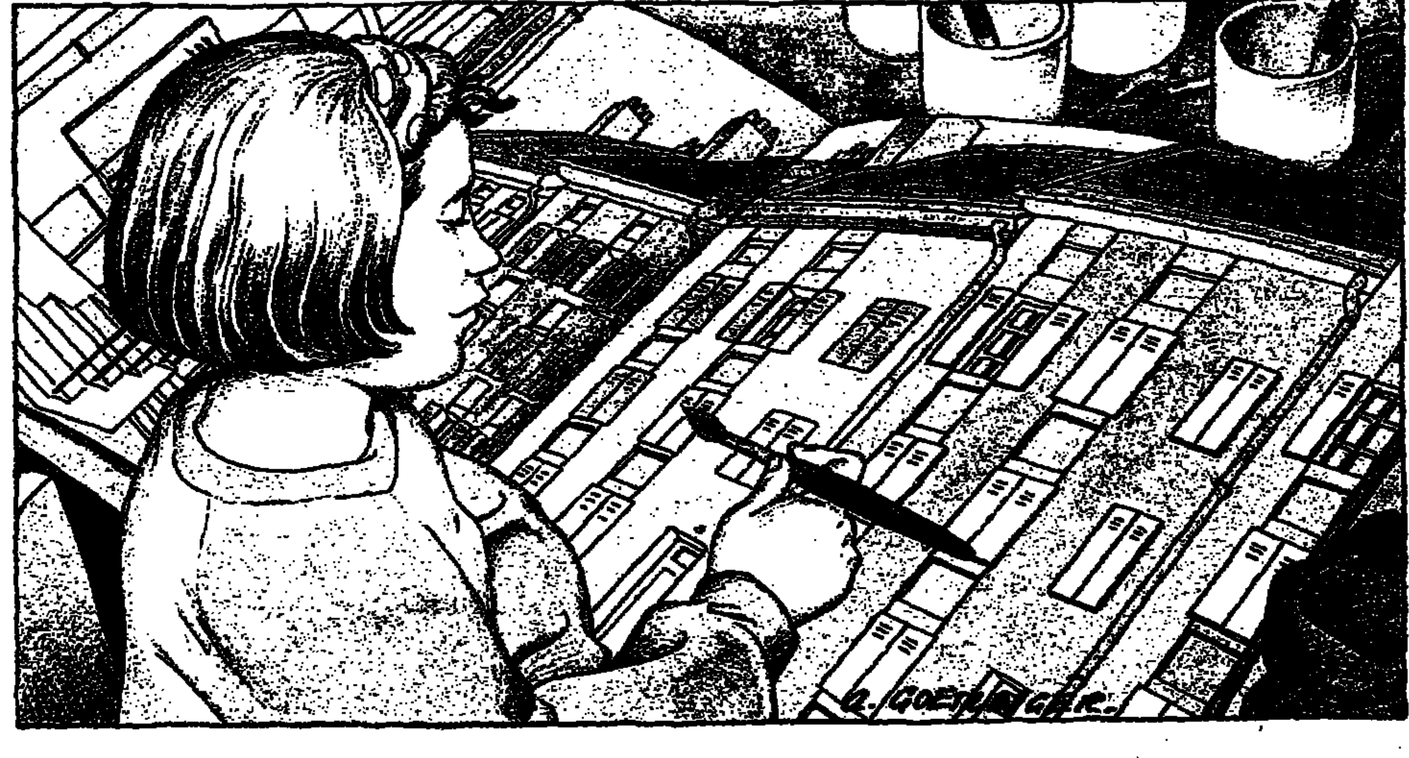
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 12 F



fait le tour de Paris-Ile de France
avec une nouvelle page quotidienne



Chaque jour, découvrez un Monde nouveau



LONGWY

Toujours un cœur d'acier

C'EST comme un feu qui jaillit de la mémoire de Roger Belotti, soixante-sept ans, ancien chef contremaître mécanicien à Usinor, petit-fils de mineur, fils et père de sidérurgiste. *« Imaginez la nuit, un ciel rouge de lueurs et de flammes, de fumées rousses et de brumes. Un déluge de feu, de fer et d'acier. Des marteaux-pilons à vous faire tressauter. C'était... c'était magnifique. Les hauts-fourneaux, les laminoirs, c'était notre vie. »*

« Moi, j'ai commencé comme mousse en 1941, poursuit l'ancien sidérurgiste. *C'était encore les Aciéries de Longwy. Puis cela s'est appelé Lorraine-Escaut et, enfin, Usinor. Au début, j'apportai des lettres, des boulons, quelques clous. Je marchais avec galoches et sabots. Puis je suis devenu chef d'équipe, à vingt-trois ans. Cinquante-six heures par semaine, sept jours sur sept. Non, vous ne pouvez pas imaginer. Des bruits sourds vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des sirènes qui hurlaient... On n'avait pas besoin de montre, on savait toujours l'heure qu'il était. Et des rames de train plus lourdes les unes que les autres. La minette* [le minerai de Lorraine] *et le coke d'un côté, les billettes* [les lingots] *de l'autre. Imaginez les gueulards en action, les fours, les convertisseurs qui crachaient, la crasse et la poussière qui s'incrustaient. J'ai connu là des forces de la nature. Des casseurs de fonte bâtis comme des armoires à glace. »*

« Dans les cités ouvrières, explique l'ancien mécanicien, qui a pris sa retraite dans l'une



d'elles, à Gouraincourt (une ville dans la ville), *il y avait une vie !* Regardant sa femme, qui sourit : *Des petits bars où l'on dansait : le Tout-va-bien, le Gamin de Paris, le Mondial. Et des fêtes ! Et des bistrots plein à craquer. On en a compté jusqu'à trente-deux sur Gouraincourt. A chaque prise de service, les verres étaient prêts, alignés sur le comptoir. Tout le monde se connaissait, on ne payait qu'à la fin du mois. La paie, on la laissait à la maison, c'est la femme qui s'en occupait. C'est bien simple : on vivait à l'usine, pour l'usine, par l'usine. Tenez* [balayant d'un geste le devant de sa maison] *: c'était là. »*

Là précisément, en bordure de l'avenue de la Métallurgie et de la ligne de chemin de fer qui mène au Luxembourg, il n'y a plus rien. Au raz-de-marée de la crise des années 70, celle qu'on nommait la Cité du fer n'a pas résisté. Après un bon siècle de cadences infernales et de 3×8, la marée sidérurgique s'est brutalement retirée, au début des années 80. Vingt-six mille emplois en 1965, moins de mille aujourd'hui. En quinze ans, le bassin a perdu près de 20 % de ses habitants.

A leur corps défendant, du passé, Longwy, Mont-Saint-Martin, Longlaville, Herserange et les villes alentour ont dû faire table rase. A coups de dynamite et de bulldozers. Jusqu'au crassier qui surplombait la ville et qui est en voie d'éradication. Résultat : les chapelets de cités ouvrières, petites maisons soudées les unes aux autres sur des centaines de mètres, s'accrochent aux côteaux, surplombant les vallées quasi désertes de la Chiers et de la Moulaine, qui s'étirent vers le goulot de Longwybas. Plaie béante, le cœur du bassin est en friche, qu'on observe avec stupeur et hauteur, du Belvédère, jadis baptisé « balcon de la sidérurgie ». Seule la ville haute, à la pierre jaune, tirée au cordeau et fortifiée par Vauban, semble avoir échappé, matériellement, aux affres de la crise.

Bien sûr, on a gardé ici une cage de laminoir, là quelques wagonnets rouillés, monuments aux morts d'une gloire passée : on a forgé ici jusqu'à 20 % de l'acier français. Mais où trouver trace publique de la présence des usines d'antan, quand le musée municipal croule sous les faïences et les émaux locaux ? A Longwy, seule Mme Rideau, l'ancienne photographe de la place de l'Hôtel-de-Ville, s'est mise en tête de conserver précieusement dix mille clichés évoquant ce temps et ces lieux où Vulcain en personne était venu installer ses forges. Pourtant absente, la sidérurgie est toujours présente : huit habitants du bassin sur dix, directement ou par famille interposée, ont grandi à son contact.

Restent donc aujourd'hui ces alignements de murs encrassés, pour rappeler combien les maîtres de forge avaient investi en logements, écoles, églises, hôpitaux ou salles des fêtes. Et l'annuaire téléphonique pour saisir ce que fut ce creuset où étaient venus se fondre Italiens, Portugais, Polonais, Espagnols, Marocains, Algériens, Belges, Luxembourgeois, Girondins et Périgourdins. Il faut se rendre à l'évidence. Longwy sidérurgique ne se vit plus que dans les têtes. *« Au risque aussi d'embellir une époque qui fut souvent rude, douloureuse et cruelle »*, dit Jean-Paul Durieux (PS), député et maire de Longwy, lui-même ancien sidérurgiste.

Longwy, vouée au silence, placée sous perfusion étatique entre 1981 et 1991, allait-elle pour autant succomber à la sinistrose, à la grisaille et au froid et rester cloîtrée dans l'enclave du haut pays lorrain ? C'était impossible. Sentinelle avancée, jadis peuplée de fantassins, chasseurs et vaillants artilleurs, Longwy ne se rend pas. D'ailleurs, les derniers hauts-fourneaux eux-mêmes, rendant l'âme en 1991, ne s'écroulèrent qu'après la troisième charge de dynamite.

La réponse à la crise intervient sous forme de pari le 19 juillet 1985. Sous l'égide de la Communauté européenne, un pôle européen de développement (PED) est créé sur le triangle que se partagent la Belgique, le Luxembourg et la France.

Vouée au silence, sous perfusion étatique, la ville n'a pas succombé à la sinistrose et à la grisaille

Les trois pays, qui ont tous subi la décrue, sont alors invités à faire, pour reprendre le mot de Jacques Chérèque, alors préfet chargé du redéploiement industriel, *« d'une communauté de problèmes, une communauté de destin »*. D'autres traduisent : faire de trois culs-de-sac un carrefour européen. Jacques Delors dira : *« Un laboratoire de l'Europe. »*

Le PED, premier programme européen de reconversion industrielle, à 25 kilomètres de la place financière de Luxembourg et à 60 de la technopole messine, regroupe 320 000 habitants, et s'étale sur un rayon de 20 kilomètres autour du « point triple ». Véritable colonne vertébrale du PED, un parc international d'activités transfrontalier de 450 hectares (dont 250 en France) a pour objectif de créer 8 000 emplois sur dix ans (dont *5 500 en France*).

A l'examen, huit ans plus tard, les financements communautaires, nationaux et régionaux et la coopération trans*frontalière semblent* avoir porté leurs fruits. Même si, vraisemblablement, les chiffres n'atteindront pas les prévisions en 1995. Au dernier pointage, on recensait *ainsi 4 300* créations d'emplois prévues (3 100 en France), dont 2 700 d'ores et déjà créés : 1 500 en France, 1 000 en Belgique et 200 au Luxembourg. *De même, 250* des 450 hectares du parc ont été viabilisés, aménagés par l'Etablissement public de la métropole de Lorraine (EPML). Des routes ont été construites, qui, bien avant l'Union européenne, ont mis à bas les frontières. En attendant la viabilisation du site, des zones transitoires d'ac*cueil à la périphérie de Longwy* ont drainé des entreprises, notamment asiatiques, attirées par d'importantes facilités financières (jusqu'à 30 % des *investissements*).

Encore bien abstraite dans la tête des Longoviciens, la structure du PED (animé par une mission interministérielle du *côté français*) *imprime* néanmoins progressivement sa marque sur *le* terrain, en prenant appui notamment sur les élus locaux et sur les entrepreneurs réunis au sein d'une association, Avenirs industries. Les *réalisations émergent. Sur le* site même, à Longlaville, Allied Signal, un fabricant américain de fibres synthétiques, vient d'ouvrir une importante unité de *production qui occupe* 280 salariés, et le coréen Daewoo vient de poser, fin octobre, la première pierre d'une unité qui produira chaque année, à Mont-Saint-Martin, 800 000 tubes cathodiques de *téléviseurs par an :* soit 610 emplois créés et 730 millions de francs d'investissements. Dans le même temps, un collège européen de technologie *a été créé* en avril 1991 *et* s'est donné pour tâche de fédérer les *organismes* de formation d'enseignement supérieur et de recherche des trois pays, l'IUT de Longwy notamment, ainsi que les écoles d'ingénieurs belges *d'*Arlon et de Virton. *Le* PED multiplie également les initiatives transfrontalières de développement économique : création d'un fonds transfron*talier de développement, sous* forme de capital – risque, afin de dynamiser le tissu économique des PME-PMI, par exemple. Enfin, fort de son expérience en matière de reconversion, le PED abrite également le Centre européen des ressources sur les reconversions et les mutations (*CERRM*). *Les projets abon*dent. Déjà, une liaison transfrontalière franco-luxembourgeoise s'est mise en place, en trois mois l'an passé, entre Longwy et Rodange, de façon à « canaliser » et *réguler* une *petite partie des 5 000* frontaliers français (de Longwy et Saint-Martin) qui, chaque jour, traversent la frontière.

Un pôle européen de développement a été créé dans le triangle Belgique-, Luxembourg-France

Les élus, mis à contribution, se sont engagés, de leur côté, à bâtir une d'agglomération transfrontalière, qui regrouperait dix-huit communes françaises, deux communes belges et une commune luxembourgeoise, soit 90 000 habitants. Ce n'est qu'un *projet. Mais, il* y a là urgence si les collectivités locales veulent, comme cela était prévu, reprendre en 1995 le flambeau de l'aménagement.

« Ce qui manque dorénavant au PED, indique Jacques Houbart, responsable de la mission interministérielle, *c'est une ville, une véritable agglomération. Avec une activité culturelle et commerçante soutenue. »* Et peut-être aussi une plus nette mise en valeur du passé sidérurgique commun, *qui rallierait les habitants.*

L'image de Longwy changerait-elle déjà ? Le lunetier Afflelou, fait-on remarquer, est l'une des premières marques franchi*sées à s'être récemment instal*lée dans la cité lorraine. De même, dans la ville haute, les services de restauration rapide se sont développés... au rythme de l'accroissement des *effectifs* étudiants : 1 000 élèves se répartissent aujourd'hui entre cinq départements d'IUT et quatre sections de BTS.

Une cité et un restaurant universitaires ont d'ailleurs été inaugurés début novembre. Enfin, la ville, qui vient de signer un contrat avec TDF, devrait être *totalement* câblée dans dix-huit mois.

Tout à la fois proche et lointain, le PED permet à chacun de rêver. Collégienne et conseillère municipale des jeunes, Amandine, quatorze ans, qui a découvert cette année l'univers des mines... grâce à *Germinal*, donne le ton de la ville qu'elle aimerait voir émerger de ces friches : *« Des espaces verts devant, puis des maisons et, enfin, derrière, vers le PED, des usines, car il faut des emplois. » « Ou plutôt non*, précise-t-elle, *pas des usines, des entreprises*, car *il ne faut pas trop polluer. »* Attachée au cadre de vie, Amandine veut *« fleurir et nettoyer »* sa ville, qu'elle trouve *« sale »*. Les adultes, eux, veulent lui redonner *« de la lumière »*.

Car c'est bien sur les lignes et les façades des cités ouvrières que se déchiffre aujourd'hui l'avenir de la cité longovicienne et de ses épigones. En jaune pastel, bleu tendre ou rose saumon, des dizaines de façades contiguës ont été repeintes.

Avec respect de gammes chromatiques choisies par des coloristes. Un projet superbe de réhabilitation du patrimoine immobilier. Aidés financièrement, 170 propriétaires, comme l'ancien chef contremaître Belotti, ont déjà décidé de jouer le jeu de l'opération baptisée « Le fil bleu », dont la maîtrise d'œuvre a été habilement confiée à une urbaniste nouvelle venue, Catherine Sarazin. Qu'on se le dise ! Longwy la triste a décidé de quitter son brun crasseux pour enfin vivre au grand jour.

de notre envoyé spécial à Longwy
Jean-Michel Dumay

Prochain article : **MAUBEUGE**

Barrières culturelles

« Rencontrer un étudiant français ? Rien de plus facile à Aubange. Ils apprécient tellement nos bières et nos tavernes ! » François Rits, le chaleureux bourgmestre d'Aubange-Athus (15 000 habitants), sourit. *« Dans l'esprit et le cœur des gens, cela fait longtemps qu'ici il n'y a plus de frontières. »* Mais si le cœur et l'esprit rapprochent Belges et Français, c'est le travail, surtout, qui les fait se tourner vers le Luxembourg.

« Un cadre belge, explique François Rits, *habitera volontiers en France, où les loyers sont plus bas, et travaillera au Luxembourg, où les salaires sont plus élevés* [jusqu'à 40 % de bonus] *et les impôts moins lourds. Il y fera aussi son plein d'essence. »* De fait, 40 % de la population active d'Aubange-Athus franchit chaque jour la frontière pour travailler au Luxembourg. *Mieux vaut d'ailleurs s'installer en Belgique* : le prix du terrain à bâtir y est facilement cinq fois moins cher ! *« C'est simple*, poursuit le bourgmestre. *Si le Grand Duché n'existait pas, Longwy et Athus ne seraient qu'un désert. »* Alors la commune n'y pense plus. Elle a lancé un programme d'urbanisation qui a attiré nombre de jeunes et infléchi la pente démographique. Et peu importe s'ils iront finalement travailler *« de l'autre côté »*.

Culturellement et économiquement, la barrière semble *solide* entre les Franco-Belges et les Luxembourgeois. Bien plus que *leurs* voisins, ces derniers travaillent et se sentent bien chez eux, sont plutôt satisfaits de leur emploi et de leur rémunération et... manient *assurément* mieux les langues (anglais et allemand notamment, sans compter le luxembourgeois). De sorte qu'un Luxembourgeois sur trois seulement, directement intéressés par le projet d'agglomération transfrontalière, estimait que le pôle européen de développement (PED) *« avait joué un grand rôle dans la renaissance de l'espoir »* dans la région (45 % côté français, 54 % côté belge). Et que 40 % des *Luxembourgeois* déclaraient même, il y a un an, n'avoir jamais entendu parler du PED (1)...

« C'est vrai, reconnaît François Rits, *les Grands-Ducaux ne paraissent pas très demandeurs d'un développement des relations transfrontalières. Cela dit, ils sautent toujours dans le train, une fois que celui-ci s'ébranle. D'ailleurs, il nous faudra bien étendre la zone transfrontalière à Differdange. »* Differdeng, voilà le symbole. Car, là, source de jalousies et preuve de la puissance du groupe sidérurgique luxembourgeois, les hauts-fourneaux de l'Arbed fument encore.

« Il faut maintenant songer à développer une grande ville transfrontalière, poursuit François Rits, *et mieux nous situer par rapport au grandes métropoles, telles que Metz. »* Mais comment concrétiser ce projet d'agglomération autour d'un « point triple » qui n'est encore *qu'un point vague dans un terrain vague ? « En créant une équipe de fonctionnaires compétents tout d'abord, transfrontalière, pour tisser des liens affectifs. »* Puis *« en travaillant sur des dossiers concrets »* : l'harmonisation des documents d'urbanisme, l'aménagement des transports publics, la création, par exemple, d'une liaison cadencée, type Réseau express régional (RER), entre Longwy et Luxembourg.

En attendant, la Belgique a déjà aménagé sa part du parc d'activités du PED, qui fait office, entre autres, *via* un terminal-conteneurs, d'avant-port d'Anvers, de Zeebrugge et de Rotterdam. Reste, à l'avenir, à lever quelques absurdes archaïsmes. *« A 800 mètres les uns des autres, il faut encore que l'on passe par l'international pour se téléphoner. Quant aux lettres, on n'y pense même plus : elles vont se perdre huit jours du côté de Lille ou de Bruxelles ! »*

J.-M. Dy

(1) Enquête TMO Consultants, novembre 1992.